



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE  
ET DES TRANSPORTS  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



# CDN 3.0 du Bénin

Avril 2026

© République du Bénin, 2026

Tous droits réservés à l'égard de toute forme de reproduction ou de traduction commerciale ou à but lucratif.



**Citation :** Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable [MCVT] (2026). Troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) du Bénin au titre de l'Accord de Paris, Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC), Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT), Cotonou, Bénin.

# Table de Matières

Liste des tableaux .....	6
Liste des figures .....	7
Liste des sigles et acronymes.....	8
Résumé exécutif.....	13
1 Introduction .....	20
2 Contexte national .....	22
2.1 Caractéristiques socio-économiques.....	22
2.2 Profil des émissions .....	22
2.3 Profil climatique et vulnérabilité.....	23
2.4 Cadre juridique, politique et institutionnel .....	23
2.4.1 Cadre juridique.....	23
2.4.2 Cadre institutionnel .....	23
2.4.3 Cadre politique .....	24
3 Processus et méthodologique d'élaboration de la CDN 3.0 .....	26
3.1 Processus d'élaboration de la CDN 3.0.....	26
3.2 Approche méthodologique d'élaboration de la CDN 3.0 .....	26
3.2.1 Émissions historiques et projetées dans les scénarios de référence et d'atténuation.....	26
3.2.2 Méthodologie de calcul.....	28
4 Contribution d'atténuation.....	30
4.1 Scénario de référence actualisé .....	30
4.2 Objectifs de réduction des émissions .....	31
4.2.1 Tendence des émissions globales de GES .....	31
4.3 Contribution sectorielle de l'atténuation.....	37
4.3.1 Secteur de l'agriculture.....	37
4.3.2 Secteur de l'énergie .....	39
4.3.3 Foresterie et autres Affectation des Terres (FAT).....	43
4.3.4 Déchets.....	45
4.3.5 Procédés Industriels et Utilisation des Produits .....	45
4.4 Mesures d'atténuation à l'initiative des Communes .....	46
5 Contribution d'adaptation.....	49
5.1 Contribution d'adaptation par secteur.....	49
5.1.1 Agriculture.....	49
5.1.2 Foresterie et autres Affectation des Terres (FAT).....	51

5.1.3	Littoral .....	52
5.1.4	Ressources en eau .....	53
5.1.5	Infrastructures et Aménagements Urbains .....	54
5.1.6	Santé .....	56
5.1.7	Tourisme .....	56
5.1.8	Projets trans-sectoriels d'adaptation.....	57
5.2	Projets d'adaptation à l'initiative des Communes .....	59
6	Questions transversales .....	62
6.1	Genre et inclusion sociale .....	62
6.2	Engagement du secteur privé et son rôle dans la CDN 3.0 .....	65
6.2.1	Rôle stratégique du secteur privé dans la transition climatique du Bénin .....	66
6.2.2	Fonctions attendues du secteur privé dans la CDN 3.0 .....	66
6.2.3	Cadre institutionnel et Instruments financiers d'engagement du secteur privé...67	
6.3	Transition juste.....	68
6.3.1	Justification et enjeux de la transition juste dans le contexte béninois.....	68
6.3.2	Atténuation, adaptation et équité : les trois piliers d'une transition juste .....	69
6.4	Pertes et préjudices .....	70
6.4.1	Justification et contexte national des pertes et préjudices .....	70
6.4.2	Articulation entre adaptation et pertes et préjudices au Bénin .....	71
6.4.3	Mécanismes de mise en œuvre et de soutien aux pertes et préjudices.....	73
7	Moyens de mise en œuvre .....	74
7.1	Besoins en transfert de technologies .....	74
7.2	Renforcement des capacités, communication et sensibilisation .....	75
7.2.1	Objectifs stratégiques.....	75
7.2.2	Axes prioritaires .....	75
7.2.3	Domaines sectoriels de renforcement de capacités .....	76
7.3	Financement .....	78
7.3.1	Besoins financiers .....	78
7.3.2	Sources de financement.....	79
7.4	Conditions de mise en œuvre et cadre juridique .....	80
8	Cadre de gouvernance et arrangements institutionnels .....	82
8.1	Arrangements institutionnels .....	82
8.2	Rôles des parties prenantes dans la mise en œuvre de la CDN .....	83
8.2.1	Institutions Publiques .....	83
8.2.2	Partenaires Techniques et Financiers .....	84
8.2.3	Secteur privé.....	84
8.2.4	Femmes, enfants, jeunes et personnes portant handicap .....	84

9	Contributions au développement .....	87
9.1	Co-bénéfices socio-économiques et alignement avec les politiques nationales ....	87
9.2	Articulation avec les ODD à l'horizon 2030 .....	87
9.3	Contribution aux objectifs de développement durable post-2030 (horizon 2035)...	88
10	Références bibliographiques .....	89
11	Annexes .....	91
11.1	– Annexe 1 : Information pour la Clarté, la Transparence et la Compréhension (ICTU) 91	
11.2	– Annexe 2 : Mesures, programmes et projets de la composante atténuation.....	105
11.2.1	– Annexe 2.1 : Mesures, programmes et projets d'atténuation envisagés dans le secteur de l'énergie .....	105
11.2.2	Annexe 2.2 : Mesures, programmes et projets d'atténuation envisagés dans le secteur de l'agriculture .....	113
11.2.3	Annexe 2.3 : Mesures, programmes et projets d'atténuation envisagés dans le secteur de la Foresterie et autres Affectations des Terres (FAT).....	116
11.2.4	Annexe 2.4 : Mesures, programmes et projets d'atténuation envisagés dans le secteur des déchets .....	120
11.2.5	Annexe 2.5 : Mesures, programmes et projets d'atténuation envisagés dans le secteur des Procédés Industriels et Utilisation des Produits.....	120
11.2.6	Annexe 2.5 : Mesures, programmes et projets d'atténuation mis en œuvre entre 2018 et mai 2025.....	121
11.2.7	Annexe 2.6 : Projets d'atténuation à l'initiative des Communes.....	124
11.3	Annexe 3 : Résumé du potentiel de réduction des GES par mesure d'atténuation (en Gg E-CO2).....	133
11.4	Annexe 4 : Projets de la composante adaptation .....	143
11.4.1	– Annexe 3.1 : Projets d'adaptation du secteur de l'agriculture.....	143
11.4.2	Annexe 3.2 : Projets d'adaptation du secteur de la Foresterie et autres Affectations des Terres (FAT).....	147
11.4.3	Annexe 3.3 : Projets d'adaptation du secteur des ressources en eau.....	149
11.4.4	Annexe 3.4 : Projets d'adaptation du secteur de la santé .....	151
11.4.5	Annexe 3.5 : Projets d'adaptation du secteur des infrastructures et aménagements urbains.....	152
11.4.6	Annexe 3.6 : Projets d'adaptation du secteur du littoral .....	155
11.4.7	Annexe 3.7 : Projets d'adaptation du secteur du tourisme .....	156
11.4.8	Annexe 3.8 : Projets d'adaptation trans-sectorielles .....	157
11.4.9	Annexe 3.9 : Projets d'adaptation à l'initiative des Communes.....	160
	Remerciements .....	177
	Équipe de réalisation .....	178

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif des coûts des initiatives de mise en œuvre de la CDN 3.0 par secteur .....	18
Tableau 2 : Nombre de mesures et projets sectoriels d'atténuation.....	31
<i>Tableau 3 : Émissions de SLCP du scénario de référence en 2035 par branche d'activité (en milliers de tonnes) .....</i>	<i>34</i>
Tableau 4 : Réductions escomptées de SLCP par mesure d'atténuation en 2035 (en milliers de tonnes) .....	36
Tableau 5 : Mesures, programmes et projets d'atténuation envisagés dans le secteur de l'agriculture.....	37
Tableau 6 : Mesures, programmes et projets d'atténuation envisagés dans le secteur de l'énergie .....	39
Tableau 7 : Mesures, programmes et projets d'atténuation envisagés dans le secteur de la Foresterie et autres Affectation des Terres (FAT).....	43
Tableau 8 : Mesure et projet du secteur des déchets .....	45
Tableau 9 : Projets d'atténuation à l'initiative des Communes .....	46
Tableau 10 : Projets d'adaptation par secteur .....	49
Tableau 11 : Projets d'adaptation du secteur agriculture .....	50
Tableau 12 : Initiatives d'adaptation dans le secteur FAT.....	52
Tableau 13 : Initiatives d'adaptation dans le secteur littoral .....	53
Tableau 14 : Initiatives d'adaptation du secteur des ressources en eau .....	54
Tableau 15 : Initiatives d'adaptation du secteur des infrastructures et aménagements urbains .....	55
Tableau 16 : Initiatives d'adaptation du secteur de la santé.....	56
Tableau 17 : Initiatives d'adaptation du secteur du tourisme.....	57
Tableau 18 : Projets d'adaptation trans-sectoriels .....	58
Tableau 19 : Projets d'adaptation à l'initiative des Communes .....	59
Tableau 20 : Actions à mettre en œuvre pour la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale.....	64
Tableau 21 : Plan d'action de la mise en œuvre des interventions de gestion des pertes et préjudices.....	72
Tableau 22 : Matrice des renforcements de capacités de la CDN 3.0.....	77
Tableau 23 : Synthèse des besoins financiers de la CDN 3.0 du Bénin.....	78

## LISTE DES FIGURES

---

Figure 1 : Évolution des émissions du statu quo sans la foresterie .....	30
Figure 2 : Tendance des émissions globales de GES hors foresterie .....	33
Figure 3 : Tendance des émissions globales de GES y compris la foresterie .....	34
Figure 4 : Contribution des différentes sources aux émissions de SLCP du scénario de référence en 2035 .....	35
Figure 5 : Tendance des émissions de GES dans le secteur de l'agriculture.....	38
Figure 6 : Tendance des émissions de GES dans le secteur de l'énergie.....	42
Figure 7 : Tendance des émissions de GES dans le secteur de la FAT .....	45
Figure 8 : Tendance des émissions de HFCs dans le secteur PIUP .....	46
Figure 9 : Arrangement institutionnel de mise en œuvre de la CDN 3.0 .....	83

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

<b>ABeGIEF</b>	: Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers
<b>ACC</b>	: Adaptation aux Changements Climatiques
<b>AFAT</b>	: Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres
<b>AFD</b>	: Agence Française de Développement
<b>AGIR-Eau</b>	: Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le contexte du Changement Climatique
<b>AIC</b>	: Agriculture Intelligente face au Climat
<b>ANAC</b>	: Agence Nationale de l'Aviation Civile
<b>ANaF</b>	: Association Nationale des Femmes Agricultrices du Bénin
<b>ANaP</b>	: Agence Nationale du Paysage
<b>ANCB</b>	: Association Nationale des Communes du Bénin
<b>ANPT</b>	: Agence Nationale de Promotion des Patrimoines et de Développement du Tourisme
<b>ARAA</b>	: Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
<b>ATDA</b>	: Agence Territoriale de Développement Agricole
<b>BAD</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>BAU</b>	: Business As Usual (scénario de référence)
<b>BID</b>	: Banque Islamique de Développement
<b>BM</b>	: Banque Mondiale
<b>BN</b>	: Budget National
<b>BOAD</b>	: Banque Ouest Africaine de Développement
<b>CAP-NB</b>	: Corridor Aire Protégée Nord Bénin
<b>CBMT</b>	: Cadre Budgétaire à Moyen Terme
<b>CCNUCC</b>	: Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>CDN</b>	: Contribution Déterminée au niveau National
<b>CENAGREF</b>	: Centre National de Gestion des Réserves de Faune
<b>CFA</b>	: Communauté Financière Africaine
<b>CGES</b>	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
<b>CMA</b>	: Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
<b>CNCC</b>	: Comité National sur les Changements Climatiques
<b>CNSC</b>	: Cadre National pour les Services Climatologiques
<b>CO2</b>	: Dioxyde de Carbone
<b>COP</b>	: Conférence des Parties
<b>CP-CDN</b>	: Comité de Pilotage de la CDN
<b>CPDN</b>	: Contribution Prévues Déterminées au niveau National
<b>CRDI</b>	: Centre de Recherches pour le Développement International
<b>CTCN</b>	: Centre et Réseau de Technologies Climatiques

<b>CTR</b>	: Cadre de Transparence Renforcé
<b>DAAF</b>	: Direction des Affaires Administratives et Financières
<b>DADE</b>	: Direction des Affaires Domaniales et de l'Environnement
<b>DDAEP</b>	: Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
<b>DDL</b>	: Direction du Développement Local et de la Planification
<b>DG Eau</b>	: Direction Générale de l'Eau
<b>DGEC</b>	: Direction Générale de l'Environnement et du Climat
<b>DGEFC</b>	: Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse
<b>DGPER</b>	: Direction Générale de la Planification Energétique, de l'Electrification Rurale
<b>DNSP</b>	: Direction Nationale de la Santé Publique
<b>DPAF</b>	: Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances
<b>DSI</b>	: Direction des Systèmes d'Information
<b>DST</b>	: Direction des Services Techniques
<b>EbA</b>	: Adaptation basée sur les Écosystèmes
<b>EX-ACT</b>	: Ex-Ante Carbon-balance Tool
<b>FA</b>	: Fonds pour l'Adaptation
<b>FADeC</b>	: Fonds d'Appui au Développement des Communes
<b>FAO</b>	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FEM</b>	: Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>FIDA</b>	: Fonds International de Développement Agricole
<b>FMI</b>	: Fonds Monétaire International
<b>FNEC</b>	: Fonds National pour l'Environnement et le Climat
<b>FPMA</b>	: Fonds pour les Pays les Moins Avancés
<b>FRLD</b>	: Fonds de Réponses aux Pertes et Préjudices
<b>GCF</b>	: Fonds Vert pour le Climat
<b>GDT</b>	: Gestion Durable des Terres
<b>GES</b>	: Gaz à Effet de Serre
<b>GIEC</b>	: Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
<b>GIFS</b>	: Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
<b>GIRE</b>	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>GN</b>	: Gaz Naturel
<b>GPL</b>	: Gaz de Pétrole Liquéfié
<b>HFC</b>	: Hydrofluorocarbure
<b>ICTU</b>	: Information pour la Clarté, la Transparence et la Compréhension
<b>INRAB</b>	: Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
<b>INSAE</b>	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique
<b>LEAP</b>	: Long-range Energy Alternatives Planning System
<b>LoCAL</b>	: Local Climate Adaptive Living Facility

<b>LT-LEDS</b>	: Stratégie de développement à long terme à faible intensité de carbone
<b>MAEP</b>	: Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
<b>MCVT</b>	: Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable
<b>MEEM</b>	: Ministère de l'Eau, de l'Energie et des Mines
<b>MNVMRV</b>	: Mesure, Notification et Vérification
<b>MW</b>	: Mégawatt
<b>ODD</b>	: Objectifs de Développement Durable
<b>OIT</b>	: Organisation Internationale du Travail
<b>OMM</b>	: Organisation Météorologique Mondiale
<b>OMS</b>	: Organisation Mondiale de la Santé
<b>OPA</b>	: Organisation Professionnelle Agricole
<b>OSC</b>	: Organisation de la Société Civile
<b>PAG</b>	: Programme d'Actions du Gouvernement
<b>PAGCCB</b>	: Plan d'Actions Genre et Changements Climatiques du Bénin
<b>PAN-GDT</b>	: Plan d'Actions National sur la Gestion Durable des Terres
<b>PAPC</b>	: Programme d'Assainissement Pluvial de Cotonou
<b>PARSAD</b>	: Programme d'appui à une Agriculture Résiliente et aux Systèmes Alimentaires Durables
<b>PCACC</b>	: Plan Communal d'Adaptation aux Changements Climatiques
<b>PCCDV</b>	: Polluants Climatiques à Courte Durée de Vie
<b>PDA</b>	: Pôles de Développement Agricole
<b>PDC</b>	: Plan de Développement Communal
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PIDACC-Bénin</b>	: Projet de Développement Intégré et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger
<b>PIP</b>	: Programme d'Investissements Publics
<b>PIRA</b>	: Programme Intercommunal de Réhabilitation du Lac Ahémé
<b>PIUP</b>	: Procédés Industriels et Utilisation des Produits
<b>PMA</b>	: Pays les Moins Avancés
<b>PMUD-GN</b>	: Projet de Mobilité Urbaine Durable du Grand Nokoué
<b>PNA</b>	: Plan National d'Adaptation aux changements climatiques
<b>PNCBGDEFT</b>	: Programme National de Conservation de la Biodiversité et de Gestion Durable des Espaces Forestiers et des Terres
<b>PND</b>	: Plan National de Développement
<b>PNDF-AF</b>	: Programme National de Développement de la Filière Arboriculture Fruitière
<b>PNDirr</b>	: Programme National de Développement de l'Irrigation
<b>PNDPGC</b>	: Programme National de Développement des Plantations et des Grandes Cultures
<b>PNLP</b>	: Programme National de Lutte contre le Paludisme

<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PNUE</b>	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>PPP</b>	: Partenariat Public-Privé
<b>PRG</b>	: Potentiel de Réchauffement Global
<b>PRONORD</b>	: Programme Territorial pour le Nord Bénin
<b>PTF</b>	: Partenaires Techniques et Financiers
<b>RBA</b>	: Rapport Biennal Actualisé
<b>RBT</b>	: Rapport Biennal de Transparence
<b>REDD+</b>	: Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
<b>RGPH</b>	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
<b>SBEE</b>	: Société Béninoise d'Energie Électrique
<b>SBPE</b>	: Société Béninoise de Production d'Électricité
<b>SDAC</b>	: Schéma Directeur d'Aménagement Communal
<b>SLCP</b>	: Polluants climatiques à courte durée de vie
<b>SONEB</b>	: Société Nationale des Eaux du Bénin
<b>TCN</b>	: Troisième Communication Nationale
<b>TRGNL</b>	: Terminal Flottant de Regazéification du Gaz Naturel Liquéfié
<b>UAC</b>	: Université d'Abomey-Calavi
<b>UE</b>	: Union Européenne
<b>UICN</b>	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
<b>UNICEF</b>	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>UTCATF</b>	: Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Forêt





## RESUME EXECUTIF

La République du Bénin a soumis sa première Contribution Déterminée au niveau National actualisée (CDN 2.0) en octobre 2021. Conformément aux articles 4.2 et 4.11 de l'Accord de Paris, ainsi qu'au paragraphe 24 de la décision 1/CP.21, le Bénin a l'honneur de soumettre sa troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) pour la période de 2026 à 2035 au Secrétariat de la CCNUCC. Tout comme les précédentes, l'élaboration de la présente CDN a bénéficié d'une large participation des parties prenantes issues des structures publiques et privées, des collectivités locales et de la société civile. Elle se résume aux points clés suivants.

### Circonstances nationales

Située en Afrique de l'Ouest, la République du Bénin s'étend sur 114.763 km<sup>2</sup> et compte une population estimée à 13.224.860 habitants en 2025, dont 79,31% ont moins de 35 ans. Administrativement, le pays est découpé en douze (12) départements, subdivisés en 77 Communes. On distingue principalement deux types de climat au Bénin, le climat subéquatorial, qui caractérise la région méridionale, et le climat tropical continental, qui régit la région septentrionale. Sur le plan socio-économique, le Bénin a enregistré un taux de croissance de 8,8% au troisième trimestre 2025, porté par l'ensemble des secteurs d'activité, avec des hausses de 6,2%

dans le secteur primaire (soutenu par l'agriculture), de 9,9% dans le secteur secondaire et de 10,0% dans le secteur tertiaire. En 2022, 36,2% de la population était touchée par la pauvreté, contre 38,5% en 2019. On note également l'importance du sous-emploi (72,9%). Le Bénin est par ailleurs confronté à des défis majeurs, tels que les effets néfastes des changements climatiques, l'aggravation de la menace sécuritaire dans le nord du pays, le chômage des jeunes, les inégalités sociales persistantes et les insuffisances des systèmes éducatif et sanitaire.

### Atténuation

#### *Emissions de gaz à effet de serre actuelles et objectif global en matière d'atténuation*

Les émissions totales des Gaz à Effet de Serre (GES) du Bénin hors secteur de la foresterie s'établissent en 2023, suivant l'inventaire des GES, à 24,54 Méga tonne Equivalent-CO<sub>2</sub> (Mt E-CO<sub>2</sub>), soit environ 1,95 tonnes E-CO<sub>2</sub> par habitant, en hausse de 30% environ par rapport au niveau atteint en 2018. Ces émissions proviennent des secteurs de l'énergie (**36,86%**), de l'agriculture (**38,44%**), des déchets (**1,86%**) et des procédés industriels (**22,84%**). En tenant compte du secteur de la Foresterie et autres Affectations des Terres (FAT), les émissions nettes de GES sont estimées à **106,09 Mt E-CO<sub>2</sub>**.

En matière de projection, en cas de maintien du statu quo, la tendance des émissions globales (hors FAT) révèle une augmentation de **73% environ** sur la période 2023-2035 (

Figure 1). Le total des émissions globales cumulées de GES sur la période 2026-2035, sans aucune intervention, avoisinerait **367,8 Mt E-CO<sub>2</sub>** (secteur FAT exclu). Ces émissions proviendraient de **57%** du secteur de l'énergie, de **31,5%** de celui de l'agriculture, de **4,5%** du secteur des PIUP et de **2%** du secteur des déchets. Les autres émissions concernent les feux de végétation (0,09%) et les hydrofluorocarbures (HFCs), 4,91%.

Pour les années à venir, les mesures envisagées dans la présente CDN 3.0, dans les secteurs de l'Agriculture, l'Energie, des PIUP et des Déchets (voir les tableaux 5, 6, 7 et 8) sont susceptibles de contribuer à réduire les émissions cumulées de GES (hors FAT) d'environ **119,6 Mt E-CO<sub>2</sub>** par rapport au scénario de référence, soit une réduction de l'ordre de **32,5%** sur la période 2026-2035 ; en progression considérable par rapport à l'ambition de 20,15% (48,75 Mt E-CO<sub>2</sub>) pour la CDN2.0 du Bénin. Les réductions nettes escomptées des émissions de GES (secteur FAT compris) s'élèvent à **589,6 Mt E-CO<sub>2</sub>** par rapport au scénario de référence, soit **33,7%**. Sur la période 2020 à 2030 les réductions nettes escomptées cumulées (FAT compris) sont estimées **222,8 Mt E-CO<sub>2</sub>**, soit **27,6%**.

### **Objectifs et mesures en matière d'atténuation des changements climatiques**

Sur la base des stratégies, plans et programmes existants, les objectifs sectoriels clés et les mesures d'atténuation des changements climatiques sont identifiés et consignés dans les tableaux 5, 6, 7 et 8. Au total, 32 mesures d'atténuation ont été identifiées. Ces mesures seront mises en œuvre à travers 180 projets, dont 120 sont conditionnels. Le secteur de l'énergie concentre à lui seul 22 mesures et 70 projets. Il convient de noter que l'évaluation des émissions porte sur 87 projets d'atténuation, dont 43 sont conditionnels.

L'ensemble des projets inconditionnels permettra de réduire les émissions cumulées sur la période 2026 à 2030 de **34,1 Mt E-CO<sub>2</sub>** (hors FAT), par rapport au scénario de référence, soit **21,1%**. Entre 2026 et 2035, la réduction des émissions cumulées du scénario inconditionnel hors FAT sera de **93,7 Mt E-CO<sub>2</sub>**, soit **25,5%**. En prenant en compte le secteur de la Foresterie et autres Affectations des Terres, ces réductions cumulées nettes des émissions sont estimées respectivement à **192 Mt E-CO<sub>2</sub>** (**23,8%**) et **463,1 Mt E-CO<sub>2</sub>** (**26,5%**) sur les périodes 2026 à 2030 et 2026 à 2035.

### **Stratégies, programmes, projets de mise en œuvre**

La mise en œuvre des activités sectorielles d'atténuation (agriculture, énergie, foresterie et déchets) au titre de la CDN s'appuiera sur les stratégies, programmes et projets existants, ainsi que sur les programmes et projets futurs qui pourraient être élaborés et mis en œuvre sur la période de 2026 à 2035.

### **Adaptation**

Bien que sa contribution aux émissions mondiales de gaz à effet de serre soit marginale, le Bénin est fortement vulnérable aux impacts des changements climatiques. Ce fait de l'adaptation un pilier central de sa stratégie de développement résilient. Ainsi, le Bénin a mis en place un cadre juridique, politique et stratégique complet et solide qui accorde la priorité à l'adaptation dans huit (08) secteurs clés : agriculture, ressources en eau, foresterie, littoral, tourisme, énergie, santé, aménagement urbain et infrastructures. Malgré les efforts consentis, le Bénin affiche un faible niveau de préparation (score : 0,342 en 2023), se classant 131<sup>ième</sup> au niveau mondial, ce qui oriente les mesures d'adaptation de la CDN 3.0 vers les priorités sectorielles suivantes :

- **Agriculture**

L'agriculture est un pilier majeur de l'économie locale et nationale du Bénin. Elle assure la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et a contribué à hauteur de 1,5 point de pourcentage au PIB national au troisième trimestre 2025. Elle emploie environ 70% de la population et représente 72,9% des recettes d'exportation. Elle dépend toutefois fortement des conditions climatiques extrêmes et reste particulièrement vulnérable aux aléas tels que les pluies tardives et violentes, les inondations, les poches de sécheresse, les vagues de chaleur, les vents violents et les crues extrêmes. En conséquence, les 29 projets sectoriels et les 51 projets portés par les Communes, identifiés et inscrits dans cette CDN 3.0, visent à mettre en œuvre les priorités suivantes du secteur agricole :

- le développement et la diffusion d'itinéraires techniques agricoles adaptés aux nouvelles contraintes climatiques, en particulier dans les zones agroécologiques les plus exposées ;
- la promotion de pratiques agricoles durables, notamment le paillage (mulching), visant à améliorer la gestion des sols et des ressources en eau ; et
- le renforcement de systèmes intégrés d'agriculture et d'élevage de type agropastoral, en vue d'accroître la résilience des systèmes de production face aux impacts actuels et futurs des changements climatiques.

#### ○ **Foresterie et autres Affectations des Terres (FAT)**

Le secteur forestier béninois constitue un pilier essentiel de l'économie nationale. Il génère des revenus importants, soutient l'emploi des communautés locales et fournit des services écosystémiques essentiels, comme la séquestration du carbone et la régulation hydrologique. Toutefois, ces écosystèmes sont fortement exposés aux effets des changements climatiques tels que les inondations récurrentes, les pluies violentes, les sécheresses prolongées et la dégradation accélérée des habitats. A ces pressions climatiques s'ajoutent des facteurs anthropiques persistants, tels que l'agriculture extensive, l'exploitation du bois de feu, la production de charbon de bois, l'élevage et l'expansion urbaine, qui accentuent la vulnérabilité et compromettent la résilience des ressources forestières. Les 10 projets sectoriels et les 37 autres à l'initiative des Communes renforceront la résilience du secteur et contribueront à réduire le taux de déforestation.

#### ○ **Ressources en eau**

L'analyse de la vulnérabilité actuelle montre que les inondations, les crues, les périodes de chaleur excessive et de sécheresse aiguë, ainsi que les pluies tardives et violentes, constituent les principaux risques climatiques et hydrologiques affectant le secteur des ressources en eau du Bénin. En conséquence, les 09 projets sectoriels et les 10 projets portés par les Communes visent :

- l'aménagement et la gestion durable des petits bassins versants, en vue d'améliorer la régulation des ressources en eau et de réduire la vulnérabilité des zones exposées ;
- la promotion d'une gestion intégrée des bas-fonds à vocation agricole, notamment rizicole, afin de renforcer la maîtrise de l'eau et la durabilité des systèmes de production ;
- le développement d'infrastructures hydrauliques à usages multiples, incluant les forages, pour accroître l'accès durable et équitable à l'eau dans les zones rurales et périurbaines affectées par la variabilité et les extrêmes climatiques.

### ○ **Santé**

Au Bénin, le secteur de la santé est l'un des plus vulnérables aux changements climatiques, comme en témoigne son indice de vulnérabilité de 0,760 en 2023. Les principaux risques climatiques qui affectent ce secteur sont les inondations, la sécheresse, les pluies violentes, les vagues de chaleur, les vents violents, les vents de sable, l'augmentation des températures, le retard des périodes pluvieuses et l'élévation du niveau de la mer. Ces risques ont un impact significatif sur la santé des populations, les infrastructures et les services de santé à travers tout le pays. En effet, parmi les dix principales causes de décès au Bénin, quatre (le paludisme, la malnutrition, les infections respiratoires aiguës et les maladies cardiovasculaires) sont directement liées au climat. La CDN 3.0 du Bénin aborde les risques croissants liés au changement climatique pour les maladies à transmission vectorielle, ainsi que pour la santé maternelle et néonatale. Les 06 initiatives du secteur de la santé inscrites dans la CDN 3.0 visent à traiter ces risques.

### ○ **Littoral**

Le littoral béninois s'étend sur 30 des 77 Communes du pays, dont 5 sont côtières (Sèmè-Kpodji, Cotonou, Abomey-Calavi, Ouidah et Grand-Popo), et concentre environ 60% de la population. Il est confronté à une intensification des aléas climatiques (inondations, crues, vents violents, sécheresses prolongées et élévation du niveau marin), qui accélèrent l'érosion côtière et entraînent un recul du trait de côte variant de 12 à 30 mètres par an selon les zones. Les 05 projets de ce secteur inscrits dans la CDN 3.0 visent à renforcer la résilience des infrastructures, des activités économiques et des populations, ainsi qu'à mettre en place une gestion intégrée du littoral.

### ○ **Tourisme**

Les zones côtières, qui concentrent près de 30% de l'offre touristique nationale, sont fortement exposées à l'érosion côtière et à l'élévation du niveau de la mer, ce qui entraîne une perte d'attractivité des plages et une dégradation progressive des infrastructures hôtelières. Par ailleurs, l'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes, tels que les inondations et les vagues de chaleur, perturbe les flux touristiques et accroît les coûts d'entretien et de résilience des installations, ce qui compromet la compétitivité du secteur. Six (06) projets ont été identifiés et inscrits dans la CDN 3.0 afin de renforcer la résilience du secteur du tourisme du Bénin face aux changements climatiques.

### ○ **Infrastructures et aménagements urbains**

Le secteur des infrastructures et aménagements urbains est particulièrement exposé aux aléas climatiques, notamment aux inondations, aux vents violents, aux températures extrêmes, ainsi qu'à la montée du niveau de la mer et aux phénomènes à évolution graduelle. Ces phénomènes climatiques affectent différemment les sous-secteurs, mais entraînent globalement une dégradation accrue des infrastructures, des perturbations des services et des pertes économiques pouvant atteindre 2 à 4% du PIB d'ici 2050. En conséquence, dix-huit (18) projets ont été identifiés et inscrits dans la CDN 3.0 pour renforcer la résilience du secteur des infrastructures et aménagements urbains face aux changements climatiques.

### ○ **Initiatives transversales d'adaptation**

Pour soutenir l'intégration progressive de la résilience climatique dans la gouvernance, la planification et la mise en œuvre des politiques publiques, treize (13) projets, dont six (06) conditionnels, ont été identifiés et inscrits à la présente CDN du Bénin. Ces projets visent :

- à renforcer les services climatiques et les systèmes d'alerte précoce, essentiels pour améliorer l'anticipation et la gestion des risques climatiques ;
- à développer des approches territoriales d'adaptation, à travers des mécanismes de financement décentralisé ;
- à intégrer la résilience climatique dans les services sociaux essentiels, notamment dans les secteurs de l'eau, de l'hygiène, de l'assainissement et de la santé.

### Questions transversales : genre et inclusion sociale, transition juste, pertes et préjudices

Les conditions transversales indispensables à une mise en œuvre efficace, équitable et durable de la CDN 3.0 du Bénin ont été définies et s'articulent autour de quatre axes majeurs :

- 1. Genre et Inclusion Sociale :** la CDN 3.0 du Bénin adopte une approche sensible au genre et à l'inclusion sociale pour répondre aux vulnérabilités différenciées des femmes, des filles, des enfants, des jeunes et des personnes en situation de handicap. Elle promeut leur autonomisation socio-économique, leur participation active au leadership climatique et leur accès équitable aux opportunités et aux bénéfices de la transition vers des filières vertes.
- 2. Engagement du Secteur Privé :** le secteur privé est reconnu comme un partenaire stratégique et un levier essentiel, tant sur le plan financier que technologique dans la CDN 3.0 du Bénin. Il est mobilisé en tant que co-investisseur et opérateur de solutions climatiques dans des secteurs prioritaires tels que l'énergie, l'agriculture et les infrastructures résilientes, et soutenu par des mécanismes de dé-risquage et des instruments financiers innovants visant à orienter les investissements vers des options sobres en carbone et adaptées au climat.
- 3. Transition juste :** la CDN 3.0 du Bénin s'inscrit dans une logique de transition juste visant à garantir que la transformation vers une économie sobre en carbone soit inclusive et socialement acceptable. Elle met l'accent sur la protection des moyens de subsistance, la création d'emplois décents et verts, le développement des compétences et le dialogue social, afin de ne laisser aucun groupe ni territoire de côté.
- 4. Pertes et préjudices :** conformément à l'article 8 de l'Accord de Paris, le Bénin intègre dans sa CDN 3.0 des mesures stratégiques pour faire face aux impacts climatiques inévitables et irréversibles. Cela comprend le renforcement des systèmes d'alerte précoce, le déploiement de mécanismes d'assurance climatique, la mise en place de filets sociaux adaptatifs et la mobilisation de financements dédiés pour soutenir les communautés locales confrontées à des dommages résiduels.

### Moyens de mise en œuvre

La mise en œuvre effective des mesures d'atténuation et d'adaptation inscrites dans la CDN 3.0 du Bénin requiert des appuis renforcés en matière de financement, de renforcement des capacités et de transfert de technologies. Malgré les avancées réalisées ces dernières années en matière de mobilisation des ressources climatiques, l'ampleur des actions envisagées exige une augmentation significative des moyens financiers pour garantir leur mise en œuvre.

Le coût total des actions d'atténuation inscrites dans la CDN 3.0 du Bénin pour la période 2026-2035 est estimé à **9.939,269** millions de dollars américains, et celui des initiatives d'adaptation de **4.423,857** millions de dollars américains, soit un besoin de financement total d'environ **14.363,126** millions de dollars américains. Le coût total des actions conditionnelles s'élève à **9.141,867** millions USD, dont **7.293,275** millions USD pour l'atténuation. Le Tableau 1 ci-dessous récapitule le coût des initiatives par secteur.

Tableau 1 : Récapitulatif des coûts des initiatives de mise en œuvre de la CDN 3.0 par secteur

Volet	Secteurs	Coûts des initiatives (millions USD)		
		Conditionnelles	Inconditionnelles	Total
Atténuation	<b>Total</b>	<b>7.293,275</b>	<b>2.645,994</b>	<b>9.939,269</b>
	Energie	5.769,870	1.966,980	7.737,024
	Déchets	10,833	--	10,833
	Agriculture	1.126,247	58,909	1.185,156
	PIUP	0,35	--	0,35
	FAT	385,975	620,105	1.006,080
Adaptation	<b>Total</b>	<b>1.848,592</b>	<b>2.575,265</b>	<b>4.423,857</b>
	Energie	0,174	--	0,174
	Agriculture	432,504	646,003	1.078,507
	FAT	58,667	24,126	82,793
	Ressources en eau	329,343	726,990	1.056,333
	Santé	23,130	37,619	60,749
	Infrastructures et Aménagements Urbains	258,761	839,813	1.098,574
	Littoral	14,080	56,315	70,395
	Tourisme	680,920	230,100	911,020
Trans-sectoriels	51,013	14,299	65,312	
<b>Total</b>	<b>9.141,867</b>	<b>5.221,259</b>	<b>14.363,126</b>	

### Arrangement institutionnel de mise en œuvre

La mise en œuvre de la troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) du Bénin se fait sous la coordination du ministère du Cadre de vie et des Transports, chargé du

développement durable (MCVT), en sa qualité de Point Focal national de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Elle mobilise un ensemble d'acteurs clés, notamment :

- ministères et institutions sectoriels concernés ;
- collectivités locales ;
- secteur privé ;
- société civile.

Les organes de mise en œuvre des CDN du Bénin sont définis par l'arrêté n°2018-063/MCVDD/DC/SGM/DAF/DGEC/DGRACC/SAECC/CORD-CDN/SA 014SGG18 du 23 avril 2018, portant création, attributions, organisation et fonctionnement des organes de mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDNs). Il s'agit des organes suivants :

- le **Comité de Pilotage**, l'instance suprême de décision et d'orientation ; sa composition est définie à l'article 4 de l'arrêté et est constituée de représentants désignés des acteurs clés ;
- l'**Unité de Coordination Nationale de la CDN**, l'instance fédératrice de toutes les actions ;
- la **Coordination Sectorielle** de mise en œuvre, relevant des ministères, institutions, agences et autres structures concernés par les mesures et actions retenues dans la CDN 3.0 ;
- la **Coordination Communale** est l'organe chargé de superviser la mise en œuvre de la CDN à l'échelle locale.

Le MCVT fournira les orientations stratégiques et le soutien nécessaires pour accompagner les structures sectorielles dans l'élaboration des projets de mobilisation de financements et de toute autre initiative, en s'appuyant sur les mécanismes existants. Il assurera par ailleurs la coordination du système de Mesure, de Notification et de Vérification (MNV) de la mise en œuvre de la CDN 3.0, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles, en collaboration avec les parties prenantes concernées.



# 1 INTRODUCTION

---

Le Bénin, à l'instar de la plupart des pays en développement, subit fortement les effets néfastes et dangereux des changements climatiques qui se manifestent à la fois par une hausse tendancielle des normales climatiques, notamment l'élévation des températures moyennes, l'intensification de l'évapotranspiration et la modification des régimes de précipitations, et par une recrudescence des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes, tels que l'augmentation de la variabilité spatiale et temporelle des saisons sèches et pluvieuses, les inondations, les sécheresses, les vents violents, l'érosion côtière et l'élévation du niveau de la mer (MCVDD, 2019, 2022).

Conscient que la lutte contre les changements climatiques est une conjugaison d'efforts des États et diverses institutions, la République du Bénin a signé et ratifié plusieurs instruments internationaux majeurs sur le climat, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en juin 1994, le Protocole de Kyoto en février 2002 et l'Accord de Paris en octobre 2016. État partie à ces différents accords et traités, le Bénin s'est résolument engagé dans la dynamique mondiale de lutte contre les changements climatiques, comme en témoigne la soumission de ses Contributions Pré-vues Déterminées au niveau National (CPDN) en septembre 2015, puis de sa CDN2.0 en octobre 2021.

La CDN 2.0 visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), hors secteur Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF), d'environ 48,75 Mt E-CO<sub>2</sub>, soit 20,15% à l'horizon 2030, tout en intégrant davantage de mesures d'adaptation dans les secteurs les plus vulnérables. Pour

mettre en œuvre la CDN2.0, un Plan de Partenariat a été élaboré afin de fédérer les acteurs techniques et financiers autour d'une mise en œuvre concertée et efficace des engagements.

La présente Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) du Bénin a été élaborée conformément à l'article 4.2 de l'Accord de Paris qui demande à chaque Partie de renforcer, tous les cinq (5) ans, la portée et l'ambition de ses engagements climatiques, dans un esprit de transparence, de progression et de responsabilité partagée. Elle s'appuie sur l'évaluation rigoureuse de la CDN2.0, notamment sur les progrès réalisés, les défis persistants et les recommandations clés ainsi que sur de nouvelles opportunités identifiées. Elle vise à inscrire le Bénin sur une trajectoire encore plus ambitieuse, cohérente avec les conclusions du Bilan mondial (*Global Stocktake*), les Objectifs de Développement Durable (ODD), ainsi que les priorités nationales de développement à faibles émissions de carbone traduites dans la Stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques (LT LEDS) du pays.

Cette nouvelle CDN exprime la détermination du Bénin à réduire davantage ses émissions, notamment en valorisant les énergies renouvelables, en promouvant des pratiques agricoles durables et en améliorant la gestion des ressources naturelles. Elle accorde une attention particulière aux questions transversales indispensables à une action climatique inclusive et équitable, telles que le genre et l'inclusion sociale, la paix et la sécurité, l'équité sociale, la transition juste, les pertes et dommages ou encore l'alignement avec les politiques nationales de développement.



## 2 CONTEXTE NATIONAL

### 2.1 CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

La République du Bénin est un pays d'Afrique de l'Ouest qui couvre une superficie de 114.763 km<sup>2</sup> et abrite une population estimée à 13,2 millions d'habitants en 2025, caractérisée par une forte proportion de jeunes, près de 79,3% ayant moins de 35 ans (INStaD, 2022). Sur le plan administratif, le Bénin est divisé en douze (12) départements, eux-mêmes subdivisés en soixante-dix-sept (77) Communes. Le pays présente une diversité climatique marquée, avec un climat subéquatorial au sud et un climat tropical continental au nord, ce qui influence fortement les activités économiques, notamment l'agriculture.

Le Bénin affiche une dynamique économique soutenue. Malgré les effets des multiples chocs, il a enregistré un taux de croissance de 6,4% en 2023, de 7,5% en 2024 et de 8,8% au troisième trimestre 2025 (INStaD, 2025), tiré par l'ensemble des secteurs. Le secteur primaire, dominé par l'agriculture, a progressé de 6,2%, tandis que les secteurs secondaire et tertiaire ont enregistré des croissances respectives de 9,9% et 10,0% au troisième trimestre 2025, ce qui témoigne d'une diversification progressive de l'économie.

Malgré ces résultats, des défis structurels persistent. En 2022, 36,2% de la population béninoise vivait en situation de pauvreté contre 38,5% en 2019, soit une légère baisse de 2,3 points de pourcentage (INStaD, 2023). Le sous-emploi reste particulièrement élevé, touchant près de 72,9% de la population active (BAD, 2025), ce qui reflète la prédominance de l'emploi informel et de la vulnérabilité des moyens de subsistance. Par ailleurs, le Bénin est confronté à des défis majeurs, tels que les effets néfastes des changements climatiques, l'aggravation de la menace sécuritaire dans le nord du pays, le chômage des jeunes, les inégalités sociales persistantes et les insuffisances des systèmes éducatif et sanitaire. Au Bénin, l'indice de vulnérabilité des enfants est de 8,1 et l'Indice de Risques Climatiques pour les Enfants (IRCE)<sup>1</sup> est de 7,6 (UNICEF, 2021). Ce qui constitue des enjeux déterminants pour la planification du développement durable et pour l'ambition climatique portée par la CDN 3.0.

### 2.2 PROFIL DES EMISSIONS

Les émissions totales du Bénin, selon l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) établi dans tous les secteurs pour la période 1990-2023, hors secteur de la Foresterie et autres Affectations des terres (FAT), sont évaluées à 24,54 Méga tonne Equivalent-CO<sub>2</sub> (Mt E-CO<sub>2</sub>) en 2023, marquant une progression notable par rapport au niveau de 1990 (10,75 Mt E-CO<sub>2</sub>) (MCVT, 2026). En 1990, le secteur de l'agriculture était le principal émetteur (77,6%), suivi par celui de l'énergie (20,1%). En 2023, le profil des émissions reste dominé par le secteur de l'agriculture (38,44%), devant l'énergie (36,86%), les procédés industriels (22,84%) et les déchets (1,86%). En intégrant le secteur FAT, les émissions nettes de gaz à effet de serre s'élèvent à 106,09 Mt E-CO<sub>2</sub>.

Les principales sources d'émissions sont la combustion de biomasse et de carburants (secteur de l'énergie), la fermentation entérique, la gestion du fumier et les émissions de N<sub>2</sub>O liées aux sols agricoles. Le secteur de l'UTCATF joue un rôle déterminant dans l'équilibre global des émissions, notamment à travers les terres converties en cultures, les changements d'affectation des terres et la déforestation, qui réduisent le potentiel de séquestration du carbone. Ainsi,

---

<sup>1</sup> L'IRCE s'appuie sur de nombreux indicateurs relatifs aux aléas, aux chocs et aux stress climatiques et environnementaux, ainsi qu'à la vulnérabilité des enfants

l'évolution des émissions au Bénin s'explique principalement par : (i) la dégradation des écosystèmes forestiers liée à l'exploitation du bois de chauffage et du bois de construction, (ii) l'augmentation soutenue de la demande énergétique, notamment dans les transports et pour les usages domestiques, (iii) l'extension des superficies agricoles au détriment des forêts, et (iv) l'intensification des systèmes de production agricole.

Dans ce contexte, les secteurs de l'énergie, de la foresterie, de l'agriculture, des Procédés Industriels et de l'Utilisation des Produits (PIUP) et des déchets constituent des leviers stratégiques prioritaires pour l'atténuation au Bénin.

## 2.3 PROFIL CLIMATIQUE ET VULNERABILITE

Bien que sa contribution aux émissions mondiales de gaz à effet de serre reste marginale, le Bénin est fortement vulnérable aux impacts des changements climatiques. Avec un indice ND-GAIN de 38,5<sup>2</sup> le plaçant au 156<sup>ième</sup> rang mondial sur 185 pays, et un score de vulnérabilité de 0,571, le Bénin se classe au 17<sup>ième</sup> rang mondial des pays les plus vulnérables. Malgré les efforts consentis pour faire face aux changements climatiques, le Bénin affiche un faible niveau de préparation (score : 0,342 en 2023), se classant 131<sup>ième</sup> au niveau mondial.

Les principales analyses de vulnérabilité mettent en évidence cinq (05) aléas climatiques majeurs, à savoir les sécheresses, les inondations, les vents violents, les vagues de chaleur extrêmes et l'élévation du niveau de la mer (Akponikpé et al., 2019 ; Ossè et al., 2019 ; Sintondji et al., 2019). Ces aléas affectent l'ensemble du territoire national et entraînent des répercussions multisectorielles, notamment la dégradation des ressources naturelles, le déplacement de populations, l'accélération de l'érosion côtière et la perturbation des activités économiques, avec des coûts économiques et sociaux en constante augmentation (MCVDD, 2022). En réponse, huit (08) secteurs prioritaires font l'objet de l'adaptation au Bénin : l'agriculture, les ressources en eau, l'énergie, la santé, les infrastructures et aménagements urbains, le tourisme, la foresterie et le littoral.

## 2.4 CADRE JURIDIQUE, POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

### 2.4.1 Cadre juridique

Sur le plan juridique, la Loi n°2018-18 du 6 août 2018 sur les changements climatiques en République du Bénin a été adoptée et constitue le fondement juridique de l'action climatique nationale. Elle entérine l'impératif d'intégrer les considérations climatiques à l'ensemble des politiques publiques, des stratégies de développement et des projets d'investissement, tant à l'échelle nationale que locale. Elle précise également les principes directeurs de la gouvernance climatique (participation, équité et durabilité) et établit un cadre de responsabilité concernant les engagements internationaux, notamment les Contributions Déterminées au niveau National (CDN).

### 2.4.2 Cadre institutionnel

La gouvernance nationale en matière de changements climatiques incombe principalement au Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT), qui assure la fonction de Point Focal National de la CCNUCC. Ce ministère abrite la Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC), chargée (i) de mettre en œuvre les accords multilatéraux relatifs aux changements climatiques, en collaboration avec les structures con-

---

<sup>2</sup> <https://gain-new.crc.nd.edu/country/benin>, consulté le 20 mars 2026.

cernées (autres ministères, ONG, secteur privé), et (ii) d'assurer la coordination des programmes, projets ou actions initiés par l'État dans ce domaine. La DGEC assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la CDN.

La collaboration entre le MCVT et les autres parties prenantes est facilitée par la loi n°2018-18 du 06 août 2018, ainsi que par le Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC), formalisé par ladite loi et le décret N°2020 - 260 du 29 Avril 2020. D'autres dispositions ont été prises récemment, notamment la création du Conseil Béninois pour le Développement Durable (CBDD) en 2022, de l'Autorité d'Enregistrement des Projets Carbone (AEPC) et du Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) accrédité par le Fonds Vert pour le Climat (GCF) et par le Fonds pour l'Adaptation (FA). Le CBDD apporte son concours à la politique gouvernementale en faveur des changements climatiques et du développement durable. L'AEPC est chargée du suivi des résultats d'atténuation transférés au niveau international (ITMO) au Bénin.

### 2.4.3 Cadre politique

Sur le plan politique, le cadre national a connu quelques changements avec l'adoption de la vision nationale de développement à l'horizon 2060 : *Bénin 2060 ALAFIA, un Monde de Splendeurs*. A travers cette boussole nationale, l'ambition collective est : « A l'horizon 2060, le Bénin est un pays de paix, de prospérité, de bonne gouvernance, de rayonnement culturel et international et de bien-être commun » (République du Bénin, 2026). Son orientation stratégique 2, intitulée « *Renforcement de la résilience du système Bénin* », vise à répondre aux menaces directes que les chocs de toute nature représentent pour les écosystèmes. L'objectif stratégique 2 « *Renforcer la résilience des systèmes socio-économiques et environnementaux face aux chocs* » vise à améliorer la résilience des systèmes socio-économiques du Bénin face, entre autres, aux chocs sociaux, économiques, climatiques, environnementaux et sanitaires. Pour y parvenir, il faudra notamment atténuer les effets des chocs liés aux changements climatiques et environnementaux, les gérer de manière anticipative et renforcer les systèmes de protection sociale adaptatifs. L'orientation stratégique 9, « *Développement équilibré des territoires* », vise, à travers l'objectif stratégique 14, à assurer un développement harmonieux de l'ensemble du territoire du pays. L'intégration progressive des énergies renouvelables dans les pratiques sociales, économiques et territoriales constitue un levier essentiel de cette transformation.

Pour mettre en œuvre la vision nationale de développement, *Bénin 2060 ALAFIA, un Monde de Splendeurs*, le Plan National de Développement (PND 2018-2025) est en cours d'actualisation et constituera l'un des instruments majeurs des dix (10) prochaines années. Outre ces deux documents de planification, la mise en œuvre de la CDN 3.0 s'effectuera dans un cadre politique incluant des politiques, des stratégies, des programmes et des plans favorisant, de manière directe ou indirecte, la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) ou l'adaptation aux effets néfastes des changements. On peut citer :

- la Politique Nationale de Gestion des Changements Climatiques (PNGCC 2021-2030) ;
- la Stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques du Bénin ;
- le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) du Bénin ;
- le Plan d'Actions Genre et Changements Climatiques du Bénin (PAGCCB 2023-2025) ;
- le Cadre décennal d'actions pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD au Bénin : 2021-2030 ;
- les programmes d'Actions du Gouvernement (PAG) ;

- les politiques de développement dans les secteurs prioritaires de l'atténuation, notamment l'énergie, l'agriculture et la foresterie, à savoir : la Politique Nationale de Maîtrise de l'Énergie (PONAME), la Politique Nationale de Développement de l'Énergie Renouvelable (PONADER), la Politique forestière du gouvernement (2023-2032), etc. ;
- les politiques de développement des secteurs clés de l'adaptation, notamment les secteurs de la santé (Politique Nationale de Santé (PNS 2018 - 2030)), du littoral (Plan d'Aménagement Opérationnel et Résilient (PAOR) de la bande côtière), du tourisme (Plan stratégique de développement du tourisme), des infrastructures et aménagements urbains (Plan stratégique 2025-2029 du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable) et des ressources en eau (Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE)) ;
- Les Plans de Développement Communal de 4<sup>ième</sup> génération (PDC 4) constituent un instrument clé pour la territorialisation de la CDN 3.0, en intégrant les enjeux climatiques dans la planification locale. Ils renforcent le rôle des Communes dans la mise en œuvre d'actions d'adaptation et d'atténuation, tout en facilitant l'accès aux financements climatiques décentralisés.



## 3 PROCESSUS ET METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DE LA CDN 3.0

### 3.1 PROCESSUS D'ELABORATION DE LA CDN 3.0

Le processus d'élaboration de la CDN 3.0 du Bénin s'est inscrit dans une démarche rigoureuse, inclusive et conforme aux exigences de l'Accord de Paris, en intégrant, d'une part, les orientations de la Stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques du Bénin et de la Politique Nationale de Gestion des Changements Climatiques (PNGCC 2021-2030) et d'autre part, les acquis de la CDN2.0 et les meilleures pratiques internationales. Il a permis de mobiliser l'ensemble des parties prenantes et d'assurer une cohérence avec les priorités nationales en matière de développement durable, les cadres méthodologiques du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) et de la CCNUCC, ainsi que les exigences de transparence et de redevabilité.

Le processus d'élaboration de la CDN 3.0 du Bénin s'est déroulé d'avril 2025 à avril 2026. Il a débuté par la réalisation de l'état des lieux de la CDN2.0 et a mobilisé l'ensemble des parties prenantes nationales, notamment les ministères et institutions sectoriels concernés par les actions climatiques, les collectivités locales, le secteur privé, la société civile, les associations de jeunes et de femmes et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), dans un esprit de concertation et de co-construction.

### 3.2 APPROCHE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DE LA CDN 3.0

L'estimation des émissions s'est appuyée sur une approche méthodologique classique en quatre étapes : (i) le calcul des émissions historiques ; (ii) les projections des émissions dans le cas du scénario de référence ; (iii) les projections des émissions dans le cas du scénario d'atténuation et (iv) l'estimation des réductions d'émissions.

#### 3.2.1 Émissions historiques et projetées dans les scénarios de référence et d'atténuation

##### ○ Scénario de référence

Les émissions du scénario de référence établi dans le cadre de la CDN2.0 pour la période 2010-2030, puis projetées jusqu'en 2040, constituent la ligne de base pour la CDN 3.0. Il s'agit d'un scénario qui exclut toutes les mesures à partir de 2018. Les mises à jour effectuées sont justifiées par :

- la publication par l'INStAD de données et de projections démographiques actualisées couvrant la période 2014-2063 ;
- la collecte, auprès de l'INStAD, de données actualisées sur le PIB de 1999 à 2024 en francs CFA constants de 2015 ;
- le retraitement des données de saturation des consommations de produits énergétiques dans le secteur résidentiel (pourcentage de ménages utilisateurs) et des consommations spécifiques à partir de données issues de différentes sources ;
- la mise à jour des données du parc automobile pour le sous-secteur du transport routier du secteur de l'énergie, ainsi que la comptabilisation des consommations de carburants par les tracteurs agricoles, désormais inclus dans le sous-secteur de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche ;
- la mise à jour des données du secteur de l'agriculture pour les catégories relatives à :

- la fermentation entérique et la gestion du fumier, données sur le cheptel des animaux, afin de prendre en compte le recensement national de l'agriculture de 2019 ;
  - l'utilisation d'engrais (urée et NPK), dont les quantités ont été recalculées à partir des rapports de performance du ministère en charge de l'agriculture ;
  - les superficies des terres de culture, tirées de la base de données de la FAO.
- l'étendue de l'estimation des émissions des hydrofluorocarbures (HFCs) à d'autres produits qui n'avaient pas été pris en compte dans la CDN2.0.

Sur la base des données d'activités ainsi mises à jour pour l'établissement des inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GES) sur la période 1990-2023, dans le cadre de l'élaboration du premier Rapport Biennal sur la Transparence (RBT) du Bénin, les émissions de la période 2010-2018 et 2010-2023 ont également été mises à jour à l'aide de l'outil *Low Emissions Analysis Platform (LEAP)*<sup>3</sup> pour les secteurs suivants : Energie, Agriculture, Déchets, Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP).

Les résultats obtenus avec LEAP ont été mis en cohérence avec l'inventaire national des GES réalisé à l'aide du logiciel 2.98 du GIEC pour la série temporelle de 1990 à 2018, puis de 2010 à 2023, afin de constituer une base solide pour les projections des émissions des scénarios de référence et d'atténuation à l'horizon 2040. Pour le secteur de la foresterie, ces mêmes travaux ont été réalisés à l'aide de l'outil Excel.

Pour le secteur de la foresterie, les résultats des inventaires des GES mis à jour sur la période 1990-2018 et étendus à 2023 ont été directement intégrés dans l'outil LEAP pour la période 2010-2023, afin de servir de base aux projections à l'horizon 2040.

#### ○ Scénario d'atténuation

Le point de départ des projections des émissions du scénario d'atténuation est 2024, l'année la plus récente de l'inventaire étant 2023. Il intègre les mesures adoptées et planifiées à partir de 2018, ainsi que les nouvelles mesures identifiées dans les documents de politiques, stratégies, plans d'action et projets des principaux secteurs émetteurs de GES au Bénin (énergie, agriculture, foresterie et déchets). Les projections des émissions du scénario d'atténuation ont été établies à l'aide de l'outil LEAP pour les secteurs de l'énergie et des déchets, ainsi que pour la mesure relative à la riziculture avec gestion de l'eau dans le

secteur de l'agriculture. Pour les secteurs non énergétiques (agriculture et foresterie), le potentiel d'atténuation des mesures d'atténuation à l'horizon 2040 a été évalué pour chaque mesure à l'aide de l'outil *Nationally Determined Contribution Expert Tool (NEXT)*<sup>4</sup>, conçu par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) et du ministère allemand de l'agriculture. Les résultats obtenus avec le LEAP et le NEXT ont ensuite été compilés et traités à l'aide de l'outil Excel.

Les émissions ont été estimées à l'échelle de l'économie nationale à partir de l'équation ci-dessous, utilisée pour l'ensemble des principales sources et puits.

<sup>3</sup> <https://www.sei.org/tools/leap-low-emissions-analysis-platform/>, consulté le 11 avril 2026.

<sup>4</sup> <https://openknowledge.fao.org/items/d9481e9c-45f6-47ab-8997-983568ed91b2>, consulté le 11 avril 2026.

Émissions = valeur de la variable sectorielle d'activité X facteur d'émission

### ○ Estimation des réductions escomptées d'émissions

L'estimation des réductions escomptées d'émissions combine deux approches de comptabilisation :

- l'approche basée sur le développement de scénarios (ligne de base et atténuation) à l'échelle sectorielle (secteurs énergie et déchets), et la détermination des potentiels de réduction à partir de la formule « *Scénario atténuation – Baseline* » pour le potentiel de réduction en volume, et « *Scénario atténuation – Baseline* ) \* 100 / *Baseline* » pour le potentiel de réduction en pourcentage ;
- l'approche d'évaluation du potentiel mesure par mesure et l'établissement du bilan carbone annuel par type de mesure (approche utilisée dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie).

### ○ Articulation avec les stratégies nationales de développement

L'estimation des émissions du scénario d'atténuation s'appuie sur les mesures découlant de politiques, de stratégies et de programmes actualisés dans différents secteurs (agriculture, énergie, foresterie, déchets), sur des projets sectoriels mis en œuvre et/ou encore en vigueur, ainsi que sur des projets des collectivités locales prévus dans la 4<sup>ième</sup> génération des Plans de Développement Communaux (PDC 4).

## 3.2.2 Méthodologie de calcul

La méthodologie utilisée pour quantifier les émissions dans chaque secteur suit les lignes directrices de 2006 du GIEC pour l'inventaire des émissions, améliorées en 2019. Pour l'ensemble des catégories sectorielles, les facteurs d'émission par défaut du GIEC ont été utilisés pour les inventaires, à l'exception de la fermentation entérique chez les bovins, pour laquelle un facteur d'émission propre au Bénin a été utilisé.

### ○ Gaz couverts par l'estimation des émissions

L'évaluation de l'atténuation des polluants dans le cadre de la présente CDN 3.0 du Bénin couvre non seulement les gaz à effet de serre (GES), mais également les polluants atmosphériques à courte durée de vie qui ont un impact local sur la santé humaine. La liste des polluants dont les émissions ont été évaluées est la suivante :

- **Gaz à effet de serre (GES)**
  - **Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)** : gaz à effet de serre dont la durée de vie dans l'atmosphère est de plusieurs centaines d'années et qui contribue le plus au changement climatique mondial ;
  - **Méthane (CH<sub>4</sub>)** : gaz à effet de serre et un polluant climatique de courte durée de vie dont la durée de vie dans l'atmosphère est d'environ 15 ans. Les émissions de méthane constituent la deuxième plus grande contribution à l'augmentation de la température mondiale, après le dioxyde de carbone. Elles contribuent également à la formation d'ozone troposphérique (O<sub>3</sub>), qui a des effets négatifs sur la respiration ;

- **Hydrofluorocarbures (HFC)** : gaz à effet de serre utilisés principalement comme réfrigérants pour remplacer les chlorofluorocarbures (CFC) et les hydrochlorofluorocarbures (HCFC) dans les secteurs de la réfrigération et de la climatisation ;
- **Oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O)** : gaz à effet de serre dont la durée de vie dans l'atmosphère est supérieure à 100 ans.
- **Polluants climatiques à courte durée de vie**
  - **Carbone noir (CB)** : composant des émissions directes de particules (PM) qui contribue aux effets négatifs de la pollution atmosphérique sur la santé humaine et au réchauffement de l'atmosphère par absorption directe du rayonnement solaire. Il est principalement émis lors d'une combustion incomplète.
- **Polluants atmosphériques**
  - **Particules (PM<sub>2,5</sub> et PM<sub>10</sub>)** : petites matières particulaires solides présentes dans l'atmosphère (diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 µm pour les PM<sub>2,5</sub> et à 10 µm pour les PM<sub>10</sub>), qui contribuent aux effets de la pollution atmosphérique sur la santé humaine en raison de leurs effets sur les systèmes cardiovasculaire et respiratoire. Les émissions de PM<sub>2,5</sub> et PM<sub>10</sub> calculées ici correspondent aux émissions directes de ces particules dans l'atmosphère. Elles ne tiennent pas compte de celles qui peuvent également être engendrées par d'autres polluants gazeux, tels que les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre, l'ammoniac et les composés organiques volatils.
  - **Oxydes d'azote (NOx)** : polluant atmosphérique précurseur de la formation de particules et d'ozone troposphérique, le NOx est composé de deux polluants, l'oxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) ;
  - **Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)** : un polluant atmosphérique qui est un précurseur de la formation de particules ;
  - **Ammoniac (NH<sub>3</sub>)** : polluant atmosphérique qui est un précurseur de la formation de particules ;
  - **Carbone organique (OC)** : composant des émissions directes de particules (PM) qui contribue aux effets négatifs de la pollution atmosphérique sur la santé humaine ;
  - **Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)** : ensemble de molécules organiques différentes émises par diverses sources. Les COVNM sont des précurseurs de la formation de l'ozone troposphérique et de particules. Les COVNM courants émis par les activités humaines comprennent le propane, le butane, le benzène et le toluène ;
  - **Monoxyde de carbone (CO)** : polluant atmosphérique gazeux qui contribue à la formation de l'ozone troposphérique.

Pour l'estimation des émissions des différents gaz en équivalent CO<sub>2</sub> (E-CO<sub>2</sub>), ainsi que pour leur agrégation, les Pouvoirs de Réchauffement Global (PRG) du 5<sup>ième</sup> rapport du GIEC ont été utilisés : CO<sub>2</sub> (1), CH<sub>4</sub> (28), N<sub>2</sub>O (265), HFC (1 à 12.400), en fonction du gaz, PFC (1 à 11 100), SF<sub>6</sub> (23.500) et NF<sub>3</sub> (16.100).

## 4 CONTRIBUTION D'ATTENUATION

Le présent chapitre constitue le cœur stratégique de la CDN 3.0 du Bénin. Elle expose les engagements du pays en matière de réduction des émissions de GES, en se basant sur des scénarios de référence actualisés. Elle précise les objectifs chiffrés de réduction à l'horizon 2030 et 2035 et met en évidence la contribution attendue de chaque secteur clé à l'effort national d'atténuation. L'ensemble s'inscrit dans le cadre des choix méthodologiques définis en amont, notamment en matière d'approche sectorielle. Il est subdivisé en des sections suivantes.

### 4.1 SCENARIO DE REFERENCE ACTUALISE

Cette section présente les niveaux d'émissions historiques du Bénin, ainsi que les trajectoires d'émissions projetées dans le cadre d'un scénario de référence, dit « *Business-As-Usual (BAU)* », actualisé, c'est-à-dire en l'absence de mesures mises en œuvre à partir de 2018.

Comme indiqué ci-dessus, selon l'inventaire le plus récent des émissions de GES (année 2023), les émissions historiques s'élèvent à 24,54 Mt-E-CO<sub>2</sub> en 2023. Les estimations réalisées à partir du BAU indiquent une trajectoire des émissions (hors FAT) pouvant atteindre 35,15 Mt E-CO<sub>2</sub> en 2030, puis 46,6 Mt E-CO<sub>2</sub> en 2035.

La

Figure 1 ci-dessous présente l'évolution des émissions historiques du statu quo (BAU) sans la foresterie, par secteur d'atténuation.

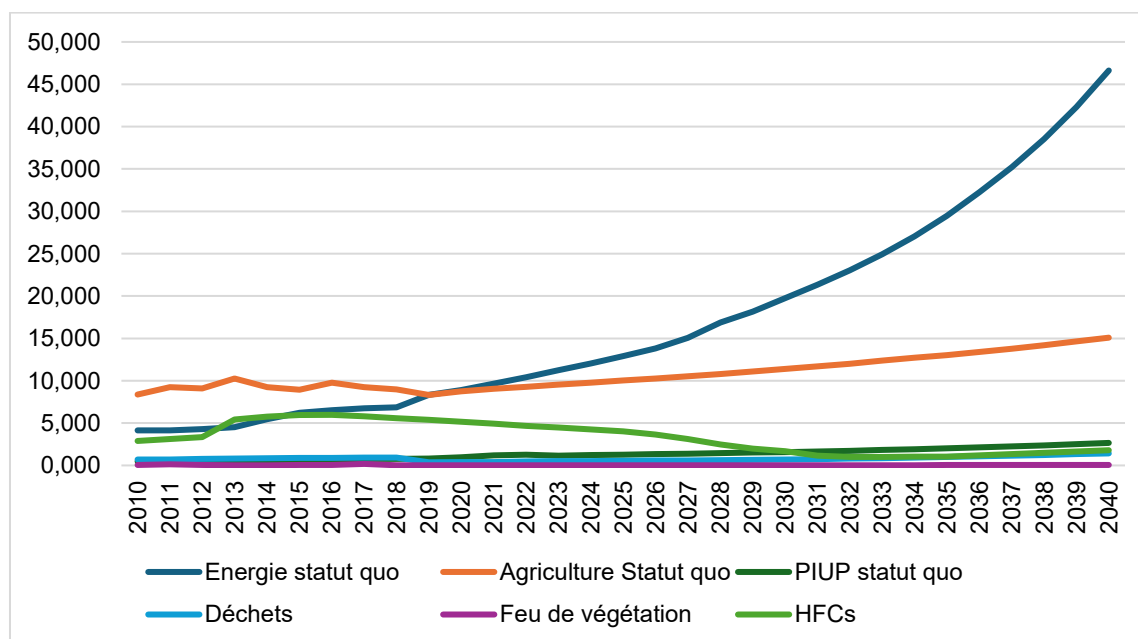


Figure 1 : Évolution des émissions du statu quo sans la foresterie

La

Figure 1 montre une progression de plus en plus importante des émissions du secteur de l'énergie, qui pourrait atteindre 63,3% en 2035, suivie de celle du secteur de l'agriculture, qui pourrait atteindre les 27,9%.

## 4.2 OBJECTIFS DE REDUCTION DES EMISSIONS

La CDN 3.0 comprend des mesures issues des stratégies, programmes et projets pour la période allant de 2018 à 2030, puis de 2030 à 2035. La période de comptabilisation des effets attendus de la mise en œuvre des mesures relatives aux émissions de GES s'étend de 2026 à 2035. Au total, 31 mesures d'atténuation des émissions de GES pertinentes ont été identifiées et évaluées dans quatre (04) secteurs prioritaires. Ces mesures s'appuient sur 178 projets/actions, dont 59 inconditionnels et 119 conditionnels. Ces trois secteurs prioritaires d'atténuation, en fonction de leur importance dans l'inventaire national des GES, sont les secteurs de l'agriculture, de l'énergie (y compris le transport), de la Foresterie et autres Affectations des Terres (FAT) et des déchets (voir le Tableau 2 ci-dessous).

Sur l'ensemble de ces projets, la CDN 3.0 du Bénin en compte 92 (17 inconditionnels et 75 conditionnels), provenant des 77 Communes du pays. Ces projets sont pour la plupart inclus dans la 4<sup>ème</sup> génération des Plans de Développement Communal (PDC 4) et dans d'autres documents stratégiques de développement au niveau local.

Tableau 2 : Nombre de mesures et projets sectoriels d'atténuation

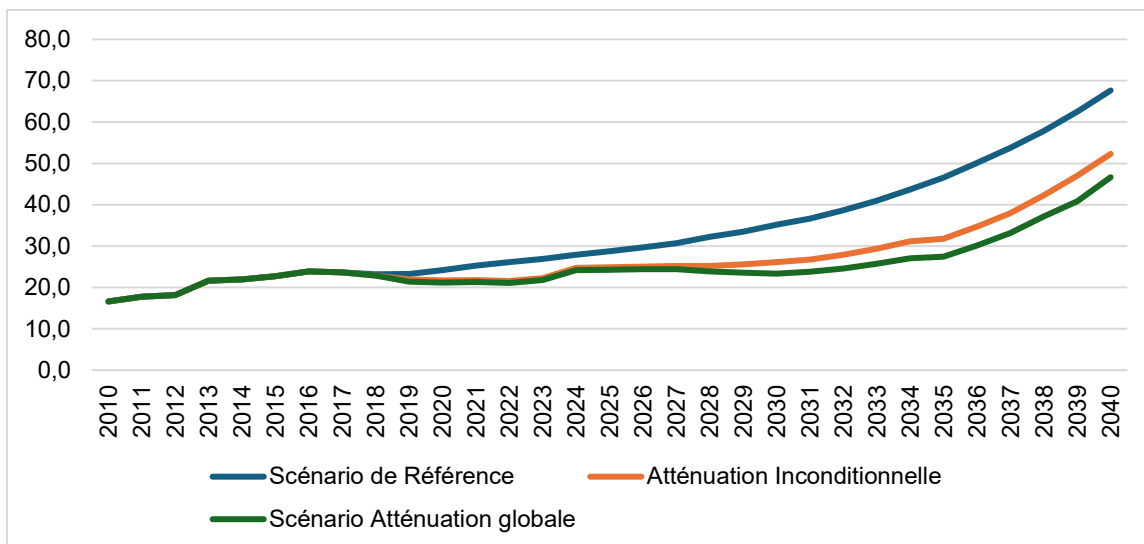
Secteurs	Nombre de mesures	Nombre de projets inconditionnels	Nombre de projets conditionnels	Total projets
Energie	22	25	45	70
Agriculture	05	09	17	26
FAT	03	26	56	82
Déchets	01	--	01	01
PIUP	01	--	01	01
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>60</b>	<b>120</b>	<b>180</b>

**Encadré 1** : les engagements inconditionnels sont des projets ou actions dont les financements sont considérés comme sécurisés au moment de l'élaboration de la CDN 3.0, quelle que soit leur source (budget national, fonds propres des entreprises publiques ou privées, fonds propres des collectivités ou financement extérieur) ou leur nature (prêt, don, etc.), ainsi que des projets déjà en cours.

**Encadré 2** : Sont considérés comme conditionnels, les projets ou actions dont la mise en œuvre dépendra de la mobilisation de financements extérieurs, pour lesquels il n'y a pas encore d'assurance au moment de l'élaboration de la CDN 3.0.

### 4.2.1 Tendances des émissions globales de GES

Les



Figure

2

et

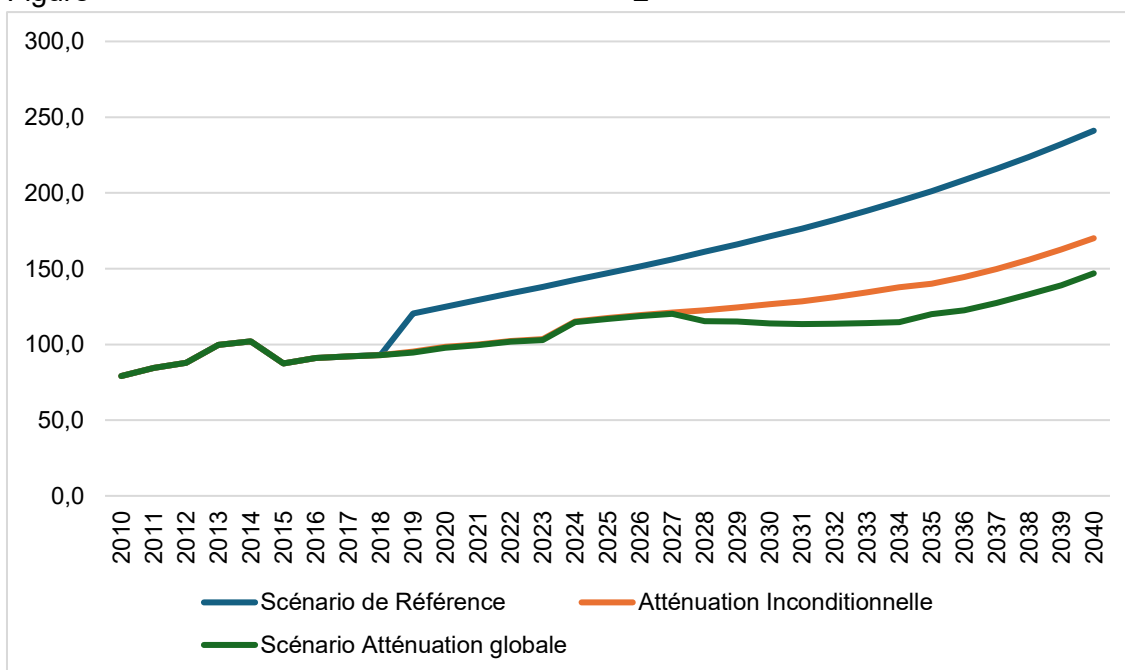


Figure 3 ci-dessous montrent les trajectoires des émissions de GES dans chacun des scénarios : le scénario de référence, le scénario d'atténuation inconditionnel (basé sur les mesures inconditionnelles) et le scénario d'atténuation globale (basé sur les mesures inconditionnelles et conditionnelles).

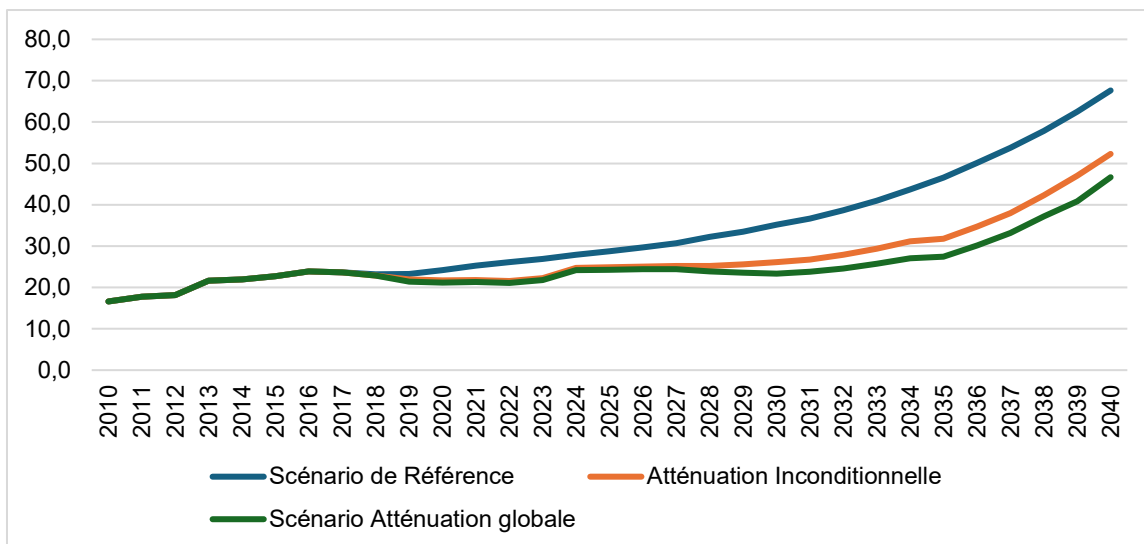


Figure 2 : Tendence des émissions globales de GES hors foresterie

Les mesures identifiées dans la CDN 3.0 sont susceptibles de réduire les émissions cumulées de GES (hors FAT) d'environ 119,6 Mt E-CO<sub>2</sub> par rapport au scénario de référence, soit une diminution de 32,5% sur la période 2026-2035 (

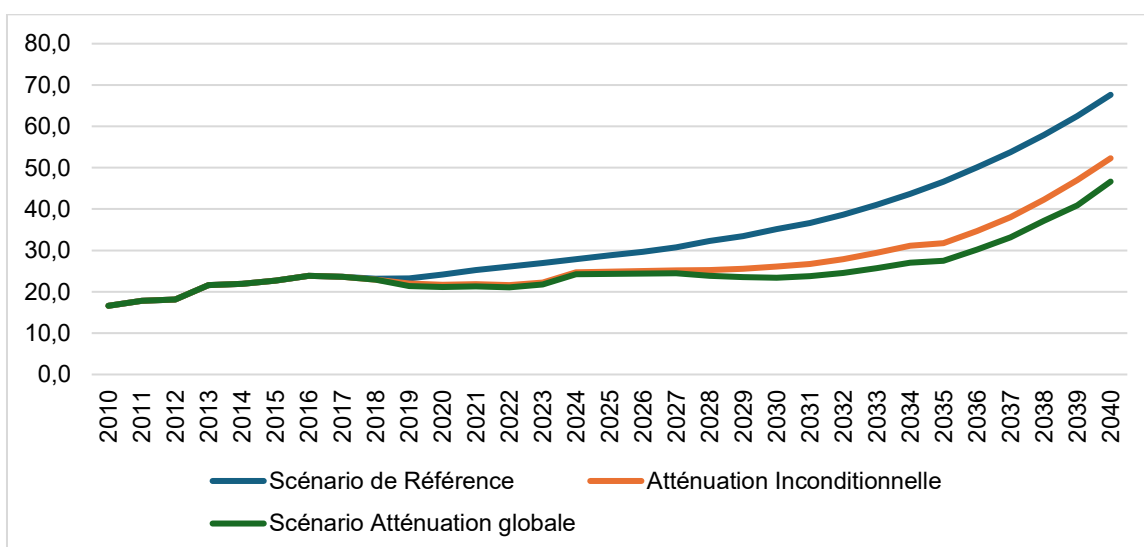


Figure 2 ci-dessus).

Les réductions totales cumulées des émissions de GES escomptées sur la période 2026-2035, y compris la foresterie, sont estimées à 589,6 Mt E-CO<sub>2</sub>, soit 33,7% par rapport au scénario

de référence, dont une contribution inconditionnelle de 26,5% soit 463,1 Mt E-CO<sub>2</sub> (

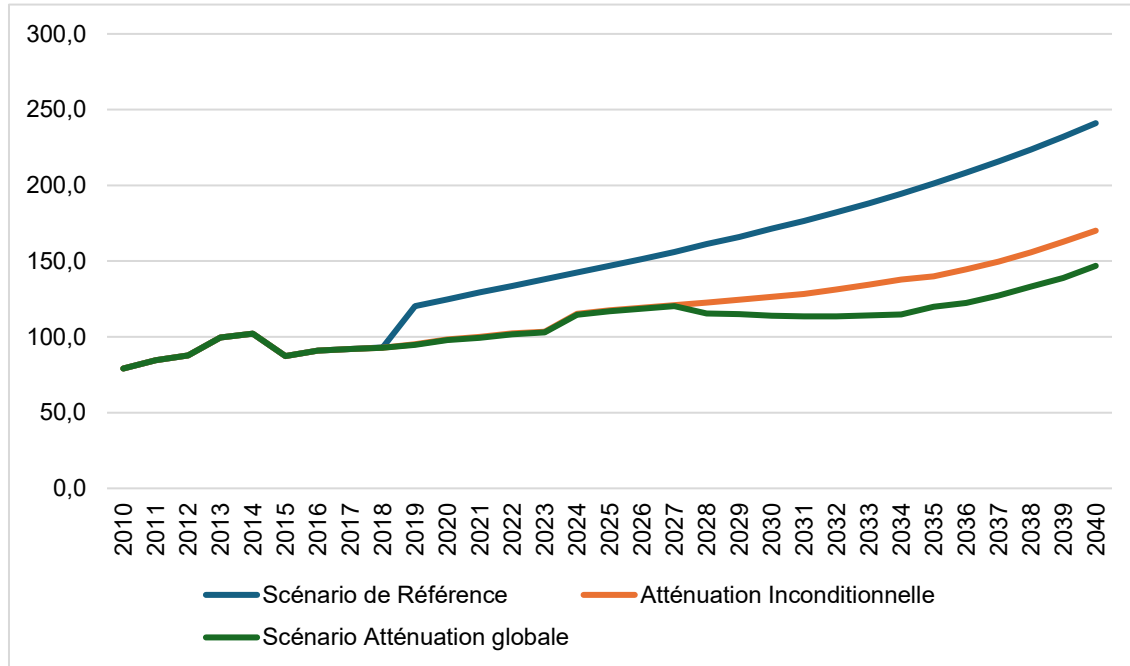


Figure 3 ci-dessous).

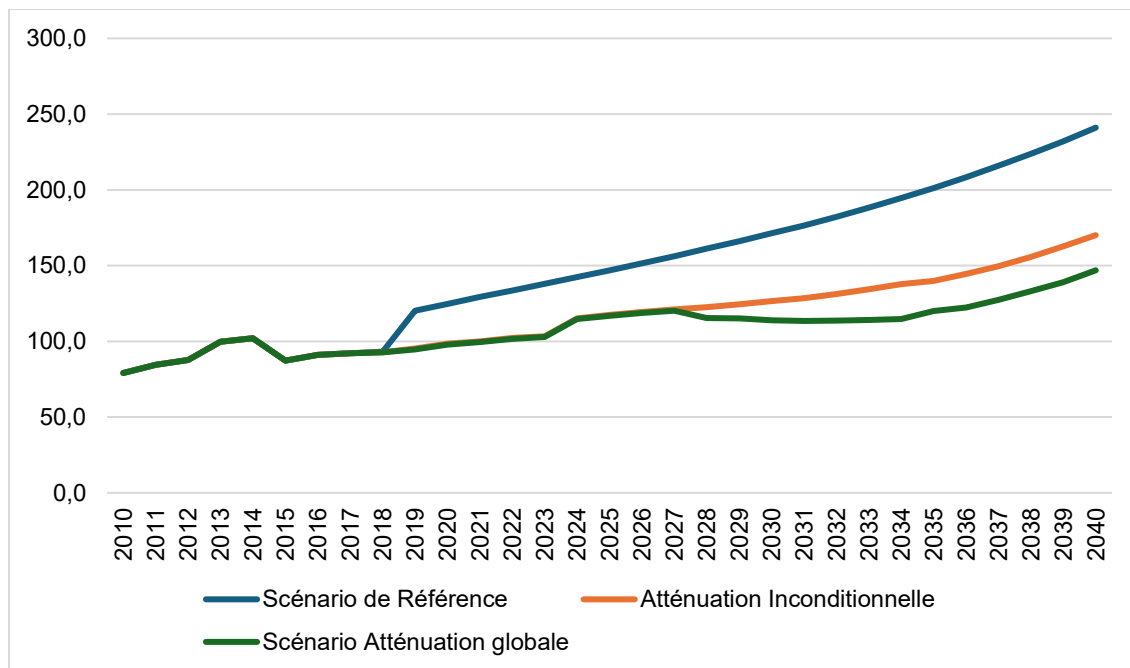


Figure 3 : Tendence des émissions globales de GES y compris la foresterie

Le Bénin souligne également que la mise en œuvre de ces mesures d'atténuation permettrait de réduire, non seulement les émissions de GES, mais aussi d'améliorer la qualité de l'air et la santé humaine, en diminuant les émissions de polluants climatiques de courtes durées de vie (SLCP), comme le carbone noir, et d'autres polluants atmosphériques nuisibles à la santé. Les émissions de SLCP en 2035, dans le cas du scénario de référence, sont présentées par branche d'activité dans le Tableau 3 ci-dessous. Un aperçu de la contribution des différentes sources est fourni dans la Figure 4 suivante.

Tableau 3 : Émissions de SLCP du scénario de référence en 2035 par branche d'activité (en milliers de tonnes)

Branches	CO	NMVOCS	NOx	PM10	SO2	NH3	PM2,5	BC	OC
<b>Totale Demande</b>	<b>2.542,1</b>	<b>644,2</b>	<b>102,8</b>	<b>67,0</b>	<b>1.300,7</b>	<b>11,6</b>	<b>84,7</b>	<b>14,9</b>	<b>41,7</b>
Résidentiel	591,5	140,5	13,3	44,2	0,0	5,4	36,0	5,9	15,2
Industrie	43,1	4,5	11,2	5,6	1.300,3	0,0	5,2	0,4	0,1
Transport	1.894,4	492,2	75,9	13,4	0,0	6,1	39,8	7,6	24,6
Institutionnel et commercial	13,1	6,9	2,1	3,8	0,0	0,0	3,7	1,0	1,7
Agriculture Foresterie et Pêche	0,1	0,0	0,2	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Transformation</b>	<b>286,7</b>	<b>87,0</b>	<b>5,3</b>	<b>23,1</b>	<b>0,1</b>	<b>3,3</b>	<b>22,9</b>	<b>1,7</b>	<b>11,1</b>
Production d'électricité	0,6	0,1	4,6	0,7	0,0	0,1	0,5	0,0	0,0
Carbonisation	286,0	86,9	0,7	22,4	0,0	3,2	22,4	1,6	11,1
<b>Secteurs non Energétiques</b>	<b>2.268,9</b>	<b>123,3</b>	<b>447,5</b>	<b>292,0</b>	<b>0,0</b>	<b>466,3</b>	<b>183,8</b>	<b>16,8</b>	<b>116,6</b>
PIUP				0,6			0,3		
Agriculture	2.250,6	120,9	447,0	289,2	0,0	466,1	181,6	16,6	115,6
Déchets	1,9	1,1	0,2	0,6	0,0	0,1	0,5	0,0	0,3
Feu de végétation	16,4	1,3	0,3	1,7	0,0	0,2	1,4	0,1	0,8
<b>Total</b>	<b>5.097,7</b>	<b>854,4</b>	<b>555,5</b>	<b>382,1</b>	<b>1.300,7</b>	<b>481,1</b>	<b>291,4</b>	<b>33,4</b>	<b>169,4</b>

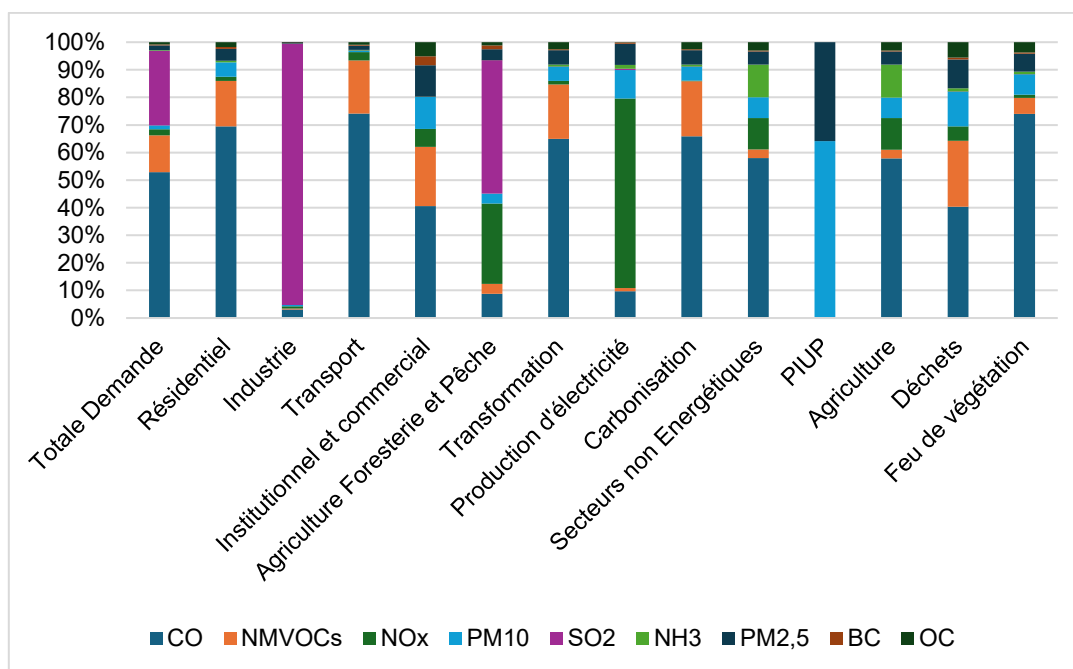


Figure 4 : Contribution des différentes sources aux émissions de SLCP du scénario de référence en 2035

D'ici 2035, la mise en œuvre des mesures d'atténuation identifiées dans les différents secteurs (hors foresterie) permettrait de réduire les émissions de carbone noir de 2,9 milliers de tonnes, soit 8,7% (hors foresterie), par rapport au scénario de référence, ainsi que celles d'autres polluants (voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Tableau 4 : Réductions escomptées de SLCP par mesure d'atténuation en 2035 (en milliers de tonnes)

Réductions escomptées par mesure en 2035	Conditionnalité (I/C)	CO	NMVOCs	NOx	PM10	SO2	NH3	PM2,5	BC	OC
Accroissement Accès Ménages Eclairage Electrique	I	- 0,1	0,0	- 0,0	- 0,3	- 0,0	0,0	- 0,3	- 0,2	- 0,0
Accroissement Accès Ménages Eclairage Electrique Général	C	- 0,6	0,2	- 0,0	- 0,5	- 0,0	0,0	- 0,6	- 0,4	- 0,0
<b>Atténuation Globale</b>		<b>- 551,8</b>	<b>- 135,9</b>	<b>- 21,3</b>	<b>- 9,6</b>	<b>- 0,0</b>	<b>- 2,4</b>	<b>- 15,4</b>	<b>- 2,9</b>	<b>- 8,4</b>
<b>Baseline</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Climatiseurs et lampes efficaces dans Administration Publique (AP)	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Climatiseurs et Lampes efficaces dans AP	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cuisson propre	C	- 80,2	- 13,1	- 0,4	- 3,9	- 0,0	- 0,7	- 3,8	- 0,5	- 1,8
Développement des mini-réseaux solaires électriques rural	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Développement des mini-réseaux solaires électriques rural	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Production d'électricité au GN et ER	C	- 0,1	- 0,0	- 3,0	- 0,6	- 0,0	- 0,1	- 0,5	- 0,0	- 0,0
Production d'électricité au GN et ER	I	0,6	0,0	- 1,4	- 0,6	- 0,0	- 0,0	- 0,5	- 0,0	- 0,0
<b>Energie scénario inconditionnel CB</b>		<b>- 422,0</b>	<b>- 109,0</b>	<b>- 17,3</b>	<b>- 4,3</b>	<b>- 0,0</b>	<b>- 1,5</b>	<b>- 9,9</b>	<b>- 1,9</b>	<b>- 5,7</b>
FAT atténuation	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FAT atténuation	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lampes LED résidentiel	C	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0
Poursuite vulgarisation technologies AEB	C	-	-	- 47,4	-	-	- 55,7	-	-	-
Promotion Eclairage Public Efficace	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Promotion Eclairage Public Efficace	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Promotion Lampadaires Solaires	C	- 0,2	- 0,0	- 1,0	- 0,1	- 0,0	- 0,0	- 0,1	- 0,0	- 0,0
Promotion Lampadaires Solaires	I	0,1	0,0	0,8	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Promotion Remplacement Progressif HFCs	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réfrigérateurs et Climatiseurs Efficaces Ménages	C	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0
Riziculture avec maîtrise d'eau	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Riziculture avec maîtrise d'eau	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réduction Pertes Transport Distribution	C	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0	- 0,0
Systèmes Solaires Bâtiment Administratif et Communautaires	I	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Systèmes Solaires Bâtiment Administratif et communautaires	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Développement Transport Lagunaire Electrique	C	- 445,3	- 111,2	- 21,3	- 6,6	- 0,0	- 1,9	- 12,4	- 2,5	- 7,5
Développement Transport en Commun Routier	C	- 418,7	- 108,0	- 16,1	- 3,3	- 0,0	- 1,4	- 9,1	- 1,7	- 5,7
Promotion des Infrastructures Routières	C	- 425,4	- 108,8	- 17,5	- 4,2	- 0,0	- 1,5	- 9,9	- 1,9	- 6,1
Promotion Mobilité Routière Electrique	C	- 447,3	- 115,5	- 16,5	- 3,3	- 0,0	- 1,5	- 9,5	- 1,7	- 6,0
Valorisation Compostage Déchets	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-

### 4.3 CONTRIBUTION SECTORIELLE DE L'ATTENUATION

Les mesures d'atténuation identifiées et évaluées pour chaque secteur sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

#### 4.3.1 Secteur de l'agriculture

Les principales mesures, programmes et projets à mettre en œuvre pour réduire les émissions dans le secteur de l'agriculture sont indiqués dans le Tableau 5 suivant avec des détails figurant à l'annexe 2.2.

Tableau 5 : Mesures, programmes et projets d'atténuation envisagés dans le secteur de l'agriculture

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Conditionnalité (I/C)	Coût total (Millions USD)
<b>Objectif 1 : Promouvoir la riziculture avec maîtrise d'eau</b>			
<b>Mesure 1 : Réalisation des aménagements hydroagricoles de bas-fonds pour assurer la maîtrise d'eau au niveau des périmètres rizicoles avec pour objectif 52.000 ha en 2035 et 70.000 ha en 2040</b>			
1.1.1	Projets en cours (PAHA-ACC-BVM, PDSA, PRIMA/ProCar)	I	19,637
1.1.2	Concevoir et mettre en œuvre de nouveaux projets ou actions d'acteurs privés pour atteindre au plus tard en 2035 une superficie totale aménagée avec maîtrise d'eau de 30.000 ha au moins prévue par le PND-Filière Riz comme l'une des conditions pour réaliser l'objectif d'un million de tonnes de riz par an.	C	144,844
1.1.3	Projets de riziculture avec maîtrise d'Eau à l'initiative des Communes	C	1,309
<b>Objectif 2 : Développer les plantations agroforestières</b>			
<b>Mesure 1 : Réhabilitation et création de plantations agroforestières</b>			
2.1.1	Projet d'Adaptation Basée sur les Écosystèmes (PABE)	I	0,102
2.1.2	Programme National de Développement de la Filière Arboriculture Fruitière (PNDF-AF)	I	16,092
2.1.3	Programme National de Développement des Plantations et des grandes Cultures (PNDPGC) : anacardier (350.000 ha) ; bananier plantain (20.000 ha) ; oranger (10.000 ha) ; palmier à huile (5.000 ha) ; pommier africain (2.000 ha) ; cocotier (2.000 ha) et manguier (1.000 ha)	C	650
<b>Mesure 2 : Promotion de la gestion intégrée durable des forêts classées</b>			
2.2.1	Projet Forêt Classée-Bénin (volet prestation de service confié aux ONGs)	I	8,386
2.2.2	Projets d'agroforesterie à l'initiative des Communes : nouveaux projets inconditionnels	I	0,875
2.2.3	Projets d'agroforesterie à l'initiative des Communes : nouveaux projets conditionnels	C	3,323
<b>Objectif 3 : Promouvoir la restauration des terres agricoles dégradées, la gestion durable des terres et le maintien de la fertilité des sols</b>			
<b>Mesure 1 : Mise en œuvre des projets d'appui aux agriculteurs pour la restauration des terres agricoles dégradées et le maintien de la fertilité des sols</b>			
3.1.1	Projet PRIVaTEFoD. Objectif : 15.000 ha de terre dégradée restaurées à l'horizon 2029	I	8,600

3.1.2	Projet Forêt Classée-Bénin (volet prestation de service confié aux ONG pour l'accompagnement de 2.479 agriculteurs dans l'installation de modèles agroforestiers). Objectif : 5.000 ha de terres restaurées	I	2,867
3.1.3	Projet d'appui à la transition agroécologique et à la mise en place de systèmes alimentaires durables dans la réserve de biosphère du Mono (Delta-Mono extension)	C	7,778
3.1.4	Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés Agricoles des Zones Frontalières exposées aux effets néfastes des changements climatiques (PRRéCAZ)	I	0,055
3.1.5	Concevoir et mettre en œuvre d'autres projets pour la promotion de la restauration des terres agricoles dégradées et des pratiques culturelles améliorées (2028 - 2035)	C	276,988
3.1.6	Projet de restauration fertilité de terres agricoles et d'application de pratiques culturelles améliorées à l'initiative des Communes	C	0,860
3.1.7	Projet d'Adaptation Basée sur les Écosystèmes (PABE)	I	2,294
<b>Objectif 4 : Poursuivre et intensifier la vulgarisation des technologies d'agriculture agroécologique et biologique</b>			
<b>Mesure 1 : Mise en œuvre du plan d'action de la stratégie de vulgarisation des technologies agroécologique et biologique</b>			
4.1.1	Concevoir et mettre en œuvre des projets d'intensification des actions en faveur de la promotion de l'agriculture écologique et biologique	C	21,459
<b>TOTAL</b>			<b>1.165,471</b>

La mise en œuvre de ces mesures devrait permettre de réduire les émissions de GES dans le secteur de 65,9 Mt E-CO<sub>2</sub> par rapport au scénario du maintien du statu quo, soit une réduction cumulée de 65,9% sur la période 2026-2035, dont 51,3% de contribution inconditionnelle et 5,5% de contribution conditionnelle (Figure 5 ci-après).

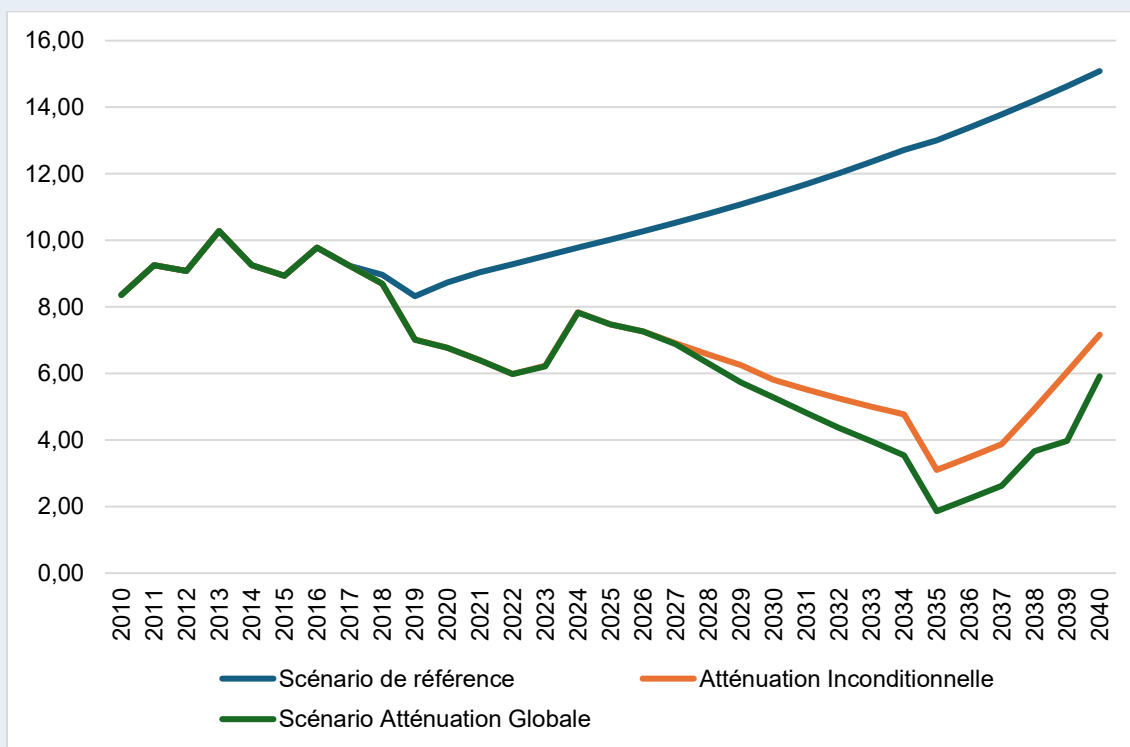


Figure 5 : Tendence des émissions de GES dans le secteur de l'agriculture

### 4.3.2 Secteur de l'énergie

Les principaux mesures, programmes et projets à mettre en œuvre pour la réduction des émissions dans le secteur de l'énergie sont transcrits dans le Tableau 6 suivant (confère l'annexe 2.1 pour plus de détails).

Tableau 6 : Mesures, programmes et projets d'atténuation envisagés dans le secteur de l'énergie

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Conditionnalité (I/C)	Coût total (Millions USD)
<b>Objectif 1 : Développer la production d'électricité au gaz naturel et aux énergies renouvelables avec pour objectif d'atteindre 25% au moins de mix énergétique en 2035</b>			
<b>Mesure 1 : Construction au Port de Cotonou d'un Terminal flottant de Regazéification du Gaz Naturel (TRGNL) pour pouvoir importer du gaz naturel liquéfié et le regazéifier pour pouvoir toujours tourner les nouvelles centrales thermiques au gaz naturel (GN) plutôt qu'au fioul</b>			
1.1.1	Projet de construction au Port de Cotonou du TRGNL	C	276
<b>Mesure 2 : Construction et exploitation au gaz naturel de plusieurs centrales thermiques bicomcombustible (Fioul/GN)</b>			
1.2.1	Projet de construction à Glo-Djigbé une centrale IPP Fioul / Gaz Naturel IPP de 148 MW (projet IPP)	I	233,333
1.2.2	Projet de construction à Maria Gléta une centrale Fioul / Gaz Naturel de 43 MW (projet GENESIS)	I	73,483
<b>Mesure 3 : Aménagement hydroélectrique de plusieurs sites</b>			
1.3.1	Projet de construction de la centrale hydroélectrique de DOGO-BIS	C	375
1.3.2	Projet de construction de la centrale hydroélectrique de Bétérou 18,6 MW	C	219,033
1.3.3	Projet de construction de la centrale hydroélectrique de Vossa 60 MW	C	290,357
<b>Mesure 4 : Développement des capacités solaires PV raccordées au réseau</b>			
1.4.1	Projets d'extension de la capacité de la centrale solaire DEFISOL de 25MWc à 75 MWc	I	58,333
1.4.2	Projets de construction de centrales solaires PV sur certains sites (TTC 25 MWc, Kandi 25 MWc, Bembèrèkè 25 MWc, et Maria 7,5 MWc)	I	102,783
1.4.3	Projets de construction de centrales solaires PV de 100 MWc et 50MWc à GLO-DJIGBE et de 8 MWc à Maria Gléta	C	223,833
1.4.4	Projet de construction d'une centrale solaire PV IPP (AXIAN) de 50 MWc (10 WM à Natitingou, 10 WM à Djougou, 15 MW à Parakou et 15 MW à Bohicon)	C	63,917
1.4.5	Projet de construction d'une centrale solaire PV de 5 MW à Bohicon (projet CIE Bénin)	C	5,833
1.4.6	Projet d'installations d'unités de stockage d'énergie solaire PV (BESS) : phase pilote, phases 1,2 et 3.	C	161,833
1.4.7	Concevoir et réaliser d'autres projets de construction de centrales solaires PV à raccorder au réseau en vue d'atteindre au moins 30% de mix énergétique à l'horizon 2030 (projet de construction d'une centrale solaire PV de 270 MWc, projet de construction d'une centrale solaire PV de 130 MWc, projet de construction d'une centrale solaire PV de 150 MWc, projet de construction d'une centrale solaire PV de 110 MWc)	C	430
<b>Mesure 5 : Développement de mini réseaux solaires décentralisés d'électrification de localités rurales</b>			
1.5.1	Projet de mise en concession de 66 mini-réseau d'électrification de localités rurales	I	36,630
1.5.2	Concevoir et mettre en œuvre d'autres projets d'électrification rurale HR des localités	C	33

1.5.3	Projets de minicentrale solaire à l'initiative des Communes : nouveaux projets	C	8,80
<b>Mesure 6 : Développement de réseau d'éclairage public solaire PV</b>			
1.6.1	Nouveaux projets de développement de réseaux de lampadaires solaires	C	991,115
1.6.2	Projets d'éclairage public solaire à l'initiative des Communes : nouveaux projets inconditionnels	I	1,593
1.6.3	Projets d'éclairage solaire à l'initiative des Communes : nouveaux projets conditionnels	C	3,044
<b>Objectif 2 : Réduire les pertes de transport et de distribution de l'énergie électrique de 23,88% en 2023 à 14% maximum en 2035</b>			
<b>Mesure 1 : Mise en œuvre des actions de réhabilitation / renforcement et mis aux normes des réseaux de transports et de distribution d'électricité</b>			
2.1.1	Projet de Mise aux Normes et d'Amélioration de la qualité de Service (ASC) – Phase 1 (2021 - 2026).	I	33,333
2.1.2	Concevoir et mettre en œuvre d'autres actions de renforcement, de mise aux normes des réseaux de transport et de distribution d'énergie électrique et de réduction de pertes sur le réseau électrique national en vue d'atteindre l'objectif de 14% maximum de pertes en 2035.	C	83,333
<b>Objectif 3 : Promouvoir l'utilisation des systèmes solaires PV dans les bâtiments publics et infrastructures sociocommunautaires</b>			
<b>Mesure 1 : Mise en place des systèmes solaires PV dans les bâtiments administratifs, les centres de santé, les Unités de Police, les CEG, les Mairies, les Arrondissements etc.</b>			
3.1.1	Projet d'électrification par systèmes solaires photovoltaïques de 750 Infrastructures sociocommunautaires (2022 - 2027)	I	24,292
3.1.2	Projet d'efficacité énergétique et de gestion durable de la biomasse énergie	I	0,359
3.1.3	Projet d'installation solaire dans les services communaux à l'initiative des Communes	C	0,083
<b>Objectif 4 : Promouvoir les mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments administratifs, autres établissements publics</b>			
<b>Mesure 1 : Remplacement des anciennes lampes énergivores par des lampes économiques dans les bâtiments administratifs et établissements publics</b>			
4.1.1	Poursuite Projet d'efficacité énergétique et de gestion durable de la biomasse énergie (P2EGDBE)	I	19,332
<b>Mesure 2 : Remplacement des anciens climatiseurs énergivores par des climatiseurs plus économiques dans les bâtiments administratifs et autres établissements publics (objectif au moins 200 établissements publics d'ici 2035 sur les 400 prévus)</b>			
4.2.1	Poursuite Projet d'efficacité énergétique et de gestion durable de la biomasse énergie (P2EGDBE), phase 1 (41 premiers établissements publics sélectionnés)	I	626,269
4.2.2	Concevoir et mettre en œuvre d'autres projets de promotion d'efficacité énergétique dans les bâtiments administratifs et autres établissements publics (P2EGDBE, Phase 2 et/ou autres projets). Objectif : équipé à l'horizon 2035 au moins 120 établissements publics 2035 en lampes et climatiseurs efficaces	C	2.065,677
<b>Objectif 5 : Promouvoir l'efficacité énergétique dans l'éclairage public</b>			
<b>Mesure 1 : Remplacement des anciennes lampadaires énergivores par des lampadaires économiques</b>			
5.1.1	Projet d'efficacité énergétique et de gestion durable de la biomasse énergie	I	2,472

5.1.2	Concevoir et mettre en œuvre d'autres projets de promotion de l'éclairage public efficace (P2EGDBE, Phase 2 et/ou autres projets). Objectif : équipé à l'horizon 2035 au moins 120 établissements publics 2035 en lampes et climatiseurs efficaces	C	2,472
<b>Objectif 6 : Accroître l'accès des ménages à l'éclairage électrique par raccordement au réseau et remplacement de l'éclairage au kérosène (avec comme objectif 75% au moins de taux d'accès des ménages à l'électricité en 2035 et l'accès universel à l'horizon 2045 ; comme l'ont retenu les acteurs du secteur à l'atelier de validation des résultats provisoires de la stratégie bas carbone tenu à Grand Popo</b>			
<b>Mesure 1 : Développement de l'électrification des localités par raccordement au réseau et mise en œuvre des actions de promotion des branchements des ménages au réseau conventionnel.</b>			
6.1.1	Acquérir les kits pour le branchement des ménages au réseau pour la période 2026 à 2035 (au total 1.600.000 kits)	I	271,996
<b>Objectif 7 : Accélérer l'électrification des localités pour créer les conditions de la réalisation de l'objectif d'accès universel des ménages à l'électricité en 2045 au plus tard.</b>			
<b>Mesure 1 : Électrification des localités</b>			
7.1.1	Projet de Modernisation et d'Extension des Réseaux (ProMER) (2023 - 2028)	I	50,109
7.1.2	Programme d'actions pour l'électrification des localités rurales du Bénin (PAELRB)	I	75,091
7.1.3	Projet d'Extension et de Densification Électrique des Réseaux de la SBEE (PEDER) (2018 - 2026)	I	66,310
7.1.4	Projet d'Augmentation de l'Accès à l'Électricité (P2AE) (2021 -2026)	I	181,044
<b>Objectif 8 : Promouvoir la cuisson propre dans les ménages et les établissements scolaires (efficacité des consommations de bois-énergie et l'accès aux énergies modernes de cuisson)</b>			
<b>Mesure 1 : Promotion de l'accès de 800.000 ménages et 20 000 cantines scolaires aux foyers améliorés à charbon de bois, à travers une subvention de 30% du coût de l'équipement pour les foyers améliorés domestiques</b>			
8.1.1	Projet d'efficacité énergétique et de gestion durable de la biomasse énergie	I	0,583
8.1.2	Concevoir et projets ou actions de promotion de l'accès à prix subventionnés des ménages aux foyers améliorés	C	1,755
8.1.3	Projets de promotion de FA domestiques à l'initiative des Communes : nouveaux projets	C	0,017
<b>Mesure 2 : Promotion de l'utilisation des Foyers Améliorés (FA) dans les cantines scolaires</b>			
8.2.1	Projets de promotion de FA dans les cantines scolaires à l'initiative des Communes : nouveaux projets inconditionnels	I	0,014
8.2.2	Projets de promotion de FA dans les cantines scolaires à l'initiative des Communes : nouveaux projets conditionnels	C	0,017
<b>Mesure 3 : Promotion de l'accès de 275.000 ménages au petit équipement de cuisson au GPL, par la subvention par la subvention du coût d'abonnement au petit équipement</b>			
8.3.1	Projet d'efficacité énergétique et de gestion durable de la biomasse énergie	I	0,167
8.3.2	Concevoir et mettre en œuvre d'autres projets/actions de promotion de l'accès au petit équipement de cuisson au GPL à prix subventionnés	C	4,725
<b>Objectif 9 : Promouvoir l'efficacité des consommations d'électricité dans les ménages</b>			
<b>Mesure 1 : Promouvoir l'accès des ménages aux équipements frigorifiques efficaces</b>			
9.1.1	Projet de promotion de 300.000 réfrigérateurs et 300.000 climatiseurs efficaces dans les ménages à travers un mécanisme d'acquisition à prix subventionné (projet en préparation par la DGPER avec la BAD)	C	82,908
<b>Objectif 10 : Promotion de la mobilité routière électrique avec pour objectif 1% au moins de motos électrique en 2030 et 2% en 2035</b>			

<b>Mesure 1 : Poursuite des activités de développement du marché par les sociétés de commercialisation des motos électriques</b>			
10.1.1	Programmes de développement des activités des entreprises privées du secteur	I	108,000
<b>Mesure 2 : Mise en œuvre d'un programme favorisant le déploiement d'une flotte de taxi-motos électriques et de facilitation de l'accès des particuliers aux motos électriques</b>			
10.2.1	Projet mobilité durable dans le grand Nokoué : composante Électrification des deux roues	C	108
<b>Objectif 11 : Promouvoir le développement du mode de transport collectif</b>			
<b>Mesure 1 : Développement du transport routier en commun par bus</b>			
11.1.1	Projet de mobilité durable dans le Grand Nokoué (volet transport en commun par bus)	C	53
<b>Mesure 2 : Développement du transport en commun par voie fluvio-lagunaire dans la région du Grand Nokoué</b>			
11.2.1	Projet mobilité durable dans le Grand Nokoué : Composante transport fluvio-lagunaire	C	66
<b>Objectif 12 : Développer les infrastructures routières décongestionnant la circulation dans la région du Grand Nokoué et le transport en commun</b>			
<b>Mesure 1 : Mis en œuvre de différents projets de développement des infrastructures routières pour décongestionner la circulation dans le Grand Nokoué</b>			
12.1.1	Projet mobilité durable dans le Grand Nokoué : sous -composante infrastructures de transport routier	C	214
<b>TOTAL</b>			<b>7.729,277</b>

La mise en œuvre de ces mesures devrait permettre de réduire les émissions de GES dans le secteur de l'énergie de 46,3 Mt E-CO<sub>2</sub> sur la période 2026-2035, soit une réduction cumulée de 22,1% par rapport au scénario du maintien du statu quo. Cette réduction se décompose en 16,3% de contribution inconditionnelle et 5,8% de contribution conditionnelle (Figure 6 ci-dessous).

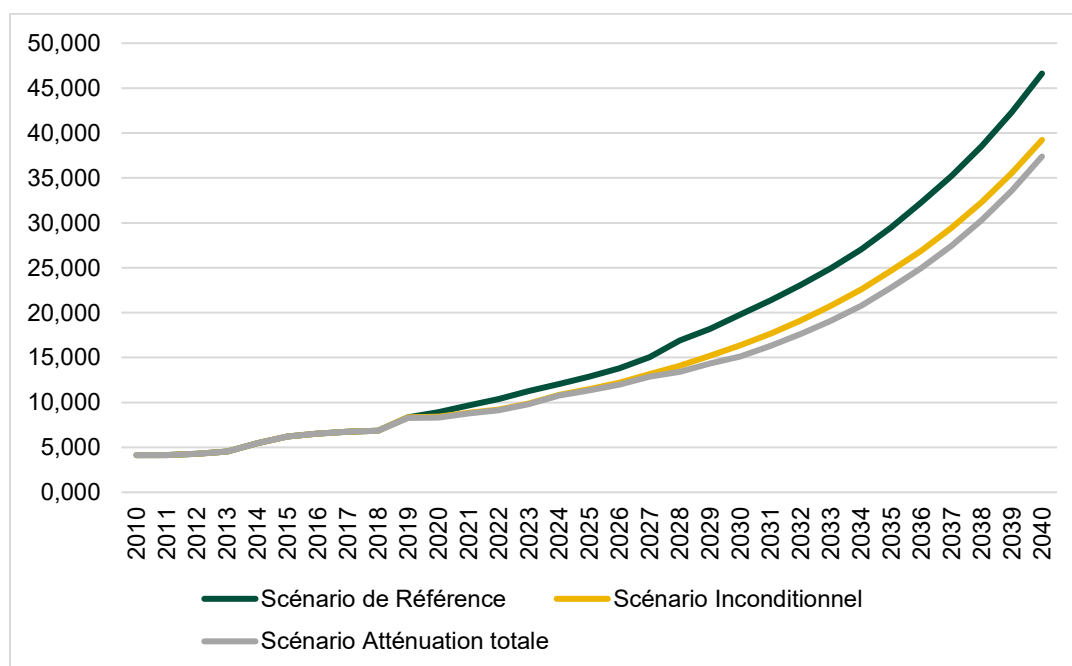


Figure 6 : Tendence des émissions de GES dans le secteur de l'énergie

### 4.3.3 Foresterie et autres Affectation des Terres (FAT)

Les principaux mesures, programmes et projets à mettre en œuvre pour la réduction des émissions dans le secteur de l'énergie sont transcrits dans le secteur de la Foresterie et autres Affectation des Terres (FAT) sont synthétisés dans le Tableau 7 ci-dessous (confère l'annexe 2.3 pour plus de détails).

Tableau 7 : Mesures, programmes et projets d'atténuation envisagés dans le secteur de la Foresterie et autres Affectation des Terres (FAT)

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Conditionnalité (I/C)	Coût total (Millions USD)
<b>Objectif 1 : Réduire progressivement la déforestation nette actuelle (entre 2015 et 2022) de 66.943 ha par an à 35.000 ha au plus par an en 2035</b>			
<b>Mesure 1 : Intensification des actions de conservation et de gestion des ressources forestières naturelles y compris la mise en place de plan d'aménagement pour leur exploitation contrôlée</b>			
1.1.1	Projet Forêts classées 1 et 2	I	8,180
1.1.2	Projet de Renforcement de la Gestion Durable des Forêts Naturelles du Moyen Ouémé (CoForMO)	C	2,581
1.1.3	Concevoir et mettre en œuvre d'autres projets et actions de promotion de la gestion durable des ressources forestières du domaine classé	C	4,355
<b>Objectif 2 : Poursuivre les campagnes nationales de reboisement avec pour objectif au moins 15.000 ha par an, soit 150.000 ha à l'horizon 2035</b>			
<b>Mesure 1 : Poursuite des actions de restauration des écosystèmes forestiers dégradés, d'enrichissement et de plantations forestières</b>			
2.1.1	Projet Forêts classées 1 et 2 (restauration des écosystèmes forestiers dégradés)	I	23,159
2.1.2	Projet Intégré de Restauration et d'amélioration de la Valeur des terres et des Écosystèmes Forestiers Dégradés pour une meilleure résilience climatique au Bénin (PIRVaTEFoD-Bénin). Objectif : 15.000 ha d'écosystème forestiers dégradés restaurés	I	11,912
2.1.3	Projet mondial « Restauration des Paysages Forestiers et bonne gouvernance dans le secteur forestier » (Forests4Future) Programme Territorial pour le Nord Bénin : Jeunesse, Emploi, Résilience et Sécurité - Résilience des Écosystèmes (PRONORD)	I	10,386
2.1.4	Renforcement de la résilience des systèmes humains et naturels au changement climatique à travers la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes de mangrove (Résilience des Mangroves)	I	463,617
2.1.5	Programme national de conservation de la biodiversité et de gestion durable des espaces forestiers et des terres (PNCBGDEFT)	I	93,230
2.1.6	Projet PABE	I	4,136
2.1.7	Projet Aménagement et Gestion durable des écosystèmes de la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé afin de réduire les pressions exercées sur les ressources biologiques et améliorer la santé de ces écosystèmes dans une perspective de promotion de l'approche Adaptation Basée sur les Écosystèmes	C	0,250
2.1.8	Projet de Restauration forestière et de Conservation de l' <i>Azelia africana</i> pour la résilience climatique au Sud Bénin. Plantation de 2000 plants dans les sites identifiés, en impliquant au moins 50 membres des communautés locales (JVEV)	C	0,038
2.1.9	Renforcement des capacités locales d'adaptation aux changements climatiques de la Commune de Ouèssè (Phase 2). Création de trois pépinières scolaires et campagne de reboisement de 5 000 plants (JVEV)	C	0,054

2.1.10	Renforcement de l'autonomisation économique des filles et femmes marseuses de la Réserve de Biosphère du Mono (Sud du Bénin). Reboisement de 6 000 plants à croissance rapide dans les zones d'intervention (JVEV)	C	0,086
2.1.11	Aménagement et Gestion durable des écosystèmes de la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé. Mise en place d'un programme intensif de reboisement des berges des cours et plans d'eau (BESS)	I	0,833
2.1.12	Aménagement et Gestion durable des écosystèmes de la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé. Mettre en œuvre des actions de reboisement des mangroves dans les écosystèmes humides de la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé (BESS)	I	0,500
2.1.13	Projet de Promotion de solutions innovantes pour le Renforcement de la résilience des communautés riveraines du Parc W au Bénin. Reboisement avec 2.000 plants d'espèces locales résilientes aux changements climatiques de 2 forêts claires et galeries forestière à Kandi et Malanville Identification et balisage de 109 Km de couloirs de passage dans les Communes de Malanville et Kandi (ANCB)	I	0,333
2.1.14	Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le contexte du Changement Climatique (AGIR-Eau). Reboiser 500ha des zones de protection de cours d'eau (AGIRE)	I	0,762
<b>Objectif 3 : Intensifier les actions de boisement/reboisement du territoire national avec pour objectif au moins 30.000 ha de reboisements forestiers par an à partir de 2029, soit 210.000 ha à l'horizon 2035</b>			
<b>Mesure 1 : Concevoir et mettre en place un programme d'intensification des actions de création de plantations forestières avec pour objectifs 30.000 ha de plantations forestières par an à partir de 2029</b>			
3.1.1	Concevoir et mettre en œuvre des projets/actions de mise en œuvre	C	343,082
3.1.2	Projets de restauration de mangroves à l'initiative des Communes	I	0,212
3.1.3	Projets de restauration de mangroves à l'initiative des Communes	C	0,372
3.1.4	Projets de plantations forestières à l'initiative des Communes	I	1,299
3.1.5	Projets de plantations forestières à l'initiative des Communes	C	8,933
<b>TOTAL</b>			<b>978,310</b>

La mise en œuvre des mesures contenues dans le Tableau 7 devrait entraîner une réduction des émissions de GES du secteur de la FAT de 470,1 Mt E-CO<sub>2</sub> sur la période 2026-2035 par rapport au scénario de maintien du statu quo, soit une réduction cumulée de 34%, dont 26,8% au titre de la contribution inconditionnelle et 7,2% au titre de la contribution conditionnelle (Figure 7 ci-après).

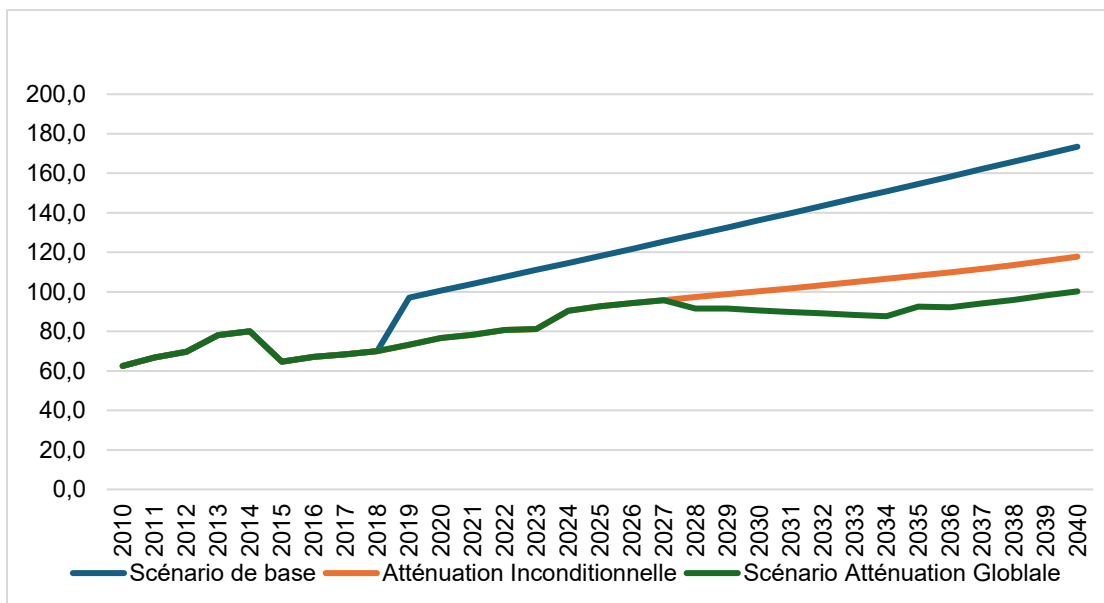


Figure 7 : Tendence des émissions de GES dans le secteur de la FAT

#### 4.3.4 Déchets

La réduction cumulée des émissions de GES attendue de la mesure de valorisation des déchets ménagers par le compostage, entre 2026 et 2030, est estimée à 0,147 Mt E-CO<sub>2</sub>. Le Tableau 8 ci-dessous présente la seule mesure ainsi que le projet à mettre en œuvre pour réduire les émissions du secteur des déchets. Dessous. L'annexe 2.4 présente les détails de cette mesure.

Tableau 8 : Mesure et projet du secteur des déchets

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Condi-tionnalité (I/C)	Coût total (Mil-lions USD)
<b>Objectif 1 : Poursuivre et intensifier les actions de valorisation des déchets ménagers</b>			
<b>Mesure 1 : Augmentation de la part de déchets solides ménagers valorisés à travers le compostage</b>			
1.1.1	Mettre en place des unités de tri et une plateforme de compo-stage avec pour objectif de valoriser 200 000 tonnes des dé-chets triés à l'horizon 2030 et 800 000 tonnes à l'horizon 2040	<b>C</b>	<b>10,833</b>
<b>TOTAL</b>			<b>10,833</b>

#### 4.3.5 Procédés Industriels et Utilisation des Produits

Dans ce secteur, le Bénin prévoit de poursuivre et d'intensifier les actions visant à réduire progressivement l'utilisation des hydrofluorocarbures (HFCs) avec pour objectif de les réduire de 10% en 2029 et de les remplacer entièrement par des fluides de faibles Pouvoirs de Ré-chauffement Global (PRG).

Les actions à mener sont les suivantes : (i) mettre en place un cadre réglementaire approprié (rédiger et faire valider un décret et un arrêté) ; (ii) élaborer un guide technique sur la manipu-lation des fluides inflammables ; (iii) recenser les frigoristes des grandes villes ; (iv) organiser des ateliers pour les former à la manipulation des fluides inflammables ; (v) associer les ser-vices de la douane nationale pour effectuer des contrôles périodiques des équipements et des fluides de recharge importés ; (vi) enfin, organiser une campagne de sensibilisation à destina-tion des différents acteurs intervenant dans le secteur des HFC (sociétés de commercialisation

d'équipements et de systèmes de réfrigération et de climatisation, sociétés de commercialisation de fluides, installateurs, maintenanciers, usagers, etc.) sur leur rôle respectif, afin de faciliter l'adoption à grande échelle des fluides non HFCs.

La mise en œuvre de cette mesure devrait permettre de réduire les émissions cumulées liées à l'utilisation de ces produits de 2,2 Mt E-CO<sub>2</sub>, soit 12,1% par rapport au scénario de référence.

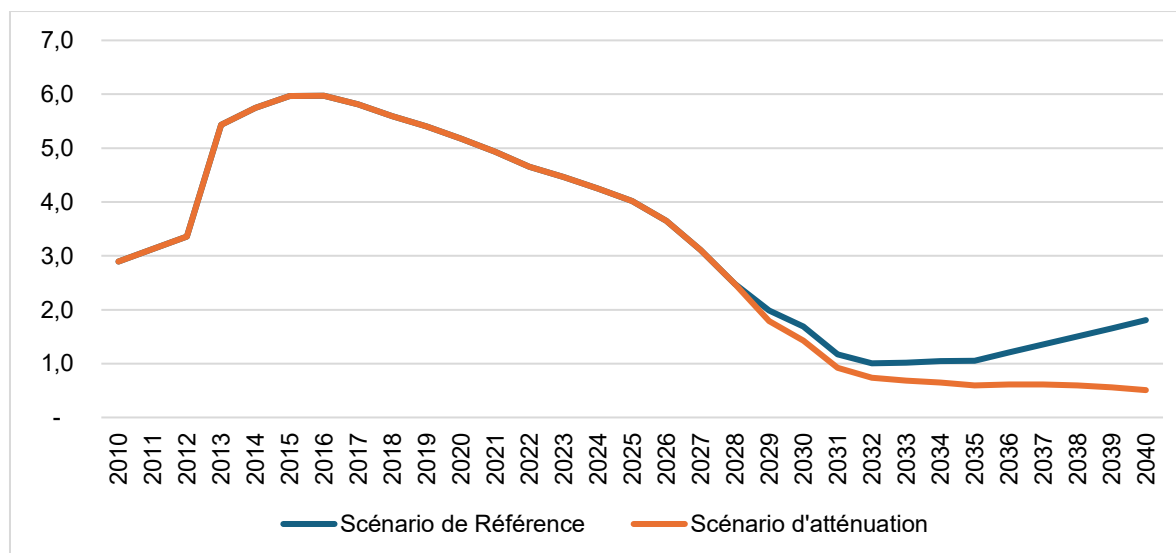


Figure 8 : Tendence des émissions de HFCs dans le secteur PIUP

L'annexe 2.5 présente les mesures, programmes et projets d'atténuation mis en œuvre entre 2018 et mai 2025, tandis que l'annexe 3 résume le potentiel de réduction des GES par mesure d'atténuation (en Gg E-CO<sub>2</sub>).

#### 4.4 MESURES D'ATTENUATION A L'INITIATIVE DES COMMUNES

Les Communes constituent le principal levier opérationnel pour la mise en œuvre des engagements climatiques du Bénin. La loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale du Bénin<sup>5</sup>, leur confère la responsabilité de la gestion de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du développement durable. Elles disposent ainsi d'atouts déterminants pour accélérer l'atténuation dans les secteurs clés, à savoir la foresterie et autres affectations des terres, l'énergie, l'agriculture et les déchets. En collaboration avec les organisations de la société civile, elles assurent la territorialisation de l'action climatique, renforçant l'alignement entre les priorités nationales et les réalités locales, et contribuant ainsi à l'augmentation progressive de l'ambition climatique du pays.

Pour leur pleine participation à l'effort national, 92 projets contribuant à la réduction des émissions de GES ont été recensés dans les PDC 4<sup>ème</sup> génération des 77 Communes du Bénin. Ces initiatives représentent un investissement global estimé à environ **55,03 millions de dollars américains**, dont **3 millions de dollars** d'actions inconditionnelles, qui seront mises en œuvre grâce à des ressources sécurisées, et **52,03 millions de dollars** d'actions conditionnelles, dépendantes de ressources nationales non encore sécurisées, de financements externes et des Partenariats Techniques et Financiers (PTF). Le détail des projets d'atténuation à l'initiative des Communes figure à l'annexe 2.6 du présent document.

Tableau 9 : Projets d'atténuation à l'initiative des Communes

<sup>5</sup> <https://sgg.gouv.bj/doc/loi-2021-14/>, consulté le 15 décembre 2025.

Secteurs	Inconditionnels			Conditionnels			Coût total (Millions USD)
	Nombre de projets	Nombre de Communes	Coût (Millions USD)	Nombre de projets	Nombre de Communes	Coût (Millions USD)	
Energie	04	04	1,455	19	19	6,118	7,572
Agriculture	-	-	-	09	12	19,685	19,685
FAT	13	13	1,546	47	45	26,224	27,770
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>--</b>	<b>03</b>	<b>75</b>	<b>--</b>	<b>52,028</b>	<b>55,028</b>

L'analyse du Tableau 9 ci-dessus révèle que :

- le secteur de l'**énergie** comprend 23 projets répartis dans 23 Communes, pour un coût total estimé à **7,57 millions USD**. Ces initiatives contribuent directement aux mesures d'atténuation du secteur de l'énergie, en favorisant le déploiement des énergies renouvelables, l'électrification durable, l'efficacité énergétique et la diffusion de technologies propres ;
- le secteur **agricole** concentre 9 projets couvrant 12 Communes, pour un investissement estimé à **19,69 millions de dollars américains**, entièrement conditionnel. Ces initiatives s'inscrivent parfaitement dans les mesures d'atténuation du secteur agricole du Tableau 5 ci-dessus, en contribuant à l'agriculture intelligente face au climat, à la gestion durable des terres et à la gestion des ressources en eau. Elles visent à renforcer durablement les systèmes de production (riziculture et maraîchage), à promouvoir des pratiques agroécologiques (fertilité des sols, agroforesterie, engrais organiques) et à aménager des bas-fonds et des périmètres irrigués. Ces actions favorisent une production agricole plus efficiente, résiliente et à faibles émissions, avec un fort potentiel de mise à l'échelle ;
- le secteur de la **Foresterie et autres Affectations des Terres (FAT)** représente la contribution la plus importante, avec 60 projets répartis dans 45 Communes pour un coût total estimé à **27,77 millions de dollars américains**. Ces initiatives communales soutiennent le reboisement, la restauration des écosystèmes forestiers, la gestion durable des forêts et la protection des paysages naturels, et contribuent ainsi aux mesures d'atténuation du secteur FAT. Elles comprennent notamment la création de forêts communales, la restauration des mangroves et des forêts dégradées, ainsi que des aménagements territoriaux structurants, comme les ceintures vertes.

Dans l'ensemble, ces initiatives illustrent le rôle stratégique des Communes dans la mise en œuvre locale des politiques climatiques nationales. La forte proportion d'actions conditionnelles (plus de 94% des investissements identifiés) souligne toutefois la nécessité de mobiliser des financements internationaux et des partenariats techniques pour permettre aux collectivités locales de mettre pleinement en œuvre ces initiatives et de renforcer leur contribution aux efforts nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

L'intégration croissante des enjeux climatiques dans les PDC témoigne ainsi d'une appropriation progressive de l'action climatique par les collectivités locales, qui apparaissent désormais comme des acteurs clés de la transition vers un développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques au Bénin.



## 5 CONTRIBUTION D'ADAPTATION

Le Bénin est fortement vulnérable aux effets des changements climatiques. Le pays est exposé à des aléas climatiques croissants, tels que les sécheresses, les inondations, la variabilité pluviométrique, les vagues de chaleur et l'élévation du niveau de la mer, qui affectent durablement les secteurs clés de l'économie et de la société. Ces dynamiques entraînent une baisse de la productivité agricole, des perturbations hydrologiques et des dégradations d'infrastructures. Ces risques devraient persister, voire s'intensifier à l'avenir, accentuant ainsi la vulnérabilité des systèmes naturels et humains. Dans ce contexte, l'adaptation constitue un pilier central de la stratégie climatique nationale, visant à renforcer la résilience des populations et des écosystèmes grâce à des mesures intégrées générant des co-bénéfices d'atténuation.

Dans cette CDN 3.0, 243 projets, dont 148 à l'initiative des Communes, sont identifiés pour les huit (08) secteurs d'adaptation afin de renforcer leur résilience (Tableau 10). Ils sont répartis entre 56 projets dans le scénario « inconditionnel » et 187 dans le scénario « conditionnel ».

Tableau 10 : Projets d'adaptation par secteur

Secteurs	Nombre de projets inconditionnels	Nombre de projets conditionnels	Total projets
Energie	--	02	02
Agriculture	20	60	80
FAT	06	41	47
Ressources en eau	07	07	14
Santé	03	03	06
Infrastructures et aménagements urbains	08	31	39
Littoral	02	03	05
Tourisme	03	03	06
Trans-sectoriels	07	37	44
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>187</b>	<b>243</b>

### 5.1 CONTRIBUTION D'ADAPTATION PAR SECTEUR

La CDN 3.0 met en avant une approche sectorielle intégrée avec pour objectif la réduction de la vulnérabilité, le renforcement de la résilience afin de garantir un développement durable et inclusif du pays.

#### 5.1.1 Agriculture

Le secteur de l'agriculture comprend les sous-secteurs de la production végétale, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que l'ensemble des activités de transformation agroalimentaire. Il assure la sécurité alimentaire et nutritionnelle et a contribué à hauteur de 1,5 point de pourcentage du PIB national au cours du troisième trimestre 2025 (INStAD, 2025). Elle emploie environ 70% de la population active et représente 72,9% des recettes d'exportation (MAEP, 2023).

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa CDN 3.0, la République du Bénin reconnaît l'agriculture comme un secteur clé pour l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques, compte tenu de sa vulnérabilité aux aléas climatiques et de son importance stratégique pour la sécurité alimentaire et le développement socio-économique. A cet effet, les priorités sectorielles en matière d'adaptation dans le secteur agricole portent sur :

- (i) le développement et la diffusion d'itinéraires techniques agricoles adaptés aux nouvelles contraintes climatiques, en particulier dans les zones agroécologiques les plus exposées ;
- (ii) la promotion de pratiques agricoles durables, notamment le paillage (mulching), visant à améliorer la gestion des sols et des ressources en eau ; et
- (iii) le renforcement de systèmes intégrés d'agriculture et d'élevage de type agropastoral, en vue d'accroître la résilience des systèmes de production face aux impacts actuels et futurs des changements climatiques.

Les vingt-six (26) projets du secteur de l'agriculture prévus dans le cadre de la CDN 3.0 figurent dans le Tableau 11 ci-dessus. Ces projets représentent un coût global de 1.008,39 millions USD.

Tableau 11 : Projets d'adaptation du secteur agriculture

N°	Initiatives	Condi- tionnalité (I/C)	Budget (Millions USD)
1	Systèmes alimentaires durables pour une plus grande résilience et une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin	I	5,97
2	Contribution aux initiatives de résilience climatique dans le bassin de l'Ouémé	I	10,55
3	Projet d'Appui à la Transition Agroécologique dans les Zones Cotonnières du Bénin (TAZCO2)	I	7,8
4	Projet d'appui à la Fondation des Savanes Ouest Africaines (PASOA)	I	35,54
5	Projet de sédentarisation des troupeaux de ruminants au Bénin (ProSeR)	I	35,54
6	Projet d'appui au développement des filières lait et viande et à la promotion des entreprises d'élevage (PRODEFILAV-PEL)	C	88,85
7	Projet d'Appui au Développement des Investissements Agricoles Productifs (PADIAP)	I	35,54
8	Programme de Développement de l'Irrigation (PNDirr)	C	62,35
9	Projet de Promotion de l'Aquaculture Durable et de Compétitivité des Chaines de Valeur de la Pêche (PROMAC)	I	26,85
10	Projet de Développement Intégré des chaînes de Valeur Agricole au Bénin (PDI-CVA)	I	12,55
11	Projet de Développement des Infrastructures Agricoles et de Désenclavement dans la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé (PDIAD-BMVO)	I	134,52
12	Programme d'appui à une Agriculture Résiliente et aux Systèmes Alimentaires Durables (PARSAD)	I	8,18
13	Projet régional de promotion d'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC)	I	1
14	Projet d'Urgence de Renforcement de la Résilience des Acteurs du Secteur Agricole (PUR-ZEDAGA)	I	42,6
15	Travaux d'aménagement et d'entretien des routes et pistes rurales dans le cadre de la campagne agricole	C	84,66

N°	Initiatives	Condi-tionnalité (I/C)	Budget (Millions USD)
16	Projet de renforcement de la résilience des exploitations familiales vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques dans le 4ème Pôle de Développement Agricole au Bénin	C	9,2
17	Projet de renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience communautaire face aux changements climatiques dans les Communes de Boukoubé et Bopa	I	3,05
18	Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés Agricoles des Zones Frontalières exposées aux effets néfastes des changements climatiques (PRRéCAZ)	I	1,698
19	Projet d'aménagement hydroagricole et d'adaptation aux changements climatiques dans la basse vallée du fleuve Mono (PAHA ACC-BVM)	I	6,52
20	Projet d'appui au développement du maraîchage (PADMAR)	I	13,32
21	Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC-Agriculture)	C	259,73
22	Projet de Développement des Services Agricoles (PDSA)	C	51,28
23	Programme National de Développement de la Filière Aquaculture (PNDF AQUACULTURE)	C	50,1
24	Programme National de Développement de la Filière Arboriculture Fruitière (PNDF-AF)	C	14,05
25	Renforcement de la résilience des systèmes locaux de production agricole au profit des communautés vulnérables face aux effets néfastes des changements climatiques	C	1,23
26	Renforcement de la résilience des systèmes humains et naturels au changement climatique grâce à la conservation et à l'utilisation durable des écosystèmes de mangrove dans le sud du Bénin	I	5,72
27	Projet d'appui à la transition agroécologique au Nord-Bénin	I	37,97
28	Projet de Promotion de l'Aquaponie pour Renforcer la Résilience des Agriculteurs face aux Aléas Climatiques (PAQUA-BEN)	C	3
29	Projet de Valorisation du Système Alimentaire à Base de Viande Végétale au Bénin : Mise en Évidence Expérimentale pour la réduction des GES et l'Appui à la CDN (VEGGIE-BEN)	C	2
<b>TOTAL</b>			<b>1.051,363</b>

### 5.1.2 Foresterie et autres Affectation des Terres (FAT)

Entre 2015 et 2022, la couverture forestière a enregistré un taux de déforestation estimé à 1,13% par an (DGEFC, 2025), en raison, entre autres, des défis liés aux changements climatiques, qui accentuent la pression anthropique, notamment l'agriculture extensive, l'exploitation du bois de chauffage, la production de charbon de bois, l'élevage et l'urbanisation. Les risques climatiques majeurs ayant l'impact le plus élevé sur les écosystèmes forestiers et les communautés riveraines sont les inondations, les pluies violentes et la sécheresse.

Dix projets de la foresterie identifiés et intégrés dans la CDN 3.0, pour un coût global de 73,8 millions de dollars américains, sont présentés dans le Tableau 12 ci-dessous.

Tableau 12 : Initiatives d'adaptation dans le secteur FAT

N°	Initiatives	Condi- tionnalité (I/C)	Budget (Millions USD)
1	Renforcement de la résilience des systèmes humains et naturels au changement climatique à travers la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes de mangrove (Résilience des Mangroves)	I	4,77
2	Projet Intégré de Restauration et d'amélioration de la Valeur des terres et des Écosystèmes Forestiers Dégradés pour une meilleure résilience climatique au Bénin (PIRVaTEFoD-Bénin)	I	11,91
3	Projet mondial « Restauration des Paysages Forestiers et bonne gouvernance dans le secteur forestier » (Forests4Future) Programme Territorial pour le Nord Bénin : Jeunesse, Emploi, Résilience et Sécurité - Résilience des Écosystèmes (PRONORD)	I	4,25
4	Résilience climatique des écosystèmes forestiers et des agrosystèmes grâce aux solutions fondées sur la nature dans les départements du Plateau, Zou et Couffo au Bénin (Projet_REFAS)	C	15,8
5	Projet de renforcement de la résilience aux changements climatiques des populations riveraines des forêts classées de Bassila et de Pénessoulou au Centre du Bénin	I	2,93
6	Projet de Promotion de solutions innovantes pour le Renforcement de la résilience des communautés riveraines du Parc W au Bénin	C	0,34
7	Projet de corridor aire protégée nord Bénin (CAP-NB)	C	6,8
8	Programme national de conservation de la biodiversité et de gestion durable des espaces forestiers et des terres (PNCBGDEFT)	C	15
9	Projet de conservation, de la valorisation du patrimoine forestier sacré et des connaissances endogènes	C	11
10	Projet intégré de transition vers une filière charbon durable et de diversification économique des acteurs	C	1
<b>TOTAL</b>			<b>73,80</b>

### 5.1.3 Littoral

La zone littorale en République du Bénin, est comprise entre les parallèles 6°10' et 6°40' de latitude Nord et les méridiens 1°40' et 2°45' de longitude Est<sup>6</sup> et regroupe 30 Communes (MCVT, 2020), dont 5 sont situées en bord de mer (Sèmè-Kpodji, Cotonou, Abomey-Calavi, Ouidah et Grand-Popo). Les principaux risques climatiques auxquels cet espace est exposé sont les inondations, les crues, les vents violents, les épisodes de sécheresse prolongée, ainsi que l'élévation du niveau de la mer, avec un recul du trait de côte pouvant atteindre 12 à 30 mètres par an aux points les plus critiques. Parmi les impacts de ces risques, on compte la destruction des habitats et des biens, la dégradation, voire la destruction d'infrastructures routières et d'ouvrages, la baisse des activités touristiques et de loisirs, l'altération de la qualité

<sup>6</sup> Loi n° 2018-10 du 17 avril 2018 Portant protection, aménagement et mise en valeur de la zone littorale en République du Bénin.

de l'eau potable, la détérioration des ressources et des écosystèmes marins et côtiers, le déplacement des populations riveraines de la mer et la perte croissante du territoire par l'érosion côtière.

Pour un coût global de 70,40 millions USD, cinq (05) du secteur du littoral sont prévus dans le cadre de la CDN 3.0 (Tableau 13). Ils contribueront efficacement au renforcement du littoral béninois.

Tableau 13 : Initiatives d'adaptation dans le secteur littoral

N°	Initiatives	Condi- tionnalité (I/C)	Budget (Millions USD)
1	Projet de protection du littoral contre l'érosion côtière (Cotonou-Siafato, Hilacondji-Bouche du roy, Grand-Popo-Ouidah) PPLEC	I	24,88
2	Projet d'Investissement de la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP-Bénin)	I	26,52
3	Aménagement et Gestion durable des écosystèmes de la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé	C	5,86
4	Promotion de l'utilisation durable des services écosystémiques fournis par les écosystèmes de la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé	C	5,16
5	Renforcement des mesures de lutte contre les changements climatiques et l'érosion côtière dans la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé	C	7,98
<b>TOTAL</b>			<b>70,40</b>

#### 5.1.4 Ressources en eau

L'analyse de la vulnérabilité actuelle montre que les inondations, les crues, la chaleur excessive, la sécheresse aiguë, les pluies tardives et violentes constituent les risques climatiques et hydrologiques qui affectent le plus les bassins versants (MCVDD, 2019, 2022). Les impacts observés lors de ces événements comprennent notamment la submersion ou le tarissement des points d'eau, l'assèchement ou le comblement des nappes et des cours d'eau, ainsi que la modification des habitats et de l'écologie de certaines espèces animales et végétales.

Dans le cadre de cette CDN 3.0, le Bénin reconnaît les ressources en eau comme un secteur transversal et stratégique pour l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques, en appui aux systèmes de production agricole et à la résilience des communautés. A cet égard, les priorités sectorielles d'adaptation dans ce secteur portent sur :

- (i) l'aménagement et la gestion durable des petits bassins versants, en vue d'améliorer la régulation des ressources en eau et de réduire la vulnérabilité des zones exposées ;
- (ii) la promotion d'une gestion intégrée des bas-fonds à vocation agricole, notamment rizicole, afin de renforcer la maîtrise de l'eau et la durabilité des systèmes de production ; et
- (iii) le développement d'infrastructures hydrauliques à usages multiples, incluant les forages, pour accroître l'accès durable et équitable à l'eau dans les zones rurales et périurbaines affectées par la variabilité et les extrêmes climatiques.

Neuf (09) initiatives sectorielles d'un coût global de 1.040,48 millions de dollars américains ont été identifiées pour le secteur des ressources en eau et présentées dans le Tableau 14 ci-dessous.

Tableau 14 : Initiatives d'adaptation du secteur des ressources en eau

N°	Initiatives	Condi-tionnalité (I/C)	Budget (Millions USD)
1	DURAGIRE	I	8,24
2	Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le contexte du Changement Climatique (AGIR-Eau)	C	4,7
3	Développement des infrastructures hydrauliques multifonctions et gestion durable des ressources en eau (PDIHM-GDRE)	C	10,95
4	Projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable des villes de Boukoubé, Covè, Zangnanado et ses environs	I	13,68
5	Renforcement systèmes d'AEP des villes de Lokossa, Athiémé et environs (Villes Mono Couffo)	I	3,42
6	Renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Parakou et environs, Phase 2 (PRSAEP Parakou phase 2)	I	28,00
7	Développement intégré et adaptation au changement climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC-Bénin) - (FP 092 GCF)	I	4,82
8	Projet de Réhabilitation et d'Aménagement du lac Nokoué et de la Lagune de Porto-Novo (PRANoP)	I	666,67
9	Programme Intercommunal de Réhabilitation du Lac Ahémé et ses Chenaux (PIRA)	C	300,00
<b>TOTAL</b>			<b>1.040,47</b>

### 5.1.5 Infrastructures et Aménagements Urbains

Le secteur des infrastructures et des aménagements urbains englobe les dynamiques de planification et de développement des établissements humains axées sur la durabilité du cadre de vie, ainsi que les actifs physiques et ouvrages structurants issus de ces processus, tels que les infrastructures de transport, les infrastructures énergétiques, les infrastructures d'information et de communication, les infrastructures touristiques et hôtelières, ainsi que les infrastructures hydroagricoles et autres.

Ce secteur est sensible aux phénomènes météorologiques et climatologiques extrêmes tels que les inondations, les vents violents et les températures extrêmes, ainsi qu'à l'élévation du niveau de la mer, et aux phénomènes moyens à évolution graduelle.

Dix-huit (18) initiatives relatives aux aménagements urbains et infrastructures sont intégrées dans la CDN 3.0 (Tableau 15). D'un coût global de 1.067,66 millions de dollars américains, ces initiatives permettront de renforcer la résilience du secteur des aménagements urbains et infrastructures.

Tableau 15 : Initiatives d'adaptation du secteur des infrastructures et aménagements urbains

N°	Initiatives	Condi- tionnalité (I/C)	Budget (Millions USD)
1	Mise en œuvre du projet d'assainissement pluvial	C	36,66
2	Projet de résilience des villes face au changement climatique	C	133,54
3	Programme d'Assainissement Pluvial de Cotonou (PAPC)	I	13,44
4	Programme d'Assainissement Pluvial des Villes Secondaires (Phase 1)	I	157,07
5	Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC-cadre de vie)	I	2
6	Programme de Construction de Villes Résilientes et Inclusives (BRIC)	I	221,52
7	Projet d'appui à la planification urbaine durable des villes intermédiaires du Bénin	C	1,45
8	Appui aux structures publiques intervenant dans la mise en œuvre du programme BRIC	C	143,33
9	Assainissement pluvial par l'État des Communes bénéficiaires du BRIC	C	40
10	Dotations des Communes bénéficiaires du BRIC pour la mise en place des investissements résilients au changement climatique	C	3,99
11	Appui au renforcement des capacités des Communes bénéficiaires du BRIC	C	65,99
12	Projet de création d'un Centre d'Incubation Technologique pour l'Entrepreneuriat Vert, l'adaptation aux Changements Climatiques et la Création d'Emplois verts au Bénin (CITEV- A3CE)	C	0,83
13	Projet de développement d'activité des Services d'Entretien, de Nettoyage et de Formation	C	0,34
14	Projet de mobilité urbaine durable du Grand Nokoué (PMUD-GN)	I	200
15	Projet de mise en œuvre des travaux de réhabilitation des lampadaires sur les trois axes d'accès de Cotonou	I	7,5
16	Projet de Gestion Intégrée des Produits Chimiques et Déchets d'équipements électriques et électroniques (PGIPCD3E)	C	7
17	Projet National de Réduction des Polluants Climatiques à Courte Durée de Vie issus des Déchets (SLCP-Déchets)	C	32
18	Projet de réduction des polluants climatiques à courte durée de vie (PCCDV) dans le secteur agricole Béninois grâce à la limitation des brûlis à ciel ouvert.	C	1
<b>TOTAL</b>			<b>1.067,661</b>

### 5.1.6 Santé

Au Bénin, le secteur de la santé est l'un des plus vulnérables, comme le montre son indice de vulnérabilité (0,762)<sup>7</sup>. Il est confronté à plusieurs défis majeurs, parmi lesquels figurent la variabilité climatique, les phénomènes météorologiques extrêmes et les changements climatiques. Les principaux risques climatiques observés dans les 34 zones sanitaires du Bénin sont : les événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, pluies violentes, vagues de chaleur, vents violents et vents de sable) et les phénomènes à évolution lente (élévation des températures, retard des périodes pluvieuses, élévation du niveau marin). Ces facteurs ont un impact significatif sur la santé des populations, les infrastructures et les services de santé à l'échelle du pays (MS, 2020). Parmi les principales causes de décès au Bénin, quatre sont directement liées au climat : le paludisme, la malnutrition, les infections respiratoires aiguës et les maladies cardiovasculaires.

Les mesures prévues dans le cadre de la CDN 3.0 et au nombre de six (06) et avec un coût global de 60,65 millions USD sont présentées dans le Tableau 16 ci-dessous.

Tableau 16 : Initiatives d'adaptation du secteur de la santé

N°	Initiatives	Conditionnalité (I/C)	Budget (Millions USD)
1	Renforcement de la résilience sanitaire des communautés vulnérables aux changements climatiques dans la zone sanitaire Adjohoun, Bonou et Dangbo (ABD) du Bénin (SAP 055 GCF)	I	9,05
2	Prévention et lutte contre le paludisme	C	41,66
3	Développer un système d'alerte précoce et de réponse aux épidémies de maladies hydriques sensibles aux changements climatiques au Bénin (Projet Bénin Health - CLARE)	I	1,77
4	Promotion de l'hygiène et de l'assainissement	C	1
5	Renforcement du système de vaccination	I	5,13
6	Action intégrée pour la prévention du paludisme au Bénin	I	2,14
<b>TOTAL</b>			<b>60,75</b>

### 5.1.7 Tourisme

Le secteur touristique est en pleine croissance au Bénin, notamment grâce à l'amélioration et à la mise en œuvre de plans d'aménagement urbain et de gestion des ressources naturelles. Le tourisme est un secteur stratégique à fort potentiel, axé sur le tourisme mémoriel (« Porte du Non-Retour » à Ouidah), culturel (le vodou, les palais royaux, les villes comme Abomey et Porto-Novo) et naturel (le littoral et les parcs). Cependant, il fait face à des défis en matière de promotion et de résilience des infrastructures face aux changements climatiques.

Les engagements du Bénin pour renforcer la résilience dans ce secteur sont résumés dans le Tableau 17 ci-après et concernent la mise en œuvre de six (06) mesures avec un coût global de 743,02 millions USD.

<sup>7</sup> <https://gain-new.crc.nd.edu/country/benin>, consulté le 20 mars 2026.

Tableau 17 : Initiatives d'adaptation du secteur du tourisme

N°	Initiatives	Condi- tionnalité (I/C)	Budget (Millions USD)
1	Réinventer la cité lacustre de Ganvié	I	28
2	Complexe balnéaire PLM/Eldorado à Akpakpa et aménagement et protection des côtes	I	153,36
3	Aménagement des sites touristiques et leurs voies d'accès	C	13,63
4	Aménagement et bitumage de la route des Pêches et de ses bretelles d'accès Phase 2 : Tronçon Adounko-Porte du non-retour-Bouche du Roi (35,80 km) et ses bretelles	I	1,67
5	Projet de construction et de restauration de la route des pêches et de la route des esclaves Cotonou/Ouidah	I	19,07
6	Aménagement de stations balnéaires	C	527,29
<b>TOTAL</b>			<b>743,02</b>

### 5.1.8 Projets trans-sectoriels d'adaptation

Pour renforcer l'intégration de l'adaptation dans l'ensemble des politiques de développement, le Bénin élargit progressivement ses analyses de vulnérabilité et ses réponses d'adaptation à des domaines transversaux et émergents, tels que le secteur de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement (EHA). Ce secteur constitue un levier stratégique pour la résilience climatique en raison de ses liens étroits avec la santé publique, la sécurité alimentaire, la gestion des ressources naturelles et la réduction des risques de catastrophes. Dans ce cadre, le Bénin cherche à mieux caractériser les risques climatiques affectant les services EAH, à renforcer les services climatiques et les systèmes d'alerte précoce, ainsi qu'à promouvoir des approches intégrées de planification et de financement pour accroître la résilience des infrastructures et des communautés.

Les mesures trans-sectorielles présentées ci-après s'inscrivent dans cette dynamique et visent à soutenir l'intégration progressive de la résilience climatique dans la gouvernance, la planification et la mise en œuvre des politiques publiques. Elles contribuent ainsi à renforcer la cohérence entre les priorités nationales d'adaptation, les cadres stratégiques, tels que le Plan National d'Adaptation, et les engagements internationaux du Bénin dans le cadre de l'Accord de Paris.

Le Tableau 18 présente un ensemble structuré de projets transversaux aux secteurs d'adaptation identifiées dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN 3.0 du Bénin, visant à renforcer la résilience climatique du pays, conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Ces initiatives s'inscrivent dans une approche intégrée de l'adaptation et couvrent plusieurs dimensions clés, notamment le développement des services climatiques, le renforcement des systèmes d'alerte précoce multirisques, le soutien à la gouvernance climatique, l'inclusion des jeunes et des enfants, la promotion d'approches d'adaptation basées sur les écosystèmes, ainsi que l'amélioration des services essentiels, tels que l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement (EHA).

Tableau 18 : Projets d'adaptation trans-sectoriels

N°	Initiatives	Condi- tionnalité (I/C)	Budget (Millions USD)
1	Programme AdaptAction - Phase 2	I	1,19
2	Initiative CREWS Bénin : Renforcement des systèmes d'alerte précoce multirisques	C	6,6
3	Renforcement des services météorologiques et mise en place d'un système d'alerte précoce multirisque pour améliorer la résilience climatique des communautés locales au Bénin	C	4,15
4	Cadre National des Services Climatiques du Bénin (CNSC) – Opérationnalisation et mise à l'échelle	C	15,65
5	Services climatiques pour la réduction des risques en Afrique de l'Ouest (projets avec participation du Bénin)	C	2,38
6	Projet « Local Climate Adaptive Living Facility (LoCAL) (SAP 032 - GCF)	I	8,6
7	Projet de mise en œuvre des Priorités Régionales et Nationales d'Adaptation en Afrique de l'Ouest et du Centre (PACO)	I	1
8	Amélioration de la résilience au climat des communautés rurales du centre et du nord du Bénin grâce à la mise en œuvre de mesures d'Adaptation basée sur les Écosystèmes (EbA) dans les paysages forestiers et agricoles (SAP 005 - GCF)	I	1,81
9	FAABA (CASH + CARE): composante WASH	I	0,25
10	Projet d'accroissement de l'engagement, la résilience des enfants, des adolescent(e)s et jeunes pour faire face aux défis climatiques et environnementaux au Bénin	I	1
11	Projet d'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement dans les hôpitaux et formations sanitaires avec l'approche WASH FIT	I	0,5
12	Projet de Développement et Actualisation de Facteurs d'Émission pour l'Évaluation Précise des Gaz à Effet de Serre (GHG) dans les Secteurs Clés au Bénin	C	4
<b>TOTAL</b>			<b>47,13</b>

L'analyse du portefeuille des initiatives d'adaptation trans-sectorielles met en évidence une combinaison d'actions inconditionnelles et conditionnelles. Il ressort du Tableau 18 que les mesures inconditionnelles, qui représentent environ **14,35 millions USD** (soit environ 30% du budget total), correspondent à des initiatives financées par les ressources extérieures, notamment les projets AdaptAction, LoCAL, PACO et PABE. Les mesures conditionnelles, estimées à **32,78 millions USD** (environ 70% du financement total), concernent principalement le renforcement des services météorologiques, des systèmes d'alerte précoce et du cadre national des services climatiques, qui nécessitent des investissements supplémentaires et une mobilisation accrue de financements domestiques et internationaux.

Sur le plan thématique, les mesures se concentrent principalement sur trois leviers structurants de l'adaptation, notamment : (i) le renforcement des services climatiques et des sys-

tèmes d'alerte précoce, essentiels pour améliorer l'anticipation et la gestion des risques climatiques ; (ii) le développement d'approches territoriales d'adaptation, à travers des mécanismes de financement décentralisé tels que le projet LoCAL et des initiatives communautaires et (iii) l'intégration de la résilience climatique dans les services sociaux essentiels, notamment dans les secteurs de l'eau, de l'hygiène, de l'assainissement et de la santé.

## 5.2 PROJETS D'ADAPTATION A L'INITIATIVE DES COMMUNES

Les impacts des changements climatiques se manifestant principalement à l'échelle locale, l'adaptation au Bénin repose sur des approches territorialisées qui impliquent fortement les Communes, acteurs clés de la mise en œuvre grâce à leurs compétences en matière de planification et de gestion des ressources. Grâce aux Plans de Développement Communaux (PDC), les collectivités intègrent progressivement des mesures adaptées aux vulnérabilités locales, dans une logique de gouvernance multi-niveaux articulée autour du Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA). L'intégration de ces initiatives locales dans la CDN 3.0 renforce la cohérence, l'efficacité et l'inclusivité de l'action nationale en matière d'adaptation.

Le Tableau 19 ci-dessous, présente des projets d'adaptation à l'initiative des 77 Communes du Bénin.

Tableau 19 : Projets d'adaptation à l'initiative des Communes

Secteurs	Inconditionnels			Conditionnels			Coût total (Millions USD)
	Nombre de projets	Nombre de Communes	Coût (Millions USD)	Nombre de projets	Nombre de Communes	Coût (Millions USD)	
Energie	-	-	-	02	02	0,174	0,174
Agriculture	02	02	1,850	49	46	25,294	27,144
FAT	02	02	0,263	35	33	8,727	8,99
Ressources en eau	01	01	2,167	04	09	13,693	15,86
Infrastructures et aménagements urbains	02	01	0,733	19	17	30,180	30,91
Trans-sectoriels	01	01	0,199	31	30	17,983	18,18
<b>Total</b>	<b>08</b>	<b>--</b>	<b>5,211</b>	<b>140</b>	<b>--</b>	<b>96,052</b>	<b>101,263</b>

L'analyse des projets d'adaptation inscrits dans la 4<sup>ème</sup> génération des PDC et autres documents de planification locale des 77 Communes du Bénin met en évidence la contribution significative des collectivités locales au renforcement de la résilience climatique du pays. Au total, 148 initiatives d'adaptation ont été identifiées et inscrites dans la présente CDN du Bénin, pour un investissement global estimé à **101,26 millions de dollars américains**. Parmi ces initiatives, 8 sont inconditionnelles, pour un montant d'environ **5,21 millions de dollars**, et 140 sont conditionnelles, pour près de **96,05 millions de dollars**. Cette forte proportion d'actions conditionnelles souligne la nécessité de mobiliser des financements domestiques et internationaux pour le climat et de renforcer les partenariats techniques, afin de garantir la mise en œuvre effective des mesures d'adaptation identifiées au niveau local.

L'analyse sectorielle révèle une diversité d'actions d'adaptation qui reflètent les principales vulnérabilités climatiques des territoires communaux, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources naturelles, de l'eau, des infrastructures et de la gouvernance locale. Elle se résume comme suit :

- le secteur des **infrastructures et aménagements urbains** concentre la part la plus importante des investissements, avec 21 projets répartis dans 18 Communes pour un coût total estimé à **30,91 millions de dollars américains**. Les initiatives identifiées portent principalement sur la construction et la réhabilitation d'infrastructures résilientes, l'amélioration de l'assainissement urbain, la gestion des eaux pluviales, l'aménagement des espaces publics, ainsi que sur le renforcement des services sociaux de base (écoles, centres de santé et équipements communautaires) ;
- le secteur agricole constitue également un pilier majeur de l'adaptation locale, avec 51 projets couvrant 47 Communes pour un investissement total estimé à **27,14 millions USD**. Ces actions contribueront à renforcer la sécurité alimentaire, à améliorer les revenus des agriculteurs et à réduire la vulnérabilité des systèmes agricoles face aux sécheresses, aux inondations et aux variations de la pluviométrie ;
- trente-deux (32) initiatives transversales à tous les secteurs ont été identifiées dans 31 Communes, pour un coût total estimé à **18,18 millions USD**. Ces initiatives joueront un rôle déterminant dans la consolidation des bases institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre durable des politiques d'adaptation au niveau local ;
- le secteur des ressources en eau comprend 05 projets répartis dans 10 Communes, pour un investissement total estimé à **15,86 millions USD**. Ces initiatives visent à réduire la vulnérabilité des populations face aux sécheresses, aux inondations et aux perturbations hydrologiques liées aux changements climatiques ;
- le secteur de la Foresterie et autres Affectations des Terres (FAT) comprend 37 projets dans 33 Communes, pour un coût total estimé à **8,99 millions USD**. En renforçant la résilience des écosystèmes et des moyens de subsistance des populations dépendantes des ressources naturelles, ces initiatives contribueront à réduire la vulnérabilité environnementale et socio-économique des communautés locales ;
- enfin, le secteur de l'énergie comprend 02 projets répartis sur 02 Communes, pour un coût total estimé à **174.000 USD**. Ces initiatives visent principalement à promouvoir des solutions énergétiques durables et résilientes, afin de sécuriser l'accès à l'énergie et de soutenir les activités socio-économiques locales face aux perturbations climatiques.

La répartition sectorielle des investissements montre que le secteur des Infrastructures et Aménagements Urbains concentre la part la plus importante des investissements d'adaptation (30,5%), suivis du secteur agricole (26,8%), des initiatives transversales liées à la gouvernance et au renforcement des capacités (18,0%), des ressources en eau (15,7%) et du secteur de la Foresterie et autres Affectations des Terres (8,9%). Le secteur de l'énergie, bien qu'il soit présent, ne représente qu'une part marginale des investissements d'adaptation (0,2%).

Cette répartition met en évidence les priorités locales en matière d'adaptation, axées sur la protection des infrastructures, la sécurité alimentaire, la gestion de l'eau et le renforcement des capacités institutionnelles. Elle confirme également le rôle central des collectivités locales dans la mise en œuvre opérationnelle et la territorialisation de l'action climatique.



## 6 QUESTIONS TRANSVERSALES

Ce chapitre traite des questions transversales qui conditionnent l'efficacité, l'équité et la durabilité de la mise en œuvre de la CDN 3.0. Ces dimensions sont intégrées de manière horizontale à l'ensemble des piliers de l'atténuation, de l'adaptation et des moyens de mise en œuvre. Les questions transversales dominantes abordées portent sur : (i) *qui bénéficie et participe*, (ii) *qui met en œuvre et finance*, (iii) *comment la transition est socialement équitable*, et que *faire quand l'adaptation ne suffit plus* (iv).

### 6.1 GENRE ET INCLUSION SOCIALE

La CDN 3.0 du Bénin reconnaît que l'action climatique ne peut être efficace, durable et équitable sans une prise en compte explicite des dimensions de genre et d'inclusion sociale. Les changements climatiques affectent de manière différenciée les enfants, les femmes, les filles, les hommes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap et les groupes socio-économiques vulnérables, en raison de leurs rôles sociaux, de leur niveau d'accès aux ressources, aux services et aux instances décisionnelles.

Conformément aux principes de l'Accord de Paris, aux décisions de la CCNUCC relatives au genre (notamment le Plan d'Action Genre – GAP), ainsi qu'aux priorités nationales en matière d'égalité et de cohésion sociale, la CDN 3.0 du Bénin adopte une approche sensible au genre et socialement inclusive, intégrée de manière transversale à l'ensemble des piliers de l'atténuation, de l'adaptation et des moyens de mise en œuvre.

L'approche genre et inclusion sociale de la CDN 3.0 s'inscrit dans un cadre national et international cohérent, comprenant notamment :

- la Constitution récemment révisée de la République du Bénin et les lois relatives à l'égalité et à la protection sociale ;
- la Politique Nationale Genre et les stratégies sectorielles associées ;
- le Plan d'Actions Genre et Changements Climatiques du Bénin (PAGCCB) 2023-2025 ;
- la Loi n°2018-18 du 08 Août 2018 relative aux changements climatiques ;
- les engagements internationaux du Bénin au titre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris ;
- la déclaration sur les enfants, les jeunes et l'action climatique<sup>8</sup> ;
- l'observation générale n°26 (2023) sur les droits de l'enfant et l'environnement, en mettant l'accent sur le changement (CRC/C/GC/26)<sup>9</sup>.

Sur le plan institutionnel, le MCVT, à travers la DGEC, travaille en synergie avec le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM), le Ministère des Sports, le Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche (MEAP), le Ministère de la Santé (MS), le Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines (MEEM), le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL), et l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), afin d'assurer une intégration effective du genre et de l'inclusion sociale dans les politiques et actions climatiques.

<sup>8</sup> <https://www.unicef.org/fr/environnement-et-changements-climatiques/declaration-action-climatique>, consulté le 15 avril 2026.

<sup>9</sup> <https://www.ohchr.org/fr/documents/general-comments-and-recommendations/crccgc26-general-comment-no-26-2023-childrens-rights>, consulté le 15 avril 2026.

Dans le pilier atténuation, la CDN 3.0 promeut des actions climatiques qui contribuent simultanément à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'autonomisation socio-économique des groupes vulnérables (femmes, filles, jeunes, enfants, personnes portants handicap). À cet effet, une attention particulière est portée à la promotion de la cuisson propre pour réduire la charge de travail des femmes, les risques sanitaires et la déforestation ; à la décarbonation de la logistique vaccinale ; au développement des énergies renouvelables décentralisées pour favoriser l'accès des femmes et des jeunes à l'énergie productive ; au déploiement de systèmes de pompage d'eau alimentés par l'énergie solaire ; à l'appui aux chaînes de valeur agricoles et forestières durables intégrant les femmes et les jeunes comme acteurs économiques ; ainsi qu'à la création d'emplois verts inclusifs dans les secteurs de l'énergie, des déchets, de l'agroforesterie et de l'efficacité énergétique. Ces mesures contribuent à une atténuation socialement juste, génératrice de co-bénéfices économiques et sociaux.

L'adaptation constitue une priorité stratégique de la CDN 3.0 du Bénin. Dans ce cadre, les actions d'adaptation sont conçues et mises en œuvre selon une approche centrée sur les personnes, tenant compte des vulnérabilités différenciées et des capacités d'adaptation spécifiques des femmes, des filles, des jeunes, des enfants et d'autres groupes vulnérables. Les mesures d'adaptation sensibles au genre et inclusives portent notamment sur l'amélioration de l'accès des femmes, des filles, des enfants, des personnes portant handicap et des jeunes à l'information climatique et aux systèmes d'alerte précoce ; la promotion de pratiques agricoles et pastorales résilientes, adaptées aux contraintes spécifiques des femmes exploitantes et des jeunes producteurs ; le renforcement de la résilience des moyens de subsistance dans les zones à risques (littoral, zones inondables, zones de sécheresse) ; ainsi que l'intégration systématique du genre, de la jeunesse et des enfants dans les Plans de Développement Communaux (PDC) et les projets territorialisés d'adaptation. Ces actions visent à renforcer la résilience des ménages et des communautés, tout en réduisant les inégalités structurelles.

La CDN 3.0 du Bénin promeut également une participation inclusive et significative des femmes, des filles, des enfants, des jeunes, des personnes portant handicap et des groupes vulnérables à toutes les étapes du cycle de l'action climatique, depuis la planification jusqu'au suivi-évaluation. À cet effet, des mécanismes spécifiques sont encouragés pour renforcer la représentation des femmes et des jeunes dans les instances de gouvernance climatique ; soutenir le leadership féminin et l'entrepreneuriat vert ; appuyer les organisations communautaires, les coopératives et associations locales, les organisations de jeunesse et les organisations d'enfants dans la mise en œuvre des actions climatiques ; et valoriser les savoirs endogènes et les innovations locales portées par les femmes, les filles, les enfants et les jeunes.

Le suivi de l'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans la CDN 3.0 repose sur des indicateurs handi-sexo-spécifiques et socialement désagrégés, notamment :

- la proportion de femmes, de filles, d'enfants et de jeunes bénéficiaires des actions climatiques ;
- le nombre de projets climatiques intégrant une analyse genre désagrégée aussi bien par sexe que par âge ;
- la part des financements climatiques alloués à des initiatives sensibles au genre et à l'inclusion sociale ;
- la participation des femmes, des filles, des enfants, des jeunes et des groupes vulnérables aux mécanismes de gouvernance climatique ;

- le nombre de jeunes, de filles, de femmes et d'enfants promus comme acteurs clés des efforts nationaux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, à travers le développement des compétences vertes, l'éducation environnementale, le changement de comportement et la participation active aux initiatives de résilience climatique.

Ces indicateurs contribueront au cadre de transparence renforcé et à l'amélioration continue de l'action climatique du Bénin. Le Tableau 20 résume les principales pistes d'une planification sectorielle sensible au genre et à l'inclusion sociale.

Tableau 20 : Actions à mettre en œuvre pour la prise en compte du genre et de l'inclusion sociale

N°	Actions
<b>Atténuation</b>	
<b>Objectif : réduire les émissions tout en améliorant l'accès des femmes, jeunes, des enfants, personnes handicapées et groupes vulnérables aux technologies propres et aux opportunités vertes</b>	
1	<b>Facilitation de l'accès des femmes, des enfants et jeunes aux technologies énergétiques propres</b> ( <i>micro-crédits ciblés pour foyers améliorés, gaz domestique, mini-kits solaires ; subventions adaptées aux femmes rurales à faibles revenus</i> )
2	<b>Développement de centres de compétences vertes pour les jeunes, les enfants et les femmes</b> ( <i>formations certifiantes sur : installation solaire, réparation, agroénergie, biogaz, irrigation solaire ; Parité obligatoire : au moins 40% de femmes et 20% de jeunes, introduction dans le curricula des différents ordres d'enseignement des notions de changement climatique</i> )
3	<b>Accroissement de la participation des femmes et des jeunes aux chaînes de valeur agricoles sobres en carbone</b> ( <i>promotion de l'agroécologie, du compostage, de la production de biofertilisants ; appui aux coopératives féminines pour la transformation agroalimentaire "zéro déchet"</i> )
4	<b>Mise en place d'un programme d'entrepreneuriat climatique inclusif</b> ( <i>appui technique et financier aux start-ups vertes portées par femmes, filles, jeunes, personnes handicapées ; mentorat, incubateurs climatiques inclusifs</i> )
5	<b>Promotion des mesures d'accès équitable au foncier pour les femmes dans les projets carbone</b> ( <i>quotas de participation dans les initiatives REDD+, reboisement, agroforesterie ; sécurisation foncière progressive des femmes agricultrices</i> )
6	<b>Intégration des femmes, des filles, des enfants et jeunes dans les comités de gestion des forêts et énergies</b> ( <i>au moins 30% de représentation féminine dans les structures locales ; formations en gouvernance, leadership climatique, budgétisation sensible au genre</i> )
7	<b>Promotion du transport propre et accessible aux groupes vulnérables</b> ( <i>déploiement de vélos électriques et tricycles solaires accessibles aux femmes commerçantes ; promotion du transport public sécurisé pour les filles et jeunes femmes</i> )
8	<b>Diffusion d'informations climatiques inclusives</b> ( <i>campagnes en langues locales, en braille, en format audio ; utilisation des radios communautaires, clubs de jeunes et réseaux féminins</i> )
<b>Adaptation</b>	
<b>Objectif : renforcer la résilience climatique des groupes vulnérables en matière de santé, agriculture, eau, habitat et moyens de subsistance</b>	
1	<b>Appui aux femmes agricultrices en technologies climato-intelligentes</b> ( <i>semences résilientes adaptées aux besoins nutritionnels ; petits équipements agricoles adaptés aux femmes</i> )

2	<b>Amélioration de l'accès des femmes, des enfants et personnes handicapées à l'eau potable résiliente</b> ( <i>forages surélevés, points d'eau proches des ménages, systèmes de gestion inclusifs ; réduction de la charge de corvée d'eau pour les filles</i> )
3	<b>Renforcement des systèmes d'alerte précoce sensibles au genre</b> ( <i>messages d'alerte accessibles : audio, braille, SMS simplifiés ; formation des femmes, des filles, des enfants, des jeunes, des relais communautaires, des Agents de Santé Communautaire Qualifié (ASCQ) à la gestion du risque</i> )
4	<b>Intégration de la santé reproductive, maternelle et infantile dans les plans d'adaptation</b> ( <i>unités de santé mobile en périodes d'inondation ou sécheresse ; continuité des soins maternels en situation de crise</i> )
5	<b>Promotion des solutions d'adaptation basées sur la nature (EbA) portées par les femmes et les jeunes</b> ( <i>restauration de mangroves, reboisement d'espèces utiles aux femmes : karité, néré, moringa ; valorisation des produits forestiers non ligneux</i> )
6	<b>Renforcement de la résilience économique des jeunes, des enfants et femmes face aux chocs climatiques</b> ( <i>filets sociaux adaptatifs sensibles au genre ; assurance climatique inclusive : micro-assurance pour petites productrices</i> )
7	<b>Amélioration des infrastructures d'habitat et d'éducation adaptées aux groupes vulnérables</b> ( <i>Conception inclusive : rampes, abris anti-inondation, latrines séparées fille/garçon ; réduction des risques de déscolarisation des filles</i> )
8	<b>Appuyer les initiatives communautaires dirigées par les femmes</b> ( <i>groupes d'épargne et de solidarité en lien avec la résilience climatique ; leadership local féminin dans les comités d'adaptation, y compris les filles et les jeunes</i> )
<b>Actions transversales</b>	
<b>Objectif : Renforcer le Cadre institutionnel, la gouvernance, la recherche et le suivi-évaluation</b>	
1	<b>Intégration de la budgétisation sensible au genre dans l'ensemble de la CDN 3.0</b> ( <i>marqueur budgétaire genre obligatoire dans toutes les activités ; vérification de l'impact sur femmes/hommes, jeunes, handicap</i> )
2	<b>Promotion d'une gouvernance climatique inclusive</b> ( <i>Au moins 35 % de femmes dans tous les comités nationaux et locaux (Comités nationaux, plateformes régionales ; participation des organisations féminines, associations de jeunes, organisations d'enfants, organisations de personnes handicapées</i> )
3	<b>Développement d'un système de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV) genre et inclusion sociale</b> ( <i>indicateurs sexo-spécifiques pour atténuation et adaptation ; collecte de données désagrégées : sexe, âge, handicap, statut socio-économique</i> )

L'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans la CDN 3.0 nécessite l'implication active des acteurs économiques et financiers afin que les bénéficiaires de l'action climatique soient effectivement mis à l'échelle et accessibles à l'ensemble des groupes sociaux ; à cet égard, le rôle du secteur privé comme acteur clé de mise en œuvre et de mobilisation des investissements est développé dans section 6.2 ci-après.

## 6.2 ENGAGEMENT DU SECTEUR PRIVE ET SON ROLE DANS LA CDN 3.0

La mise en œuvre effective de la troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) du Bénin repose sur une mobilisation coordonnée de l'ensemble des acteurs nationaux, au premier rang desquels figure le secteur privé. Dans un contexte marqué par une forte vulnérabilité climatique, des besoins d'investissement élevés et des capacités budgétaires publiques limitées, l'engagement du secteur privé constitue un levier essentiel pour accélérer la transition vers un développement sobre en carbone, résilient et inclusif.

Conformément aux orientations de l'Accord de Paris, aux enseignements du Bilan mondial (Global Stocktake) et aux priorités nationales définies dans le Plan National de Développement

et la Stratégie à Long Terme de Développement à Faible Intensité de Carbone et Résilient aux Changements Climatiques (LT-LEDS), la CDN 3.0 du Bénin reconnaît le secteur privé comme un acteur stratégique de mise en œuvre, appelé à jouer un rôle central dans la mobilisation des financements, la diffusion des innovations technologiques, la création d'emplois verts et la durabilité des actions climatiques.

### 6.2.1 Rôle stratégique du secteur privé dans la transition climatique du Bénin

Le secteur privé béninois, dans toute sa diversité (grandes entreprises, PME/PMI, entreprises agricoles, coopératives, institutions financières, start-ups), est appelé à contribuer activement à l'atteinte des objectifs d'atténuation et d'adaptation de la CDN 3.0. Son rôle dépasse celui de simple bénéficiaire de politiques publiques et s'inscrit dans une logique de co-investissement, de partage des risques et de mise à l'échelle des solutions climatiques. Ce positionnement est cohérent avec les orientations des institutions financières internationales qui souligne qu'une transition énergétique et climatique réussie au Bénin dépendra de la capacité à mobiliser le secteur privé autour d'instruments financiers innovants (obligations vertes, garanties, partenariats PPP) afin de combler le déficit de financement estimé pour l'atteinte des objectifs clima-

tiques. La Banque africaine de développement (2024) met également en avant l'importance d'impliquer les entreprises locales et internationales dans la mise en œuvre du cadre climat lancé à la COP29, en particulier dans les secteurs agricole et énergétique.

Dans cette perspective, l'État béninois entend créer un environnement favorable à l'investissement privé climatique, en renforçant la prévisibilité réglementaire, en améliorant l'accès aux instruments financiers adaptés et en facilitant les partenariats public-privé. Cette approche vise à maximiser l'impact des ressources publiques, à attirer les financements nationaux et internationaux et à soutenir une transition juste et inclusive, en particulier au bénéfice des femmes, des jeunes et des populations vulnérables.

### 6.2.2 Fonctions attendues du secteur privé dans la CDN 3.0

Dans le cadre de la CDN 3.0 du Bénin, le secteur privé est appelé à intervenir selon plusieurs fonctions complémentaires :

- **investisseur et cofinancier**, à travers la mobilisation de capitaux propres et de financements commerciaux ou concessionnels pour des projets d'atténuation et d'adaptation, notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, des forêts, des déchets, de l'eau et des infrastructures résilientes ;
- **développeur et opérateur de solutions climatiques**, assurant la conception, la mise en œuvre, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures et de services climato-compatibles, tels que les mini-réseaux solaires, les systèmes de cuisson propre, les solutions d'irrigation, les services de gestion des déchets et les infrastructures urbaines résilientes ;
- **fournisseur de technologies et d'innovations**, contribuant à la diffusion de technologies propres et adaptées au contexte national, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'agroéquipement résilient, les semences améliorées et les solutions numériques climatiques ;

- **intermédiaire financier**, à travers les banques, institutions de microfinance, compagnies d'assurance et fintechs, pour le développement de produits financiers verts adaptés aux besoins des ménages, des exploitations agricoles, des PME et des collectivités territoriales ;
- **acteur des marchés carbone et des mécanismes de coopération internationale**, en particulier dans le cadre de l'Article 6 de l'Accord de Paris, pour le développement de projets carbone, la mise en œuvre des systèmes de mesure, notification et vérification (MNV) et la valorisation des réductions d'émissions ;
- **employeur et acteur du développement des compétences**, contribuant à la création d'emplois verts et au renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales, notamment en faveur des jeunes et des femmes.

Les opportunités d'engagement du secteur privé sont particulièrement importantes dans les secteurs prioritaires identifiés par la CDN 3.0, notamment l'énergie (énergies renouvelables, mini-réseaux, efficacité énergétique et cuisson propre) ; l'agriculture et les systèmes alimentaires (irrigation, agroécologie, transformation agroalimentaire et stockage résilient) ; les forêts et l'utilisation des terres (agroforesterie, restauration des paysages forestiers, gestion durable des forêts et initiatives REDD+) ; les déchets (valorisation, compostage, biogaz et partenariats public-privé pour la gestion urbaine) ; les villes et infrastructures (assainissement pluvial, construction résiliente et transport adapté) ; ainsi que le littoral et les ressources en eau (solutions fondées sur la nature, protection côtière et gestion intégrée des ressources en eau). Ces secteurs constituent des pôles d'investissement prioritaires, susceptibles de générer des co-bénéfices en matière de réduction des émissions, de résilience climatique, de création d'emplois et de développement économique local.

### 6.2.3 Cadre institutionnel et Instruments financiers d'engagement du secteur privé

L'engagement du secteur privé dans la mise en œuvre de la CDN 3.0 s'inscrit dans un cadre institutionnel structuré, placé sous la coordination du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT), à travers la DGEC. Le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) joue un rôle central en tant qu'instrument national de mobilisation et de canalisation des financements climatiques, notamment ceux provenant du Fonds Vert pour le Climat, du Fonds pour l'Adaptation et du Fonds pour les pertes et préjudices.

Les ministères sectoriels, les collectivités territoriales, les organisations patronales et les chambres consulaires contribuent également à la création d'un environnement propice à l'investissement privé climatique. Des mécanismes de dialogue public-privé et des plateformes de concertation seront renforcés afin de favoriser la co-construction des projets, l'alignement des priorités et la transparence dans la mise en œuvre.

Afin de stimuler l'investissement privé dans les actions climatiques, la CDN 3.0 prévoit la mobilisation d'un ensemble cohérent d'instruments financiers, articulés autour de trois niveaux complémentaires :

- **instruments domestiques**, incluant les incitations fiscales vertes, les lignes de crédit dédiées, les subventions ciblées et les mécanismes budgétaires nationaux en faveur du climat ;

- **instruments de dé-risquage**, tels que les garanties partielles de crédit, les mécanismes de partage des risques, les subventions basées sur la performance et les financements concessionnels, notamment via le FNEC et les partenaires techniques et financiers ;
- **instruments de marché**, comprenant les obligations vertes, les partenariats public-privé et les mécanismes de finance carbone, y compris les marchés volontaires et les mécanismes de coopération prévus à l'Article 6 de l'Accord de Paris.

Le secteur privé est également appelé à jouer un rôle clé dans le développement des marchés carbone au Bénin, notamment à travers l'identification et la mise en œuvre de projets à fort potentiel de réduction ou de séquestration des émissions, en particulier dans les secteurs des forêts, de l'agriculture, des déchets et de la cuisson propre. La mise en place d'un registre carbone national et de cadres de gouvernance conformes aux exigences d'intégrité environnementale et sociale permettra de sécuriser ces investissements et de garantir la transparence et la crédibilité des réductions d'émissions générées.

### 6.3 TRANSITION JUSTE

La mise en œuvre de la CDN 3.0 du Bénin s'inscrit dans une trajectoire de transformation structurelle visant à concilier action climatique, développement économique et justice sociale. À cet égard, la transition vers une économie sobre en carbone et résiliente aux changements climatiques doit être juste, inclusive et socialement acceptable, afin de ne laisser aucun groupe ou territoire de côté.

Conformément aux principes de l'Accord de Paris, aux orientations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la transition juste, ainsi qu'aux priorités nationales de développement durable, la CDN 3.0 du Bénin intègre la transition juste comme un principe transversal, guidant l'ensemble des politiques et actions d'atténuation, d'adaptation et de mobilisation des moyens de mise en œuvre.

#### 6.3.1 Justification et enjeux de la transition juste dans le contexte béninois

Le Bénin fait face à un double défi : réduire progressivement ses émissions de gaz à effet de serre tout en répondant à des besoins socio-économiques importants, caractérisés par une forte croissance démographique, un poids élevé de l'économie informelle, une dépendance aux ressources naturelles et une vulnérabilité accrue aux chocs climatiques.

Certains secteurs clés de l'économie nationale, notamment l'agriculture, l'énergie basée sur la biomasse, la pêche, la foresterie, les transports et les activités informelles urbaines, sont à la fois fortement exposés aux impacts climatiques et susceptibles d'être affectés par les transformations induites par la transition climatique. Sans mesures d'accompagnement adéquates, ces transformations pourraient engendrer des risques sociaux, tels que la perte de moyens de subsistance, la précarisation de certains emplois ou l'exclusion de groupes vulnérables.

Selon le Rapport national sur le climat et le développement de la Banque mondiale (2023), le pays peut saisir des opportunités en matière d'énergies renouvelables, de gestion durable des terres et d'infrastructures résilientes pour favoriser une croissance verte inclusive, tout en réduisant la pauvreté et les inégalités. Le Rapport national sur le développement durable (Ministère de l'Économie et des Finances, 2023-2024) insiste sur le principe de « ne laisser personne de côté », en intégrant les disparités régionales et sociales dans les stratégies de développement.

À la COP29, le Bénin a dévoilé un cadre ambitieux pour l'action climatique visant à mobiliser des financements innovants, créer des emplois verts et renforcer la résilience des secteurs vulnérables (BAD, 2024). Toutefois, des défis demeurent, notamment l'accès aux financements climatiques, la protection sociale des groupes vulnérables, la formation de compétences techniques et la participation inclusive des communautés. Dans ce contexte, la transition juste vise à :

- anticiper et atténuer les impacts socio-économiques des politiques climatiques ;
- garantir la protection des moyens de subsistance et des emplois existants ;
- créer de nouvelles opportunités économiques et des emplois décents dans les secteurs verts ;
- renforcer la cohésion sociale et territoriale.

La transition juste dans la CDN 3.0 repose sur cinq principes : l'équité sociale dans la répartition des coûts et bénéfices de l'action climatique ; l'inclusion des femmes, des filles, des enfants, des jeunes, des travailleurs informels et des communautés vulnérables dans les processus décisionnels ; le dialogue social entre l'État, le secteur privé, les collectivités et la société civile ; la création d'emplois décents dans les filières vertes ; et la cohérence territoriale, tenant compte des spécificités des zones rurales, côtières et vulnérables.

### **6.3.2 Atténuation, adaptation et équité : les trois piliers d'une transition juste**

Dans le cadre des actions d'atténuation, la CDN 3.0 veille à ce que les transformations sectorielles contribuent à une amélioration des conditions de vie et de travail des populations concernées. Les mesures prioritaires incluent la promotion de la cuisson propre et de l'efficacité énergétique pour réduire la pression sur les forêts et améliorer le bien-être des ménages ; le développement des énergies renouvelables décentralisées pour créer des emplois locaux ; l'appui à la transition agroécologique pour accroître la productivité tout en préservant les ressources naturelles ; et la valorisation des déchets et l'économie circulaire pour générer de nouvelles activités économiques urbaines.

L'adaptation aux changements climatiques constitue un pilier central de la transition juste au Bénin. Les mesures d'adaptation prévues par la CDN 3.0 sont conçues pour renforcer la résilience des populations les plus exposées, tout en réduisant les inégalités existantes. Les actions prioritaires portent sur la protection et la diversification des moyens de subsistance dans les zones vulnérables (zones côtières, bassins inondables, zones arides) ; le renforcement des capacités des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs face aux aléas climatiques ; l'amélioration de l'accès aux services essentiels (eau, énergie, santé) ; et la promotion de solutions fondées sur la nature à bénéfices environnementaux et sociaux. Ces mesures visent à réduire la vulnérabilité structurelle des communautés et à renforcer leur autonomie face aux chocs climatiques.

La transition juste implique un investissement stratégique dans les compétences et l'emploi vert, à travers la formation et la reconversion des travailleurs vers les métiers de la transition climatique (énergies renouvelables, agroécologie, gestion des déchets, construction résiliente), l'intégration des jeunes et des femmes dans les filières vertes émergentes, le soutien à l'entrepreneuriat vert et à l'innovation locale, transformant ainsi les défis climatiques en opportunités économiques durables et l'intégration de l'éducation climatique dans les curricula de formation des différents ordres d'enseignement et au soutien à l'accès des jeunes aux emplois verts.

La mise en œuvre d'une transition juste repose sur une gouvernance inclusive, encourageant la concertation entre l'État, le secteur privé, les syndicats, la société civile et les collectivités territoriales ; l'intégration de la transition juste dans les politiques sectorielles et territoriales ; et la transparence dans la mise en œuvre des actions climatiques, favorisant ainsi l'appropriation nationale et locale des politiques climatiques.

## 6.4 PERTES ET PREJUDICES

La CDN 3.0 du Bénin reconnaît que, malgré les efforts d'atténuation et d'adaptation déployés, certains impacts des changements climatiques entraînent déjà, et continueront d'entraîner à l'avenir, des pertes et préjudices irréversibles pour les populations, les écosystèmes et l'économie nationale. Ces pertes et préjudices résultent aussi bien d'événements climatiques extrêmes que de phénomènes à évolution lente, dont l'intensité et la fréquence s'accroissent sous l'effet du changement climatique.

Conformément à l'Article 8 de l'Accord de Paris et aux décisions successives de la CCNUCC, notamment celles relatives au Mécanisme international de Varsovie et aux arrangements institutionnels récemment adoptés, la CDN 3.0 du Bénin intègre les pertes et préjudices comme une dimension essentielle et complémentaire de l'action climatique nationale, distincte mais étroitement liée à l'adaptation.

### 6.4.1 Justification et contexte national des pertes et préjudices

Le Bénin est exposé à une diversité de risques climatiques générant des pertes et préjudices significatifs : inondations récurrentes dans les bassins de l'Ouémé, du Mono et du Niger ; érosion côtière et élévation du niveau de la mer ; sécheresses et variabilité pluviométrique affectant les zones agricoles et pastorales ; vagues de chaleur et vents violents ; et dégradation progressive des écosystèmes forestiers, des zones humides et des mangroves.

Ces phénomènes engendrent des pertes économiques directes (destruction d'infrastructures, pertes de récoltes, mortalité du bétail), des préjudices sociaux (déplacements de populations, insécurité alimentaire, perte de moyens de subsistance), ainsi que des pertes non économiques, telles que la déscolarisation / décrochage scolaire, la dégradation du patrimoine culturel, la perte de biodiversité, l'érosion des savoirs locaux et les atteintes à la santé et au bien-être des populations.

Des épisodes d'inondation violente (par exemple en 2019 et 2022) ont provoqué des dégâts matériels importants et des déplacements de population. Certaines estimations nationales et médiatiques font état de pertes économiques ponctuelles de l'ordre de dizaines voire centaines de millions de dollars à la suite d'inondations majeures (ex. pertes estimées à ≈123 millions USD pour certaines inondations répertoriées). Par ailleurs, des vagues de chaleur et des sécheresses exercent une pression croissante sur les productions agricoles, secteur clé de l'économie béninoise.

Plusieurs analyses économiques et climatologiques montrent que, sans adaptation ambitieuse, les pertes économiques cumulées seront substantielles. Le rapport Benin Country Climate and Development Report (CCDR) et des publications de la Banque mondiale indiquent qu'une large proportion du territoire sera exposée à des températures extrêmes d'ici les décennies à venir et que l'inaction pourrait réduire significativement le PIB national (scénarios citent des réductions de l'ordre de plusieurs dizaines de pourcents du fait de l'inaction d'ici 2050 dans certains scénarios). Le *Benin Economic Update* souligne aussi que l'effet combiné

des chocs climatiques peut conduire à des pertes annuelles croissantes et aggraver la pauvreté si des mesures d'adaptation ne sont pas intensifiées<sup>2</sup>

Outre les coûts directs sur les infrastructures et les cultures, les impacts climatiques entraînent des déplacements massifs et des perturbations sociales : des milliers de personnes ont été déplacées à la suite d'inondations récurrentes, des écoles et établissements éducatifs ont été endommagés, et les ménages vulnérables perdent des actifs productifs (bétail, semences, outillage). Ces pertes non-économiques (santé mentale, pertes culturelles, déplacements, déscolarisation, fermetures des écoles, perturbations du calendrier scolaire) sont difficiles à monétiser mais entraînent des conséquences durables sur le capital social et la résilience locale.

Les femmes, les filles, les enfants, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap et les communautés pauvres ou marginalisées sont particulièrement exposés à ces pertes et préjudices, en raison de leur dépendance accrue aux ressources naturelles et de leurs capacités limitées d'anticipation et de réponse.

#### **6.4.2 Articulation entre adaptation et pertes et préjudices au Bénin**

La CDN 3.0 distingue deux catégories de pertes et préjudices : les pertes économiques (production agricole et halieutique, logements et infrastructures, revenus, coûts de reconstruction et impacts des déplacements climatiques) et les pertes non économiques (vies humaines, déscolarisation, santé physique et mentale, terres ancestrales, sites culturels, pratiques traditionnelles, ainsi que dégradation des écosystèmes, services écosystémiques et biodiversité). Cette typologie permet d'orienter les réponses nationales de manière plus intégrée et cohérente.

La CDN 3.0 du Bénin reconnaît que les pertes et préjudices surviennent souvent lorsque les capacités d'adaptation sont dépassées ou insuffisantes. À ce titre, les actions d'adaptation visent prioritairement à réduire les risques de pertes et préjudices, sans toutefois pouvoir les éliminer totalement.

L'approche nationale repose sur le renforcement des systèmes d'alerte précoce et de gestion des risques climatiques ; l'intégration des pertes et préjudices dans la planification territoriale et sectorielle ; la promotion de solutions fondées sur la nature pour limiter les impacts irréversibles ; et le développement de mécanismes de protection sociale adaptés aux chocs climatiques. Cette articulation renforce la cohérence entre les piliers de l'adaptation et des pertes et préjudices.

Face aux pertes et préjudices, la CDN 3.0 prévoit une approche structurée autour de trois axes : la prévention et réduction des risques (planification territoriale, infrastructures résilientes et gestion durable des écosystèmes) ; la gestion des impacts résiduels (assurance climatique, mécanismes d'indemnisation et filets sociaux adaptatifs) ; et la réponse aux déplacements climatiques (anticipation, accompagnement des populations déplacées et intégration des considérations climatiques dans les politiques de migration et d'urbanisation).

Ces réponses visent à renforcer la résilience nationale tout en garantissant la dignité et les droits des populations affectées. Un ensemble d'actions prioritaires couvrant le renforcement institutionnel, la prévention, la réponse rapide, le relèvement et la résilience communautaire sont prévus afin de répondre efficacement aux impacts du changement climatique et de limiter les pertes et préjudices qui en découlent (Tableau 21).

Tableau 21 : Plan d'action de la mise en œuvre des interventions de gestion des pertes et préjudices

Action proposée	Objectif	Acteurs responsables	Horizon de mise en œuvre									
			2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
<b>Renforcement institutionnel et gouvernance</b>												
Mise en place d'un cadre national de gestion des pertes et préjudices	Structurer la gouvernance nationale des pertes et préjudices	Ministère de l'Environnement, CCNUCC, Parlement										
Établissement d'un système de collecte d'informations sur les événements extrêmes majeurs y compris des données désagrégées afin de mesurer les impacts sur les groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes en situation de handicap.	Documenter systématiquement les impacts climatiques	Ministère de l'Environnement, INE, Observatoire du climat										
Intégration de la gestion des pertes et préjudices dans les plans de développement	Assurer l'intégration des pertes et préjudices dans les politiques publiques	Ministères sectoriels, collectivités locales, partenaires techniques										
<b>Prévention et réduction des risques</b>												
Développement de systèmes d'alertes précoces multi-aléas	Améliorer l'anticipation et la préparation face aux catastrophes	ANAC, services météorologiques, protection civile										
Protection des infrastructures essentielles contre les risques climatiques	Réduire la vulnérabilité des infrastructures vitales	Ministère des Infrastructures, collectivités locales										
Renforcement de la protection côtière et fluviale	Limiter l'érosion et protéger les zones côtières et fluviales	Ministère de l'Environnement, collectivités côtières, ONG locales										
<b>Réponse rapide et relèvement</b>												
Établissement d'un fonds national d'urgence climatique	Financer rapidement les interventions d'urgence	Ministère des Finances, Fonds nationaux, bailleurs										
Mise en place d'un système avec des solutions basées sur la nature pour se relever des chocs climatiques	Assurer la durabilité des réponses des systèmes de productions	Ministère de l'Agriculture, partenaires humanitaires										
Développement des programmes de relocalisation planifiée	Sécuriser les populations exposées dans les zones à haut risque	Gouvernement, collectivités locales, agences onusiennes										
<b>Soutien aux communautés et résilience sociale</b>												
Renforcement des capacités locales en gestion des risques climatiques	Renforcer la résilience des communautés locales	Collectivités locales, ONG communautaires										
Sensibilisation des populations à la réduction de la vulnérabilité sensible au genre	Réduire la vulnérabilité grâce à l'éducation et l'information	Ministère de la Communication, ONG, médias locaux										
<b>Mobilisation des financements et partenariats</b>												
Accès au mécanisme international de financement des pertes et préjudices	Mobiliser des ressources financières internationales	Ministère des Finances, partenaires internationaux (GCF, FRLD)										
Développement des assurances indexées sur le climat avec le secteur privé	Accroître la résilience économique par des mécanismes de marché	Ministère de l'Économie, secteur privé, assureurs										

### 6.4.3 Mécanismes de mise en œuvre et de soutien aux pertes et préjudices

La prise en charge des pertes et préjudices nécessite des ressources financières spécifiques, distinctes mais complémentaires aux financements de l'atténuation et de l'adaptation. La CDN 3.0 souligne l'importance de l'accès aux mécanismes internationaux dédiés aux pertes et préjudices (notamment le Fonds de Réponses aux Pertes et Préjudices, FRLD) ; du renforcement des mécanismes nationaux via le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC) ; et de la mobilisation d'instruments innovants tels que les assurances climatiques, fonds de contingence et mécanismes de réponse rapide. Ces mécanismes contribueront à une réponse plus efficace et équitable aux impacts climatiques irréversibles.

La gouvernance des pertes et préjudices s'appuie sur une coordination renforcée entre les institutions en charge du climat, de la protection civile, de l'action sociale, de la santé, de l'aménagement du territoire et des collectivités locales. Le MCVT, par l'intermédiaire de la DGEC, assure la cohérence avec les engagements internationaux, tandis que les autres ministères sectoriels et les autorités locales contribuent à la mise en œuvre opérationnelle. La participation des communautés locales, des organisations de la société civile et des acteurs humanitaires est encouragée afin de garantir une réponse inclusive et adaptée aux réalités du terrain. Le suivi des pertes et préjudices repose sur la collecte de données désagrégées sur les impacts climatiques, leur intégration dans les systèmes nationaux de suivi-évaluation, et le partage des bonnes pratiques. Les indicateurs suivis incluront les pertes économiques liées aux événements climatiques, le nombre de personnes affectées ou déplacées désagrégés par âge, sexe et handicap, les impacts non économiques documentés y compris le nombre de jours de scolarité perdus ou perturbés, et les ressources mobilisées pour la réponse. Ces éléments contribueront au cadre de transparence renforcé et à l'amélioration continue de la réponse nationale du Bénin face aux impacts climatiques.

En intégrant de manière cohérente l'égalité de genre et l'inclusion sociale (GESI), l'engagement du secteur privé, la transition juste ainsi que les pertes et préjudices, la CDN 3.0 du Bénin adopte une approche transversale et intégrée de l'action climatique. Ce chapitre constitue un levier essentiel pour assurer l'efficacité, l'équité et la durabilité de la mise en œuvre des engagements climatiques nationaux, tout en renforçant l'alignement avec l'Accord de Paris et le cadre de transparence renforcé.



## 7 MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre effective de CDN 3.0 du Bénin repose sur la disponibilité et la mobilisation de moyens financiers, techniques, technologiques et institutionnels adéquats. Ces moyens conditionnent la concrétisation des objectifs d'atténuation et d'adaptation et contribuent à l'alignement de l'action climatique sur les priorités nationales de développement durable.

### 7.1 BESOINS EN TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

Les besoins exprimés en matière de transfert de technologie pour le compte du volet adaptation et d'atténuation émanent essentiellement des évaluations conduites dans le cadre de la Troisième Communication Nationale sur les changements climatiques (MCVDD, 2019), du rapport sur les technologies prioritaires d'adaptation, élaboré au titre du Projet d'Évaluation des Besoins en Technologies - Plan d'Action Technologique ainsi que les CDN2.0 du Bénin. Ces documents stratégiques couvrent les secteurs de l'agriculture et des ressources en eau pour le volet adaptation d'une part et les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'Énergie pour le volet atténuation.

Dans un contexte où les pays en développement disposent encore de capacités technologiques limitées, l'accès à des solutions innovantes, efficaces et adaptées constitue une condition indispensable pour atteindre les objectifs d'atténuation et d'adaptation fixés dans la CDN. Le transfert de technologies vise à faciliter l'acquisition, la diffusion et l'intégration de technologies climatiques éprouvées dans des secteurs prioritaires. Les priorités technologiques identifiées pour la mise en œuvre de la présente CDN concernent, notamment :

- l'énergie : déploiement de solutions photovoltaïques décentralisées, électrification rurale, biogaz, efficacité énergétique dans les bâtiments publics ;
- l'agriculture : irrigation solaire, systèmes d'alerte précoce, variétés résilientes à la sécheresse, pratiques agroforestières ;
- les transports : développement de transports électriques et hybrides, planification urbaine bas carbone ;
- l'eau et l'assainissement : technologies de réutilisation et de traitement des eaux usées, des boues de vidange, des déchets solides, gestion intégrée des ressources en eau.

Il s'agit non seulement de l'importation d'équipements ou de procédés innovants, mais également du renforcement des capacités humaines, institutionnelles et réglementaires nécessaires à leur appropriation durable. Ainsi, le transfert de technologies occupe une place centrale dans la réussite de la mise en œuvre de la CDN 3.0 du Bénin. Il représente un levier stratégique permettant d'accélérer la transition vers une économie sobre en carbone, résiliente et compétitive. À cet égard, le Bénin envisage la création d'un Centre National de Technologies Climatiques (CNTC), en lien avec le CTCN (Climate Technology Centre and Network), pour coordonner les besoins technologiques sectoriels et favoriser les partenariats public-privé en innovation verte. D'autre part, le pays devrait également s'engager à promouvoir un cadre propice à la réception et à la diffusion des technologies climatiques, à travers :

- la mise en place d'incitations fiscales et réglementaires favorisant les investissements verts ; et
- la participation active aux programmes de transfert de technologies financés par les Fonds climatiques.

## 7.2 RENFORCEMENT DES CAPACITES, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

La mise en œuvre efficace de la CDN 3.0 repose autant sur la disponibilité de ressources financières et techniques que sur les capacités institutionnelles, humaines et sociétales à comprendre, planifier et agir face aux enjeux climatiques. Le renforcement des capacités constitue ainsi un pilier essentiel pour assurer la coordination intersectorielle, la planification fondée sur des données probantes et la mobilisation de financements climat. Il permet aux institutions nationales et locales, au secteur privé et à la société civile d'intégrer les objectifs de la CDN dans leurs politiques, plans et pratiques opérationnelles.

### 7.2.1 Objectifs stratégiques

La mise en œuvre de la CDN 3.0 du Bénin s'appuie sur une approche intégrée articulant renforcement des capacités, communication et sensibilisation, afin de traduire les engagements climatiques en résultats mesurables.

Les objectifs stratégiques s'articulent autour de :

- **le renforcement des capacités institutionnelles et humaines** des administrations publiques, des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile, en vue d'améliorer la planification, la budgétisation verte et les systèmes de suivi-évaluation (MRV) des actions d'atténuation et d'adaptation ;
- **l'amélioration de la gouvernance et de la coordination intersectorielle**, à travers la consolidation des mécanismes de concertation et l'harmonisation des politiques et stratégies sectorielles ;
- **le développement d'une planification fondée sur des données probantes**, notamment par le renforcement des systèmes d'observation, de modélisation et d'anticipation des risques climatiques ;
- **la mobilisation et la gestion efficace des financements climat**, incluant le renforcement des capacités des institutions nationales compétentes, telles que la DGEC et le FNEC ;
- **la promotion d'une participation inclusive et d'une appropriation nationale**, en assurant l'implication effective des femmes, des filles, des enfants, des jeunes, des communautés locales et des groupes vulnérables ;
- **le développement d'une culture nationale de communication et d'éducation climatique**, favorisant la transparence, la redevabilité et l'adhésion des parties prenantes.

Ces orientations visent à consolider un socle institutionnel, technique et sociétal apte à soutenir la transition du Bénin vers un développement résilient et sobre en carbone.

### 7.2.2 Axes prioritaires

Afin de garantir une mise en œuvre efficace et inclusive de la CDN 3.0 du Bénin, plusieurs axes prioritaires transversaux ont été identifiés. Ces axes visent à renforcer les capacités humaines et institutionnelles tout en favorisant une appropriation nationale des engagements climatiques. Ils constituent des leviers stratégiques qui s'appliquent à l'ensemble des secteurs et assurent la cohérence des actions menées.

Les axes prioritaires identifiés par le Bénin dans le cadre du renforcement des capacités humaines et institutionnelles en vue de la mise en œuvre réussie de sa CDN 3.0 regroupent :

- la formation des cadres sectoriels sur les outils de planification bas carbone, la budgétisation verte et les MRV sectoriels ;
- le renforcement des capacités techniques de la DGEC, du FNEC et des coordinations sectorielles pour la préparation, la gestion et le suivi des projets climat ;
- la sensibilisation des collectivités locales, des femmes, des enfants, des jeunes et du secteur privé à la mise en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation ;
- la mise en place d'un système de communication et d'éducation climatique à travers les médias, les écoles et les organisations communautaires.

Ces axes prioritaires transversaux constituent le socle opérationnel de la stratégie de renforcement des capacités et de communication climatique du Bénin. Ils visent à créer une dynamique nationale où les institutions, les collectivités et les citoyens sont pleinement engagés dans la transition vers un développement bas carbone et résilient.

### **7.2.3 Domaines sectoriels de renforcement de capacités**

La mise en œuvre de la CDN 3.0 du Bénin requiert un renforcement ciblé des capacités dans des secteurs prioritaires, identifiés au regard de leur vulnérabilité aux changements climatiques et de leur contribution déterminante au développement durable national. Dans ces domaines, l'objectif est de consolider les compétences institutionnelles, techniques et opérationnelles des acteurs publics et privés, ainsi que des communautés locales, afin de renforcer leur aptitude à anticiper les risques climatiques, à s'y adapter et à contribuer efficacement à la transition vers un développement résilient et sobre en carbone.

Le renforcement des capacités consistera au développement des compétences et en l'amélioration des capacités institutionnelles dans huit (08) domaines/secteurs prépondérants (Tableau 22).

Tableau 22 : Matrice des renforcements de capacités de la CDN 3.0

Domaines	Objectifs stratégiques	Actions prioritaires	Institutions responsables
<b>Système d'observation et de surveillance climatique</b>	Disposer de données climatiques fiables pour la planification et le suivi	Modernisation du système national d'observation climatique ; Renforcement des stations hydrométéorologiques et de pollution atmosphérique ; Déploiement de systèmes d'alerte précoce et d'analyse des impacts	Météo-Bénin, DGEC, ANPC
<b>Cadre institutionnel climat</b>	Assurer une gouvernance climatique efficace et coordonnée	Renforcement des structures climat (adaptation/atténuation) ; Intégration du climat dans les plans et stratégies nationales ; Mise en place de mécanismes de coordination et de budgétisation verte	DGEC, Ministères sectoriels, MEF
<b>Agriculture</b>	Accroître la résilience du secteur agricole	Intégration du climat dans les politiques agricoles ; Formation des acteurs ruraux ; Promotion de la gestion durable des terres ; Développement de la modélisation agro-climatique ; Renforcement du suivi-évaluation climatique des projets	MAEP, INRAB, DGEC
<b>Énergie</b>	Accélérer la transition énergétique et l'efficacité énergétique	Promotion des énergies renouvelables ; Développement du marché des équipements performants ; Mise en place de normes et labels énergétiques ; Renforcement des capacités en efficacité énergétique ; Réalisation d'enquêtes énergétiques nationales	MEEM, DGRE, MCA-Bénin
<b>Ressources en eau</b>	Renforcer la gestion intégrée des ressources en eau en contexte climatique	Intégration du climat dans la GIRE ; Renforcement des capacités en gestion des risques hydro-climatiques ; Développement de la modélisation hydrologique et hydrogéologique ; Élaboration de projets eau-climat	MEEM, DG Eau, DGEC
<b>Hygiène et assainissement</b>	Renforcer la résilience climatique du secteur de l'hygiène et de l'assainissement	Intégration de la résilience climatique, l'hygiène et l'assainissement dans les politiques, programmes d'éducation et campagnes de sensibilisation ; former les acteurs communautaires, les enseignants et les agents de santé aux pratiques WASH résilientes au climat et à la gestion des risques climatiques (inondations, sécheresses, contamination de l'eau) ; développer et réhabiliter des infrastructures d'hygiène et d'assainissement adaptées au climat, inclusives et durables, notamment dans les écoles et les structures de santé, en assurant leur continuité de service en cas de chocs climatique	DGDU, MEEM, DG Eau, DGEC, MS
<b>Forêts et biodiversité</b>	Renforcer la séquestration carbone et la résilience des écosystèmes	Intégration climat-biodiversité dans la gestion forestière ; Renforcement des capacités en conservation durable ; Mise en place de systèmes d'alerte écologique ; Valorisation des savoirs traditionnels et du cadre réglementaire	DGEFC, DGEC
<b>Établissements humains et santé</b>	Réduire la vulnérabilité des populations et des zones côtières	Intégration du climat dans l'urbanisme et les politiques locales ; Renforcement des capacités en évaluation des risques ; Protection du littoral ; Mise en place de systèmes climat-santé ; Promotion de solutions d'adaptation sensibles au genre	MCVT, Ministère de la Santé
<b>Tourisme</b>	Renforcer la résilience du secteur touristique face aux impacts climatiques	Renforcement de l'expertise technique pour l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation du secteur ; élaboration de plans d'adaptation pour les sites touristiques ; mise en place d'une unité d'alerte, de surveillance et d'information sur les impacts climatiques ; intégration du climat dans la planification du développement touristique	Ministère du Tourisme, DGEC, ANPC
<b>Communication et mobilisation autour de la CDN</b>	Assurer l'appropriation nationale et la redevabilité	Formation des médias ; Mise en place d'une plateforme d'information CDN ; Organisation de campagnes nationales ; Cadre de concertation multi-acteurs	DGEC, Ministère de la Communication, OSC
<b>Éducation</b>	Renforcer la résilience du secteur de l'éducation et promouvoir l'éducation au changement climatique dès le plus jeune âge	Intégration le changement climatique dans les programmes scolaires, de la petite enfance à l'enseignement supérieur ; former les enseignants aux enjeux du changement climatique ; assurer la résilience des infrastructures scolaires, notamment par l'amélioration de l'accès à la nutrition scolaire ainsi qu'aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH).	MEMP, MESFP, MCVT, MES, MEEM

## 7.3 FINANCEMENT

### 7.3.1 Besoins financiers

L'estimation globale des besoins financiers pour la mise en œuvre de la troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) du Bénin pour la période 2026-2035 s'élève à **14.363,126 millions de dollars américains (USD)**. Cette enveloppe est destinée à financer l'ensemble des actions d'atténuation et d'adaptation nécessaires pour atteindre l'objectif de réduction des gaz à effet de serre (GES) fixé par le Bénin. Ce besoin financier se répartit comme suit :

- **9.939,269 millions USD** pour les actions d'atténuation, dont **7.293,275 millions USD** conditionnés à la mobilisation de soutiens internationaux ;
- **4.423,857 millions USD** pour les initiatives d'adaptation, dont **1.848,592 millions USD** également conditionnés à la mobilisation de soutiens internationaux.

Le tableau 23 synthétise le besoin financier global pour la mise en œuvre de la CDN 3.0 du Bénin. Il indique que le financement de la CDN 3.0 est dominé par le volet atténuation, qui représente 69,20% du budget total, contre 30,80% pour l'adaptation. Il révèle également une forte prépondérance des financements conditionnels (63,65%) par rapport aux contributions inconditionnelles (36,35%), ce qui témoigne d'une dépendance significative aux soutiens extérieurs, en particulier pour les actions d'atténuation.

Tableau 23 : Synthèse des besoins financiers de la CDN 3.0 du Bénin

Domaine d'intervention	Montant total estimé (USD)	Part incondi-tionnelle	% du total (Incondi.)	Part condi-tionnelle	% du total (Condi.)
Atténuation	9.939,269	2.645,994	18,42	7.293,275	73,38
Adaptation	4.423,857	2.575,265	17,93	1.848,592	41,78
Total	14.363,126	5.221,259	36,35	9.141,259	63,65

De ce total, le coût des initiatives portées par les collectivités locales s'élève à **156,291 millions USD** (soit *1,088% du budget total*), dont **8,212 millions USD** au titre des contributions inconditionnelles et **148,080 millions USD** de financements conditionnels. Cette répartition met en évidence une forte dépendance des actions locales aux appuis extérieurs.

Le succès de la mise en œuvre de la CDN 3.0 dépendra des conditions suivantes :

- La mobilisation effective et à temps des ressources nationales et de l'aide attendue de la communauté internationale. Des difficultés de mobilisation de ressources suffisantes pourraient entraver la mise en œuvre des projets.
- La capacité des structures publiques concernées à gérer efficacement des programmes de grandes envergures. Pour prévenir toute difficulté pouvant découler du manque de capacité de ces structures, il faudra faire au niveau sectoriel un bon diagnostic des besoins en personnel pour la mise en œuvre des projets dans les délais et ceci dans le cadre de l'élaboration du programme de renforcement des capacités institutionnelles prévu dans cette CDN.

- L'effectivité de la mise en place de textes réglementaires et du contrôle du marché national des équipements électriques et électroménagers importés et le succès des opérations de promotion de l'efficacité énergétique.
- La capacité du secteur agricole à promouvoir effectivement les techniques culturales améliorées sur les superficies prévues.
- L'effectivité du transfert de technologies tout comme l'aboutissement des travaux de recherche – développement au plan national.
- Le suivi rigoureux d'un plan directeur de mise en œuvre de la CDN 3.0 au niveau de l'équipe de coordination d'une part et dans tous les ministères sectoriels concernés d'autre part.

### 7.3.2 Sources de financement

Le financement de la CDN 3.0 reposera sur une approche intégrée combinant les sources domestiques et internationales, à travers des appuis financiers, techniques et technologiques coordonnés.

#### 7.3.2.1 Sources domestiques

Le financement domestique constitue le socle fondamental de la mise en œuvre durable d'une CDN. En effet, la mobilisation de ressources internes traduit l'engagement politique et institutionnel du pays à assumer sa part de responsabilité dans la lutte contre les changements climatiques. Elle renforce l'appropriation nationale des politiques climatiques, réduit la dépendance vis-à-vis des financements extérieurs souvent incertains, et favorise la cohérence entre les priorités climatiques et les objectifs de développement économique et social. Les ressources domestiques permettent également d'assurer la continuité des actions climatiques à long terme, en soutenant la planification, la mise en œuvre et le suivi des initiatives locales, y compris dans les périodes de rareté des appuis internationaux. Dans le cadre du Bénin, ces sources domestiques de financement incluent notamment les ressources budgétaires de l'État, les fonds nationaux dédiés à l'environnement et au climat, les contributions des collectivités territoriales, les partenariats public-privé, ainsi que les investissements du secteur privé national et les instruments innovants de financement vert.

- Budget national et planification publique : intégration des actions climatiques dans les Cadres Budgétaires à Moyen Terme (CBMT) des ministères clés (agriculture, énergie, transports, eau, santé, etc.) ;
- Fonds nationaux dédiés à l'environnement et au climat : à l'instar du FNEC, mécanisme de référence en matière de mobilisation de ressources vertes et de financement des initiatives environnementales et climatiques pour un développement durable au Bénin ;
- Partenariats Public-Privé (PPP) : mobilisation d'investissements privés dans les domaines de l'énergie renouvelable, des infrastructures vertes, et de l'agriculture intelligente face au climat ;
- Marchés financiers nationaux : émissions de green bonds souverains ou municipaux et instruments de dette durable.

#### 7.3.2.2 Sources internationales

Les sources internationales de financement jouent également un rôle déterminant dans la mise en œuvre effective des CDN, en particulier pour les pays en développement dont la marge budgétaire demeure limitée. Ces ressources extérieures permettent de combler les écarts de financement entre les ambitions climatiques et les capacités économiques nationales.

Par ailleurs, l'accès aux financements internationaux contribue à renforcer la crédibilité du pays sur la scène climatique mondiale et à stimuler la coopération Sud-Sud et Nord-Sud en matière de développement durable.

Pour le Bénin, les financements internationaux de la CDN 3.0 peuvent provenir notamment :

- Des Fonds climat multilatéraux : Fonds Vert pour le Climat (GCF), Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), Fonds d'Adaptation, Fonds pour les Pays les Moins Avancés (FPMA) ;
- Des Institutions financières régionales : Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- Des Partenaires bilatéraux : UE, France, Allemagne, Pays-Bas, Japon, États-Unis, etc. ;
- Des Initiatives globales : NDC Partnership, Global Energy Alliance for People and Planet (GEAPP), etc.

#### 7.4 CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET CADRE JURIDIQUE

L'efficacité de la mise en œuvre de la CDN repose également sur la consolidation d'un environnement politique, institutionnel et réglementaire propice à l'action climatique. Pour garantir la cohérence, la durabilité et la transparence des interventions, le Bénin s'engage à renforcer les cadres juridiques et de gouvernance existants, tout en promouvant une meilleure articulation entre les niveaux national, sectoriel et territorial.

Ainsi, le Bénin poursuivra :

- L'intégration systématique du changement climatique dans les documents de planification sectoriels et territoriaux, afin d'assurer la prise en compte des risques climatiques et des mesures d'adaptation dans les politiques publiques, les programmes d'investissement et les plans de développement locaux.
- La mise à jour du cadre juridique relatif au changement climatique, à l'environnement et aux finances publiques vertes, notamment à travers la révision de la Loi-cadre sur l'environnement et la mise en œuvre effective de la loi sur les changements climatiques.
- Le développement d'un cadre fiscal et incitatif pour les investissements climato-compatibles, incluant l'introduction de mécanismes tels que les incitations fiscales pour les technologies vertes, la fiscalité carbone, les obligations vertes et la promotion des partenariats public-privé durables. Ces instruments visent à mobiliser le secteur privé et à orienter les flux financiers vers des projets contribuant à la transition bas carbone et résiliente.
- La consolidation du cadre de suivi, vérification et rapportage (MRV), intégré dans le système national de statistiques climatiques. Ce dispositif renforcera la transparence dans la mise en œuvre de la CDN et permettra de suivre les progrès réalisés, d'évaluer les impacts et de produire des rapports conformes aux exigences de l'Accord de Paris et du Cadre de transparence renforcé (ETF).

En combinant ces leviers politiques, juridiques et fiscaux, le Bénin entend créer les conditions institutionnelles nécessaires pour assurer une mise en œuvre efficace, équitable et durable de sa CDN, tout en consolidant sa position comme acteur engagé dans la transition climatique en Afrique de l'Ouest.



## 8 CADRE DE GOUVERNANCE ET ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

### 8.1 ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

La réussite de la mise en œuvre de la CDN 3.0 repose sur l'engagement et la coordination effective de l'ensemble des parties prenantes. Chacune est appelée à assumer pleinement ses responsabilités, à se conformer aux dispositifs institutionnels en place et à harmoniser ses calendriers, ses objectifs et ses mécanismes de suivi, afin d'assurer une alimentation cohérente des mécanismes nationaux de Mesure, de Notification et de Vérification (MNV).

Les acteurs clés de la mise en œuvre de la CDN 3.0 du Bénin comprennent notamment :

- ministères et institutions sectoriels concernés ;
- collectivités locales ;
- secteur privé ;
- société civile ;
- femmes, enfants, jeunes et personnes portant handicap.

Les dispositifs institutionnels de mise en œuvre des CDN au Bénin sont encadrés par l'arrêté n°2018-063/MCVDD/DC/SGM/DAF/DGEC/DGRACC/SAECC/CORD-CDN/SA 014SGG18 du 23 avril 2018, portant création, attributions, organisation et fonctionnement des organes de mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDNs). Ces organes de mise en œuvre se déclinent comme suit :

- le **Comité de Pilotage (CP)**, organe suprême d'orientation et de décision, dont la composition, définie à l'article 4 de l'arrêté, regroupe des représentants désignés des principales parties prenantes ;
- l'**Unité de Coordination Nationale** de la CDN, instance fédératrice assurant la cohérence et la coordination de l'ensemble des actions. Il est composé du Directeur Général de l'Environnement et du Climat (DGEC), du Coordonnateur National, du Point Focal de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, du Point Focal Transfert de Technologies climatiques, d'une Secrétaire de direction ainsi que de deux assistants techniques du Coordonnateur National ;
- la **Coordination Sectorielle** de mise en œuvre, assurée par les ministères, institutions, agences et autres structures concernés par les mesures et actions de la CDN 3.0. Elle regroupe les Directeurs de la Planification, de l'Administration et des Finances (DPAF) des ministères sectoriels, les responsables en charge du suivi-évaluation des projets, le Point Focal changement climatique de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), ainsi que le responsable des questions liées aux changements climatiques au sein de la faïtière des Organisations de la Société Civile (OSC) et des Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
- la **Coordination Communale**, organe chargé de superviser la mise en œuvre de la CDN à l'échelle locale.

Le MCVT, apportera les orientations stratégiques et les appuis nécessaires afin de soutenir les structures sectorielles dans l'élaboration des projets de mobilisation de financements et la mise en œuvre de toute autre initiative, en s'appuyant sur les mécanismes existants. Il assurera également la coordination du système MNV de la mise en œuvre de la CDN 3.0, ainsi que

le renforcement des capacités institutionnelles, en collaboration avec les parties prenantes concernées.

La structure organisationnelle de mise en œuvre de la CDN 3.0 est représentée par la

Figure 9 : ci-dessous.

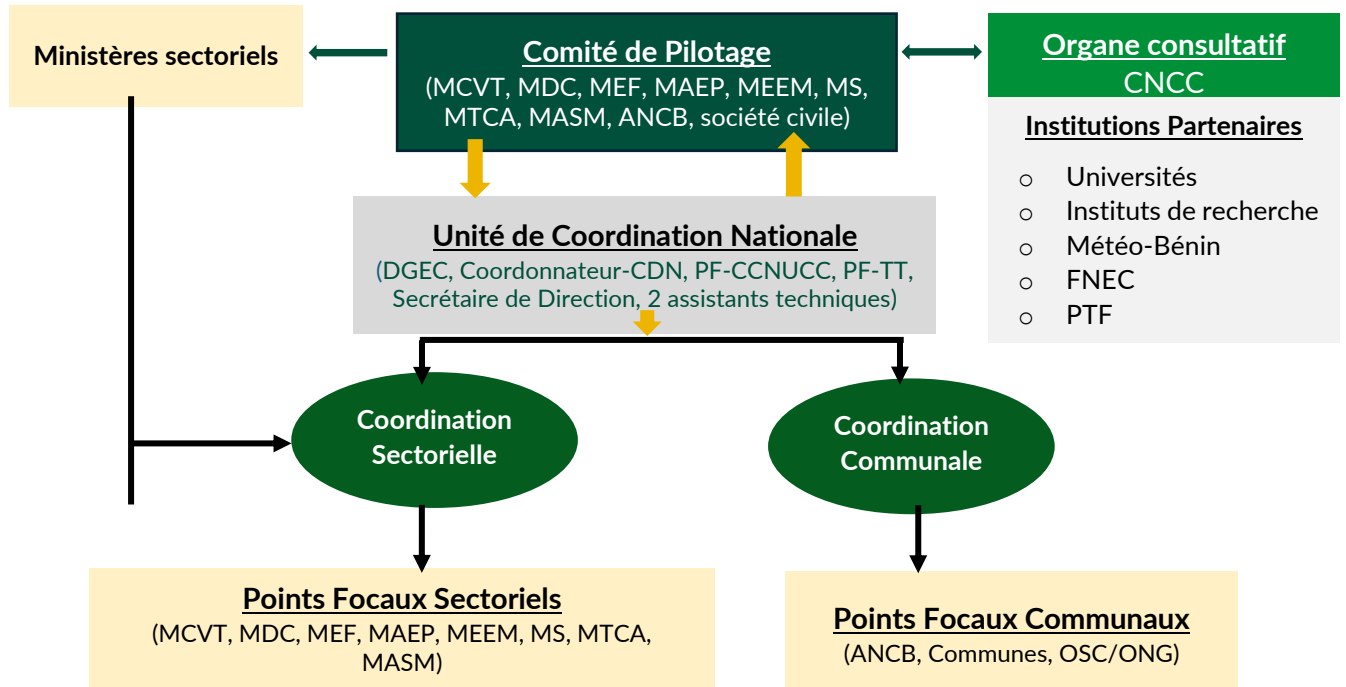


Figure 9 : Arrangement institutionnel de mise en œuvre de la CDN 3.0

## 8.2 ROLES DES PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDN

La CDN est l'un des engagements du pays dont le portage politique et stratégique relève du MCVT, en coordination d'une part, avec la DGEC et ses différents départements au niveau central et qui mènent des stratégies connexes et complémentaires en matière de la lutte contre les changements climatiques, la conservation des ressources naturelles, la restauration des paysages forestiers, l'économie bleue, etc. et d'autre part, avec les entités locales qui assurent l'application des orientations générales au niveau des Communes.

### 8.2.1 Institutions Publiques

Les institutions publiques sont les organes d'exécution de la Politique Générale de l'État. La CDN 3.0 est un engagement national dont la mise en œuvre implique en premier lieu les organes de l'État. Le Gouvernement met en œuvre les programmes publics intersectoriels ou pilotés directement par les institutions supérieures de l'État ou qui y sont directement subordonnées. Les départements ministériels en charge des secteurs concernés par l'atténuation et l'adaptation exécutent des activités de programmes climatiques ou connexes publics (associés ou non à des appuis multilatéraux et bilatéraux).

Les Services techniques décentralisés (Communes, Départements, Pôles de Développement Agricole (PDAs)) appuient les acteurs locaux dans les aspects techniques de mise en œuvre des actions climatiques. Les agences nationales d'exécution mettent en œuvre les pro-

grammes publics ou collaborent dans le cadre des programmes et projets bilatéraux et multilatéraux. Les collectivités territoriales décentralisées mobilisent les acteurs régionaux et locaux et les communautés et facilitent les démarches administratives au niveau local.

La coordination verticale entre ces institutions publiques garantit la réussite de la mise en œuvre de la CDN et est importante pour le suivi-évaluation de la CDN 3.0.

### **8.2.2 Partenaires Techniques et Financiers**

Les PTF sont des acteurs incontournables surtout au niveau de la mise en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation au niveau local. Ils mettent en œuvre les actions climatiques à travers les projets développés et financés par les différents mécanismes de financement internationaux.

Les partenaires bilatéraux, les organisations appartenant au système des Nations Unies (FAO, PNUD, PNUE, PAM, UNICEF, etc.) et les ONG internationales mettent en œuvre des actions dans le cadre de programmes ou d'activités courantes. Les ONG nationales et représentations d'ONG internationales assurent, pilotent ou collaborent dans la mise en œuvre des projets suivant les lignes directrices des instruments de financement international et selon leurs agendas spécifiques. Les institutions et programmes de financement multilatéraux mettent à la connaissance et à la disposition des parties prenantes les opportunités de financement de projets climatiques.

Les plateformes thématiques nationales et communales servent de cadres d'échanges d'informations et d'expériences, appuient les instances gouvernementales dans la définition des stratégies et la mise en œuvre des actions climatiques.

Les PTF font partie intégrante des institutions de mise en œuvre de la CDN, notamment la composante 3 relative aux besoins financiers. L'instauration d'un partenariat durable entre les institutions publiques et les PTF facilite les interventions sur le terrain.

### **8.2.3 Secteur privé**

Le secteur privé inclut les entreprises et les diverses associations à but lucratif ou non. Le secteur privé évolue actuellement vers des visions soucieuses du climat. Ainsi, depuis quelques années, le secteur privé parle d'empreinte carbone et de puits carbone. Les activités des entreprises ne sont plus seulement lucratives, mais de plus en plus des actions d'engagement face aux problèmes du dérèglement climatique. Le secteur privé joue un rôle majeur dans la réalisation des projets nationaux liés à la mise en œuvre de la CDN 3.0 car le partenariat public-privé (PPP) figure parmi les stratégies privilégiées par l'État. La participation du secteur privé est nécessaire pour assurer une certaine efficacité des actions climatiques.

### **8.2.4 Femmes, enfants, jeunes et personnes portant handicap**

Les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes en situation de handicap sont des acteurs essentiels de la mise en œuvre de la CDN 3.0 du Bénin, en raison de leur vulnérabilité accrue aux impacts des changements climatiques, mais également de leur rôle central dans la transformation des comportements et des modèles de développement. Dans un contexte de transition vers une économie bas carbone et résiliente, leur participation active est de plus en plus reconnue comme un levier stratégique pour accélérer l'adoption de solutions climatiques durables. Les femmes jouent un rôle essentiel dans la gestion des ressources naturelles, de l'agriculture, de l'eau et de l'énergie domestique et leur autonomisation économique renforce directement la résilience des ménages et des communautés. Les enfants et les jeunes, quant

à eux, représentent les générations futures et sont au cœur des efforts d'éducation, de sensibilisation et d'innovation climatiques. L'intégration précoce de l'éducation climatique, le développement des compétences vertes et l'accès aux emplois verts sont des priorités pour renforcer leur capacité à contribuer aux efforts nationaux d'atténuation et d'adaptation. La participation de ces groupes est également essentielle dans les mécanismes de gouvernance climatique, notamment à travers les organisations de jeunesse, les associations communautaires et les initiatives locales, afin d'assurer une inclusion effective dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions climatiques.

L'ensemble de ce dispositif vise à renforcer la cohérence verticale et horizontale de l'action climatique nationale, tout en assurant une mise en œuvre efficace, inclusive et alignée sur les engagements internationaux du Bénin au titre de l'Accord de Paris. Le cadre de gouvernance ainsi que le cadre institutionnel sont appelés à évoluer et à se renforcer continuellement, en s'adaptant aux orientations politiques nationales, aux stratégies de développement durable, ainsi qu'aux nouvelles exigences issues des accords et mécanismes internationaux, notamment de l'Accord de Paris (2015).



## 9 CONTRIBUTIONS AU DEVELOPPEMENT

La mise en œuvre de la CDN 3.0 du Bénin s'inscrit dans une dynamique intégrée de développement durable, en générant des co-bénéfices socio-économiques significatifs et en renforçant la cohérence entre les politiques climatiques et les priorités nationales de développement. Au-delà de ses objectifs d'atténuation et d'adaptation, la CDN 3.0 constitue un levier structurant pour accélérer la transformation économique, sociale et environnementale du pays, tout en contribuant aux engagements régionaux et internationaux.

### 9.1 CO-BENEFICES SOCIO-ECONOMIQUES ET ALIGNEMENT AVEC LES POLITIQUES NATIONALES




Les mesures prévues dans la CDN 3.0 génèrent des co-bénéfices substantiels en matière de croissance économique inclusive, de réduction de la pauvreté, de création d'emplois et de renforcement de la résilience des systèmes productifs. Dans le secteur de l'agriculture, la promotion de pratiques climato-intelligentes contribue à améliorer la productivité, la sécurité alimentaire, la nutrition des enfants et les revenus des producteurs, tout en réduisant leur vulnérabilité aux aléas climatiques. Dans le secteur de l'énergie, le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique favorise l'accès à une énergie propre et abordable, tout en soutenant la compétitivité économique.





Les investissements dans les infrastructures résilientes, la gestion durable des ressources en eau et la protection du littoral permettent de réduire les pertes économiques liées aux catastrophes climatiques, estimées à plusieurs points de PIB à l'horizon 2050. Par ailleurs, les actions de la CDN 3.0 contribuent à l'amélioration de la santé publique, notamment à travers la réduction de la pollution atmosphérique et la prévention des maladies sensibles au climat.

Ces co-bénéfices s'alignent étroitement avec les priorités définies dans les principaux cadres de planification nationale, notamment la vision Bénin Alafia 2060, qui promeut un développement résilient, inclusif et durable, ainsi que les politiques sectorielles telles que le Plan National de Développement (PND), la Politique Nationale de Gestion des Changements Climatiques (PNGCC) et le Plan National d'Adaptation (PNA). La CDN 3.0 contribue ainsi à opérationnaliser l'orientation stratégique relative au renforcement de la résilience des systèmes socio-économiques et environnementaux face aux chocs.

### 9.2 ARTICULATION AVEC LES ODD A L'HORIZON 2030

La CDN 3.0 contribue de manière directe et indirecte à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier :

	Contribution aux ODD 1 (Pas de pauvreté) et ODD 2 (Faim zéro) à travers le renforcement de la résilience des systèmes agricoles et la sécurisation des moyens de subsistance.
	Contribution à l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être), via la réduction des risques sanitaires liés au climat et à la pollution.
	Contribution à l'ODD 6 (Eau propre et assainissement) par l'amélioration de la gestion intégrée des ressources en eau.

	Contribution à l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) grâce au développement des énergies renouvelables.
	Contribution à l'ODD 11 (Villes et communautés durables) par la promotion d'infrastructures résilientes et d'une planification urbaine adaptée.
	ODD 13 (Lutte contre les changements climatiques) est le cœur de la CDN 3.0
	Contribution aux ODD 14 et ODD 15 (Vie aquatique et vie terrestre) via la protection des écosystèmes côtiers et terrestres.

La CDN 3.0 constitue ainsi un cadre opérationnel permettant d'intégrer les ODD dans les politiques climatiques et de maximiser les synergies entre développement et action climatique.

### 9.3 CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE POST-2030 (HORIZON 2035)

À l'horizon 2035, la CDN 3.0 positionne le Bénin sur une trajectoire de développement résilient et bas-carbone, en anticipant les évolutions des agendas internationaux post-2030. Les investissements dans les infrastructures durables, les systèmes énergétiques propres et les chaînes de valeur agricoles résilientes contribuent à renforcer la transformation structurelle de l'économie béninoise.

Cette dynamique permet de consolider les acquis en matière de développement humain, de renforcer la résilience des territoires et de soutenir une croissance verte, inclusive et créatrice d'emplois. La CDN 3.0 prépare ainsi le pays à s'inscrire dans les futurs cadres globaux de développement durable, en capitalisant sur les synergies entre climat, économie et inclusion sociale.

La CDN 3.0 contribue également à la mise en œuvre de l'**Agenda 2063** de l'Union africaine, en particulier à ses aspirations relatives à une croissance inclusive et durable, à une gestion durable des ressources naturelles et à la résilience face aux changements climatiques.

Les actions prévues soutiennent notamment :

- l'aspiration 1 (une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable) ;
- l'aspiration 7 (une Afrique acteur et partenaire fort sur la scène internationale).

Dans le contexte béninois, cette articulation se traduit par une convergence entre la CDN 3.0 et la vision **Bénin Alafia 2060**, qui vise à bâtir une économie résiliente, compétitive et respectueuse de l'environnement.

## 10 REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- Akponikpé, P. B. I., et al. (2019). Étude de Vulnérabilité aux changements climatiques du Secteur Agriculture au Bénin, Report produced under the project “Projet d’Appui Scientifique aux processus de Plans Nationaux d’Adaptation dans les pays francophones les moins avancés d’Afrique subsaharienne”, Climate Analytics gGmbH, Berlin, 101p.
- BAD (2025). Perspectives économiques en Afrique 2025 : Tirer le meilleur parti du capital de l’Afrique pour favoriser son développement. Banque Africaine de Développement (BAD), Abidjan, Côte d’Ivoire, 338 p.
- DGEFC (2025). Rapport annuel d’activités 2024. Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT), Cotonou, Bénin, 97 p.
- INStAD (2022). Projections démographiques de 2014 à 2063 et perspectives de la demande sociale de 2014 à 2030 au Bénin. Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, Institut National de la Statistique et de la Démographie, Cotonou, Bénin, 137 p.
- INStAD (2023). Note sur la pauvreté en 2022. Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD), Cotonou, Bénin, 4 p.
- INStAD (2025). Comptes nationaux trimestriels : Note de publication. Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD), Cotonou, Bénin, décembre 2025, 11 p.
- MCVDD (2019). Troisième Communication Nationale du Bénin à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), Cotonou, Bénin, 272 p.
- MCVDD (2020). Stratégie d’Adaptation aux changements climatiques du secteur littoral. Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), Cotonou, Bénin, 74 p.
- MCVDD (2022). Plan National d’Adaptation aux changements climatiques du Bénin. Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), Cotonou, Bénin, 175 p.
- MCVT (2026). Rapport National d’Inventaire des gaz à effet de serre. Direction Générale de l’Environnement et du Climat (DGEC), Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT), Cotonou, Bénin, 337 p.
- MCVT et UNICEF (2024). Analyse du paysage climatique pour les enfants au Bénin. Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT) et Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF), Cotonou, Bénin, 47 p.
- MS (2020). Plan National d’Adaptation aux changements climatiques, Secteur Santé. Ministère de la Santé (MS), Cotonou, Bénin, 42 p.
- Ossè, R., et al. (2019). Étude de Vulnérabilité aux changements climatiques du Secteur Santé au Bénin, Report produced under the project “Projet d’Appui Scientifique aux processus de Plans Nationaux d’Adaptation dans les pays francophones les moins avancés d’Afrique subsaharienne”, Climate Analytics, gGmbH, Berlin, 52 p.
- RB (2026). Bénin 2060 ALAFIA, un Monde de Splendeurs. Gouvernement de la République du Bénin (RB), Cotonou, Bénin, 148 p.
- UNICEF (2021). The Climate Crisis is a Child Rights Crisis: Introducing the Children’s Climate Risk Index. New York: United Nations Children’s Fund, 128 p.

# Annexes

# 11 ANNEXES

## 11.1 – ANNEXE 1 : INFORMATION POUR LA CLARTE, LA TRANSPARENCE ET LA COMPREHENSION (ICTU)

Para	Directives de la décision 4/CMA.1	Lignes directives applicables à la CDN 3.0 du Bénin
<b>1 – Informations quantifiables sur le point de référence (y compris, le cas échéant, une année de référence) :</b>		
(a)	Année(s) de référence, année(s) de base, période(s) de référence ou autre (s) point(s) de départ ;	Année de référence : <b>2018</b>
(b)	Informations quantifiables sur les indicateurs de référence, leurs valeurs au cours de l'année ou des années de référence, de la période ou des périodes de référence ou d'autres points de départ et, le cas échéant, de l'année cible ;	L'indicateur de référence est : <i>Emissions totales de gaz à effet de serre (GES) au niveau national</i> . Pour le scénario de référence, ces émissions sont estimées à <b>46,6 Mt E-CO<sub>2</sub></b> (hors FAT) et à <b>201,2 Mt E-CO<sub>2</sub></b> (FAT inclus) en 2035.
(c)	Pour les stratégies, plans et actions référés à l'article 4, paragraphe 6, de l'Accord de Paris, où des politiques et mesures en tant qu'éléments des Contributions Déterminées au niveau National lorsque le l'alinéa b) du paragraphe 1 ci-dessus n'est pas applicable, les parties doivent fournir d'autres informations pertinentes ;	N/A
(d)	Une cible par rapport à l'indicateur de référence, exprimée numériquement, par exemple en pourcentage ou en montant de réduction ;	<p>Cible : La réduction des émissions cumulées des GES à l'échelle nationale sur la période 2026 – 2035 par rapport au scénario de référence.</p> <p>La réduction totale escomptée (basée sur les mesures incondtionnelles et conditionnelles) du cumul des émissions des GES sur la période 2026 – 2035 est estimée à 589,6 Mt E-CO<sub>2</sub> (FAT inclus), soit 33,7% par rapport aux émissions cumulées du scénario de référence, en augmentation par rapport à la CDN 2.0. Cette réduction sera de 119,6 Mt E-CO<sub>2</sub> hors FAT, soit 32,5% par rapport aux émissions cumulées du scénario de référence.</p> <p>Une réduction incondtionnelle de 2026 à 2035 du cumul des émissions de l'ordre de 93,7 Mt E-CO<sub>2</sub> (hors FAT) est attendue, soit 25,5% par rapport au scénario de référence.</p>

		<p>Une réduction inconditionnelle escomptée du cumul des émissions de GES de 463,1 Mt E-CO<sub>2</sub> (FAT inclus), soit 26,5% par rapport au scénario de référence sur la période 2026 – 2035.</p> <p>Les engagements inconditionnels sont des projets ou actions dont les financements sont considérés comme sécurisés au moment de l'élaboration de la CDN 3.0, quelle que soit leur source (budget national, fonds propres des entreprises publiques ou privées, fonds propres des collectivités ou financement extérieur) ou leur nature (prêt, don, etc.), ainsi que des projets déjà en cours. Cependant, sont considérés comme conditionnels, les projets ou actions dont la mise en œuvre dépendra de la mobilisation de financements extérieurs, pour lesquels il n'y a pas encore d'assurance au moment de l'élaboration de la CDN 3.0.</p>
(e)	Informations sur les sources de données utilisées ;	La quantification des indicateurs de référence est basée sur les données de l'inventaire national des émissions de GES communiquées dans le premier Rapport Biennal de Transparence.
(f)	Des informations sur les circonstances dans lesquelles la Partie peut actualiser les valeurs des indicateurs de référence ;	Les informations sur les indicateurs peuvent être mises à jour et recalculées en cas d'amélioration de méthodologies utilisées ou de collecte de nouvelles données.
<b>2 – Délais et/ou périodes de mise en œuvre :</b>		
(a)	Calendrier et/ou période de mise en œuvre, y compris les dates de début et de fin, conformément à toute autre décision pertinente adoptée par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) ;	Période de mise en œuvre de la CDN 3.0 : <b>2026 à 2035</b>
(b)	Qu'il s'agisse d'une cible à un ou plusieurs exercices, selon le cas ;	<b>Objectif fixé à 2035</b> : 32,5% de réduction des émissions cumulées hors FAT sur la période 2026 à 2035 et 33,7% FAT incluse.
<b>3 – Portée et couverture :</b>		
(a)	Description générale de l'objectif ;	<p>Réduire les émissions cumulées de GES de <b>25,5% (93,7 Mt ECO<sub>2</sub>)</b> hors FAT d'ici 2035, par rapport au scénario de référence, grâce à des financements sécurisés aux niveaux national et international.</p> <p>Avec un soutien international accru et adéquat, le Bénin pourrait atteindre <b>32,5% (119,6 Mt ECO<sub>2</sub>)</b> de réduction des émissions de GES, par rapport au scénario de référence, d'ici 2035.</p>

<p>(b)</p>	<p>Secteurs, gaz, catégories et réservoirs couverts par la contribution déterminée au niveau national, y compris, le cas échéant, conformément aux lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ;</p>	<p>Les informations fournies dans la présente CDN 3.0 sont conformes aux lignes directrices du GIEC :</p> <p><b>Secteurs couverts par les calculs d'émissions de gaz :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Energie ;</li> <li>○ Déchets ;</li> <li>○ PIUP (Procédés Industriel et Utilisation des Produits)</li> <li>○ AFAT (Agriculture Foresterie et autres affectations des terres) ;</li> </ul> <p><b>Gaz</b></p> <p>Les gaz qui sont couverts sont les gaz directs (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O), les gaz indirects (NO<sub>x</sub>, CO, SO<sub>2</sub>, COVNM), les gaz fluorés (HFC) ainsi que les polluants à courte durée de vie, conformément aux lignes directrices 2006 du GIEC.</p> <p>Toutes les catégories, telles qu'elles figurent dans les lignes directrices du GIEC de 2006, produites au Bénin et incluses dans la CDN.</p> <p>Tous les réservoirs de carbone au Bénin, tels qu'ils sont inclus dans le volume 5 des lignes directrices du GIEC (2006).</p>
<p>(c)</p>	<p>Comment la Partie a pris en considération les paragraphes 31 (c) et (d) de la décision 1/CP.21</p> <p><b>Paragraphe 31 c)</b> « Les Parties s'efforcent d'inclure toutes les catégories d'émissions ou d'absorptions anthropiques dans leurs Contributions Déterminées au niveau National et, une fois qu'une source, un puits ou une activité est inclus, continuent de l'inclure »</p> <p><b>Paragraphe 31 d)</b> « Les Parties expliquent pourquoi toute catégorie d'émissions ou d'absorptions anthropiques est exclue ».</p>	<p>La CDN 3.0 du Bénin inclut l'ensemble des catégories d'émissions et d'absorptions anthropiques de son rapport d'inventaire national des GES, sans omettre aucune source, aucun puits ni aucun secteur figurant dans les versions précédentes. Le projet de valorisation énergétique de la décharge de Ouèssè est toutefois retiré de la présente CDN, faute de mise en œuvre et d'utilité avérée pour le secteur des déchets.</p> <p>Il convient de noter que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- seules les catégories d'émissions ou d'absorptions inexistantes au Bénin sont exclues.</li> <li>- les efforts d'atténuation sont concentrés sur les secteurs présentant le plus fort potentiel de réduction des émissions et la plus grande probabilité de mise en œuvre.</li> </ul>

(d)	Les co-avantages de l'atténuation résultant des mesures d'adaptation et/ou des plans de diversification économique des Parties, y compris la description de projets, mesures et initiatives spécifiques des mesures d'adaptation et/ou des plans de diversification économique des Parties.	N/A
<b>4 – Processus de planification</b>		
(a)	Des informations sur les processus de planification que la Partie a suivis pour élaborer sa contribution déterminée au niveau national et, si elles sont disponibles, sur les plans de mise en œuvre de la Partie, y compris, le cas échéant sur :	<p>La République du Bénin a élaboré sa troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) pour la période 2026-2035 à travers un <b>processus national inclusif, itératif et scientifiquement fondé</b>, placé sous le leadership du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT). Ce processus s'est appuyé sur une <b>feuille de route participative</b> validée par l'ensemble des acteurs clés, garantissant une appropriation nationale et un alignement stratégique avec les priorités de développement du Gouvernement du Bénin.</p> <p>L'élaboration de la CDN 3.0 s'est inscrite dans le cadre juridique et politique national, notamment la Loi n°2018-18 du 6 août 2018 sur les changements climatiques en République du Bénin. Elle a été guidée par les conclusions du premier Bilan Mondial (GST) de l'Accord de Paris, afin de relever le niveau d'ambition en matière d'atténuation et de renforcer la résilience face aux impacts climatiques. Le processus a cherché à assurer une cohésion stratégique avec le Plan National de Développement (PND 2018-2025), la Vision Bénin 2060 Alafia<sup>10</sup>, la Politique Nationale de Gestion des Changements Climatiques (PNGCC) et le Plan National d'Adaptation (PNA) aux changements climatiques du Bénin.</p> <p>Une architecture de gouvernance dédiée a été mise en place, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ un Comité de Pilotage, présidé par le MCVT, regroupant les ministères sectoriels stratégiques ;</li> <li>○ un Comité Technique chargé de la coordination opérationnelle et de l'harmonisation des données ;</li> <li>○ des Groupes de Travail (GT) sectoriels pour les secteurs de l'énergie, agriculture, Forêt et autres Affectations des Terres, déchets, ressource en eau, santé, infrastructures et aménagements urbains, tourisme et littoral, pour l'analyse et la formulation des mesures.</li> </ul>

<sup>10</sup> *Vision Bénin 2060 Alafia : un Monde de Splendeurs*, lancée en février 2026

Le processus a été marqué par une large consultation multipartite, conçue pour intégrer les expertises et les perspectives de toutes les franges de la société béninoise :

- **Acteurs publics** : l'ensemble des ministères sectoriels concernés (MCVT, MDC, MAEP, MEEM, MTCA, MS, MEF), les institutions de recherche (INRAB, INE) et les collectivités territoriales décentralisées.
- **Acteurs non-étatiques** : Les Organisations de la Société Civile (OSC) et environnementale, le secteur privé formel et informel et les organisations paysannes.
- **Groupes vulnérables et marginalisés** : les consultations départementales ont intégré systématiquement les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les communautés locales pour assurer leur participation effective au processus en lien avec le Plan d'Actions Genre et Changements Climatiques du Bénin (PAGCCB). Des méthodes d'animation adaptées et l'usage des langues nationales ont facilité leur contribution.

Sur le plan technique, le processus a combiné :

- (i) **un diagnostic robuste** : révision des inventaires de GES, évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques, et analyse des co-bénéfices (santé, emploi, sécurité alimentaire).
- (ii) **une modélisation prospective** : utilisation d'outils de modélisation pour élaborer des scénarios d'atténuation et d'adaptation alignés sur les objectifs de développement.
- (iii) **une priorisation concertée** : des ateliers de cadrage et de validation itérative ont permis de sélectionner les mesures les plus pertinentes, efficaces et réalisables, en intégrant des critères d'équité et de genre.

Ce processus rigoureux garantit que la CDN 3.0 du Bénin constitue une feuille de route crédible, ambitieuse et réaliste, traduisant l'engagement du pays à mettre en œuvre l'Accord de Paris tout en poursuivant son chemin vers un développement résilient et sobre en carbone.

<p>a-i)</p>	<p>Les dispositifs institutionnels nationaux, la participation du public et la collaboration avec les communautés locales et les peuples autochtones, en tenant compte des questions de genre ;</p>	<p>La CDN 3.0 du Bénin a été élaborée selon une approche inclusive et participative, traduisant l'engagement du pays en faveur d'une gouvernance climatique transparente et équitable. La coordination nationale est placée sous la responsabilité du <b>Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT)</b>, avec la participation active des ministères sectoriels. Des points focaux de chaque ministère sectoriel ont assuré l'intégration transversale des priorités climatiques dans les politiques publiques et programmes de développement du secteur concerné.</p> <p>La participation des parties prenantes a été encouragée à travers des consultations nationales et locales impliquant les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, les institutions académiques et de recherche, le secteur privé et les associations professionnelles. Les priorités des Communes ont été spécifiquement prises en compte lors des ateliers régionaux, leurs efforts à l'échelle locale faisant partie de l'effort national du pays.</p> <p>L'équité de genre a été intégrée tout au long du processus, conformément au PAGCCB. Une attention particulière a été accordée à la représentation et à l'engagement des femmes et des jeunes dans les discussions et dans les sphères de développement orientées vers l'économie et le social. Les préoccupations pour les jeunes résidents dans l'accès aux métiers verts, formations professionnelles, entrepreneuriat, innovation technologique et éducation environnementale. Les mesures d'adaptation et d'atténuation ont été analysées sous l'angle de leurs impacts différenciés sur les femmes et les hommes, avec des indicateurs désagrégés par sexe, âge et handicap intégrés dans le cadre de suivi-évaluation. L'inclusion sociale des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des groupes vulnérables a été prise en compte à travers des critères d'accessibilité universelle dans les infrastructures résilientes et les systèmes d'alerte précoce, ainsi que des dispositifs de protection sociale adaptative.</p> <p>La République du Bénin s'engage à maintenir et à renforcer cette approche participative et inclusive tout au long de la mise en œuvre, du suivi-évaluation et des révisions futures de sa CDN, garantissant ainsi que son action climatique reste en phase avec les aspirations et les réalités de toutes les composantes de la nation</p>
<p>a-ii)</p>	<p>Les questions contextuelles, y compris, entre autres, selon le cas :</p> <p>a. La situation nationale, notamment la géographie, le climat, l'économie, le développement durable et l'élimination de la pauvreté ;</p>	<p>a) La République du Bénin est située en Afrique de l'Ouest entre les latitudes 6°30' et 12°30' Nord et les longitudes 1° et 3°40' Est, avec une superficie de 114.763 km<sup>2</sup>. Elle est limitée au Sud par l'océan Atlantique, à l'ouest par le Togo, à l'Est par le Nigéria, au Nord-Est par le Niger et au Nord-Ouest par le Burkina-Faso. La population béninoise est estimée à 13.224.860 habitants en 2025, dont 79,31% ont moins de 35 ans.</p> <p>Administrativement, le Bénin compte douze (12) départements subdivisés en 77 Communes.</p>

- b. Les meilleures pratiques et l'expérience tirées de l'élaboration de la contribution déterminée au niveau national ;
- c. D'autres aspirations et priorités contextuelles reconnues lors de l'adhésion à l'Accord de Paris ;

Au Bénin, on distingue principalement deux types de climat à savoir : le climat subéquatorial caractérisant la région méridionale et le climat tropical continental régissant la région septentrionale. Les précipitations moyennes annuelles oscillent entre 700 mm (extrême Nord) et 1.500 mm (extrême Sud-Est), tandis que les températures de l'air varient en moyenne autour de 27,2 °C, avec des maxima absolus pouvant excéder 45°C au Nord.

Sur le plan socio-économique, le Bénin a enregistré un taux de croissance de 8,8% au troisième trimestre 2025, porté par l'ensemble des secteurs d'activité, avec des hausses de 6,2% dans le secteur primaire (soutenu par l'agriculture), de 9,9% dans le secteur secondaire et de 10,0% dans le secteur tertiaire. En 2022, 36,2% de la population était touchée par la pauvreté, contre 38,5% en 2019. On note également l'importance du sous-emploi (72,9%).

**b)** L'élaboration de la CDN 3.0 du Bénin s'est appuyée sur une capitalisation systématique des expériences nationales antérieures et sur l'alignement avec les cadres stratégiques nationaux et internationaux pertinents, conformément aux principes de l'Accord de Paris. La CDN 3.0 a tiré parti des enseignements issus de l'élaboration et de la mise en œuvre des générations précédentes de contributions climatiques (CPDN, CDN 1.0 et CDN 2.0), ainsi que de l'évaluation de la CDN 2.0. Ces acquis ont permis de renforcer la cohérence sectorielle des engagements, d'améliorer la faisabilité des mesures proposées et de mieux anticiper les contraintes institutionnelles, techniques et financières liées à leur mise en œuvre.

Une bonne pratique majeure a consisté à adopter une approche intégrative et participative structurée qui a impliqué dès les phases préliminaires les ministères sectoriels clés, les collectivités territoriales, la société civile, le secteur privé et les institutions académiques et de recherche. Cette approche a facilité l'intégration des priorités climatiques dans les politiques publiques sectorielles et territoriales, tout en favorisant l'appropriation nationale et locale des objectifs de la CDN. Le processus a également mis en évidence l'importance de l'alignement de la CDN avec les stratégies nationales de développement et de planification climatique, notamment les cadres relatifs au développement durable, à la transition énergétique, à l'agriculture, à la gestion des ressources naturelles et à la réduction des risques de catastrophes. Cette cohérence stratégique constitue un levier essentiel pour l'opérationnalisation de la CDN et pour la mobilisation des financements climatiques.

**c)** N/A

(b)	Des informations particulières applicables aux Parties, y compris aux organisations régionales d'intégration économique et à leurs États membres, qui se sont mises d'accord pour agir conjointement en application du paragraphe 2 de l'article 4 de l'Accord de Paris, notamment les Parties qui ont décidé d'agir conjointement, et les termes de l'accord pertinent, conformément aux paragraphes 16 à 18 de l'article 4 de l'Accord de Paris ;	N/A
(c)	La façon dont l'élaboration par la Partie de sa contribution déterminée au niveau national a été éclairée par les résultats du bilan mondial, conformément au paragraphe 9 de l'article 4 de l'Accord de Paris ;	La CDN 3.0 du Bénin tient pleinement compte des conclusions du premier Bilan Mondial adopté lors de la CMA.5 de l'Accord de Paris (décision 1/CMA.5), dont elle intègre les enseignements de manière structurée et délibérée. Tournée vers l'ambition, elle aligne l'action climatique nationale sur une trajectoire compatible avec le seuil de 1,5°C et l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour ce faire, elle s'appuie sur les données scientifiques les plus récentes, notamment celles produites par le GIEC.

Chaque Partie ayant une contribution déterminée au niveau national au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris, qui consiste en des mesures d'adaptation et/ou des plans de diversification économique à l'origine de retombées bénéfiques dans le domaine de l'atténuation conformément au paragraphe 7 de l'article 4 de l'Accord de Paris, doit soumettre des informations sur :

- i. La façon dont les conséquences économiques et sociales des mesures de riposte ont été prises en compte dans l'élaboration de la contribution déterminée au niveau national :
- ii. Projets, mesures et activités spécifiques à mettre en œuvre pour contribuer à l'atténuation les avantages, y compris les informations sur les plans d'adaptation qui produisent également des co-avantages en matière d'atténuation, qui peuvent couvrir, sans s'y limiter, des secteurs clés tels que l'énergie, les ressources, les ressources en eau, les ressources côtières, les établissements humains et l'urbanisme, l'agriculture et la foresterie ; et les actions de diversification économique, qui peut couvrir, sans s'y limiter, des secteurs tels que la fabrication et l'industrie, l'énergie et l'exploitation minière, les transports et les communications, la construction, le tourisme, l'immobilier, l'agriculture et la pêche

i) N/A

ii) La CDN 3.0 de la République du Bénin identifie un ensemble cohérent de projets, mesures et activités visant à contribuer à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, tout en générant des co-avantages significatifs en matière d'adaptation, de développement socio-économique et de résilience des territoires. Ces interventions couvrent les principaux secteurs émetteurs et vulnérables, ainsi que les secteurs stratégiques de diversification économique, conformément à l'article 4 de l'Accord de Paris. L'approche du Bénin touche directement les douze (12) départements subdivisés en 77 Communes. Au niveau sectoriel, la CDN 3.0 du Bénin identifie 422 projets dont 178 pour le volet atténuation et 243 pour le volet adaptation. La démarche envers les 77 Communes a recensé 240 projets dont 92 pour l'atténuation et 148 pour l'adaptation. L'ensemble des projets et mesures est conçu selon une approche intégrée, recherchant systématiquement les synergies entre atténuation, adaptation et développement durable. Une attention particulière est portée aux co-avantages sociaux, notamment la création d'emplois locaux, l'inclusion des femmes et des jeunes, l'amélioration des moyens de subsistance et la réduction de la pauvreté.

(d)

**5 – Hypothèses et approches méthodologiques, y compris celles utilisées pour estimer et comptabiliser les émissions anthropiques de gaz à effet de serre et, le cas échéant, les absorptions :**

(a)	<p>Les hypothèses et démarches méthodologiques utilisées pour comptabiliser les émissions et les absorptions anthropiques de gaz à effet de serre correspondant à la contribution de la Partie déterminée au niveau national, conformément au paragraphe 31 de la décision 1/CP.21 et aux directives pour la comptabilisation adoptée par la CMA ;</p>	<p>Pour la comptabilisation de ses émissions et absorptions anthropiques de gaz à effet de serre, le Bénin applique rigoureusement les lignes directrices de 2006 du GIEC, conformément au paragraphe 31 de la décision 1/CP.21.</p> <p>À ce titre, le Bénin retient les potentiels de réchauffement global (PRG) sur 100 ans issus du cinquième rapport d'évaluation du GIEC (AR5), à l'exception de la valeur du méthane fossile.</p> <p>Les trajectoires d'émissions sont modélisées à l'aide de la plateforme <i>Low Emissions Analysis Platform (LEAP)</i>, dont les simulations sont basées sur des hypothèses macroéconomiques, démographiques et sectorielles élaborées en adéquation avec les données et scénarios sectoriels.</p>
(b)	<p>Les hypothèses et démarches méthodologiques utilisées pour comptabiliser la mise en œuvre des politiques et mesures ou des stratégies dans la contribution déterminée au niveau national</p>	<p>Approche de comptabilisation des progrès réalisés sur la base de la différence entre les émissions du scénario d'atténuation et du scénario de référence.</p>
(c)	<p>Le cas échéant, des informations sur la façon dont la Partie tiendra compte des méthodes et directives en vigueur au titre de la Convention pour comptabiliser les émissions et absorptions anthropiques, conformément au paragraphe 14 de l'article 4 de l'Accord de Paris, selon qu'il convient</p>	<p>Voir 5.d) et 5.e) ci-dessous.</p>
(d)	<p>Ainsi que les méthodologies et mesures appropriées utilisées par le GIEC pour estimer les émissions et les absorptions anthropiques de gaz à effet de serre ;</p>	<p><b>Méthodologie :</b> Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de GES.  <b>Métriques du GIEC :</b> PRG à 100 ans figurant dans le cinquième rapport d'évaluation (AR5) du GIEC, à l'exclusion de la valeur du méthane fossile.</p>

(e) Hypothèses, méthodologies et approches propres au secteur, à la catégorie ou à l'activité, conformément aux orientations du GIEC, le cas échéant, y compris, le cas échéant :

(i)	Approche pour traiter les émissions et les absorptions subséquentes résultant de perturbations naturelles sur des terres aménagées ;	La CDN du Bénin intègre l'ensemble des émissions et absorptions déclarées dans l'inventaire national des GES. Aucune approche spécifique d'exclusion des émissions liées aux perturbations naturelles n'a été utilisée.
(ii)	Approche utilisée pour tenir compte des émissions et des absorptions des produits ligneux récoltés	N/A
(iii)	Approche utilisée pour traiter les effets de la structure des classes d'âge dans les forêts	Les variations et les flux des stocks de carbone forestier tiennent compte de toutes les classes forestières, chacune ayant son propre taux de croissance constant.

(f) Autres hypothèses et approches méthodologiques utilisées pour comprendre la contribution déterminée au niveau national et, le cas échéant, estimer les émissions et les absorptions correspondantes, notamment :

(i)	Comment sont construits les indicateurs de référence, la ou les bases de référence et/ou le ou les niveaux de référence, y compris, le cas échéant, les niveaux de référence spécifiques à un secteur, à une catégorie ou à une activité, y compris, par exemple, les paramètres clés, les hypothèses, les définitions, les méthodologies, les sources de données et les modèles utilisés ;	<p>Pour assurer le suivi rigoureux de ses efforts d'atténuation, le Bénin a établi, dans le cadre de ses CDN, un ensemble structuré d'indicateurs de référence et de niveaux de référence permettant de mesurer, de suivre et de rendre compte des réductions d'émissions de GES selon des principes de transparence, de cohérence et de traçabilité.</p> <p><b>Année de référence</b> : l'année de référence retenue est 2018, qui constitue, depuis la CDN 2.0, la base historique pour évaluer les efforts d'atténuation. Ce choix est justifié par la disponibilité de données nationales consolidées sur les émissions des GES et les statistiques sectorielles à cette date.</p> <p><b>Scénario de référence</b> : le Bénin a établi un scénario de référence de type « <i>Business-As-Usual (BAU)</i> » pour la projection des émissions futures en l'absence de toute mesure d'atténuation supplémentaire après 2018. Il est basé sur les tendances historiques observées entre 2010 et 2018, et intègre de manière cohérente les dynamiques démographiques, économiques et sectorielles caractéristiques de cette période.</p> <p><b>Niveaux de référence quantitatifs</b> : les objectifs d'atténuation de la CDN 3.0 du Bénin sont définis par rapport aux niveaux des émissions projetés à l'horizon 2035 selon le scénario de référence BAU.</p>
-----	---	---

(ii)	Pour les Parties dont les contributions déterminées au niveau national contiennent des éléments autres que les gaz à effet de serre, des informations sur les hypothèses et les approches méthodologiques utilisées en relation avec ces éléments, le cas échéant	N/A
(iii)	Pour les forceurs climatiques inclus dans les contributions déterminées au niveau national non couvertes par les lignes directrices du GIEC, des informations sur la manière dont les forceurs climatiques sont estimés	N/A
(iv)	Informations techniques complémentaires, si nécessaire	N/A
(g)	L'intention d'utiliser la coopération volontaire au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris, le cas échéant	Le Bénin a l'intention de recourir aux mécanismes de financement climatique et de coopération prévus à l'article 6 de l'Accord de Paris pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions.

**6 – Comment la Partie considère que sa contribution déterminée au niveau national est équitable et ambitieuse compte tenu de sa situation nationale :**

(a)	Comment la Partie considère que sa contribution déterminée au niveau national est équitable et ambitieuse compte tenu de sa situation nationale ;	<p>Le Bénin considère que la CDN 3.0 est suffisamment équitable et ambitieuse pour contribuer à une économie à faible intensité de carbone et résiliente aux changements climatiques d'ici 2035, conformément à sa situation nationale et à sa volonté de devenir d'ici 2035 un pays à revenu intermédiaire prospère, à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques.</p> <p>Le Bénin contribue peu aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. Lors de l'élaboration de sa CDN 3.0, le Bénin a tenu compte des principes généraux et des dispositions de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, en particulier ceux liés aux responsabilités Communes mais différenciées et aux capacités respectives (CBDR) et à l'accès équitable à l'espace atmosphérique.</p> <p>La CDN du pays est guidée par la volonté de réduire la pauvreté, de parvenir à une économie à faible intensité de carbone et résiliente aux changements climatiques grâce au développement durable, et de devenir un pays de splendeurs conformément à la Vision 2060 du pays.</p>
-----	---	---

		<p>La mise en œuvre réussie de la CDN 3.0 du Bénin est conditionnelle et dépend du niveau de soutien qui sera fourni dans le cadre de la convention et d'autres accords multilatéraux et bilatéraux.</p> <p>Le Bénin vise un objectif global de réduction des émissions de 22,3 % à l'horizon 2035 par rapport au scénario de référence. Cette ambition est à la hausse par rapport à celle de la CDN 2,0, justifiant les directives de l'Accord de Paris. Cette ambition globale est scindée en objectif inconditionnel et conditionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectif inconditionnel</b> : le Bénin vise une réduction des émissions de <b>26,5% (soit 463,1 Mt E-CO<sub>2</sub>)</b>, FAT inclus, en comptant sur la mobilisation de ses ressources domestiques et les ressources extérieures sécurisées.</li> <li>• <b>Objectif global</b> : (basé sur les mesures inconditionnelles et conditionnelles) : l'ambition du Bénin consiste à atteindre une réduction de <b>33,7 (soit 589,6 Mt E-CO<sub>2</sub>)</b>.</li> </ul> <p>Les objectifs de réduction des émissions et de renforcement de la résilience seront atteints à travers 180 projets d'atténuation et 243 projets d'adaptation.</p>
(b)	<p>Considérations relatives à l'équité, y compris la réflexion sur l'équité ;</p>	<p>Suivant les émissions, le Bénin a en 2023 un taux d'émission relativement faible de 1,66 tonnes E-CO<sub>2</sub> par Hab/an.</p> <p>Le stock d'émissions historiques cumulées du Bénin reste faible en comparaison avec celui des pays industrialisés, ce qui témoigne de la faible responsabilité du pays dans les causes anthropiques des dérèglements climatiques mondiaux. Ce constat contraste toutefois avec la vulnérabilité élevée et l'exposition croissante du Bénin aux impacts des changements climatiques.</p> <p>Tout en rappelant le principe des responsabilités communes mais différenciées, consacré par la CCNUCC et devant guider la mise en œuvre de l'Accord de Paris, le Bénin adopte résolument une démarche volontariste en matière d'atténuation des émissions des GES. Le pays s'engage ainsi à contribuer à l'effort mondial de réduction des émissions dans une mesure qui excède ce que sa responsabilité historique pourrait strictement lui imposer, exprimant ainsi sa solidarité active et son engagement sans réserve face à l'urgence climatique mondiale.</p>
(c)	<p>Comment la Partie a traité l'article 4, paragraphe 3, de l'Accord de Paris ;</p>	<p>Le gouvernement béninois soumet sa troisième CDN au titre de l'Accord de Paris, pour la période 2026-2035, conformément aux articles 4.2 et 4.11 de l'Accord de Paris, au paragraphe 24 de la décision 1/CP.21, ainsi qu'à l'ensemble des dispositions pertinentes qui en découlent. La CDN 3.0 marque une progression substantielle par rapport aux contributions précédentes et reflète le niveau d'ambition climatique le plus élevé que le Bénin puisse se fixer au regard de ses circonstances nationales.</p>

(d)	Comment la Partie a traité l'article 4, paragraphe 4, de l'Accord de Paris ;	La CDN 3.0 de la République du Bénin est formulée sous la forme d'un objectif quantifié en valeur absolue, couvrant l'ensemble des secteurs de l'économie nationale, conformément à l'article 4.4 de l'Accord de Paris.
(e)	Comment la Partie a traité l'article 4, paragraphe 6, de l'Accord de Paris.	N/A
<b>7 – Comment la contribution déterminée au niveau national contribue à la réalisation de l'objectif de la Convention tel qu'énoncé à son article 2 :</b>		
(a)	Comment la CDN contribue à atteindre l'objectif de la Convention tel qu'énoncé à son article 2	Le Bénin considère que sa CDN 3.0 est conforme à l'objectif de la CCNUCC et à l'objectif à long terme de l'Accord de Paris, comme détaillé dans la section 6 (points a et b). La section 6 du présent tableau, présente l'objectif d'atténuation qu'ambitionne le Bénin afin de contribuer à la réalisation de l'Article 2 de la Convention.
(b)	Comment la CDN contribue à la réalisation de l'article 2, paragraphe 1 a), et de l'article 4, paragraphe 1, de l'Accord de Paris	La section 6 du présent tableau détaille l'ambition d'atténuation du Bénin qui contribuera à la réalisation de l'article 2, paragraphe 1 a), et de l'article 4, paragraphe 1, de l'Accord de Paris.

## 11.2 – ANNEXE 2 : MESURES, PROGRAMMES ET PROJETS DE LA COMPOSANTE ATTENUATION

### 11.2.1 – Annexe 2.1 : Mesures, programmes et projets d'atténuation envisagés dans le secteur de l'énergie

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Conditionnalité (I/C)	Période de mise en œuvre de la cible	Indicateur(s) de la mesure	2025-2030		2031-2035		Coût total (Millions USD)	Entité Responsable
					Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)	Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)		
<b>Objectif 1 : Développer la production d'électricité au gaz naturel et aux énergies renouvelables avec pour objectif d'atteindre 25 % au moins de mix énergétique en 2035</b>										
<b>Mesure 1 : Construction au Port de Cotonou d'un Terminal flottant de Regazéification du Gaz Naturel (TRGNL) pour pouvoir importer du gaz naturel liquéfié et le regazéifier pour pouvoir toujours tourner les nouvelles centrales thermiques au gaz naturel (GN) plutôt qu'au fioul</b>										
1.1.1	Projet de construction au Port de Cotonou du TRGNL	C	2026-2028	Disponibilité du TRGNL	1 TRGNL construit	276			276	SBPE
<b>Mesure 2 : Construction et exploitation au gaz naturel de plusieurs centrales thermiques bicombustible (Fioul/GN)</b>										
1.2.1	Projet de construction à Glo-Djigbé une centrale IPP Fioul/Gaz Naturel IPP de 148 MW (projet IPP).	I	2026-2028	Capacité installée et exploitée au GN	148 MW (année prévue pour la mise en service 2028)	233,333			233,333	SBPE
1.2.2	Projet de construction à Maria Gléta une centrale Fioul / Gaz Naturel de 43 MW (projet GENESIS)	I	2026-2027	Capacité installée et exploitée au GN	43 MW (année prévue pour la mise en service 2027)	73,483			73,483	SBPE
<b>Mesure 3 : Aménagement hydroélectrique de plusieurs sites</b>										
1.3.1	Projet de construction de la centrale hydroélectrique de DOGO-BIS	C	2026-2030	Capacité installée	128 MW (année prévue pour la mise en service 2030)	375			375	SBPE
1.3.2	Projet de construction de la centrale hydroélectrique de Bétérou 18,6 MW	C	2031-2033	Capacité installée			18,2 MW (année prévue pour la mise en service 2033)	219,033	219,033	SBPE
1.3.3	Projet de construction de la centrale hydroélectrique de Vossa 60 MW	C	2031-2035	Capacité installé	0	0	60,2 MW (année prévue pour la mise en service 2035)	290,357	290,357	SBPE
<b>Mesure 4 : Développement des capacités solaires PV raccordées au réseau</b>										
1.4.1	Projets d'extension de la capacité de la centrale solaire DEFISOL de 25MWc à 75 MWc	I	2026-2027	Capacité additionnelle installée (MWc)	50 MWc (année prévue pour la mise en service 2027)	58,333			58,333	SBPE
1.4.2	Projets de construction de centrales solaires PV sur certains sites (TTC 25 MWc, Kandi 25 MWc, Bem-bereke 25 MWc, et Maria 7,5 MWc)	I	2026-2031	Capacité installée (MWc)	57,5 MWc en 2027 et 82,5 MWc à partir de 2031	71,95	25MWc	30,833	102,783	SBPE

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Conditionnalité (I/C)	Période de mise en œuvre de la cible	Indicateur(s) de la mesure	2025-2030		2031-2035		Coût total (Millions USD)	Entité Responsable
					Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)	Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)		
1.4.3	Projets de construction de centrales solaires PV de 100 MWc et 50MWc à GLO-DJIGBE et de 8 MWc à Maria Gléta	C	2026-2030	Capacité installée (MWc)	158 MWc (année prévue pour la mise en service 2030)	223,833			223,833	SBPE
1.4.4	Projet de construction d'une centrale solaire PV IPP (AXIAN) de 50 MWc (10 WM à Natitingou, 10 WM à Djougou, 15 MW à Parakou et 15 MW à Bohicon)	C	2026-2028	Capacité installée (MWc)	50 MWc (année prévue pour la mise en service 2028)	63,917		0	63,917	MEEM
1.4.5	Projet de construction d'une centrale solaire PV de 5 MW à Bohicon (Projet CIE Bénin)	C	2026-2028	Capacité installée (MWc)	5 MWc (année prévue pour la mise en service 2028)	0	5 MWc	5,833	5,833	MEEM
1.4.6	Projet d'installations d'unités de stockage d'énergie solaire PV (BESS) : Phase pilote, phases 1,2 et 3.	C	2026-2030	Capacité installée (MWc)	Phase pilote (5MW en 2026), phase 1 (50MW en 2027).	110,5	Phase 2 (50MW en 2033) et Phase 3 (50MW en 2040).	51,333	161,833	SBPE
1.4.7	Concevoir et réaliser d'autres projets de construction de centrales solaires PV à raccorder au réseau en vue d'atteindre au moins 30% de mix énergétique à l'horizon 2030.	C	2030 - 2035	Capacité additionnelle minimum nécessaire (MWc)			270 (2030) 130 (2031) 150 (2032) 110 (2033) T : 660 MWc	430	430	SBPE
<b>Mesure 5 : Développement de mini réseaux solaires décentralisés d'électrification de localités rurales</b>										
1.5.1	Projet de mise en concession de 66 mini-réseau d'électrification de localités rurales	I	2026 - 2027	1) Nombre de localités 2) Puissance totale (KWc) 3) Nombre de ménages ayant accès à l'électricité HR	1) 66 localités 2) 3.330 KWc 3) 17.208 ménages	36,63			36,63	DGPER
1.5.2	Concevoir et mettre en œuvre d'autres projets d'électrification rurale HR des localités	C	2026-2030	1) Nombre de localités 2) Puissance totale (KWc) 3) Nombre de ménages ayant accès à l'électricité HR	1) 15 localités 2) 1.500 KWc	16,5	1) 15 2) 1.500	16,5	33	DGPER
1.5.3	Projets de minicentrale solaire à l'initiative des Communes : Nouveaux projets	C	2028-2030 et 2031-2035	Capacité installée (kWc)	300 KWc	3,3	500	5,5	8,8	DGPER
<b>Mesure 6 : Développement de réseau d'éclairage public solaire PV</b>										
1.6.1	Nouveaux projets de développement de réseaux de lampadaires solaires	C	2026-2035	Capacité installée et disponibles (MWc)	21 KWc	287,76	52	703,354	991,115	DGPER et MCVT
1.6.2	Projets d'éclairage public solaire à l'initiative des Communes	I		1) Nombre de lampadaires solaire 2) Capacité installée et disponibles (KWc)	1) 970 lampadaires 2) 78 KWc	1,051	1) 500 2) 40	0,542	1,593	DGPER

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Conditionnalité (I/C)	Période de mise en œuvre de la cible	Indicateur(s) de la mesure	2025-2030		2031-2035		Coût total (Millions USD)	Entité Responsable
					Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)	Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)		
1.6.3	Projets d'éclairage solaire à l'initiative des Communes	C	2028-2035	1) Nombre de lampadaires solaire 2) Capacité installée et disponibles (KWc)	1) 2385 lampadaires 2) 192 KWc	2,584	1) 425 2) 34	0,46	3,044	DGPER
<b>Objectif 2 : Réduire les pertes de transport et de distribution de l'énergie électrique de 22% en 2023 de 23,88% en 2023 à 14% maximum en 2035</b>										
<b>Mesure 1 : Mise en œuvre des actions de réhabilitation/ renforcement et mis aux normes des réseaux de transports et de distribution d'électricité</b>										
2.1.1	Projet de Mise aux Normes et d'Amélioration de la qualité de Service (ASC) – Phase 1 (2021 - 2026).	I	2021-2026	Pourcentage maximal de perte sur le réseau électrique national			14% maximum à l'horizon 2035 comme prévu au PANEE	33,333	33,333	SBEE
2.1.2	Concevoir et mettre en œuvre d'autres actions de renforcement, de mise aux normes des réseaux de transport et de distribution d'énergie électrique et de réduction de pertes sur le réseau électrique national en vue d'atteindre l'objectif de 14% maximum de pertes en 2035.	C	2026-2030	Pourcentage maximal de perte sur le réseau électrique national			14% maximum à l'horizon 2035 comme prévu au PANEE	83,333	83,333	DGPER
<b>Objectif 3 : Promouvoir l'utilisation des systèmes solaires PV dans les bâtiments publics et infrastructures sociocommunitaires</b>										
<b>Mesure 1 : Mise en place des systèmes solaires PV dans les bâtiments administratifs, les centres de santé, les Unités de Police, les CEG, les Mairies, les Arrondissements etc.</b>										
3.1.1	Projet d'électrification par systèmes solaires photovoltaïques de 750 Infrastructures sociocommunitaires (2022 - 2027)	I	2026-2030	1) Nombre d'établissements publics et infrastructures équipés en systèmes solaire PV. 2) Puissance électrique totale des installations mises en place	1) 750 établissements et infrastructures 2) Au total 6331 KWc	24,292			24,292	SBPE
3.1.2	Projet d'efficacité énergétique et de gestion durable de la biomasse énergie	I	2026-2030	1) Nombre d'établissements publics et infrastructures équipés en systèmes solaire PV. 2) Puissance électrique totale des installations mises en place	1) 1 CHD et 13 centres de santé couverts 2) Au total 1.470 KWc	0,359			0,359	DGPER

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Conditionnalité (I/C)	Période de mise en œuvre de la cible	Indicateur(s) de la mesure	2025-2030		2031-2035		Coût total (Millions USD)	Entité Responsable
					Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)	Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)		
3.1.3	Projet d'installation solaire dans les services communaux à l'initiative des Communes	C	2028 - 2030	Puissance totale installée (KWc)	30 KWc (en 2028)	0,083			0,083	DGPER
<b>Objectif 4 : Promouvoir les mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments administratifs, autres établissements publics</b>										
<b>Mesure 1 : Remplacement des anciennes lampes énergivores par des lampes économiques dans les bâtiments administratifs et établissements publics</b>										
4.1.1	Poursuite Projet d'efficacité énergétique et de gestion durable de la biomasse énergie (P2EGDBE)	I	2026-2030	1) Nombre de sites bénéficiaires 2) Nombre des anciennes lampes remplacées 3) Puissance électrique totale réduite (KW) 4) Economie d'énergie (KWH)	1) 25 sites 2) 2854 lampes 3) 65,479 KW 4) 73.959 KWH	19,332			19,332	DGPER
<b>Mesure 2 : Remplacement des anciens climatiseurs énergivores par des climatiseurs plus économiques dans les bâtiments administratifs et autres établissements publics (objectif au moins 200 établissements publics d'ici 2035 sur les 400 prévus)</b>										
4.2.1	Poursuite Projet d'efficacité énergétique et de gestion durable de la biomasse énergie (P2EGDBE), phase 1 (41 premiers établissements publics sélectionnés)	I	2026-2030	1) Nombre de sites bénéficiaires 2) Nombre des anciens climatiseurs remplacés 3) Puissance électrique totale réduite (KW) 4) Economie annuelle d'énergie (GWH/an)	1) 25 sites 2) 511 climatiseurs 3) 28.4956 KW 4) 375.761 GWH/an	626,269			626,269	DGPER
4.2.2	Concevoir et mettre en œuvre d'autres projets de promotion d'efficacité énergétique dans les bâtiments administratifs et autres établissements publics (P2EGDBE, Phase 2 et/ou autres projets). Objectif : équipés à l'horizon 2035 au moins 120 établissements publics 2035 en lampes et climatiseurs efficaces	C	2028-2035	1) Nombre de sites bénéficiaires 2) Nombre des anciennes lampes remplacées 3) Puissance électrique totale réduite (KW) 4) Economie annuelle d'énergie (KWH)	1) 20 sites 2) 2.283 anciennes lampes 3) 52,379 KW 3) 59.162 KWH	15,464	1) 60 sites 2) 6.850 anciennes lampes 3) 15.7159 KW 4) 177.512 KWH	46,399	61,863	DGPER
				1) Nombre de sites bénéficiaires 2) Nombre des anciens climatiseurs remplacés	1) 20 sites 2) 409 climatiseurs 3) 228,076 KW	501,26	1) 60 sites 2) 1.226 climatiseurs	1.502,55	2.003,81	DGPER

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Conditionnalité (I/C)	Période de mise en œuvre de la cible	Indicateur(s) de la mesure	2025-2030		2031-2035		Coût total (Millions USD)	Entité Responsable
					Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)	Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)		
				3) Puissance électrique totale réduite (KW) 4) Economie annuelle d'énergie (KWH)			3) 68,671 KW 4) 901.533 KWH			
<b>Objectif 5 : Promouvoir l'efficacité énergétique dans l'éclairage public</b>										
<b>Mesure 1 : Remplacement des anciennes lampadaires énergivores par des lampadaires économiques</b>										
5.1.1	Projet d'efficacité énergétique et de gestion durable de la biomasse énergie	I	2026-2030	1) Nombre d'anciennes lampadaires énergivores remplacées 2) Puissance électrique totale réduite (KW) 3) Economie annuelle d'énergie (KWH)	1) 5.000 lampadaires 2) 350 KW	2,472			2,472	DGPER
5.1.2	Concevoir et mettre en œuvre d'autres projets de promotion de l'éclairage public efficace (P2EGDBE, Phase 2 et/ou autres projets). Objectif : équipés à l'horizon 2035 au moins 120 établissements publics 2035 en lampes et climatiseurs efficaces	C	2026-2035	1) Nombre d'anciennes lampadaires énergivores remplacées 2) Puissance électrique totale réduite (KW)			1) 5000 lampadaires 2) 350 KW	2,472	2,472	DGPER
<b>Objectif 6 : Accroître l'accès des ménages à l'éclairage électrique par raccordement au réseau et remplacement de l'éclairage au kérosène (avec comme objectif 75% au moins de taux d'accès des ménages à l'électricité en 2035 et l'accès universel à l'horizon 2045 ; comme l'ont retenu les acteurs du secteur à l'atelier de validation des résultats provisoires de la stratégie bas carbone tenu à Grand Popo les 30 et 31 octobre 2025)</b>										
<b>Mesure 1 : Développement de l'électrification des localités par raccordement au réseau et mise en œuvre des actions de promotion des branchements des ménages au réseau conventionnel. L'objectif visé à travers la CDN2.0 était de promouvoir l'accès de 1.028.000 nouveaux ménages entre 2021 et 2030 ; soit en moyenne 102.800 nouveaux ménages par an, alors que les branchements dans les conditions actuelles s'établissent à environ 59.729 nouveaux ménages par an. Or, la réalisation de l'objectif de l'accès universel, même repoussée à l'horizon 2045 nécessitera en moyenne l'accès à l'électricité d'environ 160.000 nouveaux ménages chaque année sur la période 2026 à 2035 ; soit au total 1.600.000 nouveaux ménages</b>										
6.1.1	Acquérir les kits pour le branchement des ménages au réseau pour la période 2026 à 2035 (au total 1 600 000 kits)	I	2026-2035	Nombre de kits de branchement acquis	800.000 kits	135,998	800.000	135,998	271,996	DGPER
<b>Objectif 7 : Accélérer l'électrification des localités pour créer les conditions de la réalisation de l'objectif d'accès universel des ménages à l'électricité en 2045 au plus tard</b>										
<b>Mesure 1 : Électrification des localités</b>										
7.1.1	Projet de Modernisation et d'Extension des Réseaux (ProMER) (2023 - 2028)	I	2025-2028	1) Nombre de localités électrifiées 2) Nombre de ménages raccordés au réseau électrique	2) 16.149 ménages raccordés	50,109			50,109	DGPER

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Conditionnalité (I/C)	Période de mise en œuvre de la cible	Indicateur(s) de la mesure	2025-2030		2031-2035		Coût total (Millions USD)	Entité Responsable
					Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)	Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)		
7.1.2	Programme d'actions pour l'électrification des localités rurales du Bénin (PAELRB)	I	2025-2030	1) Nombre de localités électrifiées par raccordement au réseau 2) Nombre de ménages raccordés au réseau électrique	1) Au total 300 localités 2) Au total 30.000 branchements	75,091			75,091	DGPER
7.1.3	Projet d'Extension et de Densification Électrique des Réseaux de la SBEE (PEDER) (2018 - 2026)	I	2018-2026	1) Nombre de localités électrifiées par raccordement au réseau 2) Nombre de ménages raccordés au réseau électrique	2) 30.000 branchements	66,31			66,31	DGPER
7.1.4	Projet d'Augmentation de l'Accès à l'Électricité (P2AE) (2021 -2026)	I	2021-2026	1) Nombre de localités électrifiées par raccordement au réseau 2) Nombre de ménages raccordés au réseau électrique	1) 141 localités	181,044			181,044	DGPER
<b>Objectif 8 : Promouvoir la cuisson propre dans les ménages et les établissements scolaires (efficacité des consommations de bois-énergie et l'accès aux énergies modernes de cuisson)</b>										
<b>Mesure 1 : Promotion de l'accès de 800.000 ménages et 20.000 cantines scolaires aux foyers améliorés à charbon de bois, à travers une subvention de 30% du coût de l'équipement pour les foyers améliorés domestiques</b>										
8.1.1	Projet d'efficacité énergétique et de gestion durable de la biomasse énergie	I	2026-2030	Nombre de nouveaux ménages ayant eu accès aux foyers améliorés à charbon de bois	20.000 ménages	0,583			0,583	DGPER
8.1.2	Concevoir et projets ou actions de promotion de l'accès à prix subventionnés des ménages aux foyers améliorés	C	2028-2035	Nombre de nouveaux ménages ayant eu accès aux foyers améliorés à charbon de bois à prix subventionné à hauteur de 30%	292.500 ménages	0,658	487.500	1,097	1,755	DGPER
8.1.3	Projets de promotion de FA domestiques à l'initiative des Communes	C	2026-2030	Nombre de nouveaux ménages ayant eu accès aux foyers améliorés à charbon de bois	6.681 ménages	0,015	1.000	0,002	0,017	DGPER
<b>Mesure 2 : Promotion de l'utilisation des foyers améliorés dans les cantines scolaires</b>										
8.2.1	Projets de promotion de FA dans les cantines scolaires à l'initiative des Communes	I	2026-2030	Nombre de cantines équipées de foyers améliorés à charbon de bois : nouvelles cantines	85 cantines	0,014			0,014	DGPER

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Conditionnalité (I/C)	Période de mise en œuvre de la cible	Indicateur(s) de la mesure	2025-2030		2031-2035		Coût total (Millions USD)	Entité Responsable
					Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)	Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)		
8.2.2	Projets de promotion de FA dans les cantines scolaires à l'initiative des Communes	C	2026-2030	Nombre de cantines équipées de foyers améliorés à charbon de bois : nouvelles cantines	52 cantines	0,009	52	0,009	0,017	DGPER
<b>Mesure 3 : Promotion de l'accès de 275.000 ménages au petit équipement de cuisson au GPL, par la subvention du coût d'abonnement au petit équipement</b>										
8.3.1	Projet d'efficacité énergétique et de gestion durable de la biomasse énergie	I	2026-2030	Nombre de nouveaux ménages bénéficiant du petit équipement de cuisson au GPL	5.000 ménages	0,167		0	0,167	DGPER
8.3.2	Concevoir et mettre en œuvre d'autres projets/actions de promotion de l'accès au petit équipement de cuisson au GPL à prix subventionnés	C	2028-2035	Nombre de nouveaux ménages bénéficiant du petit équipement de cuisson au GPL à prix d'abonnement subventionnés à 30%	101.250 ménages	1,772	168.750	2,953	4,725	DGPER
<b>Objectif 9 : Promouvoir l'efficacité des consommations d'électricité dans les ménages</b>										
<b>Mesure 1 : Promouvoir l'accès des ménages aux équipements frigorifiques efficaces</b>										
9.1.1	Projet de promotion de 300.000 réfrigérateurs et 300.000 climatiseurs efficaces dans les ménages à travers un mécanisme d'acquisition à prix subventionné (projet en préparation par la DGPER avec la BAD)	C	2028-2035	Nombre de réfrigérateurs efficaces acquis et nombre de climatiseurs	100.000 réfrigérateurs et 100.000 climatiseurs	27,636	200.000 réfrigérateurs et 200.000 climatiseurs	55,272	82,908	DGPER
<b>Objectif 10 : Promotion de la mobilité routière électrique avec pour objectif 1% au moins de motos électrique en 2030 et 2% en 2035</b>										
<b>Mesure 1 : Poursuite des activités de développement du marché par les sociétés de commercialisation des motos électriques</b>										
10.1.1	Programmes de développement des activités des entreprises privées du secteur	I	2026-2035	Pourcentage de motos électriques au niveau du parc de véhicules roulant	Au moins 1% du parc de motos en 2030	30	Au moins 2% du parc de motos en 2035 et 5% en 2040	78	108	DGPER
<b>Mesure 2 : Mise en œuvre d'un programme favorisant le déploiement d'une flotte de taxi-motos électriques et de facilitation de l'accès des particuliers aux motos électriques</b>										

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Condi-tionnalité (I/C)	Période de mise en œuvre de la cible	Indicateur(s) de la mesure	2025-2030		2031-2035		Coût total (Millions USD)	Entité Responsable
					Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)	Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)		
10.2.1	Projet mobilité durable dans le grand Nokoué : composante Électrification des deux roues	C	2026-2030	Pourcentage de motos électriques au niveau du parc de véhicules roulant		108			108	MEEM et MCVT
<b>Objectif 11 : Promouvoir le développement du mode de transport collectif</b>										
<b>Mesure 1 : Développement du transport routier en commun par bus</b>										
11.1.1	Projet mobilité durable dans le Grand Nokoué (volet transport en commun par bus)	C	2026-2035	Pourcentage de véhicules de transport en commun dans le parc national de véhicules roulant		26,5		26,5	53	MEEM et MCVT
<b>Mesure 2 : Développement du transport en commun par voie fluvio-lagunaire dans la région du Grand Nokoué</b>										
11.2.1	Projet mobilité durable dans le Grand Nokoué : composante transport fluvio-lagunaire	C	2026-2035	Déploiement de bateaux-bus pour le transport fluvio-lacustre		33		33	66	MEEM et MCVT
<b>Objectif 12 : Développer les infrastructures routières décongestionnant la circulation dans la région du Grand Nokoué et le transport en commun</b>										
<b>Mesure 1 : Mis en œuvre de différents projets de développement des infrastructures routières pour décongestionner la circulation dans le Grand Nokoué.</b>										
12.1.1	Projet mobilité durable dans le Grand Nokoué : Sous-composante Infrastructures de transport routier	C	2026-2035	Types d'infrastructures routières décongestionnant et équipements	RNIE1, RNIE2, ATC lot1, équipements de transport, corridor vert, ponts, Gestion du trafic, etc.	107		107	214	MEEM et MCVT
<b>TOTAL</b>						<b>3.900,943</b>		<b>3.828,334</b>	<b>7.729,277</b>	

## 11.2.2 Annexe 2.2 : Mesures, programmes et projets d'atténuation envisagés dans le secteur de l'agriculture

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Condi-tionnalité (I/C)	Période de mis en œuvre de la cible	Indicateur (s) de la mesure	2025-2030		2031-2035		Coût total (Millions USD)	Entité Res-ponsable
					Cible quanti-tative	Coût as-socié (Millions USD)	Cible quanti-tative	Coût asso-cié (Millions USD)		
<b>Objectif 1 : Promouvoir la riziculture avec maîtrise d'eau</b>										
<b>Mesure 1 : Réalisation des aménagements hydroagricoles de basfonds pour assurer la maîtrise d'eau au niveau des périmètres rizicoles avec pour objectif 52 000 ha en 2035 et 70 000 ha en 2040</b>										
1.1.1	Projets en cours (PAHA-ACC-BVM, PDSA, PRIMA/ ProCar)	I	2026-2030	Superficie de périmètres rizicoles avec maîtrise totale d'eau (ha)	3.000 ha	19,637			19,637	MAEP
1.1.2	Concevoir et mettre en œuvre de nouveaux projets ou actions d'acteurs privés pour atteindre au plus tard en 2035 une superficie totale aménagée avec maîtrise d'eau de 30 000 HA au moins prévue par le PND-Filière Riz comme l'une des conditions pour réaliser l'objectif d'un million de tonnes de riz par an.	C	2028-2030	Superficie de périmètres rizicoles aménagés avec maîtrise d'eau exploitées (ha)	5.000 ha	32,728	17128 ha	112,116	144,844	MAEP
1.1.3	Projets de riziculture avec maîtrise d'Eau à l'initiative des Communes	C	2028-2035	Superficie de périmètres rizicoles aménagés avec maîtrise d'eau exploitées (ha)	100 ha	0,655	100 ha de 2031 à 2035	0,655	1,309	MAEP
<b>Objectif 2 : Développer les plantations agroforestières</b>										
<b>Mesure 1 : Réhabilitation et création de plantations agroforestières</b>										
2.1.1	Projet d'Adaptation Basée sur Les Écosystèmes (PABE)	I	2026-2030	Superficie de plantations agroforestière réhabilitées et/ou créées (ha)	67,21 ha	0,102			0,102	MCVT
2.1.2	Programme National de Développement de la Filière Arboriculture Fruitière (PNDF-AF)	I	2026-2030	Superficie de plantations agroforestière réhabilitées et/ou créées (ha)	5.087 ha	16,092			16,092	MAEP et MCVT
2.1.3	Programme National de Développement des Plantations et des grandes Cultures (PNDPGC) : anacardier (350.000 ha) ; bananier plantain (20.000 ha) ; oranger (10.000 ha) ; palmier à huile (5 000 ha) ; pommier africain (2.000 ha) ; cocotier (2.000 ha) ; manguiers (1.000 ha)	C	2026-2035	Superficie de plantations agroforestière réhabilitées et/ou créées (ha)	195000 ha	325	195000	325	650	MAEP et MCVT
<b>Mesure 2 : Promotion de la gestion intégrée durable des forêts classées</b>										
2.2.1	Projet Forêt Classée-Bénin (Volet prestation de service confié aux ONGs)	I	2026-2030	Superficie de plantations agroforestière réhabilitées et/ou créées (ha)	5500 ha	8,386			8,386	MCVT

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Conditionnalité (I/C)	Période de mise en œuvre de la cible	Indicateur (s) de la mesure	2025-2030		2031-2035		Coût total (Millions USD)	Entité Responsable
					Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)	Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)		
2.2.2	Projets d'agroforesterie à l'initiative des Communes	I	2026-2030	Superficie (ha)	574 ha	0,875			0,875	MAEP et MCVT
2.2.3	Projets d'agroforesterie à l'initiative des Communes	C	2028 - 2035	Superficie (ha)	1378 ha	2,101	801	1,221	3,323	MAEP et MCVT
<b>Objectif 3 : Promouvoir la restauration des terres agricoles dégradées, la gestion durable des terres et le maintien de la fertilité des sols</b>										
<b>Mesure 1 : Mise en œuvre des projets d'appui aux agriculteurs pour la restauration des terres agricoles dégradées et le maintien de la fertilité des sols.</b>										
3.1.1	Projet PRIVaTEFoD. Objectif : 15.000 ha de terre dégradée restaurées à l'horizon 2029	I	2023-2029	Superficie de terres agricoles restaurées pour cultures annuelles avec et application des pratiques culturales améliorées (en ha)	15000 ha	8,6			8,6	MCVT
3.1.2	Projet Forêt Classée-Bénin (Volet prestation de service confié aux ONG pour l'accompagnement de 2479 agriculteurs dans l'installation de modèles agroforestiers). Objectif : 5.000 ha de terres restaurées	I	2026-2030	Superficie de terres agricoles restaurées pour cultures annuelles avec et application des pratiques culturales améliorées (en ha)	5.000 ha	2,867			2,867	MCVT
3.1.3	Projet d'appui à la transition agroécologique et à la mise en place de systèmes alimentaires durables dans la réserve de biosphère du Mono (Delta-Mono extension)	C	2026-2030	Superficie de terres agricoles restaurées pour cultures annuelles avec et application des pratiques culturales améliorées (en ha)	14.060 ha	7,778			7,778	MAEP et MCVT
3.1.4	Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés Agricoles des Zones Frontalières exposées aux effets néfastes des changements climatiques (PRRéCAZ)	I	2026-2030	Superficie de terres agricoles restaurées pour cultures annuelles avec et application des pratiques culturales améliorées (en ha)	100 ha	0,055			0,055	MAEP

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Conditionnalité (I/C)	Période de mise en œuvre de la cible	Indicateur (s) de la mesure	2025-2030		2031-2035		Coût total (Millions USD)	Entité Responsable
					Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)	Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)		
3.1.5	Concevoir et mettre en œuvre d'autres projets pour la promotion de la restauration des terres agricoles dégradées et des pratiques culturales améliorées (2028 - 2035)	C	2028-2035	Superficie de terres agricoles restaurées pour cultures annuelles avec et application des pratiques culturales améliorées (en ha)	233.119 ha	133,655	250.000	143,333	276,988	MAEP et MCVT
3.1.6	Projet de restauration fertilité de terres agricoles et d'application de pratiques culturales améliorées à l'initiative des Communes Conditionnelle	C	2028-2035	Superficie de terres agricoles restaurées pour cultures annuelles avec et application des pratiques culturales améliorées (en ha)	1.250 ha	0,717	250	0,143	0,86	MAEP
3.1.7	Projet d'Adaptation Basée sur les Écosystèmes (PABE)	I	2026-2030			2,294			2,294	2,294
<b>Objectif 4 : Poursuivre et intensifier la vulgarisation des technologies d'agriculture agroécologique et biologique</b>										
<b>Mesure 1 : Mise en œuvre des projets d'appui aux agriculteurs pour la restauration des terres agricoles dégradées et le maintien de la fertilité des sols</b>										
4.1.1	Concevoir et mettre en œuvre des projets d'intensification des actions en faveur de la promotion de l'agriculture écologique et biologique	C	2028-2035		10%	14,306	15	7,153	21,459	MAEP
<b>TOTAL</b>						<b>575,849</b>		<b>589,622</b>	<b>1.165,471</b>	

### 11.2.3 Annexe 2.3 : Mesures, programmes et projets d'atténuation envisagés dans le secteur de la Foresterie et autres Affectations des Terres (FAT)

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Condi-tionalité (I/C)	Période de mis en œuvre de la cible	Indicateur(s) de la mesure	2025-2030		2031-2035		Coût total (Millions USD)	Entité Res-ponsable
					Cible quan-titative	Coût as-socié (Millions USD)	Cible quan-titative	Coût as-socié (Millions USD)		
<b>Objectif 1 : Réduire progressivement la déforestation nette actuelle (entre 2015 et 2022) de 66943 ha/an à 35000 ha au plus par an en 2035</b>										
<b>Mesure 1 : Intensification des actions de conservation et de gestion des ressources forestières naturelles y compris la mise en place de plan d'aménagement pour leur exploitation contrôlée</b>										
1.1.1	Projet Forêts classées 1 et 2	I	2026-2030	Superficie de couverts forestiers sous mesures de gestion durable (ha) *Superficie de couverts forestiers dotés de plan d'aménagement (ha)	950.958	8,18			8,18	MCVT
1.1.2	Projet de Renforcement de la Gestion Durable des Forêts Naturelles du Moyen Ouémé (CoForMO)	C	2028-2030	*Superficie de couverts forestiers sous mesures de gestion durable (ha) *Superficie de couverts forestiers dotés de plan d'aménagement (ha)	300.000	2,581			2,581	MCVT
1.1.3	Concevoir et mettre en œuvre d'autres projets et actions de promotion de la gestion durable des ressources forestières du domaine classé	C	2030-2035	*Superficie de couverts forestiers sous mesures de gestion durable (ha) *Superficie de couverts forestiers dotés de plan d'aménagement (ha)			506.280	4,355	4,355	MCVT
<b>Objectif 2 : Poursuivre les campagnes nationales de reboisement avec pour objectif au moins 15.000 ha /an, soit 150000 ha à l'horizon 2035</b>										
<b>Mesure 1 : Poursuite des actions de restauration des écosystèmes forestiers dégradés, d'enrichissement et de plantations forestières</b>										
2.1.1	Projet Forêts classées 1 et 2 (restauration des écosystèmes forestiers dégradés)	I	2026-2030	Superficie de forêts classées restaurées (ha)	20.000 ha	23,159			23,159	MCVT
2.1.2	Projet Intégré de Restauration et d'amélioration de la Valeur des terres et des Écosystèmes Forestiers Dégradés pour une meilleure résilience climatique au Bénin (PIRVaTEFoD-Bénin). Objectif : 15.000 ha d'écosystème forestiers dégradés restaurés	I	2026-2030	Superficie de forêts re-boisées (ha)	15.806 ha	11,912			11,912	MCVT

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Condi-tion-nalité (I/C)	Période de mis en œuvre de la cible	Indicateur(s) de la mesure	2025-2030		2031-2035		Coût total (Millions USD)	Entité Res-ponsable
					Cible quan-titative	Coût as-socié (Millions USD)	Cible quan-titative	Coût as-socié (Millions USD)		
2.1.3	Projet mondial « Restauration des Paysages Forestiers et bonne gouvernance dans le secteur forestier » (Forests4Future) Programme Territorial pour le Nord Bénin : Jeunesse, Emploi, Résilience et Sécurité - Résilience des Écosystèmes (PRONORD)	I	2026-2030	Superficie de forêts re-boisées (ha)	3.000 ha	10,386			10,386	MCVT
2.1.4	Renforcement de la résilience des systèmes humains et naturels au changement climatique à travers la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes de mangrove (Résilience des Mangroves)	I	2026-2030	Superficie totale de pay-sages restaurés dans les 9 communes d'interven-tion sur les cinq années (ha): 50 000 ha pour les 9 communes bénéficiaires. 90 000 ha supplémen-taires pour les communes voisines.	140.000 ha	463,617			463,617	MCVT
2.1.5	Programme national de conservation de la biodiversité et de gestion durable des espaces forestiers et des terres (PNCBGDEFT)	I	2026-2030	1) Superficies d'écosys-tèmes forestiers naturels restaurés (ha) 2) Superficie espaces verts installés (ha) 3) Superficie de forêts mangroves restaurées (ha) 4) Superficie autres plan-tations (cocotiers)	1) 60.500 ha d'écosys-tèmes fores-tiers 2) 200 ha d'espaces verts 3) 200 ha d'autres plan-tations	93,23			93,23	MCVT
2.1.6	Projet PABE	I	2026-2030	Superficies de terres forestières restaurées et enrichies	2712	4,136			4,136	MCVT
2.1.7	Projet Aménagement et Gestion durable des écosys-tèmes de la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé afin de réduire les pressions exercées sur les ressources biologiques et améliorer la santé de ces écosystèmes dans une perspective de promotion de l'approche Adaptation Basée sur les Écosystèmes	C	2026-2035	Superficie de terre plantée et entretenue (ha)	30.000	0,094	50.000	0,156	0,25	MCVT
2.1.8	Projet de Restauration forestière et de Conservation de l'Azelia africana pour la résilience climatique au Sud Bénin. Plantation de 2000 plants dans les sites identifiés, en impliquant au moins 50 membres des communautés locales (JVEV)	C	2026-2030	1) Nbr de plants d'Azelia africana mise en terre 2) Superficie forestière d'Azelia restaurées	1) 2000 plants 2) 1 ha (fo-rêts dégra-dées)	0,038			0,038	MCVT

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Condi-tionalité (I/C)	Période de mis en œuvre de la cible	Indicateur(s) de la mesure	2025-2030		2031-2035		Coût total (Millions USD)	Entité Res-ponsable
					Cible quan-titative	Coût as-socié (Millions USD)	Cible quan-titative	Coût as-socié (Millions USD)		
2.1.9	Renforcement des capacités locales d'adaptation aux changements climatiques de la Commune de Ouèssè (Phase 2). Création de trois pépinières scolaires et campagne de reboisement de 5 000 plants (JVEV)	C	2026-2030	1) Nbr de plants mise en terre 2) Superficie forestière restaurée	5.000 plants 2,5 ha (forêts dégradées)	0,054			0,054	MCVT
2.1.10	Renforcement de l'autonomisation économique des filles et femmes mareyeuses de la Réserve de Biosphère du Mono (Sud du Bénin). Reboisement de 6 000 plants à croissance rapide dans les zones d'intervention (JVEV)	C	2026-2030	1) Nbr de plants reboisés (5 000) 2) Densité des plans reboisés (nbr de plants à l'ha)	5 ha	0,086			0,086	MCVT
2.1.11	Aménagement et Gestion durable des écosystèmes de la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé. Mise en place d'un programme intensif de reboisement des berges des cours et plans d'eau (BESS)	I	2026-2035	Superficie reboisée (ha)	20.000 ha	0,238	50.000 ha	0,595	0,833	MCVT
2.1.12	Aménagement et Gestion durable des écosystèmes de la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé. Mettre en œuvre des actions de reboisement des mangroves dans les écosystèmes humides de la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé (BESS)	I	2026-2035	Superficie restaurée (ha)	5.000 ha	0,167	10.000 ha	0,333	0,5	MCVT
2.1.13	Projet de Promotion de solutions innovantes pour le Renforcement de la résilience des communautés riveraines du Parc W au Bénin. Reboisement avec 2000 plants d'espèces locales résilientes aux changements climatiques de 2 forêts claires et galeries forestière à Kandi et Malanville. Identification et balisage de 109 Km de couloirs de passage dans les Communes de Malanville et Kandi (ANCB)	I	2026-2030	Superficie restaurée (ha) (forêts claires et galeries forestière)	2 ha	0,333			0,333	MCVT
2.1.14	Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le contexte du Changement Climatique (AGIR-Eau). Reboiser 500ha des zones de protection de cours d'eau (AGIRE)	I	2026-2030	Superficie de berges reboisée (ha)	500 ha	0,762			0,762	MCVT

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Condi-tion-nalité (I/C)	Période de mis en œuvre de la cible	Indicateur(s) de la mesure	2025-2030		2031-2035		Coût total (Millions USD)	Entité Res-ponsable
					Cible quan-titative	Coût as-socié (Millions USD)	Cible quan-titative	Coût as-socié (Millions USD)		
<b>Objectif 3 : Intensifier les actions de boisement/reboisement du territoire national avec pour objectif au moins 30.000 ha de reboisements forestiers par an à partir de 2029, soit 210000 ha à l'horizon 2035</b>										
<b>Mesure 1 : Concevoir et mettre en place un programme d'intensification des actions de création de plantations forestières avec pour objectifs 30000ha de plantations forestières par an à partir de 2029</b>										
3.1.1	Concevoir et mettre en œuvre des projets/actions de mise en œuvre	C	2026-2035	Superficies de planta-tions forestières créés (ha)	60.000 ha	91,488	150.000	251,593	343,082	MCVT
3.1.2	Projets de restauration de mangroves à l'initiative des Communes : nouveaux projets	I	2026-2030	Superficie (Ha)	64 ha	0,212			0,212	MCVT
3.1.3	Projets de restauration de mangroves à l'initiative des Communes : nouveaux projets	C	2030-2035	Superficie (Ha)			102	0,372	0,372	MCVT
3.1.4	Projets de plantations forestières à l'initiative des Communes : nouveaux projets	I	2026-2035	Superficie (Ha)	489 ha	0,746	330	0,554	1,299	MCVT
3.1.5	Projets de plantations forestières à l'initiative des Communes : nouveaux projets	C	2026-2035	Superficie (Ha)	3.500 ha	5,337	2144	3,596	8,933	MCVT
<b>TOTAL</b>						<b>716,755</b>		<b>261,554</b>	<b>978,31</b>	

### 11.2.4 Annexe 2.4 : Mesures, programmes et projets d'atténuation envisagés dans le secteur des déchets

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Conditionnalité (I/C)	Période de mis en œuvre de la cible	2025-2030			2031-2035		Coût total (Millions USD)	Entité Responsable
				Indicateur (s) de la mesure	Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)	Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)		
<b>Objectif 1 : Poursuivre et intensifier les actions de valorisation des déchets ménagers</b>										
<b>Mesure 1 : Augmentation de la part de déchets solides ménagers valorisés à travers le compostage</b>										
1.1.1	Mettre en place des unités de tri et une plateforme de compostage avec pour objectif de valoriser 200.000 tonnes des déchets triés à l'horizon 2030 et 800.000 tonnes à l'horizon 2040	C	2026-2035	Quantité (tonne)	200.000 tonnes	10,833	250.000 tonnes		10,833	MCVT
<b>TOTAL</b>						<b>10,833</b>			<b>10,833</b>	

### 11.2.5 Annexe 2.5 : Mesures, programmes et projets d'atténuation envisagés dans le secteur des Procédés Industriels et Utilisation des Produits

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Conditionnalité (I/C)	Période de mis en œuvre de la cible	2025-2030			2031-2035		Coût total (Millions USD)	Entité Responsable
				Indicateur (s) de la mesure	Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)	Cible quantitative	Coût associé (Millions USD)		
<b>Objectif 1 : Mettre fin à l'utilisation des HFCs en 2045 au plus tard</b>										
<b>Mesure 1 : Remplacement progressif des HFCs de PRG élevés par des fluides non HFCs de faibles PRG</b>										
1.1.1	Mettre en place un cadre réglementaire approprié et des mesures d'appui et de sensibilisation des différents acteurs	C	2028-2045	Pourcentage de réduction de l'utilisation des HFCs			98,8	0,35	0,35	MCVT
<b>TOTAL</b>								<b>0,35</b>	<b>0,35</b>	

## 11.2.6 Annexe 2.5 : Mesures, programmes et projets d'atténuation mis en œuvre entre 2018 et mai 2025

N°	Programme, projet ou action de mise en œuvre	Conditionnalité (I/C)	Indicateur (s) de la mesure	Réalisations cumulées de 2017 à 2023/2024/2025 dans le cadre des anciens projets	Entité Responsable
<b>SECTEUR DE L'ENERGIE</b>					
<b>Objectif 1 : Développer la production d'électricité au gaz naturel et aux énergies renouvelables avec pour objectif d'atteindre 25 % au moins de mix énergétique en 2035</b>					
<b>Mesure 1 : Approvisionnement en gaz naturel pour l'exploitation des centrales thermiques existantes en vue de sortir de la production aux combustibles fossiles liquide.</b>					
1.1.1	Établissement de contrats ferme d'importation du gaz naturel de gazoduc pour tourner les capacités existantes (127 MW +20MW)	I	Existence et délai de validité du contrat d'approvisionnement en gaz naturel	Contrat pour les capacités existantes (127 MW + 20 MW)	MEE (DGPER) et MCVT
<b>Mesure 2 : Construction et exploitation au gaz naturel de plusieurs centrales thermiques bicomcombustible (Fioul/GN)</b>					
1.2.1	Anciennes réalisations de 2018 à 2023 : Centrale thermique 127 MW à Maria-Gléta (MG1) mis en service en fin 2019	I	Capacité installée et exploitée au gaz naturel et ou fioul (en fonction de la disponibilité du gaz naturel)	127 MW	SBPE
<b>Mesure 3 : Développement des capacités solaires PV raccordées au réseau</b>					
1.3.1	Anciennes réalisations de 2017 à 2023 : Centrales raccordées au réseau : DEFISOL	I	Capacité installée et disponibles (MWc)	25 MWc (mis en service en 2022)	SBPE
<b>Mesure 4 : Développement de mini réseaux solaires décentralisés d'électrification de localités rurales</b>					
1.4.1	Anciennes réalisations de 2018 à 2023 : Minicentrales solaires	I	Capacité installée (MWc)	2,633	DGPER
1.4.2	Projets de minicentrale solaire à l'initiative des Communes : anciennes réalisations	I	Capacité installée (kWc)	1) 0 / 50 / 51	SBPE
<b>Mesure 5 : Développement de réseau d'éclairage public solaire PV</b>					
1.5.1	Anciennes réalisations de 2018 à 2023 de réseau de lampadaires solaires	I	Capacité totale installée et disponibles (MWc)	6	DGPER
1.5.2	Projets d'éclairage public solaire à l'initiative des Communes : anciennes réalisations	I	1) Nombre de lampadaires solaire 2) Capacité installée et disponibles (KWc)	1) 10800 / 25868 jusqu'en 2025 2) 864 / 2069 jusqu'en 2025	DGPER
<b>Objectif 2 : Promouvoir l'utilisation des systèmes solaires PV dans les bâtiments publics et infrastructures sociocommunautaires</b>					
<b>Mesure 1 : Mise en place des systèmes solaires PV dans les bâtiments administratifs, les centres de santé, les Unités de Police, les CEG, les Mairies, les Arrondissements etc.</b>					
2.1.1	Anciennes réalisations de 2018 à 2023 : Projet DERE et P2EGDBE et autres	I		1) 3 en 2023 et 3 en 2025 2) KWc	DGPER

<b>Objectif 3 : Promouvoir les mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments administratifs, autres établissements publics</b>					
<b>Mesure 1 : Remplacement des anciennes lampes énergivores par des lampes économiques dans les bâtiments administratifs et établissements publics</b>					
3.1.1	Anciennes réalisations de 2018 à 2023 par plusieurs projets, y compris sur les 16 sites équipés par le Projet DERE reformulé en P2EGDBE		1) Nombre de centres hospitaliers département équipés en systèmes solaire PV. 2/ Puissance électrique totale des installations mises en place	1/ 37728 2/ 995114 3/ 1954382,5	DGPER
<b>Mesure 2 : Remplacement des anciens climatiseurs énergivores par des climatiseurs plus économiques dans les bâtiments administratifs et autres établissements publics (objectif au moins 200 établissements publics d'ici 2035 sur les 400 prévus)</b>					
3.2.1	Anciennes réalisations de 2018 à 2023 par le Projet DERE reformulé en P2EGDBE		1/ Nombre des anciennes lampes remplacées 2/ Puissance électrique totale réduite (W) 3/ Economie annuelle d'énergie (KWH)	1/ 16 2/ 132 3/ 73609 4/ 97065,5	DGPER
<b>Objectif 4 : Accroître l'accès des ménages à l'éclairage électrique par raccordement au réseau et remplacement de l'éclairage au kérosène (avec comme objectif 75% au moins de taux d'accès des ménages à l'électricité en 2035 et l'accès universel à l'horizon 2045 ; comme l'ont retenu les acteurs du secteur à l'atelier de validation des résultats provisoires de la stratégie bas carbone tenu à Grand Popo les 30 et 31 octobre 2025)</b>					
<b>Mesure 1 : Développement de l'électrification des localités par raccordement au réseau et mise en œuvre des actions de promotion des branchements des ménages au réseau conventionnel.</b>					
4.1.1	Anciennes réalisations de 2018 à 2023/2024		Nombre de nouveaux ménages raccordés au réseau électrique	280590 entre 2018 et 2024	DGPER
<b>Objectif 5 : Accélérer l'électrification des localités pour créer les conditions de la réalisation de l'objectif d'accès universel des ménages à l'électricité en 2045 au plus tard.</b>					
<b>Mesure 1 : Électrification des localités</b>					
5.1.1	Anciennes réalisations et projets en cours jusqu'en 2024 et projet en cours		1/ Nombre de localités électrifiées 2/ Nombre de ménages raccordés au réseau électrique	1/ 358	DGPER
<b>Objectif 6 : Promouvoir la cuisson propre dans les ménages et les établissements scolaires (efficacité des consommations de bois-énergie et l'accès aux énergies modernes de cuisson)</b>					
<b>Mesure 1 : Promotion de l'accès de 800.000 ménages et 20 000 cantines scolaires aux foyers améliorés à charbon de bois, à travers une subvention de 30% du coût de l'équipement pour les foyers améliorés domestiques</b>					
6.1.1	Projets de promotion de FA domestiques à l'initiative des Communes : anciennes réalisations		Nombre de nouveaux ménages ayant eu accès aux foyers améliorés à charbon de bois à prix subventionné à hauteur de 30%	0 / 100 /300	DGPER

SECTEUR DE L'AGRICULTURE					
<b>Objectif 1 : Promouvoir la riziculture avec maîtrise d'eau</b>					
<b>Mesure 1 : Réalisation des aménagements hydroagricoles de basfonds pour assurer la maîtrise d'eau au niveau des périmètres rizicoles avec pour objectif 52 000 ha en 2035 et 70 000 ha en 2040</b>					
1.1.1	Anciens projets réalisés de 2018 à 2023 (XXXX)		Superficie de périmètres rizicoles avec maîtrise totale d'eau (ha)	4871,51	MAEP
<b>Objectif 2 : Développer les plantations agroforestières</b>					
<b>Mesure 1 : Réhabilitation et création de plantations agroforestières</b>					
2.1.1	Anciennes réalisations de 2018 à 2024 (PACOFIDE ANACARDE, projet PABE et PNDF Arboriculture Fruitière)		Superficie de plantations agroforestière réhabilitées et/ou créées (ha)	67667+145+(5270 ?) = 73082	MAEP et MCVT
<b>Mesure 2 : Promotion de la gestion intégrée durable des forêts classées</b>					
2.2.2	Projets d'agroforesterie à l'initiative des Communes : anciennes réalisations		Superficie (ha)	20 / 170	MAEP et MCVT
<b>Objectif 3 : Promouvoir la restauration des terres agricoles dégradées, la gestion durable des terres et le maintien de la fertilité des sols</b>					
<b>Mesure 1 : Mise en œuvre des projets d'appui aux agriculteurs pour la restauration des terres agricoles dégradées et le maintien de la fertilité des sols.</b>					
3.1.1	Anciennes réalisations de 2018 à 2023/2024 (Projet ProSOL + PABE + Transition écologique Delta-Mono)		Superficie de terres agricoles restaurées pour cultures annuelles avec et application des pratiques culturales améliorées (en ha)	(245000+1791+930)= <b>247721</b> / (245000+3712+930)= <b>249642</b>	MAEP et MCVT
SECTEUR DE LA FORESTERIE					
<b>Objectif 1 : Poursuivre les campagnes nationales de reboisement avec pour objectif au moins 15.000 ha /an, soit 150000 ha à l'horizon 2035</b>					
<b>Mesure 1 : Poursuite des actions de restauration des écosystèmes forestiers dégradés, d'enrichissement et de plantations forestières</b>					
1.1.1	Anciennes réalisations de 2018 à 2023/2024 par la DGEFC (Projets PRI ; PAGE-FCOM2, FORETS CLASSES 1 et 2 Restauration des Écosystèmes Dégradés, PNDBGDEFT, Autres projets et reboisements hors projets) + PABE (488+23+460,34+70)		Total superficie reboisée (Ha)	30473	MCVT
			Total reboisement linéaire (km)	555	MCVT
<b>Objectif 2 : Intensifier les actions de boisement/reboisement du territoire national avec pour objectif au moins 30.000 ha de reboisements forestiers par an à partir de 2029, soit 210000 ha à l'horizon 2035</b>					
<b>Mesure 1 : Concevoir et mettre en place un programme d'intensification des actions de création de plantations forestières avec pour objectifs 30000ha de plantations forestières par an à partir de 2029</b>					
2.1.1	Projets de restauration de mangroves à l'initiative des Communes : anciennes réalisations		Superficie (Ha)	0 / 12 / 38	MCVT
2.1.2	Projets d'autres reboisement en forêt naturelle à l'initiative des Communes : anciennes réalisations		Superficie (Ha)	1216/ 1712,9 / 1852	MCVT
2.1.3	Projets de plantations forestières à l'initiative des Communes : anciennes réalisations		Superficie (Ha)	24/ 105 / 491	MCVT

### 11.2.7 Annexe 2.6 : Projets d'atténuation à l'initiative des Communes

N°	Communes	Projets / Mesures	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
<b>SECTEUR DE L'AGRICULTURE</b>								
1	ADJA-OUERE	Aménagement de cinq cents (500) hectares de bas-fonds rizicoles dans la Commune d'Adja-Ouèrè	Améliorer de la productivité de riz dans la Commune d'Adja-Ouèrè	Mairie d'Adja-Ouèrè	PCDA d'Adja-Ouèrè	C	0,500	2028-2032
2	ADJA-OUERE, IFANGNI, KETOU, SAKETE ET POBE	Promotion des techniques intelligentes face au climat dans la production de riz et des cultures maraichères dans le département du Plateau au Bénin	Le projet vise la réduction significative des émissions de GES dans le secteur agricole à travers la promotion et l'adoption des techniques de production agricole sobres en carbone dans les périmètres rizicoles et maraichers du département du Plateau. Il vise également à renforcer la résilience des communautés rurales grâce au développement des chaînes de valeurs et des activités génératrices de revenus.	Agence Territoriale de Développement Agricole du pôle 6 (ATDA 6)	Note conceptuelle élaborée	C	17,453	2027 - 2032
3	COPARGO	Promotion des mesures de gestion durable des terres et du reboisement	Assurer une gestion durable des terres et du reboisement	Maire, Mairie SDLP, CCEC	PDC4	C	0,062	2024-2028
4	COVE	Projet d'aménagement rizicole et de verdissement des espaces publics	Renforcer la résilience climatique locale par le développement de périmètres rizicoles irrigués et le verdissement des espaces publics	Mairie de Covè	PTA	C	0,860	2026-2030
5	KALALE	Gestion durable des terres agricoles et des bas-fonds	OG: Contribuer à l'amélioration de la productivité et la compétitivité agro-sylvo-pastorale OS: Améliorer la gestion durable des terres agricoles dans la Commune de Kalalé	Mairie de Kalalé	PDC 4	C	0,177	2024-2028
6	N'DALI	Gestion durable des terres agricoles et production à grande échelle d'engrais organiques à N'Dali	Améliorer les rendements agricoles des productrices et producteurs de Gbégourou/ Commune de N'Dali à travers la gestion durable des terres, la mise en place de système agroforestier et les pratiques agricoles intelligentes au climat	ONG Land and Health Association	PAN-GDT et PDC/NDT	C	0,033	2026 - 2035
7	NIKKI	Amélioration de la production agricole dans les filières prioritaires retenues	Améliorer la production agricole dans les filières prioritaires retenues	Mairie de Nikki	PDC 4	C	0,017	2024- 2028
8	OUESSE	Promotion des mesures de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (GIFS) /GDT pour l'Adaptation au Changement Climatique (ACC)	Appuyer l'amélioration de la performance de la production agricole dans la Commune	Mairie de Ouèssè	PDC 4	C	0,450	2024-2028
9	PARAKOU	Développement de l'artisanat et de l'agriculture urbaine durable	Renforcer la gestion et l'offre de services en infrastructures économiques marchandes	Mairie de Parakou	PDC4	C	0,133	2025-2029
<b>Coût total des initiatives communales du secteur de l'agriculture – Volet atténuation</b>							<b>19,685</b>	

N°	Communes	Projets / Mesures	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
<b>SECTEUR DE L'ENERGIE</b>								
1	ADJA-OUERE	Installation d'une mini-centrale d'énergie solaire pour alimenter les villages de Houédamè-Djidagba-Logou-Missèbo-Itchagba-Gbadodo et Itchangni dans la Commune d'Adja-Ouèrè (15 villages)	Fournir l'énergie solaire aux ménages, aux services administratifs et sociocommunautaires	Mairie d'Adja-Ouèrè	Plan Communal d'Adaptation aux Changements Climatiques	C	0,167	2027-2030
2	AGUEGUES	Amélioration de l'accès équitable à l'énergies conventionnelles et solaires pour tous	Promouvoir l'attractivité du territoire communal par l'éco-tourisme et la culture locale, la digitalisation, les adaptations basées sur les écosystèmes et la résilience au changement climatique.	Mairie	PDC 4	C	0,140	2025-2030
3	BEMBEREKE	Amélioration de la qualité de l'offre en matière d'électrification, de services numériques et digitaux	Renforcer l'accès des populations aux services sociaux de base	Mairie de Bembéréké	PDC4	C	0,053	2025-2042
4	BONOU	Renforcement de l'accès des populations à l'énergie électrique	Améliorer l'accès à l'énergie	Mairie Bonou	PDC 4	C	0,117	2025 - 2030
5	BOPA	Réalisation des actions de résilience aux effets néfastes des changements climatiques	Réaliser des actions de résilience aux effets néfastes des changements climatiques	Mairie de Bopa	PDC 4	C	0,013	2024-2028
6	DOGBO	Accès des ménages à l'utilisation des énergies à moindre coût	Faciliter l'accès des ménages à l'utilisation des énergies à moindre coût	Mairie de Dogbo	PDC4	C	0,721	2024-2028
7	GOGOUNOU	Développement de l'énergie, des technologies de l'information et de la communication et promotion de l'électrification à partir du gaz naturel et des énergies renouvelables	Promouvoir l'économie locale de façon durable à travers la valorisation des potentialités agricoles et pastorales, des secteurs de Soutien à la production et la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation	Mairie de Gogounou	PDC4	C	0,965	2024-2029
8	HOUEYOGBE	Promotion des écosystèmes de séquestration des CO2 et des pratiques communautaires de développement sobre en carbone	Renforcer la gestion des risques et des changements climatiques	Mairie Houéyogbé	PDC 4	C	0,052	2024-2028
9	KANDI	Amélioration de l'accès à l'énergie	Améliorer l'accès à l'énergie	Mairie de Kandi	PDC 4	I	0,883	2025 - 2028
10	KLOUEKANME	Développement des infrastructures et services marchands	Développer l'accès à l'énergie renouvelable	Mairie de Klouékanmè	PDC, PTA	I	0,103	2024-2028
11	OUIHI	Amélioration de l'environnement du système éducatif	Améliorer l'accès durable et inclusif aux services sociaux de base	Mairie de Ouinhi	PDC4	C	1,571	2024-2028

N°	Communes	Projets / Mesures	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
		pour une éducation de base de qualité et inclusive						
12	PEHUNCO	Développement des énergies renouvelables et de l'utilisation des foyers améliorés	Améliorer le cadre de vie, de gestion de l'environnement et des ressources naturelles	Mairie Péhunco	PDC 4	C	0,083	2025-2029
13	SAVE	Construction de deux champs solaires à Sakin et Okpara	- Fournir une source d'énergie durable aux villages de Sakin et d'Okpara - Promouvoir le développement socio-économique local - Renforcer la sensibilisation et l'implication des communautés locales	Mairie de Savè	PDC 4	C	0,167	2025-2035
14	SINENDE	Soutien aux projets d'éclairage public et de télécommunication dans les zones urbaines et rurales	Réduire l'utilisation de l'énergie fossile, promouvoir l'énergie renouvelable	Mairie de Sinené	PDC 4	C	0,392	2024-2035
15	TANGUIETA	Promotion de foyers améliorés et l'installation de biogaz dans les écoles et centres de santé	Réduire la dépendance au bois, diminuer émissions de CO <sub>2</sub> et polluants, améliorer santé respiratoire.	Mairie de Tanguiéta	Diagnostic besoins ménages & établissements publics	C	0,333	2026-2030
16	ZAGNANADO	Transition vers les énergies renouvelables	Promouvoir la transition vers les énergies renouvelables	Mairie de Zagnanado	PCACC 2025-2030	C	0,253	2025 - 2030 et 2030 - 2035
17	ATHIEME	Extension de réseaux SBEE et SONEB dans tous les arrondissements (y compris hameaux) avec éclairage public et panneaux solaires	Assainir le cadre de vie de la population	Maire, SE, DAAF, DDLP, DST, PRMP, DADE, DSI	PDC4	C	0,029	2024-2028
18	DJOUGOU	Amélioration de la couverture des infrastructures et équipements scolaires	Amélioration de la couverture en eau potable, en électricité conventionnelle et énergie solaire dans la Commune	Mairie de Djougou	PDC 4	C	0,575	2024-2028
19	LALO	Projet de renforcement du système de la santé communautaire	Renforcer les services socio-communautaires de base	Maire de Lalo	PDC 4	C	0,203	2025-2029
20	AG-BANGNIZOUN	Projet de facilitation de l'accès des populations aux énergies renouvelables	Renforcer l'éclairage des services public communaux et les centres de santé par le système d'énergie renouvelable	Mairie d'Agbangnizoun	PDC	I	0,183	2023 - 2027
21	COVE	Appui à la promotion des sources d'énergies renouvelables et sans effet de serre	Diversifier les sources durables d'énergie dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques	Mairie de Covè	PDC 4	C	0,200	2025-2028
22	DJIDJA	Projet d'amélioration de l'accès à l'énergie propre et durable dans les écoles et les espaces publics de la Commune de Djidja	Diversifier les sources durables d'énergie dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques	Mairie de Djidja	Budget communal	I	0,285	2025 - 2027

N°	Communes	Projets / Mesures	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
23	NATITINGOU	Acquérir des panneaux solaires et de batteries pour renforcer l'accès à l'énergie dans l'administration communale	Réduire la dépendance aux énergies fossiles et diminuer les émissions de gaz à effet de serre	Mairie de Natitingou	PDC4	C	0,083	2024-2028
<b>Coût total des initiatives communales du secteur de l'énergie – Volet atténuation</b>							<b>7,572</b>	
<b>SECTEUR DE LA FORESTERIE ET AUTRES AFFECTATIONS DES TERRES</b>								
1	DOGBO	Amélioration de l'accès des populations aux services d'assainissement et de protection de l'environnement	Améliorer l'accès des populations aux services d'assainissement et de protection de l'environnement	Mairie de Dogbo	PDC4	C	0,554	2024-2028
2	ABOMEY	Plantation d'arbres et d'arbustes, aménagement de la forêt communale et reboisement des artères principales dans tous les arrondissements et le domaine acquis dans les forêts communales	Restaurer les écosystèmes forestiers et améliorer durablement les moyens de subsistance grâce à une gestion participative des ressources naturelles	Mairie de Abomey	Budget communal	I	0,005	2025 à 2035
3	ABOMEY-CA-LAVI	Gestion durable des ressources naturelles pour l'amélioration de l'attractivité urbaine et de la qualité du cadre de vie	Préserver les ressources naturelles et garantir aux populations les meilleures conditions d'hygiène et de salubrité	Maire, SE, DAAF, DDLP, DST, PRMP, DADE, CCMP, DSI	PDC4	C	0,667	2024-2027
4	ADJA-OUERE	Projet de restauration, de sécurisation et de valorisation durable des ressources forestières de la Commune d'Adja-Ouère	Protéger et restaurer durablement les ressources forestières de la Commune d'Adja-Ouère afin de renforcer la résilience climatique.	Mairie d'Adja-Ouère	PDC 4	C	0,200	2027-2029
5	ADJARRA	Amélioration des mesures de protection de l'environnement et des ressources naturelles avec un accent sur les activités d'adaptation et de résilience aux risques du changement climatique et des mesures d'adaptations basées sur les écosystèmes	Renforcer les mesures de protection de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques	Mairie D'Adjarra	PDC 4	C	0,250	2026 - 2030
6	ADJOHOUN	Projet d'amélioration de la gestion des ressources naturelles	Améliorer la gestion du territoire et des ressources naturelles	Mairie d'Adjohoun	PDC 4	C	0,343	2026-2030
7	AG-BANGNIZOUN	Reboisement d'un domaine de 100 ha dans la Commune d'Agbangnizoun	Restaurer le couvert végétal de la Commune. Diminuer le réchauffement climatique	Mairie d'Agbangnizoun	PDC 4	C	0,100	2023 - 2027

N°	Communes	Projets / Mesures	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
8	AGUEGUES	Plantation et de restauration de 170 ha de mangroves dans les Communes d'Abomey Calavi, So-Ava, Sèmè-Podji et des Aguégus	- Reboisement de quatorze (14) hectares de mangroves - Restauration de cinquante (50) ha de mangroves	MCVT	Rapport Trimestriel de mise en œuvre de la convention DGEFC-SIRAT-SA de Avril-juin 2024 de DGEFC	I	0,394	2023-2027
9	AKPRO-MISSERETE	Projet de gestion durable des ressources naturelles et de renforcement de la résilience climatique	Assurer la gestion durable des ressources naturelles face aux effets des changements climatiques	Mairie d'Akpro-Misséréte	Rapport d'activités	C	0,280	2026 - 2030
10	ALLADA	Reboisement dans la Commune d'Allada (24 ha)	Planter et entretenir 100.000 plants afin de garnir les reboisements des espèces fruitières sans oublier les bords des voies pour lutter contre la désertification	Mairie d'Allada	PDC 4	I	0,017	2025-2030
11	ATHIEME	Réduction des émissions de Gaz à Effets de Serre (GES) à l'échelle du territoire communal	Doter la Commune des documents et instruments de prévention et de gestion des dérèglements climatiques	Maire DDLP, DAAF, DST, DADE, DSI, PRMP	PDC 4	C	0,025	2024- 2028
12	AVRANKOU	Constitution d'une plantation de 12 hectares	Avoir une Commune verte, lutter contre les dégâts des vents violents	Mairie d'Avrankou	PTA	C	0,025	Juil-27
13	BANIKOARA	13.1. Amélioration de la sécurité foncière et résidentielle et valorisation des espaces publics	D'ici à 2027, les domaines publics et privés sont sécurisés et les espaces publics sont aménagés et valorisés à Banikoara	Mairie de Banikoara	SDAC, PDC, PTA	I	0,033	2025-2030
		13.2. Projet de renforcement de la résilience des maraichères de Gbangbanga dans la Commune de Banikoara face aux effets néfastes des Changements Climatiques	D'ici à 2027, les domaines publics et privés sont sécurisés et les espaces publics sont aménagés et valorisés à Banikoara	Mairie de Banikoara	SDAC, PDC, PTA	I	0,058	2025-2030
14	BANTE, DASSA-ZOUME, GLAZOUE, OUESSE, SAVALOU, SAVE, DJIDJA, TCHAOUROU, BASSILA ET DJOUGOU	Création d'une ceinture verte dans les sous-bassins de l'Ouémé Supérieur et du Moyen-Ouémé pour la résilience des communautés riveraines aux risques hydro-climatiques	Le projet vise la protection et la conservation des forêts naturelles et plantations existantes des sous-bassins de l'Ouémé Supérieur et du Moyen-Ouémé	Direction générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC)	Note conceptuelle élaborée	C	13,430	2027 - 2032
15	BASSILA	Conservation de la biodiversité et promotion du reboisement urbain	Protéger biodiversité et promouvoir le reboisement urbain	Mairie de Bassila	PDC 4	I	0,279	2024 - 2028

N°	Communes	Projets / Mesures	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
16	BEMBEREKE	Gestion durable des ressources forestières	Améliorer la gestion des ressources naturelles	Mairie de Bembéréké	PDC4	C	0,133	2025-2028
17	BOHICON	Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité	Assurer une gestion durable de l'espace et des ressources naturelles	Maire, DADE, DST	PDC4	C	0,450	2024-2028
18	BONOU	Promotion du patrimoine culturel et touristique de la Commune	- Préserver les ressources faunistiques et floristiques de la Commune - Promouvoir de la biodiversité et de l'aménagement du territoire	Mairie Bonou	PDC 4	C	0,289	2025 - 2030
19	BOPA	Projet intégré de résilience climatique, de développement agricole durable et d'amélioration du cadre de vie	Renforcer la résilience climatique des communautés tout en promouvant une agriculture durable, une gestion responsable des ressources naturelles et un cadre de vie sain	Mairie de Bopa	PDC 4	C	0,240	2024-2028
20	COME	Restauration et exploitation rationnelle des ressources naturelles de la Commune	Renforcer la résilience du territoire face aux risques et changements climatiques	Mairie de Comè	PDC4	C	0,335	2027-2028
21	COVE	Appui au reboisement de l'espace communal	Diversifier les sources durables d'énergie dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques	Mairie de Covè	PDC 4	C	0,026	2025-2028
22	DASSA-ZOUME	Amélioration de la gestion des ressources naturelles pour la réduction des risques liés aux effets des changements climatiques	Contribuer à la gestion durable et rationnelle des ressources naturelles	Mairie de Dassa-Zoumé	PDC 4	C	1,693	2025-2030 et 2030-2035
23	DJAKOTOMEY	Projet de gestion durable et de valorisation des ressources naturelles et minières pour renforcer la résilience climatique	Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles et minières pour renforcer la résilience des communautés face aux risques climatiques	Mairie de Djakotomey	PDC 4	C	0,117	2025-2029
24	DJIDJA	Appui au reboisement de l'espace communal	Diversifier les sources durables d'énergie dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques	Mairie de Djidja	Budget communal	I	0,029	5 hectares par an
25	GLAZOUE	Création de forêt communale sur une superficie de 100 ha	- Créer une forêt communale pour atténuer les effets de changements climatiques - Protéger l'environnement, lutter contre le réchauffement climatique et créer d'emploi pour la population locale	Mairie de Glazoué	PDC 4	C	0,217	2025-2030
26	GOGOUNOU	Appui aux institutions locales et aux populations pour la protection et la gestion durable des écosystèmes	Améliorer la gestion de l'environnement des ressources naturelles et des changements climatiques	Mairie de Gogounou	PDC4	I	0,100	2024-2028
27	HOUEYOGBE	Promotion des écosystèmes de séquestration des CO2 et des pratiques communautaires de développement sobre en carbone	Promouvoir les écosystèmes de séquestration des CO2 et des pratiques communautaires de développement sobre en carbone	Mairie Houéyogbé	PDC 4	C	0,038	2024-2028

N°	Communes	Projets / Mesures	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
28	IFANGNI	Protection et de valorisation des forêts, combinant la sécurisation de réserves, l'aménagement d'aires de plantation et sensibilisation des citoyens aux effets néfastes des changements climatiques. »	Mettre en œuvre des stratégies efficaces de protection permettant de sécuriser et valoriser les aires et réserves forestières de la Commune	Mairie d'Ifangni	Budgets primitifs des cinq années, Rapports d'activités	I	0,067	2025 - 2030
29	KANDI	Renforcement de la protection des ressources naturelles	Renforcer la protection de l'environnement	Mairie de Kandi	PDC4	I	0,017	2025-2028
30	KALALE	Mise en œuvre de mesures d'atténuation et de résilience au changement climatique	Contribuer à l'amélioration de la gestion durables ressources naturelles	Mairie de Kalalé	PDC 4	C	0,226	2024-2028
31	KARIMAMA	Aménager 100 ha de forêt communale	Redynamiser les travaux d'aménagement et protection des ressources naturelles pour la résilience face aux aléas climatiques	Mairie de Karimama	PDC4	I	0,325	2024-2028
32	KEROU	Projet de promotion du reboisement, de la foresterie, des énergies renouvelables et l'utilisation des foyers améliorés	Assurer la gestion des ressources naturelles et des aléas liés aux changements climatiques	Mairie de Kérou	PDC4	C	0,100	2025-2029
33	KETOU	Projet d'aménagement et de restauration de mille hectares de terre dans trois arrondissements de la Commune de Kétou (Idigny, Kpankou et Adakplamè) (Ecartement 2mx2)	Atténuer les effets de la déforestation dus à l'utilisation des bois de chauffe	Mairie de Kétou	PDC4	C	0,167	2025-2030
34	KOUANDE	34.1. Création et restauration des plantations communales et des berges des cours d'eau	Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement	Mairie de Kouandé	PDC4	C	0,217	2024 – 2028
		34.2. Promotion de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement	Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement	Mairie de Kouandé	PDC4	C	0,333	2024 - 2028
35	KPOMASSE	Amélioration de la productivité des filières agricoles	Doubler la productivité du secteur agricole de la Commune	Mairie de Kpomassè	PDC 4	C	0,025	2026 - 2027
36	LALO	Résilience aux changements climatiques	Aménager le territoire et mesurer l'adaptation aux changements climatiques	Mairie de Lalo	PDC 4	C	0,038	2026-2029
37	LOKOSSA	Amélioration du Cadre de vie	Aménager la Berge du Lac DOUKON et créer des jardins botaniques	Mairie de Lokossa	PDC 4	C	0,292	2025-2028

N°	Communes	Projets / Mesures	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
38	N'DALI	Projet de restauration et aménagement des forêts naturelles dégradées de l'ouémé supérieur - N'Dali	Utiliser de façon durable les ressources des forêts classées tout en garantissant la protection de leurs diversités biologiques et le maintien de leurs équilibres écologiques	Mairie de N'Dali	Décret N°2024-902 du 17 avril 2024 portant approbation des plans d'aménagement participatif des forêts classées	C	2,612	2023-2032
39	NATITINGOU	Restaurer les berges des cours d'eau (Fourigninkrè et les collecteurs connexes)	Augmenter la résilience lors des fortes pluies ou sécheresse, améliorer l'écoulement, protéger les infrastructures, stabiliser les berges, réduire l'érosion, limiter l'ensablement, développer les usages récréatifs	Mairie de Natitingou	PDC4, PAPVS	C	0,258	2024-2026
40	NIKKI	Gestion durable des ressources forestières et minières	Améliorer la gestion des ressources naturelles	Mairie de Nikki	PDC 4	C	0,079	2024- 2028
41	OUAKE	Appui à l'adaptation du système agricole, de la gestion intégrée des ressources en eau, la foresterie/énergie et les établissements humains aux changements climatiques	Appuyer l'adaptation du système agricole, de la gestion intégrée des ressources en eau, la foresterie/énergie et les établissements humains aux changements climatiques	Mairie de Ouaké	PDC4	I	0,207	2026-2028
42	OUESSE	Renforcement de la gestion forestière dans la Commune	- Améliorer la gestion forestière - Valoriser et préserver les plantes médicinales	Mairie de Ouèssè	PDC4	C	0,238	2024-2028
43	OUIDAH	Gestion durable des ressources naturelles	Améliorer la gestion foncière, le cadre de vie des populations et la résilience aux changements climatiques	Mairie de Ouidah	PDC4	C	0,135	2024-2028
44	PARAKOU	Amélioration de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	Développer des stratégies de reboisement et de protection des ressources naturelles	Mairie de Parakou	PDC4	C	0,358	2025-2029
45	PEHUNCO	Amélioration de l'aménagement du territoire et renforcement du reboisement et de la Gestion Durable des ressources forestières et en eau de la Commune	Améliorer le cadre de vie, de gestion de l'environnement et des ressources naturelles	Mairie Péhunco	PDC 4	C	0,026	2025-2029
46	PERERE	Création des forêts communautaires et formation des comités de gestion	Promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Mairie de Pèrèrè	PDC 4	C	0,033	2024-2028
47	POBE	Restauration et gestion innovante de la forêt sacrée OOKPO de Pobè	- Restaurer la couverture forestière de la forêt sacrée dégradée. - Accroître la capacité de séquestration du carbone	ONG CACD	ONG CACD	I	0,015	2026 - 2028

N°	Communes	Projets / Mesures	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
48	PORTO-NOVO	Renforcement de la résilience de la ville face aux effets néfastes des changements climatiques	Améliorer le cadre de vie des populations par la gestion de l'espace et des ressources naturelles.	Mairie de Porto-Novo	PDM 3	C: 0,275 I: 0,117	0,392	2026 - 2030
49	SEGBANA	Création des forêts et préservation des écosystèmes sensibles	Gérer de façon durable les ressources naturelles	Mairie de Ségbana	PDC 4	I: 0,021 C: 0,1	0,142	2024-2028
50	SEME-PODJI	Renforcement de la protection de l'environnement	Renforcer la résilience des populations aux effets du changement climatique	Mairie de Sèmè-Kpodji	PDC 4	C	0,095	2026 - 2030
51	SINENDE	Renforcement des initiatives de création/aménagement des forêts communautaires et forêts sacrées	Mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau communal	Mairie de Sinendé	PDC 4	C	0,273	2024-2035
52	TANGUIETA	Création de forêt communale de Taiaou (Phase 2)	Améliorer la conservation des ressources naturelles en préservant l'environnement dans un espace bien aménagé	Mairie de Tanguéta	Diagnostic des besoins	C	0,083	2026-2030
53	TCHAOUROU	Promotion des mesures de gestion durable des ressources naturelles (GDT, NDT, etc.) et de la gestion durable des forêts	Contribuer de façon substantielle à la gestion durable des ressources naturelles et de la protection de l'environnement	Mairie de Tchaourou	PDC 4	C	0,033	2024-2028
54	TOFFO	Sauvegarde de l'environnement et promotion de la gestion durable des ressources naturelles	Assurer une gestion durable du territoire communal et des ressources naturelles	Mairie de Toffo	PDC 4	C	0,175	2025-2030
55	TOVIKLIN	Projet de promotion des mesures d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des ressources naturelles et énergétiques	Promouvoir les mesures d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des ressources naturelles et énergétiques	Mairie de Toviklin	PDC4	C	0,042	2026-2028
56	ZA-KPOTA	Amélioration de la Gestion des ressources naturelles	Contribuer à la lutte contre les changements climatiques	Mairie de Za-Kpota	PDC 4	C	0,158	2025-2028
57	ZAGNANADO	Promouvoir la gestion durable de l'espace communal	Promouvoir la gestion durable de l'espace communal	Mairie de Zagnanado	PDC 4	C	0,200	2025 - 2030
58	ZOGBODO-MEY	Projet de gestion des forêts et des plantations	Assurer une gestion durable, participative et productive des forêts et des plantations de la Commune afin de préserver les ressources forestières, restaurer les écosystèmes dégradés et renforcer les moyens de subsistance des communautés.	Mairie Zogbodomey	PDC 4	C	0,083	2025 - 2028
<b>Coût total des initiatives communales du secteur de la Foresterie et autres Affectations des Terres – Volet atténuation</b>							<b>27,770</b>	
<b>Coût total des initiatives communales - Volet atténuation</b>							<b>55,028</b>	

### 11.3 ANNEXE 3 : RESUME DU POTENTIEL DE REDUCTION DES GES PAR MESURE D'ATTENUATION (EN Gg E-CO2)

N°	Mesures / projets	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Cumul 2026 – 2035	Coût (million USD)	Coût unitaire (million USD/Gg éq CO2)
	<b>Mesure : Accroissement de l'accès des ménages à l'éclairage électrique (inconditionnelle)</b>	69,177	73,224	10,616	34,388	14,883	37,151	55,163	69,373	80,896	82,587	<b>527,500</b>	<b>644,55</b>	<b>1,22</b>
Projets	<i>Acquérir des kits pour le branchement des ménages au réseau pour la période 2026 à 2035 (au total 1.600.000 kits)</i>													
	<i>Projet de Modernisation et d'Extension des Réseaux (ProMER) (2023 - 2028) (16.149 abonnés d'ici 2026)</i>													
	<i>Programme d'actions pour l'électrification des localités rurales du Bénin (PAELRB) (300 localités, 67 localités, 133 localités et 3.100 localités)</i>													
	<i>Projet d'Extension et de Densification Électrique des Réseaux de la SBEE (PEDER) (2018 - 2026) (30.000 branchements)</i>													
	<i>Projet d'Augmentation de l'Accès à l'Electricité (P2AE) (2021 - 2026) (141 localités)</i>													
	<b>Mesure : Accroissement de l'accès des ménages à l'éclairage électrique (conditionnelle)</b>	93,645	110,409	64,217	91,193	72,500	101,462	123,484	143,366	153,693	154,134	<b>1.108,103</b>	--	--
	<b>Mesure : Climatiseurs et lampes efficaces dans l'Administration Publique (AP) (conditionnelle)</b>	--	--	54,45	34,17	57,08	36,08	24,51	12,43	7,73	--	<b>226,45</b>	<b>61,86</b>	<b>0,27</b>
Projet	<i>Concevoir et mettre en œuvre d'autres projets de promotion d'efficacité énergétique dans les bâtiments administratifs et autres établissements publics (P2EGDBE, Phase 2 et/ou autres projets). Objectif : équipés à l'horizon 2035 au moins 120 établissements publics 2035 en lampes et climatiseurs efficaces</i>													
	<b>Mesure : Climatiseurs et lampes efficaces dans l'Administration Publique (AP) (inconditionnelle)</b>	--	--	55,88	35,13	58,32	36,66	24,86	12,76	7,87	--	<b>231,49</b>	<b>645,60</b>	<b>2,78</b>

N°	Mesures / projets	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Cumul 2026 – 2035	Coût (million USD)	Coût unitaire (million USD/Gg éq CO2)
Projets	<i>Poursuite Projet d'efficacité énergétique et de gestion durable de la biomasse énergie (P2EGDBE) (2.854 lampadaires, 65,479 KW économisé)</i>													
	<i>Poursuite Projet d'efficacité énergétique et de gestion durable de la biomasse énergie (P2EGDBE), phase 1 (41 premiers établissements publics sélectionnés) (511 lampadaires, 28.4956 climatiseurs et 375.761 GHW économisé)</i>													
<b>Mesure : Cuisson propre (conditionnelle)</b>		- 1,7	-2,0	22,8	41,6	55,1	62,1	63,2	53,4	30,7	-12,0	<b>313,2</b>	<b>6,51</b>	<b>0,02</b>
Projets	<i>Concevoir et mettre en œuvre d'autres projets / actions de promotion de l'accès au petit équipement de cuisson au GPL à prix subventionné (101.250 ménages)</i>													
	<i>Projets de promotion de FA domestiques à l'initiative des communes : nouveaux projets conditionnels (6.681 ménages)</i>													
<b>Mesure : Cuisson propre (inconditionnelle)</b>													<b>0,76</b>	
<i>Projet d'efficacité énergétique et de gestion durable de la biomasse énergie</i>														
<b>Mesure : Développement de mini-réseaux solaires électrique rural (conditionnelle)</b>		--	--	0,88	0,53	0,73	0,92	0,59	0,37	0,00	0,00	<b>4,01</b>	<b>41,80</b>	<b>10,42</b>
Projets	<i>Concevoir et mettre en œuvre d'autres projets d'électrification rurale HR des localités (15 localités et 1.500 KWc)</i>													
	<i>Projets de minicentrale solaire à l'initiative des communes : nouveaux projets conditionnels (300 KWc)</i>													
<b>Mesure : Développement de mini-réseaux solaires électrique rural (inconditionnelle)</b>		--	--	9,78	5,97	9,30	6,08	3,97	1,93	0,00	0,00	<b>37,03</b>	<b>36,63</b>	<b>0,989</b>
Projet	<i>Projet de mise en concession de 66 mini-réseau d'électrification de localités rurales (66 localités ; 3.330 MWc et 17.208 ménages ayant accès à l'électricité)</i>													
<b>Mesure : Développement de la production d'électricité au GN et ER (conditionnelle)</b>		171,65	415,42	1.120,29	1.168,35	2.126,80	1.735,65	1.710,94	1.723,46	1.642,22	1.611,63	<b>13.426,41</b>	<b>2.045,81</b>	<b>0,15</b>
Projets	<i>Projet de construction au Port de Cotonou du TRGNL</i>													
	<i>Projet de construction de la centrale hydroélectrique de DOGO-BIS de 128 MW</i>													
	<i>Projet de construction de la centrale hydroélectrique de Bétérou 18,6 MW</i>													

N°	Mesures / projets	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Cumul 2026 – 2035	Coût (million USD)	Coût unitaire (million USD/Gg éq CO2)	
Projets	Projet de construction de la centrale hydroélectrique de Vossa 60 MW														
	Projets de construction de centrales solaires PV de 100 MWc et 50MWc à GLO-DJIGBE et de 8 MWc à Maria Gléta														
	Projet de construction d'une centrale solaire PV IPP (AXIAN) de 50 MWc														
	Projet de construction d'une centrale solaire PV de 5 MW à Bohicon (Projet CIE Bénin)														
	Projet d'installations d'unités de stockage d'énergie solaire PV (BESS) : phase pilote (5MW en 2026), phase 1 (50MW en 2027), phase 2 (50MW en 2033) et phase 3 (50MW en 2040).														
	Concevoir et réaliser d'autres projets de construction de centrales solaires PV à raccorder au réseau en vue d'atteindre au moins 30% de mix énergétique à l'horizon 2030 (Projet de construction d'une centrale solaire PV de 270 MWc, Projet de construction d'une centrale solaire PV de 130 MWc, Projet de construction d'une centrale solaire PV de 150 MWc, Projet de construction d'une centrale solaire PV de 110 MWc)														
<b>Mesure : Développement de la production d'électricité au GN et ER (inconditionnelle)</b>		171,65	252,76	876,52	883,11	1.011,23	946,87	867,53	782,96	705,38	643,75	<b>7.141,76</b>	<b>467,93</b>	<b>0,065</b>	
Projets	Projet de construction à Glo-Djigbé une centrale IPP Fioul/Gaz Naturel IPP de 148 MW (projet IPP).														
	Projet de construction à Maria Gléta une centrale Fioul / Gaz Naturel de 43 MW (projet GENESIS)														
	Projets d'extension de la capacité de la centrale solaire DEFISOL de 25MWc à 75 MWc														
	Projets de construction de centrales solaires PV sur certains sites (TTC 25 MWc, Kandi 25 MWc, Bem-bèrèkè 25 MWc, et Maria 7,5 MWc)														
<b>Mesure : Lampes LED résidentiel (conditionnelle)</b>		--	--	202,89	159,40	217,98	170,33	121,35	78,22	48,32	20,35	<b>1.018,83</b>	<b>15,75</b>	<b>0,015</b>	
	Promotion des lampes basse consommatrices LED dans les ménages														

N°	Mesures / projets	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Cumul 2026 – 2035	Coût (million USD)	Coût unitaire (million USD/Gg éq CO2)
	<b>Mesure : Poursuite vulgarisation technologies AEB (conditionnelle)</b>	-3,37	-1,34	2,62	8,79	17,45	16,47	18,72	24,64	34,72	49,52	<b>168,23</b>	<b>21,46</b>	<b>0,128</b>
Projet	<i>Concevoir et mettre en œuvre des projets d'intensification des actions en faveur de la promotion de l'Agriculture écologique et biologique</i>													
	<b>Mesure : Promotion éclairage public efficace (inconditionnelle)</b>	--	--	12,74	8,16	13,60	9,02	6,11	3,09	0,00	0,00	<b>52,72</b>	<b>2,47</b>	<b>0,046</b>
Projet	<i>Projet d'efficacité énergétique et de gestion durable de la biomasse énergie (5.000 lampadaires et 350 KWh réduite)</i>													
	<b>Mesure : Promotion éclairage public efficace (conditionnelle)</b>	--	--	12,33	7,83	12,91	8,69	5,95	3,03	--	--	<b>50,74</b>	<b>2,47</b>	<b>0,0486</b>
Projet	<i>Concevoir et mettre en œuvre d'autres projets de promotion de l'éclairage public efficace (P2EGDBE, Phase 2 et/ou autres projets). Objectif : équipés à l'horizon 2035 au moins 120 établissements publics 2035 en lampes et climatiseurs efficaces</i>													
	<b>Mesure : Promotion lampadaires solaires (conditionnelle)</b>	--	5,01	431,74	362,07	1.159,87	1.126,32	1.064,56	1.130,29	1.042,20	975,82	<b>7.297,90</b>	<b>994,16</b>	<b>0,136</b>
Projets	<i>Nouveaux projets de développement de réseaux de lampadaires solaires (21 MWc)</i>													
	<i>Projets d'éclairage solaire à l'initiative des Communes : nouveaux projets conditionnels (2.385 lampadaires solaires et 192 KWc)</i>													
	<b>Mesure : Promotion lampadaires solaires (inconditionnelle)</b>	--	--	- 138,31	- 202,77	- 153,19	- 219,06	- 285,84	- 345,29	- 384,63	- 419,91	<b>- 2.148,99</b>	<b>1,59</b>	<b>0,0007</b>
	<i>Projets d'éclairage solaire à l'initiative des Communes : nouveaux projets inconditionnels (970 lampadaires solaires et 78 KWc)</i>													
	<b>Mesure : Promotion du remplacement progressif des HFCs (conditionnelle)</b>	--	--	--	198,51	264,08	248,47	270,20	330,09	397,88	461,38	<b>2.170,62</b>	<b>0,35</b>	<b>0,0002</b>
	<i>Mettre en place un cadre réglementaire approprié et des mesures d'appui et de sensibilisation des différents acteurs</i>													

N°	Mesures / projets	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Cumul 2026 – 2035	Coût (million USD)	Coût unitaire (million USD/Gg éq CO2)
	<b>Mesure : Réfrigérateur et climatiseurs efficaces dans les ménages (conditionnelle)</b>	--	--	--	20,46	74,63	85,11	84,92	80,10	72,20	31,07	<b>448,48</b>	<b>82,91</b>	<b>0,185</b>
Projet	<i>Projet de promotion de 300.000 réfrigérateurs et 300.000 climatiseurs efficaces dans les ménages à travers un mécanisme d'acquisition à prix subventionné (projet en préparation par la DGPER avec la BAD (100.000 réfrigérateurs et 100.000 climatiseurs))</i>													
	<b>Mesure : Réduction pertes transport et distribution d'énergie électrique (conditionnelle)</b>	--	--	22,22	27,80	74,78	70,81	61,95	49,51	38,09	19,74	<b>364,91</b>	<b>83,33</b>	<b>0,228</b>
Projet	<i>Concevoir et mettre en œuvre autres projets ou actions de renforcement, de mise aux normes des réseaux de transport et distribution d'énergie électrique et de réduction de pertes sur le réseau électrique national en vue d'atteindre l'objectif de 14% maximum de pertes en 2035</i>													
	<b>Mesure : Réduction pertes transport et distribution d'énergie électrique (inconditionnelle)</b>												<b>33,33</b>	
	<i>Projet de Mise aux Normes et d'Amélioration de la qualité de Service (ASC) – Phase 1 (2021 - 2026).</i>													
	<b>Mesure : Systèmes solaires dans les bâtiments administratifs et communautaires (inconditionnelle)</b>	--	--	-3,50	--	2,88	3,58	3,27	2,04	--	--	<b>8,27</b>	<b>24,29</b>	<b>2,937</b>
Projet	<i>Projet d'électrification par systèmes solaires photovoltaïques de 750 infrastructures socio-communautaires (2022 - 2027)</i>													
	<i>Projet d'efficacité énergétique et de gestion durable de la biomasse énergie (1 CHD et 13 centres de santé de zone)</i>													
	<b>Mesure : Systèmes solaires dans les bâtiments administratifs et communautaires (conditionnelle)</b>	--	--	- 11,92	- 7,94	- 10,86	- 7,14	- 5,14	- 2,48	--	--	<b>- 45,47</b>	<b>0,08</b>	<b>0,002</b>
Projet	<i>Projet d'installation solaire dans les services communaux à l'initiative des communes Cond (30 KWc)</i>													
	<i>Transport Impact Evolution Parc Auto inconditionnel</i>													

N°	Mesures / projets	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Cumul 2026 – 2035	Coût (million USD)	Coût unitaire (million USD/Gg éq CO2)
	<b>Mesure : Développement de transport en commun routier (inconditionnelle)</b>	1.350,33	1.568,76	1.809,77	2.074,82	2.365,37	2.674,84	3.012,33	3.379,01	3.778,44	4.243,79	<b>26.257,48</b>	<b>119,00</b>	<b>0,005</b>
Projet	<i>Projet mobilité durable dans le Grand Nokoué (volet transport en commun par bus)</i>													
	<i>Projet mobilité durable dans le Grand Nokoué : Composante transport fluvio-lagunaire</i>													
	<b>Mesure : Promotion des infrastructures routières (conditionnelle)</b>	1.451,24	1.723,44	2.020,42	2.343,65	2.694,59	3.020,69	3.375,22	3.759,36	4.176,64	4.660,27	<b>29.225,52</b>	<b>214,00</b>	<b>0,007</b>
	<i>Projet mobilité durable dans le Grand Nokoué : sous-composante Infrastructures de transport routier</i>													
	<b>Mesure : Promotion mobilité routière électrique (conditionnelle)</b>	1.373,92	1.600,25	1.850,28	2.125,59	2.427,77	2.755,75	3.114,23	3.504,62	3.930,74	4.427,00	<b>27.110,15</b>	<b>216,00</b>	<b>0,008</b>
Projet	<i>Programmes de développement des activités des entreprises privées du secteur</i>													
	<i>Projet mobilité durable dans le grand Nokoué : composante électrification des deux roues</i>													
	<b>Mesure : Développement du transport lagunaire électrique (conditionnelle)</b>	1.805,04	2.175,04	2.567,63	2.984,25	3.594,23	4.152,72	4.524,98	4.926,44	5.360,64	5.860,76	<b>37.951,73</b>	<b>66</b>	<b>0,002</b>
	<i>Projet mobilité durable dans le Grand Nokoué : sous-composante Infrastructures de transport routier</i>													
	<b>FAT atténuation conditionnelle</b>	35.191,5	37.353,2	45.368,4	49.091,5	53.846,4	58.339,0	62.694,6	67.089,7	71.519,2	70.423,4	<b>550.917,0</b>	<b>1.013,07</b>	<b>0,002</b>
Projets	<i>Projet de Renforcement de la Gestion Durable des Forêts Naturelles du Moyen Ouémé (CoForMO)</i>													
	<i>Concevoir et mettre en œuvre d'autres projets et actions de promotion de la gestion durable des ressources forestières du domaine classé</i>													
	<i>Projet Aménagement et Gestion durable des écosystèmes de la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé afin de réduire les pressions exercées sur les ressources biologiques et améliorer la santé de ces écosystèmes dans une perspective de promotion de l'approche Adaptation Basée sur les Ecosystèmes</i>													
	<i>Projet de Restauration forestière et de Conservation de l'Azelia africana pour la résilience climatique au Sud Bénin. Plantation de 2.000 plants dans les sites identifiés, en impliquant au moins 50 membres des communautés locales (JVEV)</i>													

N°	Mesures / projets	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Cumul 2026 – 2035	Coût (million USD)	Coût unitaire (million USD/Gg éq CO2)
	<i>Renforcement des capacités locales d'adaptation aux changements climatiques de la commune de Ouèssè (Phase 2). Création de trois pépinières scolaires et campagne de reboisement de 5.000 plants (JVEV)</i>													
	<i>Renforcement de l'autonomisation économique des filles et femmes mareyeuses de la Réserve de Biosphère du Mono (Sud du Bénin). Reboisement de 6 000 plants à croissance rapide dans les zones d'intervention (JVEV)</i>													
	<i>Concevoir et mettre en œuvre des projets / actions de mise en œuvre du programme d'intensification des actions de création de plantations forestières avec pour objectifs 30.000 ha de plantations forestières par an à partir de 2029</i>													
	<i>Projets de plantations forestières à l'initiative des communes : nouveaux projets conditionnels</i>													
	<i>Programme National de Développement des Plantations et des grandes Cultures (PNDPGC) : anacardier (350.000 ha) ; bananier plantain (20.000 ha) ; oranger (10.000 ha) ; palmier à huile (5.000 ha) ; pommier africain (2.000 ha) ; cocotier (2.000 ha) ; manguiier (1.000 ha)</i>													
	<i>Projets d'agroforesterie à l'initiative des communes : nouveaux projets conditionnels</i>													
	<b>FAT atténuation (inconditionnelle)</b>	33.178,2	34.985,1	36.833,3	38.723,0	40.652,0	42.669,5	44.365,0	46.103,8	47.886,4	49.712,8	<b>415.108,9</b>	<b>644,02</b>	<b>0,002</b>
Projets	<i>Projet Forêts classées 1 et 2</i>													
	<i>Projet Forêts classées 1 et 2 (restauration des écosystèmes forestiers dégradés)</i>													
	<i>Projet Intégré de Restauration et d'amélioration de la Valeur des terres et des Écosystèmes Forestiers Dégradés pour une meilleure résilience climatique au Bénin (PIRVaTEFoD-Bénin). Objectif 15.000 ha d'écosystème forestiers dégradés restaurés</i>													
	<i>Projet mondial « Restauration des Paysages Forestiers et bonne gouvernance dans le secteur forestier » (Forests4Future) Programme Territorial pour le Nord Bénin : Jeunesse, Emploi, Résilience et Sécurité - Résilience des Ecosystèmes (PRONORD)</i>													

N°	Mesures / projets	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Cumul 2026 – 2035	Coût (million USD)	Coût unitaire (million USD/Gg éq CO2)
	<i>Renforcement de la résilience des systèmes humains et naturels au changement climatique à travers la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes de mangrove (Résilience des Mangroves)</i>													
	<i>Programme national de conservation de la biodiversité et de gestion durable des espaces forestiers et des terres (PNCBGDEFT)</i>													
	<i>Projet PABE</i>													
	<i>Aménagement et Gestion durable des écosystèmes de la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé. Mise en place d'un programme intensif de reboisement des berges des cours et plans d'eau (BESS)</i>													
	<i>Aménagement et Gestion durable des écosystèmes de la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé. Mettre en œuvre des actions de reboisement des mangroves dans les écosystèmes humides de la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé (BESS)</i>													
Projets	<i>Projet de Promotion de solutions innovantes pour le Renforcement de la résilience des communautés riveraines du Parc W au Bénin. Reboisement avec 2000 plants d'espèces locales résilientes aux changements climatiques de 2 forêts claires et galeries forestière à Kandi et Malanville Identification et balisage de 109 Km de couloirs de passage dans les communes de Malanville et Kandi (ANCB)</i>													
	<i>Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le contexte du Changement Climatique (AGIR-Eau). Reboiser 500ha des zones de protection de cours d'eau (AGIRE)</i>													
	<i>Projets de restauration de mangroves à l'initiative des communes : nouveaux projets inconditionnels</i>													
	<i>Projets de plantations forestières à l'initiative des communes : nouveaux projets inconditionnels</i>													
	<i>Programme national de conservation de la biodiversité et de gestion durable des espaces forestiers et des terres (PNCBGDEFT)</i>													
	<i>Programme National de Développement de la Filière Arboriculture Fruitière (PNDF-AF)</i>													

N°	Mesures / projets	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Cumul 2026 – 2035	Coût (million USD)	Coût unitaire (million USD/Gg éq CO2)
	<i>Projet Forêt Classée-Bénin (volet prestation de service confié aux ONGs)</i>													
	<i>Projets d'agroforesterie à l'initiative des communes : nouveaux projets inconditionnels</i>													
	<b>Mesure : Riziculture maîtrise d'eau (conditionnelle)</b>	16,93	15,87	14,81	47,39	53,63	61,89	69,45	76,96	84,72	56,43	<b>498,08</b>	<b>146,15</b>	<b>0,293</b>
Projets	<i>Concevoir et mettre en œuvre de nouveaux projets ou actions d'acteurs privés pour atteindre au plus tard en 2035 une superficie totale aménagée avec maîtrise d'eau de 30.000 ha au moins prévue par le PND-Filière Riz comme l'une des conditions pour réaliser l'objectif d'un million de tonnes de riz par an.</i>													
	<i>Projets de riziculture avec maîtrise d'Eau à l'initiative des communes</i>													
	<b>Mesure : Riziculture maîtrise d'eau (inconditionnelle)</b>	13,57	13,57	13,57	13,57	13,57	13,57	13,57	13,57	13,57	13,57	<b>135,73</b>	<b>19,64</b>	<b>0,145</b>
	<i>Projets en cours (PAHA-ACC-BVM, PDSA, PRIMA, ProCar)</i>													
	<b>Mesure : Pratiques culturelles améliorées globales</b>	3,00	3,60	4,44	5,28	6,02	6,78	7,55	8,32	9,08	11,04	<b>65,10</b>	<b>297,15</b>	<b>0,009</b>
	<b>Mesure : Pratiques culturelles améliorées (conditionnelle)</b>												<b>285,63</b>	
Projets	<i>Projet d'appui à la transition agro-écologique et à la mise en place de systèmes alimentaires durables dans la réserve de biosphère du Mono (Delta-Mono extension)</i>													
	<i>Concevoir et mettre en œuvre d'autres projets pour la promotion de la restauration des terres agricoles dégradées et des pratiques culturelles améliorées (2028 - 2035)</i>													
	<i>Projet de restauration de la fertilité des terres agricoles et d'application de pratiques culturelles améliorées à l'initiative des communes Cond</i>													

N°	Mesures / projets	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Cumul 2026 – 2035	Coût (million USD)	Coût unitaire (million USD/Gg éq CO2)
	<b>Mesure : Pratiques culturales améliorées inconditionnelle</b>												11,52	
Projets	<i>Projet PRIVaTEFoD. Objectif : 15.000 ha de terre dégradée restaurées à l'horizon 2029</i>													
	<i>Projet Forêt Classée-Bénin (volet prestation de service confié aux ONG pour l'accompagnement de 2.479 agriculteurs dans l'installation de modèles agroforestiers). Objectif : 5.000 ha de terres restaurées</i>													
	<i>Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés Agricoles des Zones Frontalières exposées aux effets néfastes des changements climatiques (PRRéCAZ)</i>													
	<b>Mesure : Valorisation compostage des déchets conditionnelle</b>	--	--	--	--	19,77	22,31	24,85	27,39	29,94	32,48	156,74	10,83	0,069
Projet	<i>Mettre en place des unités de tri et une plateforme de compostage avec pour objectif de valoriser 200.000 tonnes des déchets triés) à l'horizon 2030 et 800.000 tonnes à l'horizon 2040</i>													

## 11.4 ANNEXE 4 : PROJETS DE LA COMPOSANTE ADAPTATION

### 11.4.1 – Annexe 3.1 : Projets d'adaptation du secteur de l'agriculture

N°	Projets	Objectifs de l'action	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Nom du bailleur	Nature du financement	Période de mise en œuvre
1	Systèmes alimentaires durables pour une plus grande résilience et une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin	Transformer les filières riz et maïs du Bénin en systèmes performants et durables, en améliorant productivité, politiques et marchés	FAO	FAO Bénin	Inconditionnel	5,97	Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)	Don	2025-2030
2	Contribution aux initiatives de résilience climatique dans le bassin de l'Ouémé	Renforcer la résilience climatique et les moyens de subsistance de 330 000 petits exploitants dans le bassin de l'Ouémé	FAO	FAO Bénin	Inconditionnel	10,55	Fonds Vert pour le Climat (GCF)	Don	2025 -2028
3	Projet d'Appui à la Transition Agroécologique dans les Zones Cotonnières du Bénin (TAZCO2)	Améliorer durablement les revenus des exploitations familiales cotonnières du Bénin	MAEP	AFD	Inconditionnel	7,80	AFD	Don, prêts	2025-2028
4	Projet d'appui à la Fondation des Savanes Ouest Africaines (PASOA)	Consolider la protection à long terme du complexe W-Arly-Pendjari (WAP) et améliorer les conditions de vie de ses communautés limitrophes.	Fondation des Savanes de l'Afrique de l'Ouest (FSAO)	CoNafIL MAEP/DPAF	Inconditionnel	35,54	AFD, Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)	Don	2025-2028
5	Projet de sédentarisation des Troupeaux de ruminants au Bénin (ProSeR)	Contribuer à l'amélioration des productions animales et à la gestion rationnelle des exploitations	MAEP	Loi des finances 2025	Inconditionnel	35,54	BOAD, État	Budget National	2025-2027
6	Projet d'appui au développement des filières lait et viande et à la promotion des entreprises d'élevage (PRODEFILAV-PEL)	Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et réduire le volume et les coûts des importations de lait et de la viande.	MAEP	Loi des finances 2025	Conditionnel	88,85	BAD, État	Budget National	2025-2030
7	Projet d'Appui au Développement des Investissements Agricoles Productifs (PADIAP)	Améliorer de manière durable, la productivité des filières agricoles et les revenus des exploitations agricoles familiales dans les Communes du Pôle 4.	MAEP	AFD	Inconditionnel	35,54	AFD, UE, BN	Prêts	2025-2028

N°	Projets	Objectifs de l'action	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Nom du bailleur	Nature du financement	Période de mise en œuvre
8	Programme de Développement de l'Irrigation (PNDIrr)	Contribuer au développement des aménagements adaptés à chaque pôle de développement agricole (PDA) en liaison avec les filières prioritaires desdits pôles.	MAEP	DPAF/MAEP	Conditionnel	62,35	État	Budget National	2026-2030
9	Projet de Promotion de l'Aquaculture Durable et de Compétitivité des Chaînes de Valeur de la Pêche (PRO-MAC)	Accroître la contribution de la pêche et de l'aquaculture à l'économie et à la sécurité alimentaire	MAEP	DPAF/MAEP	Inconditionnel	26,85	BAD, État et don FEM	Prêt	2025 - 2028
10	Projet de Développement Intégré des chaînes de Valeur Agricole au Bénin (PDI-CVA)	Augmenter le revenu des petits exploitants et la sécurité alimentaires des ménages de façon durable.	MAEP	BID et DPAF/MAEP	Inconditionnel	12,55	BID, État	Prêt Subvention	2025 - 2027
11	Projet de Développement des Infrastructures Agricoles et de Désenclavement dans la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé (PDIAD-BMVO)	Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations cibles de la vallée de l'Ouémé.	MAEP	DPAF/MAEP	Inconditionnel	134,52	BOAD et BID	Banque Islamique de Développement, BOAD et Budget National	2025 - 2029
12	Programme d'appui à une Agriculture Résiliente et aux Systèmes Alimentaires Durables (PARSAD)	Développer des systèmes alimentaires durables	MAEP		Inconditionnel	8,18	Belgique		2025 - 2028
13	Projet régional de promotion d'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC)	Réduire la vulnérabilité des agriculteurs et des éleveurs à l'augmentation des risques climatiques.	ARAA/MAEP		Inconditionnel	1,00	Fond d'Adaptation	Subvention	2025 - 2026
14	Projet d'Urgence de Renforcement de la Résilience des Acteurs du Secteur Agricole (PUR-ZEDAGA)	Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en renforçant la résilience des petits exploitants agricoles.	MAEP		Inconditionnel	42,60	BOAD		2025 - 2026
15	Travaux d'aménagement et d'entretien des routes et pistes rurales dans le cadre de la campagne agricole	Faciliter le transport des personnes et des biens pour favoriser la croissance de l'économie	MCVT	Base PIP MCVT 2026-2028 et loi des finances 2025	Conditionnel	84,66	État	Budget National et don	2026 -2030

N°	Projets	Objectifs de l'action	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Nom du bailleur	Nature du financement	Période de mise en œuvre
16	Projet de renforcement de la résilience des exploitations familiales vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques dans le 4ème Pôle de Développement Agricole au Bénin	Renforcer la résilience des populations locales au changement climatique dans le PDA4	ATDA 4	Note conceptuelle endorsée par le GCF	Conditionnel	9,20	GCF et FNEC	Don	2026 -2030
17	Projet de renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience communautaire face aux changements climatiques dans les Communes de Boukoubé et Bopa	Améliorer la sécurité alimentaire et la résilience des communautés vulnérables et de leurs systèmes de production agricole.	FNEC		Inconditionnel	3,05	AF	Don	2025 - 2029
18	Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés Agricoles des Zones Frontalières exposées aux effets néfastes des changements climatiques (PRRéCAZ)	Promouvoir une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.	MAEP		Inconditionnel	1,70	PNUD, Belgique		2025-2026
19	Projet d'aménagement hydroagricole et d'adaptation aux changements climatiques dans la basse vallée du fleuve Mono (PAHA ACC-BVM)	Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté.	MAEP	Loi des finances 2025 pour le coût de la période 2025-2027	Inconditionnel	6,52	BADEA		2025 - 2027
20	PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU MARAICHAGE (PADMAR)	Accroître durablement les revenus des exploitations maraîchères, tout en améliorant leur résilience au changement climatique.	MAEP	Loi des finances 2025 ( le coût porte sur 2025-2027)	Inconditionnel	13,32	FIDA et l'État Béninois		2025 - 2027
21	Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC-Agriculture)	Évaluer la performance du mécanisme de dotation du FADEC-Agriculture aux Communes.	MAEP CoNaFil	CoNafIL MAEP/DPAF	Conditionnel	259,73	État	Budget National	2025 - 2030
22	Projet de Développement des Services Agricole (PDSA)	Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que les revenus, dans les Communes de Lalo et Athiéme.	MAEP		Conditionnel	51,28	Fonds koweïtien, État		2025-2030
23	Programme National de Développement de la Filière Aquaculture (PNDF AQUACULTURE)	Améliorer durablement la productivité et la production aquacoles.	MAEP		Conditionnel	50,10	État	Budget National	2025 - 2030
24	Programme National de Développement de la Filière Arboriculture Fruitière (PNDF-AF)	Développer et valoriser durablement l'arboriculture fruitière.	MAEP	Le coût est tiré de la loi des finances 2025 et	Conditionnel	14,05	État	Budget National	2025 - 2030

N°	Projets	Objectifs de l'action	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Nom du bailleur	Nature du financement	Période de mise en œuvre
				porte sur les années 2025, 2026 et 2027					
25	Renforcement de la résilience des systèmes locaux de production agricole au profit des communautés vulnérables face aux effets néfastes des changements climatiques	Mettre en œuvre de mesures concrètes d'adaptation répondant aux attentes des communautés vulnérables et alignée sur les plans de développement	FNEC	Note conceptuelle	Conditionnel	1,23	3IKI Small Grants « Institutions de financement »	Don	18 mois
26	Renforcement de la résilience des systèmes humains et naturels au changement climatique grâce à la conservation et à l'utilisation durable des écosystèmes de mangrove dans le sud du Bénin	Renforcer la résilience des systèmes humains et naturels face au changement climatique dans le sud du Bénin.	FAO	FAO Bénin	Inconditionnel	5,72	Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM)	Don	2025 -2028
27	Projet d'appui à la transition agroécologique au Nord-Bénin	Améliorer durablement la productivité agricole et pastorale ainsi que la résilience des exploitations dans le Pôle de développement agricole 2 (départements de l'Alibori-Sud, Borgou-Nord et 2KP)	MAEP	Document du projet	Inconditionnel	37,97	AFD et UE	Dons et prêts	2027 -2030
28	Projet de Promotion de l'Aquaponie pour Renforcer la Résilience des Agriculteurs face aux Aléas Climatiques (PAQUA-BEN)	Évaluer l'impact de l'introduction de systèmes aquaponiques sur la résilience, la sécurité alimentaire et les revenus des agriculteurs dans différents contextes climatiques du Bénin.	CASAD-Benin	Rapport annuel 2025 CASAD-Benin	Conditionnel	3	FEM	Don	2026 -2030
29	Projet de Valorisation du Système Alimentaire à Base de Viande Végétale au Bénin : Mise en évidence expérimentale pour la réduction des GES et l'Appui à la CDN4 (VEGGIE-BEN)	Évaluer l'impact d'interventions intégrant la promotion de la viande végétale et l'accompagnement d'entreprises agroalimentaires sur la réduction des émissions de GES, la sécurité nutritionnelle et les revenus au Bénin	CASAD-Benin	Rapport annuel 2025 CASAD-Benin	Conditionnel	2	FAO, PNUD	Don	2026 -2030
<b>TOTAL</b>						<b>1.051,363</b>			

### 11.4.2 Annexe 3.2 : Projets d'adaptation du secteur de la Foresterie et autres Affectations des Terres (FAT)

N°	Projets	Objectifs de l'action	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel/Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Nom du bailleur	Nature du financement	Période de mise en œuvre
1	Renforcement de la résilience des systèmes humains et naturels au changement climatique à travers la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes de mangrove (Résilience des Mangroves)	Renforcer la résilience des mangroves et des communautés qui en dépendent face au climat, tout en préservant la biodiversité et les services écosystémiques des sites Ramsar 1017 et 1018.	DGEFC	Document de projet	Inconditionnel	4,77	GEF et FAO	Don	2023 - 2028
2	Projet Intégré de Restauration et d'amélioration de la Valeur des terres et des Écosystèmes Forestiers Dégradés pour une meilleure résilience climatique au Bénin (PIRVaTEFoD-Bénin)	Soutenir les objectifs du Bénin en matière de neutralité de la dégradation des terres par une gestion durable des terres et forêts adaptée aux risques climatiques, et renforcer la résilience des populations vulnérables dans les pôles agricoles du Niger, de l'Alibori Sud-Borgou Nord 2KP et de Zou Couffo.	DEGEC/DGEFC	Document de projet	Inconditionnel	11,913	GEF	Don et Budget national	2023- 2028
3	Projet mondial « Restauration des Paysages Forestiers et bonne gouvernance dans le secteur forestier » (Forests4Future) Programme Territorial pour le Nord Bénin : Jeunesse, Emploi, Résilience et Sécurité - Résilience des Écosystèmes (PRONORD)	Intensifier les actions de restauration des forêts et paysages arborés dans les bassins versants amont de la Pendjari et de la Mékrou, au nord du Bénin.	DGEFC	Document de projet	Inconditionnel	4,25	BMZ UE	Don	2022 -2026
4	Résilience climatique des écosystèmes forestiers et des agrosystèmes grâce aux solutions fondées sur la nature dans les départements du Plateau, Zou et Couffo au Bénin (Projet_REFAS)	Renforcer la protection et l'usage durable des écosystèmes forestiers par des solutions fondées sur la nature, pour accroître la résilience climatique dans le Plateau, le Zou et le Couffo.	DGEFC	Note conceptuelle	Conditionnel	15,8	UICN	Don	2027-2032
5	Projet de renforcement de la résilience aux changements climatiques des populations riveraines des forêts classées de Bassila et de Pénessoulou au Centre du Bénin	« Renforcer la résilience des populations des forêts classées de Bassila et Pénessoulou, dont les moyens de subsistance se dégradent face au changement climatique malgré leurs méthodes d'adaptation endogènes.	FNEC	Document de projet	Inconditionnel	2,93	FA	Don	2024 - 2028
6	Projet de Promotion de solutions innovantes pour le Renforcement de la résilience des communautés riveraines du Parc W au Bénin	Améliorer la gestion durable des pâturages à Kandî, Banikoara, Karimama et Malanville pour réduire les conflits entre éleveurs et agriculteurs.	Association Nationale des Communes du Bénin	Documents de Projet. Lettre de Notification et Contrat de subvention	Conditionnel	0,34	AFD	Don	2025-2027

7	Projet de corridor aire protégée nord bénin (CAP-NB)	Établir un corridor fonctionnel entre le parc W et les forêts classées Sota Goun-goun, Trois Rivières, Ouénou Bénou et Alibori supérieur.	DGEFC	Note concep-tuelle	Conditionnel	6,8		Don	2025 - 2030
8	Programme national de conservation de la biodiversité et de gestion durable des espaces forestiers et des terres (PNCBGDEFT)	Améliorer le cadre de vie en augmentant la résilience des populations face au changement climatique au Bénin	DGEFC	Études de fai-sabilité et do-cument du projet dispo-nible	Conditionnel	15		Don	2025 - 2030
9	Projet de conservation, de la valorisation du patrimoine forestier sacré et des connais-sances endogènes	Améliorer la gouvernance et la gestion durable des aires forestières communau-taires et des paysages agricoles, en ren-forçant leur continuité écologique et en valorisant la biodiversité et les produits forestiers non ligneux.	DGEFC		Conditionnel	11		Don	2025 - 2030
10	Projet intégré de transition vers une filière charbon durable et de diversification éco-nomique des acteurs	Contribuer à la transition écologique et socio-économique de la filière charbon traditionnelle	Unité de Protec-tion de l'Environ-nement	Note concep-tuelle	Conditionnel	1		Don	2027-2030
<b>TOTAL</b>						<b>73,803</b>			

### 11.4.3 Annexe 3.3 : Projets d'adaptation du secteur des ressources en eau

N°	Projets	Objectifs de l'action	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Nom du bailleur	Nature du financement	Période de mise en œuvre
1	DURAGIRE	Pérenniser les résultats de la GIRE communautaire du programme OmiDelta et renforcer son impact positif sur les populations du delta de l'Ouémé.	SNV	Rapports périodiques et rapports d'activités	Inconditionnel	8,24	Royaume des Pays Bas	Don	2024 - 2026
2	Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le contexte du Changement Climatique (AGIR-Eau)	Améliorer la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le contexte du changement climatique.	MEEM	Rapport d'activité, infrastructures, Rapport PV et terrain,	Conditionnel	4,7	GIZ	Don	2026-2029
3	Développement des infrastructures hydrauliques multifonctions et gestion durable des ressources en eau (PDIHM-GDRE)	Assurer équitablement l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et la valorisation de l'eau, des terres et des ressources connexes.	DG-Eau		Conditionnel	10,95			2025 - 2030
4	Projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable des villes de Boukoumbe, Covè, Zagnando et ses environs	Renforcer la production et la distribution d'eau en zones urbaines et rurales, assurer l'accès universel à l'eau potable et moderniser l'exploitation durable des ressources hydriques.	SONEB		Inconditionnel	13,68	Fonds Koweïtien pour le Développement Économique Arabe	Prêts	2025 - 2027
5	Renforcement systèmes d'AEP des villes de Lokossa, Athiémié et environs (Villes Mono Couffo)	Développer de nouvelles sources d'eau et des infrastructures hydrauliques dans le Couffo et le Plateau pour accroître l'accès à l'eau potable, améliorer le cadre de vie et réduire les maladies et la corvée de l'eau.	SONEB		Inconditionnel	3,42		Prêts	2025 - 2027
6	Renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Parakou et environs, Phase 2 (PRSAEP Parakou phase 2)	Densifier et étendre le réseau de distribution d'eau potable de Parakou en vue de l'atteinte de l'objectif de l'accès universel à l'eau potable dans la ville de Parakou et environs	SONEB		Inconditionnel	28			2025 - 2027

7	Développement intégré et adaptation au changement climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC-Bénin) - (FP 092 GCF)	Contribuer à l'amélioration de la résilience des écosystèmes du fleuve Niger et des populations par une gestion durable des ressources naturelles.	DG Eau / MEEM	Document du projet	Inconditionnel	4,82	GCF BAD FEM EU BN		2022 - 2028
8	Projet de Réhabilitation et d'Aménagement du lac Nokoué et de la Lagune de Porto-Novo (PRANoP)	Contribuer au développement socio-économique durable de la région du Grand Nokoué et au développement du secteur privé	MCVT	BasePIP-MCVT2026-2028	Inconditionnel	666,67	Invest International		2024 - 2028
9	Programme Intercommunal de Réhabilitation du Lac Ahémé et ses Chenaux (PIRA)	Assurer un développement intégré de la zone ainsi que la réhabilitation et l'aménagement du complexe fluvio-lacustre du lac Ahémé et ses chenaux à travers des dragages sectoriels et partiels	MCVT	BasePIP-MCVT2026-2028	Conditionnel	300			2025 - 2030
<b>TOTAL</b>						<b>1.040,47</b>			

### 11.4.4 Annexe 3.4 : Projets d'adaptation du secteur de la santé

N°	Projets	Objectifs de l'action	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel/Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Nom du bailleur	Nature du financement	Période de mise en œuvre
1	Renforcement de la résilience sanitaire des communautés vulnérables aux changements climatiques dans la zone sanitaire Adjohoun, Bonou et Dangbo (ABD) du Bénin (SAP 055 GCF)	Renforcer la résilience des communautés vulnérables de la zone sanitaire ABD face aux maladies liées au climat (paludisme, MCV, IRA) et aux défis sanitaires du changement climatique.	DNBP / MS	Document du projet	Inconditionnel	9,05	GCF	Don	2026 - 2030
2	Prévention et lutte contre le Paludisme	Contribuer à l'amélioration de l'état de santé général de la population en réduisant de façon significative le fardeau du paludisme	PNLP / MS	Loi des finances 2025	Conditionnel	41,66	État, Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme, OMS	Budget national	2025 - 2030
3	Développer un système d'alerte précoce et de réponse aux épidémies de maladies hydriques sensibles aux changements climatiques au Bénin (Projet Benin Health - CLARE)	Évaluer les risques de maladies hydriques liées au climat dans les zones vulnérables du Bénin, cibler les populations exposées et instaurer un système d'alerte et de réponse pour réduire morbidité et mortalité.	Université de Copenhague	Site de l'Initiative Adaptation aux changements climatiques et résilience (CLARE)	Inconditionnel	1,77	Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO), CRDI	Don	2025 - 2028
4	Promotion de l'hygiène et de l'assainissement	Contribuer à l'amélioration équitable l'accès durable de tous aux services adéquats d'assainissement de base, ainsi que les conditions d'hygiène adéquates et mettre fin à la défécation en plein air dans les écoles et centres de santé	Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (DHAB) / MS	Loi des finances 2025	Conditionnel	1	État	Budget National	2025 - 2030
5	Renforcement du système de vaccination	Rendre résiliente la logistique vaccinale et la gestion des déchets issus de la vaccination.	UNICEF	Rapports revues semestrielles et annuelles	Inconditionnel	5,13	GAVI et Gouvernement du Bénin	Don, budget national	2025 - 2030
6	Action intégrée pour la prévention du paludisme au Bénin	Réduire la transmission et la mortalité du paludisme parmi les populations vulnérables du Bénin dans 5 Communes : Tchaourou (Borgou), Djougou et Copago (Donga), Cotonou (Littoral) et Togbin (Atlantique)	UNICEF	Rapports revues semestrielles et annuelles	Inconditionnel	2,14	Japon	Don	2026 - 2027
<b>TOTAL</b>						<b>60,75</b>			

### 11.4.5 Annexe 3.5 : Projets d'adaptation du secteur des infrastructures et aménagements urbains

N°	Projets	Objectifs de l'action	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel/Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Nom du bailleur	Nature du financement	Période de mise en œuvre
1	Mise en œuvre du projet d'assainissement pluvial	Réduire durablement les risques d'inondation et renforcer la résilience urbaine face au climat grâce à des infrastructures d'assainissement pluvial.	MCVT		Conditionnel	36,66	Budget national		2025 - 2030
2	Projet de résilience des villes face au changement climatique	Renforcer la résilience et l'adaptation des villes sélectionnées face au changement climatique dans une approche d'intégration urbaine équilibrée du territoire national.	DGDU/MCVT		Conditionnel	133,54	AFD et autres	Prêts	2025 - 2030
3	Programme d'Assainissement Pluvial de Cotonou (PAPC)	Limiter significativement les risques d'inondation et à réduire les eaux stagnantes sur l'ensemble de la ville de Cotonou.	MCVT		Inconditionnel	13,44	AFD	Prêts	2020-2026
4	Programme d'Assainissement Pluvial des Villes Secondaires (Phase 1)	Assainir le cadre de vie des populations et renforcer leur résilience face aux inondations dues au changement climatique	SIRAT / MCVT	Rapport d'évaluation du PAPVS - Juin 2023	Inconditionnel	157,07	BAD, AGTF et État	Prêts et Budget National	2024-2027
5	Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC-cadre de vie)	Pérenniser les investissements en assainissement urbain au Bénin en les rendant plus fonctionnels et attractifs grâce au transfert de fonds aux Communes.	MCVT	Base PIP MCVT 2026-2028	Inconditionnel	2	État	Budget National	2018 - 2026
6	Programme de Construction de Villes Résilientes et Inclusives (BRIC)	Améliorer l'accès à des services urbains résilients face au changement climatique et renforcer les modalités de prestation des services urbains dans 7 Communes du Bénin : Allada, Aplahoué, Dassa-Zoumè, Djougou, Kandi, Lokossa et Pobè	MCVT	Base PIP MCVT 2026-2028 et rapport PAD4991 BM	Inconditionnel	221,52	BM	Prêts	2023 - 2028
7	Projet d'appui à la planification urbaine durable des villes intermédiaires du Bénin	Élaborer des plans d'assainissement pluvial et de développement urbain pour cinq Communes, accompagnés de mini-projets favorisant des usages agricoles adaptés aux zones sensibles non constructibles.	MCVT	Base PIP MCVT 2026-2028	Conditionnel	1,45	BAD et État		2025 - 2028
8	Appui aux structures publiques intervenant dans la mise en œuvre du programme BRIC	Renforcer les capacités des structures publiques pour assurer une planification, exécution et suivi efficaces des interventions de résilience urbaine du programme BRIC.	MCVT		Conditionnel	143,33	État	Budget National	2025 - 2027

N°	Projets	Objectifs de l'action	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel/inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Nom du bailleur	Nature du financement	Période de mise en œuvre
9	Assainissement pluvial par l'État des Communes bénéficiaires du BRIC	Réduire durablement les risques d'inondation et améliorer la résilience des Communes bénéficiaires du programme BRIC grâce au développement d'infrastructures d'assainissement pluvial performantes.	MCVT	Loi des finances 2025	Conditionnel	40	État	Budget National	2025 - 2027
10	Dotations des Communes bénéficiaires du BRIC pour la mise en place des investissements résilients au changement climatique	Renforcer durablement les capacités des Communes du programme BRIC pour assurer la gestion et la pérennisation des investissements résilients face au changement climatique.	MCVT	Loi des finances 2025	Conditionnel	3,99	État	Budget National	2025 - 2027
11	Appui au renforcement des capacités des Communes bénéficiaires du BRIC	Renforcer les capacités des Communes du programme BRIC pour améliorer la planification, la gestion et la durabilité des investissements de résilience climatique locale.	MCVT	Loi des finances 2025	Conditionnel	65,99	État	Budget National	2025 - 2027
12	Projet de création d'un Centre d'Incubation Technologique pour l'Entrepreneuriat Vert, l'adaptation aux Changements Climatiques et la Création d'Emplois verts au Bénin (CITEV- A3CE)	Contribuer à la création d'un cadre propice au développement et au renforcement des technologies vertes innovantes adaptées à l'agriculture et pourvoyeuses d'emplois dans le contexte des changements climatiques	JEEV ONG	Fiche de projets de l'ONG JEEV	Conditionnel	0,83			2026 - 2030
13	Projet de développement d'activité des Services d'Entretien, de Nettoyage et de Formation	Réduire les émissions locales de gaz à effet de serre liées à la gestion des déchets et aux activités urbaines dans le Grand Nokoué.	CIE Bénin SARL (CNP-Bénin)	Document de projet	Conditionnel	0,34		Don	2026-2040
14	Projet de mobilité urbaine durable du Grand Nokoué (PMUD-GN)	Développer un système de transport multimodal sûr, inclusif et résilient pour améliorer durablement la mobilité dans le Grand Nokoué.	SIRAT / MCVT	Rapport définitif du CGES du PMUD-GN et site internet de la BM	Inconditionnel	<u>200</u>	Banque mondiale (IDA), AIIB et État	Don, prêts, Budget National	2025 - 2028
15	Projet de mise en œuvre des travaux de réhabilitation des lampadaires sur les trois axes d'accès de Cotonou	Réhabiliter les lampadaires solaires et conventionnels pour améliorer la sécurité et le confort sur les axes Godomey-Ouidah, Godomey-Abomey-Calavi et Carrefour Le Bélier-Ekpè.	MCVT	Base PIP MCVT 2026-2028	Inconditionnel	7,5	État	Budget National	2025 - 2026
16	Projet de Gestion Intégrée des Produits Chimiques et Déchets d'équipements électriques et électroniques (PGIPCD3E)	Réduire les risques environnementaux et sanitaires liés aux produits chimiques et aux DEEE au Bénin par une gestion intégrée et durable.	MCVT	Base PIP MCVT 2026-2028	Conditionnel	7	État	Budget National	2026 - 2030

N°	Projets	Objectifs de l'action	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel/Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Nom du bailleur	Nature du financement	Période de mise en œuvre
17	Projet National de Réduction des Polluants Climatiques à Courte Durée de Vie issus des Déchets (SLCP-Déchets)	Réduire significativement les émissions de méthane et de carbone issues des déchets et améliorer la gestion des déchets organiques et biomédicaux, et développer la valorisation locale.	CASAD-Benin	Feuille de route de gestion des déchets au Benin	Conditionnel	32	CCAC, GCF, BAD et BOAD	Don	2026 - 2030
18	Projet de réduction des polluants climatiques à courte durée de vie (PCCDV) dans le secteur agricole Béninois grâce à la limitation des brûlis à ciel ouvert.	Réduire les polluants climatiques à courte durée de vie (SLCPs) dans le secteur rizicole des départements du Zou et des Collines (Bénin)	CASAD-Benin	Rapport annuel 2025 CASAD-Benin	Conditionnel	1	CCAC	Don	2026 - 2030
<b>TOTAL</b>						<b>1.034,66</b>			

### 11.4.6 Annexe 3.6 : Projets d'adaptation du secteur du littoral

N°	Projets	Objectifs de l'action	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel/Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Nom du bailleur	Nature du financement	Période de mise en œuvre
1	Projet de protection du littoral contre l'érosion côtière (Cotonou-Siafato, Hilacondji-Bouche du roy, Grand-Popo-Ouidah) PPLEC	Freiner l'avancée de la mer	MCVT	Base PIP MCVT 2026-2028	Inconditionnel	24,88	RABOBANK KBC BANK INVEST BANQUE INTERNATIONALE	Prêts	2017 - 2026
2	Projet d'investissement de la Résilience des Zones Côtières en Afrique de l'Ouest (WACA ResIP-Bénin)	Améliorer la gestion des risques naturels et anthropiques communs, en intégrant le changement climatique, affectant les communautés et zones côtières de la région d'Afrique de l'Ouest.	MCVT	Base PIP MCVT 2026-2028	Inconditionnel	26,52	BN IDA FEM NDF		2018 - 2025
3	Aménagement et Gestion durable des écosystèmes de la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé	Assurer la conservation et la gestion durable des ressources naturelles et des zones humides de la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé, afin de préserver les écosystèmes et renforcer leur résilience face aux pressions anthropiques et climatiques.	CENAGREF, ONG, DGEFC, Mairies, DPH, DDAEP, DDCVDD, APC	Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé (RB-BVO)	Conditionnel	5,86	CENAGREF, PTF, BENKADI, Mairies, Comités-APC, MCVT	Autres (préciser)	2023-2028
4	Promotion de l'utilisation durable des services écosystémiques fournis par les écosystèmes de la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé	Valoriser durablement le potentiel économique des ressources des écosystèmes	ATDA, DDAEP, OPA, ONG, Mairies	Plan d'Aménagement et de Gestion de la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé (RB-BVO)	Conditionnel	5,16	CENAGREF, PTF, BENKADI, Mairies, Comités-APC	Autres (préciser)	2023-2032
5	Renforcement des mesures de lutte contre les changements climatiques et l'érosion côtière dans la Réserve de Biosphère de la Basse Vallée de l'Ouémé	Documenter et vulgariser les mesures endogènes de mitigation des populations dans la réserve	ONG, Universités, Mairies, CENAGREF, DG-Eau, DGEC, ABO		Conditionnel	7,98	CENAGREF, PTF, BENKADI, Mairies, Comités-APC	Autres (préciser)	2023-2028
<b>Total</b>						<b>70,40</b>			

### 11.4.7 Annexe 3.7 : Projets d'adaptation du secteur du tourisme

N°	Projets	Objectifs de l'action	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel/Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Nom du bailleur	Nature du financement	Période de mise en œuvre
1	Réinventer la cité Lacustre de Ganvié	Améliorer les conditions de vie des populations de Ganvié et de faire de Ganvié une vitrine du tourisme lacustre, une destination authentique, atypique et originale	ANPT /MTCA	Fiche de projet /ANPT	Inconditionnel	28	AFD	Prêts et don	2019-2026
2	Complexe balnéaire PLM/Eldorado à Akpakpa et aménagement et protection des côtes	Faire du segment balnéaire un moteur de développement du tourisme.	ANPT /MTCA	Fiche du projet /ANPT	Inconditionnel	153,36	État	Budget National	2021 - 2026
3	Aménagement des sites touristiques et leurs voies d'accès	Valoriser les sites et attraits touristiques du Bénin dans un contexte de résilience aux changements climatiques.	MTCA	Fiche du projet /Cabinet MTCA	Conditionnel	13,63	État	Budget National	2017 - 2028
4	Aménagement et bitumage de la route des pêches et de ses bretelles d'accès Phase 2 : Troçon Adounko-Porte du non-retour-Bouche du roi (35,80 Km) et ses bretelles	Créer un environnement favorable au développement touristique et renforcer l'économie nationale et régionale	MCVT	Base PIP MCVT 2026-2028 et loi des finances 2025	Inconditionnel	1,67	Préfinancement de l'entreprise SO-GEA SATOM	Budget National	2025 -2026
5	Projet de construction et de restaurations de la route des pêches et de la route des esclaves Cotonou/Ouidah	Améliorer durablement la connectivité côtière entre Cotonou et Ouidah, tout en valorisant le potentiel touristique, culturel et économique du littoral béninois.	MCVT	Base PIP MCVT 2026-2028 et loi des finances 2025	Inconditionnel	19,07	État	Budget National	2021 - 2026
6	Aménagement de stations balnéaires	Développer des pôles balnéaires modernes, sûrs et attractifs sur le littoral béninois afin de dynamiser le tourisme, de stimuler l'économie locale et de valoriser durablement les espaces côtiers.	MTCA	Loi des finances 2025	Conditionnel	527,29	État	Budget National	2025 - 2027
<b>TOTAL</b>						<b>743,02</b>			

### 11.4.8 Annexe 3.8 : Projets d'adaptation trans-sectorielles

N°	Projets	Objectifs de l'action	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel/Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Nom du bailleur	Nature du financement	Période de mise en œuvre
1	Programme AdaptAction - Phase 2	Accompagner le Bénin dans la définition et l'opérationnalisation des trajectoires de développement résilient et inclusif sur leurs territoires	DGEC / MCVT	Document du projet	Inconditionnel	1,19	AFD	Don	2022-2026
2	Initiative CREWS Bénin : Renforcement des systèmes d'alerte précoce multi-risques	Renforcer les capacités du Bénin en matière de prévisions, d'alertes précoces multi-risques et de gestion des catastrophes, par la modernisation de METEO-BENIN, l'amélioration des services hydrométéorologiques et le développement d'outils de diffusion adaptés aux populations vulnérables.	METEO-BENIN	Rapport CREWS-Bénin (2022-2024), WMO, METEO-BENIN	Conditionnel	6,6	Initiative CREWS, BM, WMO, UNDRR	Don	2025 - 2030
3	Renforcement des services météorologiques et mise en place d'un système d'alerte précoce multirisque pour améliorer la résilience climatique des communautés locales au Bénin	Améliorer les services météorologiques et climatiques et mettre en place un Système d'Alerte Précoce (SAP) multirisques, basé sur l'impact et adapté aux besoins spécifiques des populations vulnérables, afin de renforcer la résilience climatique des communautés locales au Bénin.	METEO-BENIN	Note conceptuelle approuvée par le Conseil d'Administration du FA	Conditionnel	4,15	Fonds pour l'Adaptation	Don	2026 – 2030
4	Cadre National des Services Climatiques du Bénin (CNSC) – Opérationnalisation et mise à l'échelle	Structurer et opérationnaliser le CNSC pour la co-production, la diffusion et l'utilisation des informations climatiques (interface utilisateurs, gouvernance, qualité et standardisation), afin de réduire la vulnérabilité et améliorer la prise de décision dans les secteurs clés.	METEO-BENIN	Document du Cadre national des services climatiques	Conditionnel	15,65	Etat ; OMM ; GIZ ; BM ; FNEC/FA ; BOA	Budget national, Don et prêts	2025 – 2035
5	Services climatiques pour la réduction des risques en Afrique de l'Ouest (projets avec participation du Bénin)	- Renforcer la résilience climatique en Afrique de l'Ouest - Améliorer les connaissances, capacités et services climatiques pour l'adaptation et la réduction des risques - Stimuler la coopération Afrique-Europe	METEO-BENIN	Appel CS4RRA 2025	Conditionnel	2,38	ANR, BMBF, FONSTI, MUR, Research Council of Norway et autres	Don	2026 - 2029

N°	Projets	Objectifs de l'action	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel/Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Nom du bailleur	Nature du financement	Période de mise en œuvre
6	Projet « Local Climate Adaptive Living Facility (LoCAL) (SAP 032 - GCF)	Renforcer la résilience climatique des communautés et des économies locales dans quatre départements vulnérables du Bénin (Atacora, Alibori, Donga et Mono), en améliorant l'accès des collectivités locales et de leurs communautés aux financements pour des investissements et des interventions d'adaptation appropriés, afin d'aider le Bénin à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, les cibles sectorielles nationales et les cibles spécifiques des ODD.	FNEC	Document du projet	Inconditionnel	8,6	GCF	Don	2024 - 2030
7	Projet de mise en œuvre des Priorités Régionales et Nationales d'Adaptation en Afrique de l'Ouest et du Centre (PACO)	Renforcement de la résilience des communautés vulnérables du Bénin face aux effets néfastes des changements climatiques, afin de soutenir l'atteinte des objectifs d'adaptation contenus dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et le Plan National d'Adaptation (PNA) du Bénin.	FNEC	Document du projet	Inconditionnel	1	BMUV	Don	2023 – 2027
8	Amélioration de la résilience au climat des communautés rurales du centre et du nord du Bénin grâce à la mise en œuvre de mesures d'Adaptation basée sur les Écosystèmes (EbA) dans les paysages forestiers et agricoles (SAP 005 - GCF)	Rompres le cercle vicieux du changement climatique, de la baisse des rendements agricoles et de la dégradation des ressources naturelles dans le centre et le nord du Bénin, afin de renforcer la résilience des communautés locales grâce à une approche d'adaptation basée sur les écosystèmes	DGEFC	Document du projet	Inconditionnel	1,81	GCF	Don et Budget national	2020-2026
9	FAABA (CASH + CARE): composante WASH	Rendre l'environnement scolaire agréable pour le maintien des filles à l'école avec la construction d'infrastructures WASH résilients au climat	UNICEF	Rapports revues semestrielles et annuelles	Inconditionnel	0,25	Ambassade du Royaume des Pays Bas (APB) et UNICEF	Don	2025 - 2026
10	Projet d'accroissement de l'engagement, la résilience des enfants, des adolescent(e)s et jeunes pour faire face aux défis climatiques et environnementaux au Bénin	Accroître l'engagement, la résilience des enfants, des adolescent(e)s et jeunes pour faire face aux défis climatiques et environnementaux au Bénin	MCVT	Rapports revues semestrielles et annuelles	Inconditionnel	1	UNICEF	Don	2025 - 2030

N°	Projets	Objectifs de l'action	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel/Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Nom du bailleur	Nature du financement	Période de mise en œuvre
11	Projet d'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement dans les hôpitaux et formations sanitaires avec l'approche WASH FIT	Amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement géré en toute sécurité et résilient au changement climatique dans les hôpitaux et formations sanitaires avec l'approche WASH FIT	MS	Rapports revues semestrielles et annuelles	Inconditionnel	0,5	UNICEF et République de Corée du Sud	Don	2026 - 2030
12	Projet de Développement et Actualisation de Facteurs d'Émission pour l'Évaluation Précise des Gaz à Effet de Serre (GHG) dans les Secteurs Clés au Bénin	Élaborer et/ou actualiser des facteurs d'émission spécifiques aux principaux secteurs d'activité du Bénin (énergie, agriculture, déchets, industrie, usage des terres)	CASAD-Benin	Rapport annuel 2025 CASAD-Benin	Conditionnel	4	FEM, GCF, Fondation Bill & Melinda Gates	Don	2026 - 2035
<b>TOTAL</b>						<b>47,13</b>			

### 11.4.9 Annexe 3.9 : Projets d'adaptation à l'initiative des Communes

N°	Communes	Projets	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
<b>SECTEUR DE L'AGRICULTURE</b>								
1	ADJOHOUN, AGUEGUES, BONOU et DANGBO	Projet de stabilisation des berges du fleuve Ouémé et de ses canaux dans les Communes de Bonou, Adjohoun, Dangbo et Aguégus	- Restaurer les corridors écologiques bordant le fleuve et les canaux par la reconstitution de la végétation riveraine (plantation d'espèces locales, bandes tampons, zones de protection) - Protéger les terres agricoles, les habitations, les infrastructures communautaires et les pistes rurales menacées par l'avancée de l'érosion fluviale	CIPCRE-Bénin	Document de projet	C	0,568	2027 - 2030
2	ADJOHOUN, BONOU et DANGBO	Projet Agriculture, Climat, Environnement et Droits des Enfants dans la Basse Vallée de l'Ouémé (PACED-Vallée)	Les producteurs bénéficiaires des villages pilotes améliorent durablement leur sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que leurs revenus agricoles et la jouissance par les enfants de leurs droits environnementaux.	Mairies d'Adjohoun, de Bonou et de Dangbo	Accord Programme	C	0,173	2025 - 2027
3	AG-BANGNIZOUN	Identifier et promouvoir les cultures vivrières résilientes aux changements climatiques et former les producteurs sur les techniques culturales modernes et adaptées aux effets des changements climatiques	Accroître la production agricole	Mairie d'Agbangnizoun	PDC 4	C	0,033	2026 - 2035
4	AGUEGUES	Amélioration de la production agricole, animale et artisanale et de la productivité des écosystèmes lacustres	Assurer des investissements économiques en faveur des agriculteurs et agricultrices, des entrepreneur(e)s femmes et jeunes	Mairie des Aguégus	PDC 4 Aguégus	C	0,292	2025-2030
5	AKPRO-MISSERETE	Projet intégré de développement agro-aquacole résilient et de protection des écosystèmes aquatiques dans la Commune d'Akpro-Misséréte	Promouvoir le développement intégré et résilient des filières agricoles, animales, halieutiques et forestières tout en renforçant la capacité des communautés à faire face aux effets des changements climatiques et aux catastrophes	Mairie d'Akpro-Misséréte	Rapport d'activités	C	0,180	2026 - 2030
6	ALLADA	Promotion et valorisation des engrais biologique	- Favoriser et encourager l'utilisation des engrais bio - Valoriser les déchets ménagers en les transformant	Mairie d'Allada	PDC 4	C	0,067	2025-2030
7	ATHIEME	Valorisation des périmètres hydro-agricoles, développement des filières agricoles, de la pisciculture et de l'héliculture, et amélioration de l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques et aux risques de catastrophes dans la Commune d'Athiémé	Développer une agriculture intelligente avec la maîtrise de l'eau et la valorisation des crues du fleuve Mono	Mairie d'Athiémé	PDC4	C	0,685	2024-2028

N°	Communes	Projets	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
8	BEMBEREKE	Amélioration de la productivité, des conditions de conservation, de transformation et de commercialisation des produits agricoles	Améliorer la production agricole et animale dans les filières prioritaires retenues	Mairie de Bem-béréké	PDC4	C	0,577	2024 - 2028
9	BONOU	Amélioration de la productivité, la production des filières végétales et l'accès aux marchés	Promouvoir les mesures de gestion durable des terres et d'adaptation aux changements climatiques	Mairie Bonou	PDC 4	C	0,595	2025 - 2030
10	BOPA	Renforcement de l'agriculture aux changements climatiques	Diversifier et améliorer la productivité et la compétitivité des filières agricoles porteuses de la Commune	Mairie de Bopa	PDC 4	C	0,171	2024-2028
11	BOUKOMBE	Amélioration des capacités de production et de productivité des sous-secteurs de l'économie locale (agriculture, sylviculture, élevage, artisanat et tourisme) et de la gestion durable des terres	Améliorer les capacités de production et de productivité des sous-secteurs à l'économie locale (agriculture, sylviculture, élevage, artisanat et tourisme)	Mairie de Boukombé	PDC 4	C	0,54750	2024-2028
12	COBLY	Projet d'appui à la diversification (maraîchage, petit élevage, transformation, etc.)	Améliorer la productivité et la compétitivité des filières agricoles porteuses de la Commune	Mairie de Cobly	PDC4	C	0,267	2025-2030
13	COPARGO	Amélioration de la productivité des filières agricoles	Assurer l'aménagement du territoire et la gestion durable de l'environnement	Mairie de Copargo	PDC4	C	0,09167	2024-2028
14	DANGBO	14.1. Promotion de l'agroforesterie pour améliorer les moyens de subsistance locaux dans un contexte de changement climatiques	Accroître les rendements la production agricole et réduire les effets induits par les inondations	Mairie	CDN 2	C	0,623	2026 -2030
		14.2. Promotion de systèmes agricoles résilients, diversifiés et agroforestiers pour réduire l'exposition aux changements climatiques et améliorer les moyens de subsistance locaux	Renforcer la résilience du secteur agricole de Dangbo face aux impacts du changement climatique en promouvant des systèmes de cultures durables et adaptés	Mairie de Dangbo	PCACC Dangbo	C	0,372	2026 -2030
15	DJAKOTOMEY	Régulation et valorisation des ressources naturelles et minières locales par le renforcement des capacités	Assurer un meilleur cadre de vie, une bonne gestion foncière et la résilience aux changements climatiques	Mairie de Djakotomey	PDC 4	C	0,035	2025-2029

N°	Communes	Projets	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
16	DJIDJA	Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et financières des acteurs des filières agricoles et d'élevage dans la Commune de Djidja et création d'espaces d'abreuvement et d'enfouragement des bovins (5 hectares par site à Agouna, Monsourou, Djidja centre, Dan et Setto)	Accroître la production agricole et animale dans la Commune	FNDA et Mairie de Djidja	PDC4 et partenaire	C	0,455	2026-2028
17	DJOUGOU	Amélioration de la gestion durable des terres	Améliorer la gestion durable des terres	Mairie de Djougou	PDC 4	C	0,135	2024-2028
18	GOGOUNOU	18.1. Amélioration de la production agricole, pastorale, halieutique et maraîchère	Promouvoir l'économie locale de façon durable à travers la valorisation des potentialités agricoles et pastorales, des secteurs de Soutien à la production et la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation	Mairie de Gogounou	Budget communal	C	0,093	2024-2029
		18.2. Appui aux exploitants agricoles de la Commune pour l'adoption des mesures de gestion durable des terres et d'adaptation au changement climatique	Améliorer la gestion de l'environnement, les ressources naturelles et les changements climatiques dans la Commune		PDC4	C	0,103	2024-2028
19	GRAND-POPO	Promotion de l'agro-écologie	Promouvoir les chaînes de valeurs agricoles	Mairie de Grand-Popo	PDC 4	C	0,299	2025-2029
20	HOUEYOGBE	Renforcement de l'adaptation du territoire et de l'agriculture aux risques, chocs et changements climatiques	Renforcer l'adaptabilité du territoire aux risques et chocs climatiques et rendre résilient le secteur agricole aux changements climatiques	Mairie Houéyogbé	PDC 4	C	0,677	2024 - 2028
22	COMMUNES	Projet de création d'un Centre d'Incubation Technologique pour l'Entrepreneuriat Vert, l'adaptation aux Changements Climatiques et la Création d'Emplois verts au Bénin (CITEV-A3CE)	Contribuer à la création d'un cadre propice au développement et au renforcement des technologies vertes innovantes adaptées à l'agriculture et pourvoyeuses d'emplois dans le contexte des changements climatiques	JEEV ONG	Document du projet	C	0,833	2026-2028
23	KANDI	Promotion d'une production et d'une transformation agricole durable	Promouvoir une économie locale durable	Mairie de Kandi	PDC 4	C	1,073	2025-2028

N°	Communes	Projets	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
24	KEROU	24.1. Projet de promotion de la sécurisation et gestion durable des terres et d'adaptation au changement climatique (GDT/ACC)	Assurer la gestion des ressources naturelles et des aléas liés aux changements climatiques	Mairie de Kérou	PDC 4	C	0,291	2025-2029
		24.2. Amélioration de la productivité des filières végétales (coton, maïs, soja, riz, anacarde, maraîchage) et développement des infrastructures économiques, marchandes et agricoles dans la Commune	Promouvoir le développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce	Mairie de Kérou	PDC 4	C	0,750	2025-2029
25	KETOU	Amélioration de la production agricole (végétale, animale et halieutique) avec l'accent sur l'agriculture familiale	Contribuer à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et de la résilience climatique des ménages	Mairie de Kétou	PDC 4	C	2,375	2026 - 2030
26	KLOUEKANME	Economie locale basée sur une agriculture résiliente		Mairie de Klouékanme	PDC 4	C	0,284	2024-2028
27	KPOMASSE	Promotion de l'économie locale à travers l'amélioration de la productivité, la transformation industrielle, la valorisation du potentiel lacustre, écotouristique et la création	Amélioration de la productivité des filières agricoles	Mairie de Kpomassè	PDC 4	C	0,197	2023 - 2027
28	LALO	Promouvoir les mesures de gestion durable des terres et restaurer les terres les plus touchées par la dégradation	Amélioration des pratiques agricoles	Commune de Lalo	PCC	C	0,018	
29	MALANVILLE	Projet de renforcement de la production et de la transformation durables des produits agricoles, animal et halieutique	Renforcer la production et la transformation durables des produits agricoles, animal et halieutique	Mairie de Malanville	Budget primitif 2026, PDC 4	C	1,325	2024-2028
30	MATERI	30.1. Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de production (agriculture, élevage et pêche)	Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de production (agriculture, élevage et pêche)	Mairie de Materi	PDC 4	C	0,040	2024-2028

N°	Communes	Projets	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
		30.2. Amélioration de la gestion durable des terres	Améliorer la gestion durable des terres	Mairie de Matéri	PDC 4	C	0,085	2024-2028
31	NATITINGOU	Accompagnement de la diversification et de l'innovation dans les secteurs économiques	Accompagner la diversification et l'innovation dans les secteurs économiques.	Mairie de Natitingou	PDC 4	C	0,200	2025-2028
32	NIKKI	Amélioration de la production agricole dans les filières prioritaires retenues	Améliorer la production agricole dans les filières prioritaires retenues	Mairie de Nikki	PDC 4	C	0,036	2024- 2028
33	OUESSE	Valorisation des bas-fonds	Appuyer l'amélioration de la performance de la production agricole dans la Commune		PDC 4	C	0,133	
34	OUIDAH	Promotion des filières agricoles porteuses, de la production animale et halieutique, des PME/PMI, de l'artisanat et de la transformation agroalimentaire	Promouvoir les filières agricoles, la production animale, halieutique et la sylviculture	Mairie de Ouidah	PDC 4	C	3,109	2024 - 2028
35	OUIHI	Promotion de l'intensification et la modernisation agricole adaptée au changements climatiques	Promouvoir le développement de l'économie locale et le renforcement de la résilience des plus vulnérables aux effets du changement climatique et à l'insécurité alimentaire	Mairie de Ouinhi	PDC 4	C	0,517	2024 - 2028
36	PARAKOU	Amélioration de la résilience face aux effets des changements climatiques par le développement de l'artisanat et de l'agriculture urbaine durable	Développer des stratégies de reboisement et de protection des ressources naturelles et promouvoir l'entrepreneuriat et l'agriculture urbaine	Mairie de Parakou	PDM 4, PDC 4	C	1,917	2025 - 2029
37	PEHUNCO	Mise en valeur des basfonds aménagés par la culture du riz et le maraîchage	Promouvoir l'économie locale de façon durable à travers la valorisation des potentialités agro-pastorales, des secteurs de soutien à la production, la transformation et la commercialisation	Mairie Pehunco	PDC 4	C	0,783	2025-2029
38	POBE	Projet de Développement Durable de la Production Agricole et Animale	Accroître durablement la productivité et la résilience des systèmes agricoles et animaux face aux changements climatiques	Maire de Pobè	PDC 4	C	1,117	2026 - 2030
39	SAVALOU	Amélioration de la production et la productivité des filières agricoles de la	Promouvoir le développement économique local et la digitalisation	Mairie de Savalou	PDC 4	C	0,448	2025 - 2028

N°	Communes	Projets	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
		Commune résilientes aux effets des changements climatiques						
40	SAVE	Aménagement et Sécurisation des espaces agropastoraux et halieutiques	Aménager les espaces agropastoraux et halieutiques et renforcer la résilience des communautés locales par le développement de pratiques durables, l'amélioration des infrastructures et des conditions de travail, et la formation des acteurs pour accroître la productivité tout en préservant les ressources naturelles	Mairie de Savè	PDC 4	C	0,275	2024 à 2030 et 2030 à 2035
41	SEGBANA	Amélioration des revenus et de la sécurité alimentaire	Accroître les revenus de la population et améliorer la sécurité alimentaire	Mairie de Ségbana	PDC 4	C	0,067	2024-2028
42	SEME-PODJI	Renforcement de la protection de l'environnement	Renforcer la résilience des populations aux effets du changement climatique	Mairie de Sèmè-Podji	PDC 4	C	1,189	2025 - 2029
43	SINENDE	Réhabilitation des retenues d'eau et bas-fonds pour la promotion de l'agropastoralisme et la réduction de la mobilité des éleveurs	Faciliter l'accès à l'eau et à la pâture du bétail, promouvoir les filières riz et maraîchères, réduire la pression du cheptel bovin sur les forêts et atténuer les conflits entre agriculteurs et éleveurs	Mairie de Sinené	PDC 4	C	0,339	2024-2028
44	TORI-BOS-SITO	Amélioration de la productivité agricole, animale et promotion de l'agro-industrie	Promouvoir l'attractivité territoriale pour un développement économique local durable	Mairie de TORI-BOS-SITO	PDC 4	c	0,513	2024-2029
45	TOUCOUNTOUNA	Promotion des mesures de Gestion Durable des Terres (GDT), de Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) et d'Adaptation aux Changements Climatiques (ACC)	Contribuer à la gestion durable des terres agricoles	Mairie de Toucountouna	PDC4	C	0,094	2024-2028
46	ZA-KPOTA	Appui au développement des filières agricoles porteuses (agrumes, riz, palmiers à huile)	Contribuer au développement durable et à la résilience climatique des filières agricoles porteuses (agrumes, riz, palmiers à huile)	Maire de Za-Kpota	PDC 4	I	1,133	2024 - 2028
47	ZAGNANADO	Promotion de systèmes de cultures résilientes et développement d'infrastructures adaptées au changement climatique	Construire des infrastructures résilientes de stockage et de distribution pour réduire les pertes post-récolte et développer des infrastructures adaptées au changement climatique	Mairie de Zagnanado	PCACC 2025-2030	I	0,717	2025-2030

N°	Communes	Projets	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
48	ZOGBODO-MEY	Valorisation des terres cultivables, des bas-fonds et des zones humides, et restauration de la fertilité des sols dans la Commune	Diversifier et améliorer la productivité et la compétitivité des filières agricoles porteuses de la Commune	Mairie de Zogbodomey	PDC 4	C	0,249	2025-2028
<b>Coût total des initiatives communales du secteur de l'agriculture – Volet adaptation</b>							<b>27,144</b>	
<b>SECTEUR DE L'ENERGIE</b>								
1	DJAKOTOMEY	Renforcement de la résilience communautaire, de la gestion durable des écosystèmes et de la prévention des risques climatiques	Assurer un meilleur cadre de vie, une bonne gestion foncière et la résilience aux changements climatiques	Mairie de Djakotomey	PDC 4	C	0,001	2027
2	OUIDAH	Amélioration de l'accès des populations aux sources d'énergie électrique conventionnelle et renouvelable	Renforcer les services de l'énergie, des télécommunications et médias	Mairie de Ouidah	PDC 4	C	0,173	2024 - 2028
<b>Coût total des initiatives communales du secteur de l'énergie – Volet adaptation</b>							<b>0,174</b>	
<b>SECTEUR DE LA FORESTERIE ET AUTRES AFFECTATIONS DES TERRES</b>								
1	ADJOHOUN	Renforcement de la sylviculture	Renforcer la conservation, la restauration et la gestion durable des ressources forestières communales	Maire d'Adjohoun	PDC 4	C	0,032	2025 - 2027
2	AGUEGUES	2.1. Implémentation des options d'adaptation communautaire basées sur les écosystèmes	Promouvoir l'attractivité du territoire communal par l'éco-tourisme et la culture locale, la digitalisation, les adaptations basées sur les écosystèmes et la résilience au changement climatique.	Mairie des Aguégues	PDC 4	C	0,064	2025-2030
		2.2. Amélioration et développement de la résilience de la Commune au changement climatique	Renforcer la résilience de la Commune face aux impacts actuels et futurs du changement climatique.	Mairie des Aguégues	PCACC Aguégues	C	0,375	2025-2029
3	AKPRO-MISSERETE	Projet de gouvernance environnementale, de sensibilisation communautaire et de planification de l'adaptation aux changements climatiques dans la Commune d'Akpro-Misséréte	Assurer la gestion durable des ressources naturelles et renforcer la résilience aux effets des changements climatiques	Mairie d'Akpro-Misséréte	Rapport d'activités	C	0,048	2026 - 2030

N°	Communes	Projets	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
4	APLAHOUE	Gestion durable des ressources naturelles	Restaurer les terres dégradées et renforcer la résilience climatique	Mairie d'Aplahoué	PDC 4	C	0,667	2026-2030
5	ATHIEME	Renforcement de la résilience du territoire et des populations face aux changements climatiques	Rendre l'agriculture, les populations et le territoire résilients face aux dérèglements climatiques	Mairie d'Athiémè	PDC4	C	0,054	2024-2028
6	BANIKOARA	Projet de renforcement de la résilience des maraichères de Gbangbanga dans la Commune de Banikoara face aux effets néfaste des Changements Climatiques	D'ici à 2027, les domaines publics et privés sont sécurisés et les espaces publics sont aménagés et valorisés à Banikoara	Mairie de Banikoara	SDAC, PDC 4, PTA	C	0,117	2025-2037
7	BASSILA	Renforcement de la résilience face aux effets des changements climatiques		Mairie de Bassila	PDC 4	C	0,299	2024 - 2028
8	BEMBEREKE	Amélioration de la productivité, des conditions de conservation, de transformation et de commercialisation des produits agricoles	Améliorer la production agricole et animale dans les filières prioritaires retenues	Mairie de Bembéréké	PDC4	C	0,020	2024 - 2028
9	BOHICON	Promotion de la sauvegarde de l'environnement	Assurer une gestion durable de l'espace et des ressources naturelles	Mairie de Bohicon	PDC 4	C	0,24250	2024-2028
10	BONOU	Projet de renforcement de la résilience socio-économique des communautés forestières Gbévonou de la forêt sacrée de Gbévozoun de Bonou (Présoco – Gbévozoun)	Renforcer la résilience socio-économique des communautés forestières "Gbevonouvi" de la forêt sacrée de Gbevozoun de Bonou	JEEV ONG	Document du projet	C	0,150	2026-2028
11	BOUKOMBE	Renforcement de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement	Assurer l'aménagement du territoire et la gestion durable de l'environnement	Mairie de Boukombé	PDC4	C	0,95667	2024-2028
12	COME	Restauration, protection et exploitation rationnelle des ressources naturelles et des écosystèmes fragiles de la Commune	Renforcer la résilience du territoire face aux risques et changements climatiques	Mairie de Come	PDC4	C	0,020	2026-2029
13	COPARGO	Développement de la surveillance des espaces forestiers et des plantations communales et communautaires	Assurer l'aménagement du territoire et la gestion durable de l'environnement	Mairie de Copargo	PDC4	C	0,00417	2024-2028

N°	Communes	Projets	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
14	COVE	Appui à la restauration des écosystèmes forestiers dégradés et à la lutte contre les changements climatiques	Contribuer à la protection de l'environnement à travers des initiatives communautaires	Mairie de Covè	PDC 4	C	0,333	2025-2028
15	DANGBO	Reboisement, restauration et gestion durables des écosystèmes forestiers dégradés de la Commune	Restaurer les écosystèmes forestiers dégradés de Dangbo pour renforcer la résilience écologique, améliorer la régulation climatique et protéger les ressources naturelles.	Mairie de Dangbo	PCACC Dangbo	C	0,070	2026 -2030
16	DASSA-ZOUME	Gestion des feux de brousse	Sensibiliser les populations sur les feux de brousses précoces et créer des brigades villageoises	Mairie de Dassa-Zoumé		C	0,140	2025-2030 et 2030-20242
17	GOGOUNOU	Facilitation de la bonne gestion du cadre de vie et des ressources naturelles par les populations avec l'appui aux institutions locales pour la protection et la gestion durable des écosystèmes	Améliorer la gestion de l'environnement des ressources naturelles et des changements climatiques	Mairie de Gogounou	PDC4	C	0,343	2024-2028
18	HOUÉYOGBE	Promotion des écosystèmes de séquestration du CO2 et des pratiques communautaires de développement sobre en carbone pour renforcer l'adaptation du territoire aux risques et chocs climatiques	Promouvoir les écosystèmes de séquestration du CO2 et les pratiques communautaires de développement sobre en carbone pour renforcer l'adaptabilité du territoire aux risques et chocs climatiques	Mairie Houéyogbé	PDC 4	C	0,437	2024 - 2028
19	KARIMAMA	Renforcement de la protection de la biosphère et de la résilience aux effets du changement climatique par adoption des mesures	Protéger la biosphère et renforcer la résilience aux effets du changement climatique	Mairie de Karimama	PDC 4	C	0,117	2024 - 2028
20	KETOU	Amélioration de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles	Renforcer durablement la gouvernance environnementale communale en améliorant les capacités opérationnelles des services de contrôle	Mairie de Kétou	PDC 4	C	0,187	2026 - 2030
21	KOUANDE	Création et restauration des plantations communales et des berges des cours d'eau	Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement	Mairie de Kouandé	PDC 4	C	0,121	2024 - 2028
22	LALO	Promouvoir les mesures de gestion durable des terres pour la résilience aux changements climatiques et renforcer les capacités locales en gestion des risques	Amélioration des pratiques agricoles et aménagement du territoire pour mesurer l'adaptation aux changements climatiques	Commune de Lalo	PCC	C	0,017	2025-2029

N°	Communes	Projets	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
23	LOKOSSA	Prévention des risques et de gestion des catastrophes hydroclimatiques	Amélioration de la gestion de l'espace et de la résilience du territoire	DADE	PDC 4	C	0,393	2024 - 2028
24	MATERI	Promotion de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement	Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement	Mairie de Materi	PDC 4	C	0,239	2024-2028
25	COMMUNES	Parcs Verts de Refuge	Créer des espaces publics climatiquement résilients pour réduire les impacts des vagues de chaleur, Augmenter la surface végétale urbaine et la capacité d'absorption des pluies.	ONG JVV	Document du projet	C	0,167	2026-2030
26	POBE	Projet de résilience environnementale et de gestion durable des ressources naturelles	Renforcer la résilience environnementale de la Commune de manière durable	Maire de Pobè	PDC 5	C	1,068	2026 - 2030
27	PORTO-NOVO	Aménager les espaces des bas-fonds à travers la mise en place des cages flottantes sur la berge de Porto-Novo	Valoriser les zones humides et la berge de Porto-Novo de manière écologique et productive	Mairie de Porto-NOVO	PTA Mairie	I	0,033	2026 - 2028
28	SAKETE	Amélioration des mesures de protection de l'environnement et des ressources naturelles avec une adaptation aux risques du changement climatique	Améliorer la protection de l'environnement et des ressources naturelles de Sakété	Mairie de Sakété	PDC 4	C	0,500	2025-2029
29	SAVALOU	Aménagement et gestion durable des forêts, des cours et plans d'eau	Améliorer la gestion durable de l'espace et des ressources naturelles	Mairie de Savalou	PDC 4	C	0,284	2025-2028
30	SAVE	Renforcer le reboisement et la protection des plantations	Mettre en place un mécanisme de gestion durable des ressources naturelles	Mairie de Savè	PDC 4	C	0,250	2025-2028
31	SO-AVA	Amélioration de la résilience au dérèglement climatique par la gestion durable des ressources naturelles et le renforcement de la sécurisation foncière de la Commune	Améliorer la gestion du cadre de vie et renforcer la résilience des populations aux effets des changements climatiques	Mairie de Sô-Ava	PDC4	C	0,154	2024-2028
32	TCHAUROU	Aménagement de parcelles fourragères et aménagement participatif de la forêt classée de Tchaourou-Toui-Kilibo (TTK) dans la Commune de Tchaourou	Aménagement d'une parcelle fourragère et utilisation durable des ressources de la forêt classée tout en garantissant la protection de sa diversité biologique et le maintien de ses équilibres écologiques dans la Commune de Tchaourou	Mairie de Tchaourou	PDC 4	C	0,124	2024-2028

N°	Communes	Projets	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
33	TORI-BOS-SITO	Renforcement de la résilience écologique et de préservation des ressources forestières	Renforcer la résilience écologique des communautés de Tori-Bossito et préserver durablement les ressources forestières locales grâce à des actions intégrées d'adaptation, de reboisement, de sensibilisation et de gouvernance environnementale.	Mairie de TORI-BOS-SITO	PDC 4	C	0,436	2024-2028
34	TOUCOUN-TOUNA	Promotion de la gestion durable des ressources forestières et fauniques	Contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et à la protection de l'environnement	Mairie de Toucountouna	PDC4	C	0,173	2024-2028
35	TOVIKLIN	Projet de promotion des mesures d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des ressources naturelles et énergétiques	Promouvoir les mesures d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des ressources naturelles et énergétiques	Mairie de Toviklin	PDC 4	C	0,125	2025-2029
36	ZA-KPOTA	Amélioration de la Gestion des ressources naturelles	Contribuer à la gestion durable et à la restauration des ressources naturelles communales	Maire de Zarkpota	PDC 4	I	0,230	2024 - 2028
<b>Coût total des initiatives communales du secteur de la Foresterie et autres Affectations des Terres – Volet adaptation</b>							<b>8,990</b>	
<b>SECTEUR DE L'INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENTS URBAINS</b>								
1	ABOMEY-CALAVI	Gestion durable des ressources naturelles	Préserver les ressources naturelles et garantir aux populations les meilleures conditions d'hygiène et de salubrité	Maire, SE, DAAF, DDLP, DST, DADE, DSI	PDC4	C	5,451	2024-2027
2	ADJA-OUERE	Construire des canaux de drainage urbains et périurbains pour gérer efficacement les eaux pluviales et prévenir les inondations	- Réduire les inondations dans la Commune - Prévenir la dégradation des sols due aux eaux de ruissellement - Prévenir les cas de noyade dus au débit de ruissellement des eaux de pluie	Mairie d'Adja-Ouère	Plan Communal d'Adaptation aux Changements Climatiques	C	0,333	2027-2029
3	AGUEGUES	3.1. Assainissement des villages, espaces publics, communautaires et canaux fluviaux pour un environnement sain	Promouvoir l'attractivité du territoire communal par l'éco-tourisme et la culture locale, la digitalisation, les adaptations basées sur les écosystèmes et la résilience au changement climatique.	Mairie des Aguégues	PDC 4 Aguégues	C	0,167	2025-2030
		3.2. Facilitation à l'accès des logements décentes et résilients pour tous les ménages adaptés aux conditions des milieux humides	Promouvoir l'attractivité du territoire communal par l'éco-tourisme et la culture locale, la digitalisation, les adaptations basées sur les écosystèmes et la résilience au changement climatique.	Mairie des Aguégues	PDC 4	C	0,153	2025-2030
		3.3. Développement d'infrastructures résilientes au changement climatique	Renforcer la résilience des infrastructures en les adaptant aux risques et aux impacts du changement climatique, afin de garantir leur durabilité, leur sécurité et leur performance.	Mairie des Aguégues	PCACC Aguégues	C	0,196	2025-2029

N°	Communes	Projets	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
4	BEMBEREKE	Amélioration de la qualité de l'offre en matière d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement	Renforcer l'accès des populations aux services sociaux de base	Mairie de Bembéréké	PDC4	C	0,153	2024 - 2028
5	BOHICON	Assainissement du cadre de vie	Aménager le cadre de vie des populations	Mairie de Bohicon	PDC 4	C	0,813	2024-2028
6	COTONOU	Élaborer et mettre en œuvre le PCACC et le plan de verdissement des espaces et places publiques, de trente – deux (32) établissements scolaires et renforcement de la durabilité des établissements scolaires de la ville de Cotonou	- Gérer les ressources naturelles et le verdissement de la ville - Améliorer de la qualité de l'habitat - Améliorer la voirie	Mairie de Cotonou	PDC 3	C	18,750	2025 - 2028
7	DJAKOTOMEY	Renforcement de la résilience communautaire, de la gestion durable des écosystèmes et de la prévention des risques climatiques	Assurer un meilleur cadre de vie, une bonne gestion foncière et la résilience aux changements climatiques	Mairie de Djakotomey	PDC 4	C	0,021	2025-2029
8	KEROU	Projet de promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans la Commune	Améliorer le cadre de vie des populations	Mairie de Kérou	PDC 4	C	0,374	2025-2029
9	LALO	Gestion des déchets solides et ménagers	Aménager le territoire et mesurer l'adaptation aux changements climatiques	Commune de Lalo	PDC 4	C	0,142	2025-2029
10	LOKOSSA	Amélioration du Cadre de vie	Améliorer le Cadre de vie des populations en vue de l'adaptation et d'atténuation au changement climatique	Mairie de Lokossa	PDC 4	C	0,587	2024-2028
11	MALANVILLE	Projet de facilitation d'accès aux zones de production à travers l'aménagement et l'assainissement durable	Améliorer l'accès aux zones de production à travers l'aménagement et l'assainissement durable	Mairie de Malanville	Budget primitif 2026 ou Budget National, PDC 4	C	1,667	2024-2028
12	NATITINGOU	Gérer de façon saine et efficace des déchets urbains dans la ville de Natitingou	Réduire les impacts environnementaux, protéger la santé des populations, améliorer l'efficacité du système de gestion des déchets	Mairie de Natitingou		C	0,250	2025-2028
13	PARAKOU	Amélioration de la gestion des déchets	Renforcer l'hygiène et l'assainissement de la ville	Mairie de Parakou	PDC4	C	0,608	2026 - 2029
14	PEHUNCO	Assainissement du cadre de vie	Améliorer le cadre de vie, de gestion de l'environnement et des ressources naturelles	Mairie de Péhunco	PDC 4	C	0,083	2025-2029

N°	Communes	Projets	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
15	SO-AVA	Assainissement du cadre de vie et de l'environnement	Améliorer la gestion du cadre de vie et renforcer la résilience des populations aux effets des changements climatiques	Mairie de Sô-Ava	PDC4	C	0,108	2024-2028
116	TANGUIETA	Amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement de base des populations dans la Commune	Renforcer l'accès des populations aux services sociaux de base	Mairie de Tanguiéta	PDC 4	C	0,167	2025-2028
17	TOVIKLIN	Projet de renforcement de cadre de vie, de l'hygiène, de la nutrition et de la sécurité alimentaire	Renforcer le cadre de vie, de l'hygiène, de la nutrition et de la sécurité alimentaire	Mairie de Toviklin	PDC 4	C	0,158	2025-2027
18	ZE	18.1. Construction des ouvrages de protection de l'environnement et d'assainissement	Assurer une gestion durable du cadre de vie, des ressources naturelles et des impacts des changements climatiques	Mairie de Zè	PDC 4	I	0,558	2024 - 2028
		18.2. Aménagement et entretien des pistes rurales de la Commune	Assurer une gestion durable du cadre de vie, des ressources naturelles et des impacts des changements climatiques	Mairie de Zè	PDC 4	I	0,175	2024 - 2028
<b>Coût total des initiatives communales du secteur des Infrastructures et Aménagements Urbains – Volet adaptation</b>							<b>30,913</b>	
<b>SECTEUR DES RESSOURCES EN EAU</b>								
1	ATHIEME, LO-KOSSA, COME, GRAND-POPO, HOUEHOGBE et BOPA	Renforcement de la résilience des populations riveraines du fleuve Mono au Bénin aux phénomènes climatiques extrêmes et à l'accroissement de la salinisation des eaux souterraines	L'objectif de cette composante est de réduire les dommages et impacts socio-économique occasionnés par les phénomènes météorologiques extrêmes les plus récurrents dans le département du Mono à travers des options appropriées de gestion des risques d'inondation et de sécheresse.	Direction Générale de l'Eau (DG Eau)	Note conceptuelle élaborée	C	11,087	2027 - 2032
2	BONOU	Projet d'appui à la gestion des risques et catastrophes et à l'adaptation aux changements climatiques à travers les coopératives d'actions GIRE et les Plateformes locales	Renforcer la résilience des communautés riveraines et réduire leur vulnérabilité économique	Mairie Bonou	PDC4, PCC, PCACC, SDAC	C	1,667	2026 à 2030
3	KANDI	Amélioration de l'accès à l'eau potable	Améliorer l'accès à l'eau potable	Mairie de Kandi	PDC 4	C	0,210	2025 - 2028

N°	Communes	Projets	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
4	KOUANDE	Promotion de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement	Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement		PDC 4	C	0,730	2024 - 2028
5	ZAGNANADO	Gestion intégrée des ressources en eau pour l'amélioration et le développement de la résilience de la Commune au changement climatique	Aménager les bas-fonds et périmètres irrigués et construire des digues de protection contre les inondations	Mairie de Zagnanado	PCACC 2025-2030	I	2,167	2025-2030
<b>Coût total des initiatives communales du secteur des Ressources en eau – Volet adaptation</b>							<b>15,860</b>	
<b>INITIATIVES TRANSVERSALES</b>								
1	ABOMEY-CALAVI	Gestion optimale des espaces de production agricole et de consommation durables	Préserver les ressources naturelles et garantir aux populations les meilleures conditions d'hygiène et de salubrité	Mairie d'Abomey-Calavi	PDC4	C	2,500	2024-2028
2	ADJARRA	Amélioration des mesures de protection de l'environnement et des ressources naturelles avec un accent sur les activités d'adaptation et de résilience aux risques du changement climatique et des mesures d'adaptations basées sur les écosystèmes	Renforcer les mesures de protection de l'environnement et d'adaptation aux changements climatiques	Mairie d'Adjarra	PDC 4	C	2,059	2025 - 2029
3	ADJOHOUN	Promotion des mesures d'adaptation aux changements climatiques	Renforcer la résilience des communautés et des systèmes de production face aux effets des changements climatiques	Maire d'Adjo-houn	PDC 4	C	0,297	2025 - 2027
4	ATHIEME	Élaboration des documents de prévention et de gestion des changements climatiques et des risques de catastrophe pour accroître la vigilance du territoire aux risques climatiques	Doter la Commune des documents et instruments de prévention et de gestion des dérèglements climatiques	Mairie d'Athiémè	PDC4	C	0,067	2024-2028
5	AVRANKOU	Projet intégré de développement agricole résilient, de gestion durable des ressources naturelles et de prévention des risques d'inondation dans la Commune d'Avrankou	Renforcer la résilience des communautés face aux inondations et au changement climatique en développant une production agricole durable, en améliorant la gestion de l'eau et en protégeant les écosystèmes naturels de la Commune	Mairie d'Avrankou	Rapports	C	0,745	2025-2035

N°	Communes	Projets	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
6	BANTE	Mettre en œuvre des mécanismes de gestion durable des catastrophes naturelles et des effets liés aux changements climatiques	Améliorer d'ici fin 2028, la gestion durable du cadre de vie, des ressources naturelles, des catastrophes et des effets liés aux changements climatiques	Mairie de Bantè	PDC 4	C	0,075	2027-2028
7	BOHICON	Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité	Assurer une gestion durable de l'espace et des ressources naturelles	Mairie de Bohicon	PDC4	C	0,25000	2024-2029
8	BOUKOMBE	Renforcement des capacités de prévention et d'adaptation des populations aux risques et catastrophes	Assurer l'aménagement du territoire et la gestion durable de l'environnement	Mairie de Boukombé	PDC4	C	0,03350	2024-2028
9	COME	Élaboration des documents de prévention et de gestion des changements climatiques et des risques de catastrophe	Renforcer la résilience du territoire face aux risques et changements climatiques	Mairie de Come	PAI 2025	C	0,005	2027-2028
10	DJAKOTOMEY	Renforcement de la résilience communautaire, de la gestion durable des écosystèmes et de la prévention des risques climatiques	Assurer un meilleur cadre de vie, une bonne gestion foncière et la résilience aux changements climatiques	Mairie de Djakotomey	PDC 4	C	0,072	2025-2029
11	DJIDJA	Projet intégré de résilience climatique et de gestion durable des ressources naturelles	Renforcer la résilience climatique de la Commune à travers la restauration des écosystèmes, la planification stratégique de l'adaptation et l'amélioration durable de la gestion des déchets	Mairie de Djidja	PDC4	C	1,013	2026-2028
12	DJOUGOU	Renforcement des mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique	Renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique	Mairie de Djougou	PDC 4	C	0,790	2024-2028
13	GRAND-POPO	13.1 Gestion durable des ressources naturelles	Assurer la gestion durable des ressources naturelles face aux effets des changements climatiques	Mairie de Grand-Popo	PDC 4	C	0,238	2025-2029
		13.2 Amélioration de la résilience aux effets des changements climatiques	Assurer la gestion durable des ressources naturelles face aux effets des changements climatiques	Mairie de Grand-Popo	PDC 4	C	0,548	2025-2029
14	HOUEYOGBE	Promotion des écosystèmes de séquestration des CO2 et des pratiques communautaires de développement sobre en carbone	Promouvoir les écosystèmes de séquestration des CO2 et des pratiques communautaires de développement sobre en carbone	Mairie de Houéyogbé	PDC 4	C	0,659	2024 - 2028

N°	Communes	Projets	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
15	KALALE	Mise en œuvre de mesures d'atténuation et de résilience au changement climatique	OG : Contribuer à l'amélioration de la gestion durables ressources naturelles OS : Mettre en œuvre des mesures d'atténuation et de résilience au changement climatique	Mairie de Kalalé	PDC 4	C	0,167	2026 - 2028
16	KARIMAMA	Renforcement des infrastructures économiques et marchandes, des transports et des communications résilientes aux changements climatiques	Renforcer les infrastructures de soutien à l'économie dans un contexte de changements climatiques	Mairie de Karimama	PDC 4	C	3,003	2024 - 2028
17	KEROU	Projet de promotion du reboisement, de la foresterie, des énergies renouvelables et l'utilisation des foyers améliorés	Assurer la gestion des ressources naturelles et des aléas liés aux changements climatiques	Mairie de Kérou	PDC 4	C	0,111	2025-2029
18	KETOU	Atténuation des effets du changement climatique et résilience des populations	Contribuer à la réduction des effets du changement climatique et au renforcement durable de la résilience des populations communales	Mairie de Kétou	PDC 4	C	1,024	2026 - 2030
19	KLOUEKANME	Renforcement de l'engagement citoyen sur la gestion durable des ressources naturelles et les effets des changements climatiques	Renforcer de manière durable l'engagement citoyen et les capacités des acteurs communaux et communautaires en matière de gestion durable des ressources naturelles et d'adaptation sensible au genre aux changements climatiques	Mairie de Klouékanme	PDC 4	C	0,071	2024-2029
20	KOUANDE	Promotion des mesures de résilience aux risques et catastrophes	Promouvoir les mesures de résilience aux risques et catastrophes	Mairie de Kouandé	PDC 4	C	0,084	2024 - 2028
21	KPOMASSE	Actualisation du Plan communal d'adaptation aux changements climatiques	Actualiser le Plan communal d'adaptation aux changements climatiques	Mairie de Kpomassè	PDC 4	C	0,005	2025
22	LOKOSSA	Mobilisation de la finance climat	Mobiliser la finance climat pour réaliser les projets d'adaptation et d'atténuation au changement climatique	Mairie de Lokossa	PDC 4	C	0,005	2024 - 2028
23	MATERI	Promotion des mesures de résilience aux risques et catastrophes	Promouvoir les mesures de résilience aux risques et catastrophes	Mairie de Matéri	PDC 4	C	0,046	2024-2028

N°	Communes	Projets	Objectifs du projet	Entité responsable de la mise en œuvre	Sources de vérification	Statut conditionnel / Inconditionnel	Coût du projet (en Millions USD)	Période de mise en œuvre
24	OUAKE	Amélioration de la gestion des risques et catastrophes	Améliorer la gestion des risques et catastrophes	Mairie de Ouaké	PDC4	C	0,040	2025-2028
25	OUIDAH	Amélioration de l'hygiène et l'assainissement dans la Commune	Accroître de la résilience aux effets des changements climatiques	Mairie de Ouidah	PDC 4	C	0,937	2024 - 2028
26	OUIHNI	Promotion des mesures inclusives d'adaptation et d'atténuation aux effets des changements climatiques	Améliorer le cadre de vie et l'adaptation aux effets des changements climatiques au développement durable	Mairie de Ouinhi	PDC 4	C	0,100	2024 - 2028
27	PARAKOU	Amélioration de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement pour renforcer la résilience face aux effets des changements climatiques	Développer des stratégies de reboisement et de protection des ressources naturelles	C+N+Q101	PDC 4	C	2,942	2026 - 2029
28	SO AVA	Amélioration de la résilience au dérèglement climatique	Améliorer la gestion du cadre de vie et renforcer la résilience des populations aux effets des changements climatiques	Mairie de Sô-Ava	PDC4	C	0,045	2024-2028
29	TCHAOUROU	Gestion intégrée des ressources en eau	Contribuer de façon substantielle à la gestion durable des ressources naturelles et de la protection de l'environnement	Mairie de Tchaourou	PDC 4	C	0,033	2024-2028
30	TOFFO	Sauvegarde de l'environnement et promotion de la gestion durable des ressources naturelles	Assurer une gestion durable du territoire communal et des ressources naturelles	Mairie de Toffo	PDC 4	C	0,020	2024-2028
31	ZE	Amélioration des connaissances des acteurs communaux sur les effets des changements climatiques	Assurer une gestion durable du cadre de vie, des ressources naturelles et des impacts des changements climatiques	Mairie de Zè	PDC 4	I	0,199	2024-2028
<b>Coût total des initiatives communales transversales - Volet adaptation</b>							<b>18,182</b>	
<b>Coût total des initiatives communales – Volet adaptation</b>							<b>101,263</b>	

## REMERCIEMENTS

Le Gouvernement du Bénin, à travers le Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT), adresse ses remerciements à tous les acteurs impliqués dans l'élaboration dudit document notamment : le NDC Partnership, Climate Analytics Africa, l'agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), l'Organisation néerlandaise de développement (SNV), Climate and Clean Air Coalition (CCAC), les institutions publiques, le secteur privé, les collectivités territoriales, la société civile et le Centre d'Actions pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Durable (CASAD-Benin).



## ÉQUIPE DE REALISATION

NOMS ET PRENOMS	QUALITE
José TONATO	Ministre du Cadre de Vie et des Transports chargé du Développement Durable
Ibila DJIBRIL	Directeur Général de l'Environnement et du Climat
Wilfried BIAO MONGAZI	Point Focal de la CCNUC
Olaodjéwou ODJOUGBELE	Facilitateur NDC Partnership
Justin AGBO	Expert national / Volet atténuation
Jacques B. KOUAZOUNDE	Expert national / Volet adaptation
Georges DJOHY	Expert national / Volet genre et inclusion sociale
Komna DJABARE	Analyste des Politiques Climatiques et spécialiste de la finance climat / Climate Analytics
Alexandre Y. ZOUNMENO	Analyste des Politiques Climatiques / Climate Analytics
Serge M. DJOHY	Spécialiste de la gouvernance et des stratégies institutionnelles / Climate Analytics
Dodji K. AZIANDEKE	Spécialiste junior en adaptation / Climate Analytics
Paul D. BANKA	Spécialiste en gouvernance / Climate Analytics
Jeannette A. KOFFI	Assistante Communication / Climate Analytics

**Contact :**

Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT)

Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC)

Tél : +229 0121318045

Email : [dgec\\_mcvdd@gmail.com](mailto:dgec_mcvdd@gmail.com)

01 BP 3621

Cotonou, Bénin